This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

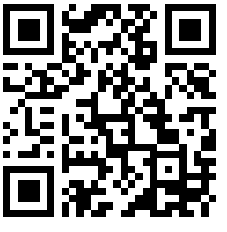

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

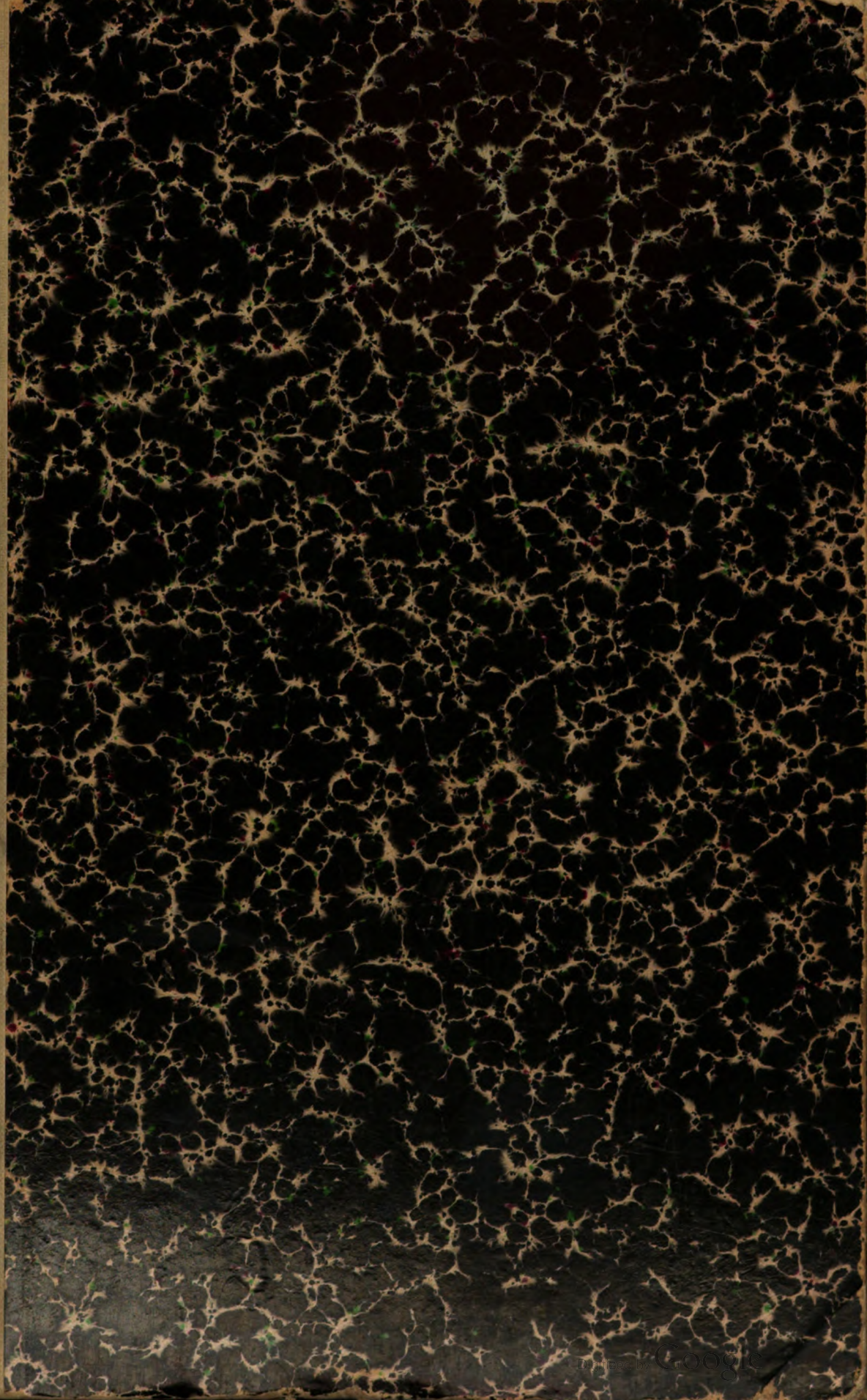
Digitized by Google

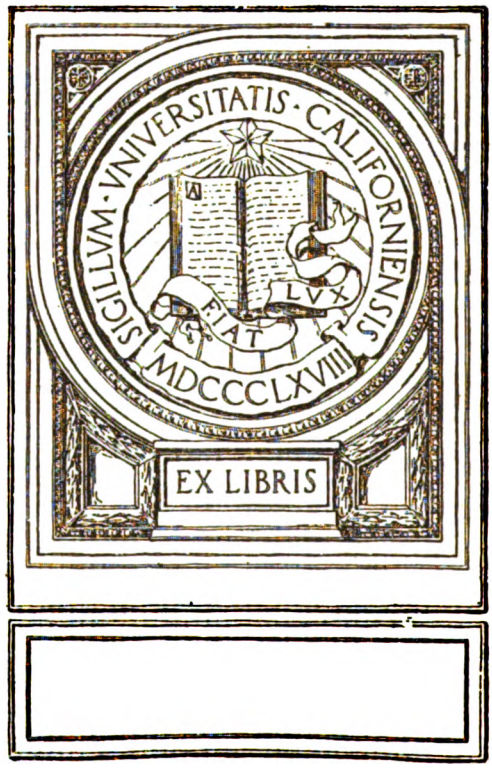

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXIXe année — 1921-1922

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & Cie

E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR

1, rue de Médicis

ROME

SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Digitized by Google

D111
E4
v.39-41

Digitized by Google

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XL^e année (1923) – Fasc. I-IV.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & C^IE
E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR
1, rue de Médicis

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN AUTEL DU CULTE PHRYGIEN AU MUSÉE DU LATRAN

Au cours de travaux exécutés au *Palazzo dei Convertendi*, qu'illustre le souvenir de Bramante et de Raphaël, et dont la façade s'étend, entre le *Borgo Nuovo* et le *Borgo Vecchio*, sur tout le côté ouest de la place *Scossacavalli* [1], on a retrouvé, dans l'été de 1919, à environ trois mètres de profondeur, un autel de marbre, dont la partie inférieure a disparu, et dont la face antérieure porte une inscription grecque, tandis que les deux côtés et la face postérieure présentent une série de symboles en bas-relief qui ont évidemment rapport au culte de Cybèle et d'Attis. M. Marucchi, qui a très bien vu l'importance de cet autel, l'a fait transporter au Musée du Latran [2]; il en a de plus donné un commentaire assez nourri, accompagné de bonnes photogravures [3], dans les *Notizie degli Scavi* [4] et dans les *Atti della Pontificia Accademia romana di archeologia* [5]. C'est sur ce commentaire que je me propose ici de revenir, l'illustre archéologue n'ayant voulu apporter qu'un *primo annunzio* de la découverte et ayant dû le faire assez rapidement [6].

[1] Ces précisions sont nécessaires, M. Marucchi, ou plutôt, je pense, son typographe (*Notizie degli Scavi*, 1922, p. 81) plaçant ce palais au *Borgo Pio*.

[2] Salle V, n° 247.

[3] Malheureusement trop réduites, du moins en ce qui concerne l'inscription.

[4] 1922, p. 81-87.

[5] Série II, t. XV, p. 271-278.

[6] Avant de commencer cette étude, qui n'est mienne qu'en partie, je tiens à dire ici ce que je dois: à M. Carcopino, Directeur de l'Ecole, qui a attiré mon attention sur le sujet et m'a libéralement confié une série de notes qu'il pensait mettre lui-même en œuvre; à M. Franz Cumont, qui

Digitized by Google

L'autel a environ 0m,75 de large, 0m,60 de profondeur, et, dans l'état où il nous est parvenu, 0m,57 de haut [1]. Sur le côté droit est sculpté un arbre qu'à sa forme, à ses feuilles en aiguilles et à ses fruits, on reconnait aisément pour un pin. A ses branches sont suspendus, à gauche une syringe à cinq tuyaux [2], à droite un *tympanum*, et peut-être un pedum [3]. Au tronc de l'arbre est appuyée la double flûte; dans la partie inférieure était représenté un taureau, dont on peut voir encore la tête, le cou et la croupe.

Du côté gauche est répété le même arbre, aux branches duquel on voit, cette fois, d'un côté les cymbales, de l'autre le bonnet phrygien, qui coiffe l'extrémité d'un rameau, et la syringe, ici à quatre tuyaux seulement [4]. Au pied de l'arbre on distingue encore, malgré plusieurs cassures de la pierre, la tête, le cou, et la croupe d'un bélier [5]. Ces deux reliefs sont exécutés sans élégance, mais avec un certain soin.

La face postérieure de l'autel est au contraire sculptée très sommairement et grossièrement. Dans les champs triangulaires circonscrits par deux torches croisées en forme d'X, on reconnait, en

m'a suggéré une hypothèse féconde, et m'a aidé de toutes les manières, mettant à ma disposition, avec une inlassable bonne grâce, les trésors de sa science et de sa bibliothèque; à mon collègue et ami M. Louis Leschi, dont le secours m'a été bien précieux, et qui a passé avec moi de longues heures au Latran, pour essayer d'arriver à une lecture plus complète de l'inscription.

[1] 0m,65, en comprenant les volutes ou coussinets qui en bordent la partie supérieure.

[2] La forme à cinq tuyaux est relativement rare: on cite un Hermès archaïque du musée de l'Acropole, un sarcophage du musée de Taormine, un autre sarcophage précisément au Latran.

[3] M. Marucchi l'affirme; je n'oserais l'assurer avec autant de certitude. Il pourrait s'agir d'une bandelette, *infula*, ou simplement de l'extrémité du lien qui sert à soutenir le tympanum.

[4] C'est là, à ma connaissance, une représentation unique.

[5] La courbe qui se dessine au dessus et en arrière de la tête du bélier n'est pas, comme on pourrait le croire d'après les reproductions, une corne de l'animal, mais l'extrémité recourbée d'un pedum.

Digitized by Google

haut, une patère, à gauche un pedum, à droite une aiguière. Tout autour se déroule une longue guirlande, évidemment une *infula*.

Toutes ces représentations, on n'a pas de peine à s'en rendre compte, se rattachent étroitement au culte de Cybèle et d'Attis, et particulièrement à la cérémonie du taurobole. Aux branches du pin, l'arbre sacré de l'Ida, l'arbre qui, coupé chaque printemps par les Dendrophores, était le symbole et l'image même du dieu mourant, enseveli, et ressuscité [1], sont suspendus ou appuyés les attributs d'Attis, bonnet phrygien, pedum pastoral, flûte champêtre. Torches, bandelettes, aiguière, patère, cymbales, double chalumeau, tambourin, tous ces objets avaient leur place au sacrifice régénérateur qu'achève d'évoquer l'image du bélier et du taureau. Seul manque l'instrument essentiel du sacrifice, le couteau. Il paraît donc certain qu'il s'agit ici d'un de ces autels dits *tauroboliques*, ou commémoratifs d'un taurobole, que l'on a retrouvés en assez grand nombre [2], et sur les reliefs desquels prennent place, en des groupements variés, tels ou tels des attributs qui viennent d'être détaillés ici. C'est ainsi que, sur l'autel de Périgueux [3], on retrouve, avec le bucrane et la tête de bélier qui sont, pour ainsi dire, de fondation, le pin, le pedum, les infulae, le bonnet phrygien, la syringe [4], les cymbales, le double chalumeau, l'aiguière, la patère: il ne manque que le tympanum, et encore faut-il sans doute le reconnaître, suspendu au pin, à côté du pedum [5].

Mais, à côté des bas-reliefs, il y a l'inscription, dont le sens se laisse saisir avec moins de facilité. Cette inscription couvre en-

[1] Cfr. Graillot, *Le culte de Cybèle, Mère des Dieux*, ch. III.

[2] Voir la liste dans Graillot, *op. cit.*, p. 159-160, en note, et 167 171, également en note.

[3] Cfr. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, II, n° 1267.

[4] Ici à sept tuyaux, ce qui est un type fréquent.

[5] L'autel de Périgueux montre en outre un buste d'Attis sur un petit autel, et le poignard à crochet, *harpê*, instrument rituel du sacrifice.

Digitized by Google

tièrement la face antérieure de l'autel, sauf l'espace occupé par la moulure qui l'encadre [1]. Dans l'état actuel, elle se compose de six vers grecs à peu près complets, au bas desquels on peut déchiffrer quelques lettres d'un septième vers. A ce dernier devaient faire suite un, trois ou cinq autres, car la disposition même de l'inscription, où les vers 2, 4, 6 sont gravés en retrait, montre que l'on a affaire à une série de distiques. La lecture n'en est pas très aisée, le marbre étant en assez mauvais état, les lettres souvent assez serrées et peu profondément gravées, les mots enfin se suivant sans aucun intervalle [2]. Voici celle que donne M. Marucchi, avec les suppléments qu'il propose [3].

Ἔργα νόον πρῆξιν βίον ἔξοχον ἐσθλὰ πρόπαντα [4]
Πα[μφυ]λίου πραπίδω[ν] τοῦτο φέρω τὸ θῦμα
Ὃς δ[ί]ς παλίνορσον ἐπ' Εὐρυβίην πάλι ταῦρον
Ἤγαγε καὶ κρειὸν σύμβολον εὐτυχίης
Ὀκτὼ γὰρ λυκάβαντας ἐπ' εἶκ[ο]σιν ἠρεμέοντας
Νύκτα διασκεδάσας αὖθις ἔθηκε φάος.

Et voici la traduction qu'il en donne :

« Le opere, i pensieri, gli atti, sono utili prima di ogni cosa a rendere eccellente la vita. Io ara porto questa sacra offerta di Pamfilio, il quale due volte condusse ad Euribia nuovamente re-

[1] Le champ laissé libre pour l'inscription mesure environ 0m 41 de large, sur 0m 61 de haut jusqu'à la cassure de la pierre. La hauteur des lettres varie de 0m 025 à 0m 035.

[2] L'inscription reçoit le jour de face, de sorte que l'éclairage en est très mauvais : on peut s'aider heureusement d'un assez bon estampage qui est dans la même salle, près d'une fenêtre.

[3] *Atti*, XV, 275, et *Notizie*, 1922, 86.

[4] Πρό παντα dans *Atti*. C'est sans doute une erreur typographique; il y en a quelques autres au point de vue de l'accentuation. On peut se demander aussi pourquoi, dans les *Atti*, tous les vers, sauf un, commencent par une minuscule, alors que dans les *Notizie*, tous, sauf un également, commencent par une majuscule.

Digitized by Google

trocedente il toro e l'ariete simbolo di felicità. I cessanti vent'otto anni disperdendo la notte nuovamente ripose la luce ».

Il faut avouer que cette traduction réclame un commentaire. Il est donné par l'excellent helléniste qu'est M. Comparetti, dans une lettre que publie aussitôt après M. Marucchi. Mais ce commentaire commence par ruiner l'interprétation du premier distique, et par y substituer ce qui me paraît être la véritable traduction. Celle que l'on vient de lire, en effet, n'est pas soutenable un instant, d'abord du point de vue du grec : s'il est difficile d'admettre une coupure après le premier vers d'un distique, et surtout du premier distique, il est tout à fait impossible de considérer isolément cette suite de mots à l'accusatif, qui ne sont appuyés par aucun verbe ni par aucun sujet, et je renonce à comprendre comment M. Marucchi a pu en tirer la phrase qu'il nous présente. Il faudrait encore la repousser, cette phrase, au point de vue du simple bon sens : qu'est-ce en effet que cette vie, que les œuvres, les pensées [1], les actes servent à rendre excellente, mais qui, par conséquent, pourrait être considérée en dehors de toute pensée et de toute action ? Qu'est-ce autre chose qu'une entité absolument vide de sens ? Aussi, sans s'attarder plus longtemps sur ce qui ne peut être qu'un lapsus, la seule traduction qu'il faille considérer est celle qui se dégage du commentaire de M. Comparetti, et du rapprochement intéressant qu'il fait avec une autre inscription taurobolique :

« Poichè il monumento consiste in un'ara con sopra i due lati scolpiti i simboli del taurobolio e criobolio, chiaro è il significato del primo distico, nel quale l'autore dell'epigrafe, ricordando le squisite virtù dell'anima del defunto Pamfilio, nelle opere, pensieri e atti, ci dice essere questa la sacra offerta sacrificale, θῦμα, che egli apporta su quell'ara : concetto questo che va ravvicinato a quanto si dice nell'iscrizione dedicatoria Orelli Henzen n. 1900 [2]

[1] Et le grec dit νόον, donc *la* pensée.

[2] C'est-à-dire *C. I. L.*, VI. 499.

Digitized by Google

« Taurobolio criobolioque perfecto... diis animae suae mentisque custodibus aram dicavit » [1].

Pour les autres distiques, M. Marucchi et M. Comparetti sont parfaitement d'accord. *Eurybia*, c'est la Phrygie, où Pamphylios est allé offrir deux fois le taurobole et le criobole. Son sacrifice fait, il voit, du vaisseau qui le ramène vers Rome, les côtes phrygiennes s'effacer de nouveau à l'horizon (παλινορσον): image ingénieuse et poétique, trop ingénieuse peut-être, et, même pour ce texte en vers, trop poétique. Au retour de son second voyage, ses années s'arrêtent (ἠρεμέοντας); il meurt à vingt-huit ans, la nuit se disperse, et de nouveau brille pour lui l'éternelle lumière. Ainsi l'inscription serait, non point dédicatoire, mais funéraire [2], et ne commémorerait que d'une façon tout à fait indirecte un sacrifice taurobolique.

Avant de discuter cette traduction et cette interprétation, il faut signaler que la lecture faite par M. Marucchi et M. Halbherr, et les suppléments proposés par eux, semblent devoir être rectifiés sur quelques points. Au début du vers 2, on lit très nettement, non point ΠΑ, mais ΓΑ: le jambage de l'A pénètre assez avant sous la barre du Γ, et la comparaison avec πρόπαντα du vers 1 et ἤγαγε du vers 4 ne peut laisser place à aucun doute. Le nom de l'initié n'est donc pas Pamphylios. Il faut peut-être lire Γα-[μα]λιου, d'autant mieux qu'avant le Λ il semble bien que l'on distingue deux jambages obliques qui conviendraient parfaitement à un Λ. Gamalias est un nom rare, il est vrai, mais oriental [3], et que pouvait par conséquent fort bien porter un disciple de la Grande Mère.

[1] *Atti*, XV, 275.

[2] On a vu plus haut que M. Comparetti parle du « defunto » Pamphylios. M. Marucchi dit expressément (*Atti*, XV, 274) que l'éminent helléniste « giudicò per prima cosa che l'iscrizione non è dedicatoria, ma funebre ».

[3] On le trouve sur une monnaie de Pergame (cfr. Mionnet, *Description de médailles antiques*, suppl. V, 427 [Mysie, 9247]) à l'effigie d'Auguste.

Digitized by Google

Ceci est d'ailleurs de peu d'importance. C'est assurément par le nom de l'initié que débute le vers 2. Qu'il s'appelle Gamalias ou Pamphyle, le sens de l'inscription n'en est pas changé le moins du monde. Il en va tout autrement du début du vers 3, où M. Marucchi lit : « ὅ̣ς δ[ι]ς παλίνορσον... ». On voit nettement sur le marbre, en effet, δ et ς ; mais entre ces deux lettres, l'espace est assez grand pour en loger trois ou quatre, et non pas une. On pourrait penser, il est vrai, que, la pierre étant en cet endroit en mauvais état, le lapicide aurait négligé un certain espace, pour reprendre la gravure sur une partie meilleure : il aurait, en somme, laissé un « blanc », et le fait se rencontre plus d'une fois en épigraphie. Mais une autre objection vient renforcer la première. Si on admet le δἰς, on est obligé de scander παλίνορσον -- — — ∪, autrement dit de donner à πάλιν la valeur de deux longues, alors que sa valeur réelle est de deux brèves, et qu'il se retrouve, avec cette valeur de deux brèves, dans le même vers. Ces différences se rencontreraient difficilement déjà dans une pièce où les négligences de prosodie seraient continuelles ; dans cette inscription qui est, par ailleurs, d'une correction presque parfaite [1], elles sont purement et simplement inadmissibles [2]. Il faut donc rejeter le δἰς, et trouver une autre lecture. Un examen attentif de la pierre permet de distinguer assez nettement, après le Δ, deux hastes verticales, qui pourraient être les jambages d'un Η. Près du C, on distingue vaguement le bas d'une haste. Ces traces peuvent autoriser à lire ΔΗΟΥC ; mais ce ne saurait être qu'une conjecture. Une autre lecture bien tentante serait ΔΙΤΙC. Mais nous n'avons en épigraphie aucun exemple de ce nom transposé en grec.

[1] Je n'ai relevé qu'une seule faute de quantité, au vers 2, où la première syllabe de θῦμα est comptée pour une brève, alors que, régulièrement, elle est longue. Encore faut-il noter que, si la première syllabe de θύω est longue au présent et à l'imparfait, elle est brève à l'aoriste, de même que celle de θυσία.

[2] Il faudrait en outre faire de δἰς une longue.

Digitized by Google

Pour les vers 4, 5 et 6, la lecture de M. Marucchi paraît excellente. Le septième vers, très mutilé, laisse pourtant encore apercevoir quelques lettres, mais dont je ne réussis à tirer aucun sens. Voici, en résumé, la leçon et les suppléments qu'il semble falloir proposer :

Ἔργα νόον πρῆξιν βίον ἔξοχον ἐσθλὰ πρόπαντα
Γα[μα]λίου πραπιδω[ν] τοῦτο φέρω τὸ θῦμα
Ὃς Δ[ιοῦ]ς παλίνορσον ἐπ' Εὐρυβίην πάλι ταῦρον
Ἦγαγε καὶ κρεῖον σύμβολον εὐτυχίης.
Ὀκτὼ γὰρ λυκάβαντας ἐπ' εἴκοσιν ἠρεμέοντας
Νύκτα διασκεδάσας αὖθις ἔθηκε φάος
ιηα[υ] [ν]όος ἡμῶν

Il n'y a pas à revenir sur le sens des deux premiers vers, qui paraît bien être celui qu'indique dans son commentaire M. Comparetti. Seul doit être changé le nom de l'initié. Mais, pour le vers 3, et sans même tenir compte de la nouvelle lecture proposée, il est permis d'élever des doutes. Pour que l'on puisse voir les côtes phrygiennes s'effacer à l'horizon, il faudrait avant tout que la Phrygie eût des côtes. Or, un coup d'œil sur une carte suffit pour se rendre compte qu'au III^e^ comme au IV^e^ siècle, la Phrygie était séparée de la mer par la Pamphylie et la Pisidie, la Lycie, la Carie, etc. Mais d'ailleurs, pourquoi le mot Εὐρυβίη signifierait-il Phrygie ? Ce nom est employé par Hésiode, à deux reprises [1], comme celui d'une fille de Pontos et de Gaia. Hésiode nous apprend qu'elle avait un cœur d'airain, et quelle eut des enfants du titan Krios [2]. Une autre Eurybia était une Amazone, que tua Héraklès [3]. Une autre était fille de Thespios [4]. Rien, dans tout cela,

[1] Hés., *Théog.*, 239, 375.

[2] On est tenté d'abord d'attacher une importance particulière à ce nom à propos d'une inscription où il est question de *criobole*. Mais il ne faut voir là qu'une coïncidence.

[3] Diodore, 4, 16.

[4] Apollodore, 2, 7, 8, 2.

Digitized by Google

qui rappelle le moins du monde la Phrygie [1], et je ne vois pas sur quoi M. Comparetti a fondé cette interprétation.

Mais Εὐρυβίην pourrait être l'accusatif, non point de Εὐρυβία, mais de Εὐρυβίης [2], qui est à peu près l'équivalent grec du latin *omnipotens*. Ce serait donc vers le Tout-Puissant [3] que Gamalias aurait conduit taureau et bélier, c'est-à-dire, bien évidemment, vers Attis; [4] et l'épithète de παλίνορσον, traduction grecque de *resurgentem*, doit être aussi rapportée au même dieu, au dieu qui, chaque année, après que ses fidèles l'avaient pleuré et mis au tombeau, triomphait de la mort au jour des *Hilaria* [5]. Quant à Δηοῦς, on sait quels liens étroits unissent Démèter ou Deô et Cybèle [6]: un texte de Clément d'Alexandrie montre qu'on allait jusqu'à les identifier [7]. On peut seulement se demander s'il faut rattacher Δηοῦς à ταῦρον et à κριόν, et alors il y aurait là une allusion à quelque tradition inconnue [8], ou s'il ne faut pas traduire « le ressus-

[1] On peut ajouter qu'un initié qui aurait fait deux fois le voyage de Phrygie pour se faire taurobolier eût montré un zèle peu commun. Nous savons que Julien, marchant contre les Perses, se détourna de son chemin pour voir Pessinonte: mais il n'était pas venu de Rome pour cela. C'est à Rome même que les Romains recevaient le taurobole: point n'était besoin d'aller en Phrygie.

[2] C'est M. Franz Cumont qui m'a suggéré cette hypothèse et la traduction qui en découle, et qui, me semble-t-il, emporte la certitude.

[3] On trouve εὐρυβίης accolé comme épithète à plusieurs noms de divinités: à Poséidon (Pindare, *Ol.*, 6, 58); à Hadès (Juliani Aeg., *Anth. pal.*, VII, 599, 6); à Apollon (*ibid.*, IX, 525, 6).

[4] *Omnipotens* est une épithète fréquente de Cybèle et d'Attis. Cfr. Graillot, *op. cit.*, index: omnipotentes. — *C. I. L.*, VI, 509, autel dédié « Ἄττει θ' ὑψίστῳ καὶ συνέχοντι τὸ πᾶν ». — Keil et von Premerstem, *Zweite Reise*, 1911, p. 110, n. 211: « Εἷς θεός ἐν οὐρανοῖς μέγας Μὴν οὐράνιος μεγάλη δύναμις τοῦ ἀθανάτου θεοῦ » (ce dernier rapprochement m'a été fourni par M. Cumont).

[5] Le 25 mars. Cfr. Graillot, *op. cit.*, 131-132.

[6] Cfr. Graillot, *op. cit.*, 156, 178-179, 516.

[7] Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, II, 15 (Dindorf.). Cfr. Graillot, *loc. cit.*; Hepding, *Attis*, 31; voir aussi Proclus, *In Platoni rempublicam comm.*, éd. Kroll, I, 125.

[8] C'est l'avis de M. Cumont.

Digitized by Google

cité de Deô », ce qui serait une façon plus nette encore de désigner Attis [1].

Reste le dernier distique, où M. Marucchi et M. Comparetti ont voulu voir la mort de l'initié à vingt-huit ans, et son entrée dans la béatitude éternelle. Pour cela, il a fallu traduire ἠρεμέοντας par « cessanti, arrestatisi », et M. Comparetti retire même de ce mot l'impression d'une mort subite [2]. Mais ἠρεμέω parait bien ne jamais signifier autre chose que « être paisible, tranquille, rester en repos ». C'est par essence un verbe qui, pour parler comme les vieilles grammaires, exprime un état, et point du tout un changement [3]. Il est donc question ici d'années paisibles et non d'années qui finissent brusquement. Ajoutons que la traduction de M. Marucchi fait trop bon marché de la préposition ἐπί, qu'elle supprime purement et simplement. Le sens n'est donc pas, à coup sûr, celui qu'ont admis les deux érudits.

Mais quel est-il ? Je ne me flatte pas de l'établir avec certitude. Un mot-à-mot consciencieux parait ne pouvoir aboutir qu'à la transposition suivante : « En effet, ayant dispersé la nuit, il rétablit la lumière pour vingt-huit années paisibles » [4]. Or cette phrase prend un sens, pour peu que l'on se souvienne des croyances des fidèles d'Attis et de Cybèle. Le baptême sanglant qu'était le taurobole n'avait qu'une efficacité limitée. L'initié, au bout d'un certain temps,

[1] On voit que la lecture Δίτις s'expliquerait d'elle-même et donnerait à l'interprétation du vers une certitude bien séduisante : « celui qui est revenu de chez Pluton ».

[2] *Atti*, XV, 276. « Sembra che morisse improvvisamente, al termine del suo secondo viaggio, forse nel viaggio di ritorno ».

[3] C'est exactement le latin *quiesco*. Sextus Empiricus oppose ἠρεμεῖν à τάραττεσθαι (712, 15).

[4] M. Cumont, qui m'a proposé cette traduction, à laquelle j'etais arrivé de mon côté, cite pour le sens de ἐπί, Thuc., III, 68 « ἐπὶ δέκα ἔτη », et Xén., *Anab.*, VI, 6, 36 « ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας ». On pourrait multiplier les exemples. Peut-être un autre mot-à-mot serait-il valable, qui dissocierait ἀπώ et εἴκοσιν ; mais je n'ai pu aboutir de ce côté.

Digitized by Google

devait se racheter de nouveau; un nouveau taurobole était nécessaire pour retrouver « l'état de grâce ». La durée de cette période d'« immunité » paraît bien, il est vrai, avoir été de vingt ans et non point de vingt-huit [1]. Mais ne peut-on admettre que dans certains cas, et après un second taurobole, par exemple, cette période était plus longue [2], ou que le criobole avait aussi une vertu purificatrice dont la durée s'étendait à huit ans? D'ailleurs, si quelques textes parlent de vingt ans, d'autres parlent d'une régénération définitive [3]. Il semble donc que le chiffre de vingt ne soit pas exclusif [4]. Cependant, tant que d'autres textes ne seront pas venus appuyer celui-ci, le sens proposé ici ne saurait être considéré comme certain.

Pour résumer et conclure cette trop longue discussion, voici à peu près comment il faudrait, semble-t-il, traduire ces quelques vers:

« Je porte comme offrande les œuvres, la pensée, l'action [5], la vie supérieure [6], toutes les vertus de l'âme de Gamalias, qui au Tout-Puissant Ressuscité [de Deo], a deux fois amené le taureau [7] et le

[1] Cfr. *Incerti carmen contra paganos*, v. 62 (Hepding, *op. cit.*, 61): « Vivere cum speras viginti mundus in annos ». — *C. I. L.*, VI, 504 et 512.

[2] Αὖθις prouve bien qu'il s'agit ici seulement du second taurobole.

[3] *C. I. L.*, VI, 510 et 733: « In aeternum renatus... » « Renatus in aeternum ».

[4] Pour Hippocrate, le chiffre vingt-huit avait une particulière importance: « Hippocrates medicus in septem gradus aetates distribuit. Finem primae putavit esse septimum annum, secundae quartum decimum, tertiae *duodetricensimum*... » (Censorinus, *De die natali*, XIV [Hultsch, 25, 2]).

Vingt-huit est d'ailleurs un multiple de sept. On sait la valeur qu'avait ce chiffre dans l'astrologie et la magie pour l'évaluation de la durée de la vie. Cfr. Firmicus Maternus, *Math.* (Kroll) I, 258, 17: « Sane extra ceteros climacteras etiam septimi anni et noni per omne vitae tempus multiplicata ratione currentes naturali quadam et latenti ratione variis hominem periculorum discriminibus semper afficiunt... ». Et Censorinus, *op. cit.*, 26, 16: « Unde apparet, ut in morbis dies septimi suspecti sunt et *critici* dicuntur, ita per omnem vitam septimum quoque annum periculosum et velut *critimon* esse et climactericum vocitari ».

[5] Il est difficile de différencier nettement ἔργα et πρᾶξιν.

[6] C'est la vie de l'initié.

[7] Ou peut-être: « le taureau de Deo ».

Digitized by Google

bélier, gage du bonheur. Il a, en effet [1], dispersé la nuit, et, pour vingt huit années de paix, rétabli la lumière du salut » [2].

Il n'y a donc ici rien de funéraire, et il s'agit d'une inscription dédicatoire. Mais le caractère en est assez singulier. Faite pour commémorer un taurobole, elle n'en prononce même pas le nom. A la lire, on ne se douterait guère qu'il s'agit d'un rite barbare et grossier; à peine soupçonnerait-on un sacrifice sanglant sous cette périphrase: ταῦρον ἤγαγε [3]. Au reste, ce n'est pas de ce sacrifice que le dédicant fait hommage à la divinité: il lui consacre, comme la seule chose vraiment digne d'elle, l'âme régénérée et parée de toutes les vertus que le rouge baptême a fait naître. La pensée s'est dégagée de la grossièreté du rite et s'élève bien au dessus; elle est toute imprégnée de spiritualisme et d'idéalisme; on y retrouve presque comme un écho affaibli des paroles de l'admirable psaume:

« Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique: holocaustis non delectaberis.

» Sacrificium Deo spiritus contribulatus; cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies » [4].

Sans doute, les inscriptions nous ont laissé d'autres exemples de cette transformation du culte phrygien, surtout au IV^e^ siècle, de cette superposition d'idées morales et de toute une théologie spiritualiste aux pratiques du matérialisme le plus bas [5]. Cette épuration du culte,

[1] M. Marucchi ne traduit pas le γάρ. Ce mot paraît introduire l'explication du premier vers. C'est parce que l'initié s'est assuré la grâce que sa vie est pure et parfaite.

[2] C'est le double sens de φῶς. M. Comparetti rapproche ce mot de la formule chrétienne: « Lux perpetua luceat eis ». Oui, à condition d'écarter le sens funéraire. Cfr. Firm. Mat., *De errore prof. rel.*, XIX: « Χαῖρε νέον φῶς » et aussi « θῆκας φάος[ὦ] μέγας ἥρως » (K. 262, 6).

[3] De même, sur les bas-reliefs de l'autel, la *harpé* n'est pas représentée.

[4] Ps. 50, 17-18.

[5] Dittenberger, Sylloge [3] n° 985: « Ἄγδιστις ἥτις ἀγαθὰς διανοίας πιστεῖτο ἀνδράσι καὶ γυναιξί ». — *C. I. L.* VI, 499 « diis animae suae mentisque custodibus... » XII, 1277: « Belus fortunae rector mentisque magister ».

Digitized by Google

sous l'influence des idées courantes, de doctrines mystiques comme les mystères d'Isis et d'Eleusis, et peut-être aussi du christianisme, qu'il fallait combattre par ses propres armes, est déjà connue [1]. Mais nulle part elle n'est aussi marquée, nulle part n'est aussi développé l'élément moral.

J'ai parlé du IV^e^ siècle. A dire vrai, rien ne permet de donner à cette inscription une date précise. M. Marucchi penche pour les premières années du IV^e^, ou peut-être la fin du III^e^ siècle, à cause de l'emploi de la langue grecque [2]. Mais il n'y a pas à appliquer ici les règles de l'épigraphie chrétienne. Les deux inscriptions grecques datées du culte de Cybèle qui ont été retrouvées à Rome sont au contraire de la fin du IV^e^ siècle [3]. M. Graillot [4] estime que la rédaction des dédicaces en langue grecque, voire même en dialecte ionien [5], et en vers, est un des traits de cette affectation d'archaïsme dont Julien a donné l'exemple, et qui marque particulièrement les derniers temps du paganisme. Les tendances idéalistes qui viennent d'être relevées donnent une impression analogue. Mais il ne peut s'agir ici que de probabilité.

En tous cas, et quelle qu'en soit la date exacte d'érection, cet autel doit être rapproché de ceux qui ont été découverts dans les mêmes parages, au début du XVII^e^ siècle, et dont les inscriptions ont été conservées par Grimaldi [6]. Tous sont évidemment en relation avec le *Phrygianum*, le grand temple de la Mère des dieux qui, jusqu'à la fin du IV^e^ siècle, lutta, sur la colline du Vatican, colline sainte

[1] Cfr. Graillot, *op. cit.*, 543.

[2] *Atti,* XV, 278.

[3] *C. I. L.* VI, 509. (370). *Ibid.* 30966 (377).

[4] Graillot, *op. cit.*, p. 550.

[5] Ce qui est précisément le cas de celle qui nous occupe. Les mots qui y sont employés semblent presque tous tirés d'Homère ou d'Hésiode, de même que certaines expressions comme, ἵστασι φάος. (Cfr. *Iliade,* VI, 5-6).

[6] Elles sont reproduites par Marucchi, *Atti,* XV, 276-278. Mais on les trouve au *Corpus,* VI, n^os^ 497-504. Deux seulement de ces autels sont encore existants; l'un (n° 503) est au Capitole, l'autre (n° 497) au Louvre.

Digitized by Google

pour les deux religions, contre le christianisme. L'emplacement de ce Phrygianum, dont parlent les régionnaires du IV^e^ siècle, n'est pas connu avec précision [1]. Les autels découverts au XVII^e^ siècle l'ont été à l'angle sud-est de la façade de S^t^ Pierre, et au palais Cesi [2]. Mais s'agit-il, comme on l'a cru jusqu'ici, du palais Cesi qui se trouve derrière la colonnade, entre la *via del Sant'Uffizio* et

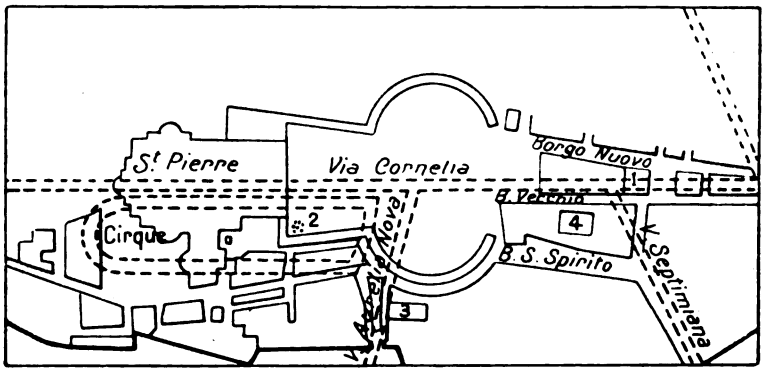

Région Vaticane.

1. Palazzo dei Convertendi.
2. Bases d'autels trouvées dans le cirque.
3. Palazzo Cesi.
4. Palazzo Cesi « in Egipto ».

la *strada delle Catene*? Ne serait-ce pas plutôt de celui qu'avaient acheté, une quarantaine d'années plus tôt, Angelo et Pierdonato Cesi, « in borgo Vecchio »? Ce dernier emplacement serait singulièrement proche de celui où a été trouvé notre autel. Et précisément, ce palais est dit s'élever « in luogo detto Egipto » [3]. N'est-il pas tentant de voir là le dernier et vague souvenir de la célébration, en ce lieu même, des mystères orientaux, qui, à travers tout le Moyen Age, aurait atteint le XVI^e^ siècle?

[1] Cfr. Duchesne, *Vaticana*, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1902, 8; Jordan-Huelsen, *Topographie*, I, 3, 659.

[2] *C. I. L.*, VI, p. 93.

[3] Lanciani. *Storia degli scavi*, IV, 108.

Digitized by Google

Tout ceci, il faut le reconnaitre, est hypothèse, et hypothèse fragile. Les autels trouvés dans les fondations de S[t] Pierre n'étaient pas *in situ*. Brisés pour la plupart « con mazzi di ferro », ils avaient été jetés là, nous dit Grimaldi [1], « in disprezzo di questa idolatria, uno sopra l'altro ». Ceux du palais Cesi, où qu'ils fussent, ne devaient pas être non plus à leur emplacement primitif. Le nôtre l'était-il davantage? Rien ne le prouve, quoi qu'en pense M. Marucchi [2]: la partie inférieure en eût été retrouvée. Cependant les uns et les autres n'étaient pas, sans doute, très éloignés de l'endroit où ils avaient été érigés, car il n'est pas vraisemblable que les chrétiens qui les ont brisés en aient transporté les morceaux à de grandes distances [3]. De cette dispersion, on est donc en droit de conclure que le Phrygianum, dans le voisinage immédiat duquel tous ces autels devaient se dresser, occupait, avec ses dépendances — baptistère, etc. — une étendue de terrain considérable. Peut-être aussi la découverte du nouvel autel devra-t-elle conduire à chercher l'emplacement du Phrygianum plus à l'est qu'on ne l'a fait jusqu'ici [4].

Si minces, si incertains que soient ces renseignements, il en faut pourtant tenir compte. L'autel du *palazzo dei Convertendi* ne peut les donner que si l'on admet qu'il est commémoratif d'un taurobole, et non funéraire [5]. L'objet de cette étude a été d'essayer de

[1] Cfr. *C. I. L.*, VI, p. 93.

[2] *Atti*, XV, 272.

[3] Les autels trouvés dans les fondations de S[t] Pierre avaient été jetés dans ce qui restait du cirque de Néron, abandonné depuis que la basilique en occupait le côté nord. Mais c'est évidemment en dehors du cirque qu'il faut chercher l'emplacement du Phrygianum. (Cfr. Duchesne, *Vaticana*, p. 8).

[4] Vraisemblablement dans l'espace compris entre la via Cornelia (ou Portica Sancti Petri) au nord, la via Septimiana à l'est, et la via Aurelia Nova (?) à l'ouest.

[5] Aussi comprend-on mal le parti qu'essaie d'en tirer, au point de vue topographique, M. Marucchi. Il n'y a aucune raison, si on considère le monument comme funéraire, de le mettre en relation avec le Phrygianum. Pure coïncidence, si ce tombeau, placé le long de la via Cornelia, est voisin du temple de Cybèle.

Digitized by Google

le démontrer, d'essayer aussi de donner de l'inscription une explication plus fidèle et peut-être plus claire. Mais bien des points encore demeurent obscurs. Moins heureux que l'initié, je ne puis prétendre avoir entièrement dispersé la nuit, et rétabli partout la lumière. Souhaitons qu'elle n'ait pas à attendre vingt-huit ans pour briller de tout son éclat.

PIERRE FABRE.

Digitized by Google

HERCULE FUNÉRAIRE

(Suite et fin, cf. t. XXXIX*, fasc. IV-V)

IV. — Symbolisme Dionysiaque (suite): Hercule et les Centaures.

Le groupe le plus important des sarcophages héracléens, après ceux des « Douze Travaux » et du « Repos Dionysiaque », est celui des « Centauromachies ». Rien de plus étrange, au premier abord, que de voir une telle représentation choisie comme sujet funéraire, parmi tous les *parerga* du héros. Car les Centaures ne sont pas des hommes, et leur extermination par le héros ne semble pouvoir prêter à aucun symbolisme religieux.

Nous voulons ici chercher à nous rendre compte: 1° à quel ensemble de légendes et de monuments se rattache cette représentation; 2° si elle a pris, à un moment donné, un sens funéraire précis; et sous quelles influences.

Ces questions demeureraient insolubles, si nous n'avions dès maintenant un guide: le caractère dionysiaque des Centaures.

Leur nature n'a pas au fond varié pendant tout le cours de l'antiquité classique. Fils d'Ixion et de la Nuée, Nephela, selon Pindare [1], c'est-à-dire, suivant sa propre expression, assimilés aux « eaux des orages *célestes* » [2], ils deviennent seulement plus volontiers, semble-t-il, vers la fin du paganisme, les fils des « Hyades humides », filles du fleuve Lamos [3]; c'est-à-dire des formes

[1] Pindare, *Pyth.*, II, 66 et 79 sqq.
[2] Pind., *Ol.*, X, 2 sq.: οὐρανίων ὑδάτων ἐμβρίων, παίδων Νεφέλας.
[3] Nonnos, *Dionys.*, XIV, 143 sqq.

Digitized by Google

des eaux *terrestres*. Une autre race de Centaures a d'ailleurs été produite par la semence tombée à terre de Zeus poursuivant Aphrodite [1]: et ce mythe, à défaut d'autre mérite, a celui de concilier l'origine *chthonienne* et l'origine *céleste* attribuées successivement aux Centaures [2]. Au surplus, les noms que les Anciens leur donnent évoquent souvent cette nature aquatique et chthonienne [3]. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient été de très bonne heure liés à Dionysos, dieu du principe humide et dieu souterrain [4]: trainant son char, portant même le dieu [5] que leurs mères ont sauvé de la colère d'Héra [6]; sujets à s'enivrer aussi bien que les Satyres dont ils reproduisent certains traits physiques [7] et parfois même les

[1] Nonnos. *Dionys.*, XIV, 193 sqq.; XXXII, 72.

[2] Cette légende peut être une création fantaisiste de Nonnos lui-même (Bethe, *Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 173): elle n'en reste pas moins expressive, par sa signification *voulue*.

[3] La liste la plus longue dans Ovide, *Métam.*, XII, 210 sqq. Outre les noms à signification géographique (ex.: Hélimus, Ménalée, Riphée) ou guerrière (Areus, Antimaque, Bianor, Démoléon, Dorylas, Stiphelus, Térée), qui ne nous intéressent pas ici, les plus nombreux ont un sens aquatique (Cyllarus ?, Cymelus, Chromis, Creneus, Eurytus, Hélops, Ophionée, Petreus) ou souterrain (Bromus, Erigdupus ?, Chthonius, Dictys ?, Eurynomus). Dans Nonnos, qui ne donne que douze noms de Centaures, on trouve: Kéteus, Pétraios, Spargeus (*Dionys.*, XIV, 187 sqq.) de signification aquatique. Sur un Canthare attique de Vulci (Berlin, n. 1737; fig. dans Gerhard, *Etr. Camp. Vasenbild.*, pl. XIII, 1-3), l'un des trois Centaures se nomme encore Pétraios.

[4] Le Centaure Bromus, d'Ovide, rappelle Dionysos Bromios.

[5] Nonnos, *Dionys.*, XIV, 264.

[6] Les Nymphes fluviales, filles de Lamos, reçoivent Dionysos enfant (Nonnos, *Dionys.*, IX, 28; XLVII, 678), et en punition sont frappées de folie par Héra (Id., *ib.*, IX, 38).

[7] Les Centaures-Phères de Nonnos (*Dion.*, XIV, 171 sqq.) ont la queue de cheval comme les Satyres, mais les cornes de taureau, comme Dionysos lui-même. — On trouve des Centaures à face de Satyre ou de Silène sur des vases grecs importés en Italie, et représentant la lutte d'Héraclès contre les Centaures: *a*) Oenochoé à fig. n. de Bologne (E. Brizio, *Bull. Inst.*, 1872, p. 83): — *b*) Stammos à fig. r. de Corneto (W. Helbig, *Bull. Inst.*, 1869, p. 172).

Digitized by Google

noms [1]. Tout cela est assez connu pour ne pas exiger de plus amples développements [2].

Mais voici qui est plus curieux : d'après les documents figurés, Héraclès se trouve engagé dans une double série parallèle d'aventures contradictoires avec les Centaures et les Satyres. D'une part, ami des Centaures et ami des Satyres ; de l'autre, hostile aux Centaures et hostile aux Satyres ; enfin engagé dans une lutte précise contre *un* Centaure et *un* Satyre.

1. *Alliance d'Héraclès avec les Centaures et les Satyres.*

Si, en effet, la tradition littéraire, généralement acceptée sans nuances par les modernes, voulait que le Centaure Pholos eût reçu de Dionysos un tonneau (*pithos*) plein d'un vin délicieux, qu'il devait ouvrir pour le seul Héraclès lorsqu'il se présenterait devant lui [3] ; qu'attirés par le parfum les autres Centaures fussent accourus et, avec leur ordinaire brutalité, eussent engagé la lutte contre le héros qui les extermina [4], — d'autres traditions représentaient le pithos comme contenant le vin des Centaures (et ils accouraient donc contre

[1] Le Centaure Phlégréon d'Ovide rappelle le Satyre Phlégréos (Nonn., *Dion.*, XIV, 107) ; l'un des Centaures de Nonnos (*ib.*, XIV, 191) s'appelle Phaunos.

[2] Leur parenté originelle est avec les Silènes asiatiques, dieux des sources et des marécages, que la tradition attique (début du V^e^ siècle), puis pan-hellénique, confondit eux-mêmes avec les Satyres. Cfr. L. de Ronchaud, *Dar.-Saglio*, s. v. *Centauri*, p. 1010 ; — Nicole, *ib.*, s. v. *Satyri-Sileni*, p. 1091 sq. ; — Bethe, *Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 173 sq.

[3] Roscher-Tümpel, *Roschers Lex.*, 2, 1043.

[4] C'est le mythe le plus souvent figuré sur les vases. A. Héraclès amicalement reçu par Pholos : *a)* Amphore à fig. n. de Vulci (*Annali d. Inst.*, III, 1831, p. 150, n. 373*. Sans doute à Munich, Jahn, 691) ; *b)* Petit vase à fig. n. de Chiusi (*Bull. Inst.*, 1850, p. 163) ; *c)* Amphore à fig. n. de Corneto (Bruschi, *Bull. Inst.*, 1859, p. 132) ; *d)* Amphore à fig. n. de Corneto (*Bull. Inst.*, 1866, p. 234) ; *e)* Amphore à fig. n. provenant d'Etrurie (ex-Campana. Musée de Florence. Cfr. *Drittes Hallisches Winckelmannsprog.*, p. 95, n. 47) ; *f)* Amphore à fig. n. de Corneto (*N. d. Scavi*, 1892, p. 157) ; *g)* Amphore à fig. n. de Bologne (Heydemann, *Mittheil.*,

Digitized by Google

Héraclès pour défendre leur bien légitime), et certains vases figurent Héraclès en train de boire tranquillement, non plus avec le seul Pholos, mais en compagnie de deux ou plusieurs Centaures [1]. D'ailleurs Pholos n'est pas le seul sympathique de cette race monstrueuse dans la légende héroïque des Grecs; Chiron, le maître d'Achille, de Jason et d'Asclépios [2], est un reste de la même conception, qui se précise de façon intéressante par les fresques de Pompei, sûrement imitées de modèles alexandrins, où l'on voit Chiron enseigner à Achille non plus la chasse et les arts virils, mais le jeu de la lyre [3].

Les Satyres et Silènes ne manquent pas d'entourer Héraclès des mêmes prévenances que les Centaures: ils lui servent le vin, l'enivrent, enveloppent de leurs danses le héros citharède ou tibicine [4]. Les mêmes thèmes se trouvent repris par la sculpture funéraire ro-

p. 59 = Gerhard, *Auserles Vasenb.*, pl. 119-120, 5-6 = S. Reinach, *Rép. Vases P.*, II, p. 64); *h)* Amphore à fig. n. d'Etrurie (ex-Canino. De Witte, *Descr.* 1837, n. 76 = *Brit. Mus., Cat.* 1851, n. 661); *i)* Amphore à fig. n. d'Etrurie (*Catal. Campana*, IV-VII, A, 446). — B. Héraclès auprès du pithos, assailli par les Centaures: *a)* Amphore à fig. n. de Vulci (ex-Candelori. Münich, Jahn, 622 = Micali, *Storia d. ant. popoli ital.*, III, p. 159 sq. et pl. XCIX, 9); *b)* Amphore à fig. n. de La Tolfa (*Bull. Inst.*, 1866, p. 229 sq.); *c)* Vase de Corneto (ex-Bruschi, *Bull. Inst.*, 1869, p. 172); *d)* Cratère de Bologne (Arnoaldi Veli, *Bull. Inst.*, 1879, p. 214 sqq.); *e)* Stamnos à fig. r. de Falèries (A. Della Seta, *Museo di Villa Giulia*, I, p. 63, n. 868). — Autant que possible, nous ne citons dans cette étude que des vases trouvés en Italie, et, de préférence, en Etrurie.

[1] Par ex.: *a)* Cylix à fig. r. de Vulci (ex-Canino, 564. Cfr. *Annal. Inst.*, III, 1831, p. 150, n. 373*): Héraclès *assis* au milieu de Centaures qui s'enivrent. — *b)* Cratère à fig. r. d'Etrurie (*Catal. Campana*, IV-VII, A, 72): Héraclès imberbe découvrant le pithos en présence de *deux* Centaures. — *c)* Lécythe à fig. n. de provenance inconnue (Louvre, Pottier, F. 470): Héraclès lève le couvercle du pithos entre *deux* Centaures. — Peut-être aussi l'hydrie à fig. n. de Vulci ex-Candelori, Münich (Jahn) 435.

[2] Pindare, *Nem.*, III, troisième triade.

[3] Voir W. Helbig, *Wandgemälde Campaniens* (1868), 1291-1295. La conception peut remonter plus haut que l'Alexandrinisme, puisque déjà dans Homère Achille est représenté jouant de la lyre (*Il.*, I, 186 sqq.).

[4] On voit Hercule: A: Servi par un seul Satyre ou Silène: *a)* Coupe attique à fig. r. de Vulci (Berlin, Furtwängler 2534: fig. dans Gerhard, *Trinksch. und Gefässe*, pl. VIII); *b)* Cratère à fig. r. d'Etrurie (*Catal. Cam-*

Digitized by Google

maine avec une persistance singulière [1]; et il n'est pas douteux que ces monuments soient relatifs à la vie future dionysiaque [2]; mais leur rapprochement avec les précédents, qui nous montrent Hercule dans les mêmes rapports avec les Centaures, va en devenir très instructif.

En effet, le thiase des Centaures [3] amis d'Hercule n'est-il pas l'équivalent du thiase des Satyres folâtrant autour du héros? [4] Plus brutalement: la réception d'Hercule par Pholos n'est-elle pas

pana, IV-VII, A., 80. Le Satyre lui apporte la lyre et l'œnochoé. Déjà cité); — ou par plusieurs: *c)* Coupe à fig. r. de Caeré (E. Pottier, *Mon. Piot*, IX, 1902, p. 160 sq. et pl. XV. Déjà citée); *d)* Fragment de Cratère à fig. r. de Sant'Agata dei Goti (Vatican. Héraclès assis sur une chlamyde devant un portique, tenant la massue, est servi, en présence d'Athéna, par deux Satyres qui lui apportent l'un un plateau, l'autre un scyphus; deux autres Satyres regardent). — B: Jouant de la flûte, accompagné par des Satyres; *e)* Lécythe à fig. r. (Vienne. De Laborde, *Vases du Cte de Lamberg*, II, pl. IX b et XV = S. Reinach. *Rép. Vases peints*, II, p. 221); *f)* Stamnos à fig. r. provenant d'Etrurie (Musée de Florence, *Bull. Inst.*, 1870, p. 181. Déjà cité). — On remarquera que toutes ces représentations (sauf *e*) sont de date plus récente que les figurations de l'Amitié d'Héraclès avec les Centaures.

[1] Stues d'une tombe de la voie Latine: Hercule jouant de la cithare en présence de Diane, Minerve, Bacchus et un Satyre (*Annali Inst.*, XXXIII, 1861, p. 230-233; *Monumenti*, VI, pl. LIII). — Pour les sarcophages, voir *supra*, 1er art., I. Remarquer ceux du Vatican (Museo Pio-Clementino, IV, pl. 26 = *Annal. Inst.*, XXXV, 1863, p. 384 = Stefani, *Ausruhende Herakles*, p. 195), où Hercule triomphe en même temps que Bacchus; de Lyon (*Bull. Inst.*, 1871, p. 183), où il tient le scyphus au milieu d'un cortège bachique (cfr. la patère des Rennes au Cabinet des Médailles); le sarcophage ovale Ouvaroff (ex-Altemps, *Bull. Inst.*, 1880, p. 27 sqq.) où il est couché au milieu du thiase. — En dehors des représentations funéraires, voir aussi la vasque de fontaine de Gortyne (Louvre *Catal. sommaire*, 1896, n. 2237) où Nymphes, Satyres, Silène, Hercule, entourent l'enfant Bacchus endormi.

[2] *Supra*, 1er art., II.

[3] Les Centaures entourent Bacchus comme ailleurs le font les Satyres sur un fragment de sarcophage du Louvre (n. 1658).

[4] Selon Bethe (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, 173), les Centaures n'apparaissent dans le thiase bachique qu'à partir du IVe siècle *a. C.* — Mais les vases à fig. n. qui représentent la réception *amicale* d'Héraclès par Pholos prouvent qu'ils dispensaient, comme les Satyres le breuvage de Dionysos. Or ces vases datent presque tous de la fin du VIe siècle.

Digitized by Google

une image de l'accession du héros à la vie future dionysiaque? On pourrait croire que les Grecs dans cette aventure considéraient surtout la participation au breuvage divin que lui avait réservé Dionysos, à le voir représenter, par exemple, au fond d'une cylix à fig. n. de Vulci [1], seul devant le pithos où il plonge la main, plein d'une joie muette [2]: mais les documents sont insuffisants. Plus expressif est le fait qu'il soit accompagné auprès de Pholos par Hermès [3], ou Athéna [4], ou par les deux: [5] comme cela se passe sur les innombrables vases qui le représentent emmené vers les dieux sur le char d'Athéna; et comme c'est la règle lorsqu'il est introduit dans l'assemblée Olympienne en récompense de ses fatigues terrestres. Mais quoi? Il arrive si souvent qu'Athéna l'assiste dans n'importe lequel de ses travaux, et qu'Hermès l'accompagne, par exemple dans sa descente aux Enfers, qu'on ne peut vraiment rien conclure de ce détail encore.

Mais voici le point important, dont l'interprétation ne nous paraît pas douteuse. Non seulement Héraclès reçu par Pholos est souvent représenté couché, dans l'attitude de repos qu'il prend ailleurs en la compagnie de Dionysos lui-même, lorsque l'artiste a voulu indiquer qu'il était arrivé au terme de ses fatigues et à la récompense bien méritée de ses exploits [6]; mais sur une œnochoé à

[1] Ex-Candelori. Münich, Jahn, 1097.

[2] Ce thème simplifié semble avoir été préféré par les Etrusques. Voir le scarabée: Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. XVII, 22.

[3] Amphore à fig. n. de Corneto (*Bull. Inst.*, 1866, p. 234).

[4] Amphore à fig. n. de Corneto (*Bull. Inst.*, 1859, p. 132); Amphore à fig. n. de La Tolfa (*ib.*, 1866, p. 229 sq.); Hydrie à fig. n. de Vulci (Münich, Jahn, 435); Cyathe à fig. n. de Vulci (? Brit. Mus., *Cat.* 1851, 661); Amphore à fig. n. d'Italie (? *Bull. Inst.*, 1869, p. 127).

[5] Amphore à fig. n. de Bologne (S. Reinach, *Rép. Vases P.*, II, p. 64, 2-5).

[6] Amphore à fig. n. d'Etrurie (*Drittes Hall. Winckelm. progr.*, p. 95, n. 47); Amphore à fig. n. de Vulci (Münich, Jahn, 691 = *Annali Inst.*, 1831, p. 150 ?); Cylix à fig. r. de Vulci (ex-Canino 564. *Annali Inst.*, 1831, p. 150, n. 373 *).

Digitized by Google

fig. n. de l'ancienne collection Oppermann [1], on le voit désarmé, couronné, *les jambes enveloppées dans un manteau*, assis sur le lit la patère à la main, auprès de Pholos couché, tous deux sous un berceau de rameaux et de fruits. Or il apparaît que, toutes les fois qu'un artiste grec représente Héraclès en manteau (souvent en manteau brodé), c'est qu'il veut indiquer le repos définitif du héros et son accès aux voluptés divines [2]. Et cette habitude persiste chez

[1] Au Cabinet des Médailles, à Paris: de Ridder, n. 271 (provenance inconnue).

[2] Voir en particulier: A: H. sur le point de monter au bûcher de l'Oeta: Vase à fig. r. de Nola (*Bull. Inst.*, 1845, p. 37). — B: Emmené chez les dieux dans le char d'Athèna: Vase à fig. n. de Chiusi (*Bull. Inst.*, 1851, p. 52); Amphore à fig. n. de Vulci (Brit. Mus., *Cat.* 1851, n. 600); Peliké lucanienne à fig. r. (Münich, Jahn, 384; *Monum.*, IV, pl. XLI). — C: Apothéose dans un quadrige guidé par Hermès: Cratère à fig. r. de Bologne (*Bull. Inst.*, 1879, p. 221, *Annali Inst.*, 1880, p. 100 sqq. et pl.); Amphore (étrusque?) à fig. r. de la Sabine (Lisbonne: S. Reinach, *Rép. V. P.*, I, p. 368, 1). — D: Banquet Dionysiaque d'Héraclès: Oenochoé à fig. n. de Vulci (Bibl. Nationale, De Ridder, n. 264); Cylix à fig. r. de Nola (Brit. Mus., *Bull. Inst.*, 1864, p. 182: H. Heydemann *IXtes Hall. Winckelm. progr.*, p. 14). — E: H. ivre conduit par Dionysos et Hermès: Cratère à fig. r. de Népi (*Not. d. Scavi*, 1918, p. 19). — F: H. couché parmi les dieux ou les satyres: Hydrie à fig. n. de Vulci (Brit. Mus., *Cat.* 1851, 454); Oenochoé à fig. n. d'Etrurie (Berlin, *Cat.* 1924. Peut-être); Amphore à fig. r. et n. de Vulci (Münich, Jahn, 388); Coupe à fig. r. de Caeré (E. Pottier; *Mon. Piot*, IX, 1902. p. 160 sq. et pl. XV). — G: H. assis servi par des satyres: fragment de Cratère à fig. r. de Sant'Agata dei Goti (Saticula) (Museo Gregoriano). — H: H. assis avec Athéna au milieu des dieux: Oenochoé à fig. n. de Caeré (Louvre, Pottier, F. 117); Amphore à fig. n. de Corneto (Musée de Corneto, n. 1636. *Bull. Inst.*, 1885, p. 79); Coupe à fig. n. de Vulci (S. Reinach, *Rép. V. P.*, II, p. 70, 6-8). — I: Même scène, le manteau jeté sur la léontè: Oenochoé à fig. n. d'Etrurie (M. de Florence, *Bull. hist.*, 1870, p. 181); Amphore à fig. n. de Vulci (Münich, Jahn, 270); Petite amphore à fig. r. de la collection Faina (Orvieto. Athéna, accompagnée d'un taureau, verse à boire à Héraclès; au revers Dionysos). — J: H. avec les Muses: fragment de vase à reliefs à inscriptions grecques, trouvé à Arezzo (*Not. d. Scavi*, 1884, p. 377 et pl. VIII). — L'hydrie à fig. r. de Vulci (*Bull. Inst.*, 1844, p. 36 sq. et p. 41 sq.) représentant un quadrige accompagné d'une femme, d'Hermès et d'Athéna, et sur lequel se tient Héraclès en manteau et une femme couverte de la léontè et tenant les rênes (Omphale?) est d'inter-

Digitized by Google

les Etrusques [1], et dans la sculpture de l'Empire Romain : [2] donnant ainsi l'impression d'une quasi-obligation rituelle. Et au crépuscule du paganisme, le même sens s'attachait, semble-t-il, au « manteau constellé » que le grand Héraclès remet à Dionysos au terme de ses exploits terrestres, en lui faisant boire le nectar, vers la fin de l'épopée de Nonnos [3].

Nous sommes ainsi amenés à conclure que l'amitié d'Hercule avec les Centaures est, au même titre que ses bons rapports avec les Satyres, une image de la béatitude dionysiaque réservée aux héros après leur mort.

2. *Lutte d'Héraclès contre les Centaures et les Satyres.*

Aussi bien, si l'on a coutume de parler de l'extermination des Centaures par Hercule, ne devrait-on pas oublier que, d'après les monuments figurés, ses rapports avec les Satyres sont souvent mau-

prétation douteuse, mais ne saurait, étant donné la présence des dieux et la ressemblance du thème avec celui du char d'Athéna, contredire l'interprétation générale de tous ces monuments. — Sur cette question, voir déjà : Brunn, *Bull. Inst.*, 1850, p. 52.

[1] Acrotère de style sévère de Caeré (au Louvre), représentant Athéna qui sert à boire à Hercule assis devant elle (H. Heydemann, *XII^tes Hall. Winckelm. progr.*, p. 35). — Miroir gravé de Populonia : H. demi-nu, les jambes enveloppées dans un grand manteau et tenant une phiale, embrasse Alcmène en présence de Jupiter (*Not. d. Scavi*, 1903, p. 7 sq. et fig. 2). — Coupe à fig. r. de Chiusi (Berlin, 2947) : H. jeune et couronné, sans léontè, mais portant un châle sur les bras, regarde une Ménade assise sur un rocher.

[2] Statue du Louvre (*Cat.* 1896, 1665) provenant d'Alexandrie : Hercule, les jambes enveloppées dans un manteau, la léontè sous la massue sur laquelle il s'appuie, tient de la main gauche le bandeau de l'athlète et un *cep de vigne*. — Sarcophage des Amours de Mars et Vénus (C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, III, 2, n. 194) : Hercule, *parmi les dieux*, est à moitié nu, et un grand manteau lui enveloppe les jambes. — Bronze trouvé à Vienne, en France (*Bull. Inst.*, 1867, p. 42) : Hercule, *tenant le scyphus dionysiaque*, porte, outre la léontè, le pallium et la tunique talaire.

[3] Nonnos, *Dionys.*, XL, 420 sq. et 578. Le duc de Luynes (*Nouvelles Annales*, 1836, p. 67) assimilait à tort ce manteau à la nébride.

Digitized by Google

vais [1]. Et sans doute les critiques ont tendance à expliquer ces représentations par l'influence du drame satyrique; mais ne devront-ils pas reconnaitre que la confusion sensible des Cercopes avec les Satyres [2], et la destruction des vignes de Syleus par le héros [3] représentent les restes d'une légende où Héraclès était foncièrement hostile à Dionysos et à son thiase [4], comme il l'est d'ordinaire aux Centaures, et même parfois à Pholos, d'habitude son ami [5].

Sans chercher ici l'explication de ce phénomène, il est donc rigoureusement vrai de dire qu'Hercule ne se conduit pas avec les Centaures autrement qu'avec les Satyres: tantôt leur ami, tantôt leur ennemi [6].

[1] Voir les listes dressées par H. Heydemann, *IX^tes Hall. Winckelm. progr.*, (1884), p. 9, n. 22 (Héraclès volé par les Satyres); et p. 13 sq. (Rapports d'H. avec les Satyres). Parmi les vases trouvés en Italie, remarquer: A: Hercule volé par les Satyres: Cratère de Ruvo (H. Heydemann, *loc. cit.*, pl. I et II); Scyphus à fig. r. de Nola (Louvre. *Catal. Campana*, XI, 85. Cfr. *Philologus*, 27, p. 17, pl. II, 1); Hydrie à fig. r. de provenance inconnue (*Museo Gregoriano*, II. pl. 19, 1. Cfr. Helbig, *Führer* (1912), n. 531). — B: Héraclès buvant, défendant son canthare contre les Satyres: Scyphus de Ruvo (*Bull. Inst.*, 1836, p. 113). — C: H. défendant les déesses assaillies par les Satyres: Cylix à fig. r. de Brygos trouvée à Capoue (Brit. Mus., E. 65. fig. *Monumenti*, IX, pl. XLVI). — D: H. attaquant un Satyre: Amphore a fig. r. de Vulci (Musée de Parme. H. Heydemann, *III^tes Hall. Winckelm. progr.*, p. 48).

[2] Schol. ad Lycophr., *Alex.*, 691. — Millingen, *Peintures de vases grecs*, pl. XXXV et p. 56 sq.; Peliké à fig. r. de S. Maria di Capua (Berlin, n. 2359. Cfr. *XVII^tes Berliner Winckelmannsprogr.*, p. 3 sqq., et pl. 1-2).

[3] Cylix à fig. r. de Capoue (Musée de Zürich. *Annali Inst.*, 1878, p. 34 sq. et pl. C); Cylix à fig. r. de Vulci (ex-Campana. S. Reinach, *Rép. V. P.*, I, p. 392, 1-2); Amphore à fig. r. d'Orvieto (id., *ib.*, I, p. 228 sq. *Monumenti*, XI, pl. L).

[4] Ailleurs, c'est un géant, non caractérisé comme Héraclès, qui est en lutte contre les Satyres (*Bullet. Comunale*, 1889, p. 17-25).

[5] Amphore à fig. n. de provenance inconnue, au Louvre (Pottier. F. 266; fig. id., *ib.*, II, pl. 81): Héraclès défend le pithos contre Pholos et les autres Centaures, de même qu'il défend sa coupe de vin contre les Satyres.

[6] Cette remarque suffit à rendre vaines les tentatives, incertaines d'ailleurs, de Ridgeway (*The early age of Greece*, I, 177) et de Bethe (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 172-173) pour expliquer l'union de la douceur et de la sauvagerie chez les Centaures.

Digitized by Google

Et la difficulté n'est pas dans l'interprétation dionysiaque, qu'il *faut* donner aux uns comme aux autres des partenaires d'Hercule, mais dans la singularité d'une telle contradiction qui les intéresse les uns comme les autres.

3. *Lutte d'Héraclès contre un Centaure et un Satyre.*

La comparaison se poursuit avec une pareille aisance lorsque le héros, suivant l'esprit simplificateur des Grecs, s'oppose non plus à un groupe, mais à un seul adversaire, Centaure ou Satyre.

Est-ce faute de place que le dessinateur s'est si souvent contenté de mettre aux prises Héraclès et un seul Centaure ?[1] Ou la simplification est-elle purement symbolique ?[2] Elle prend une forme bien plus précise lorsqu'il s'agit de Nessus, ou, si l'on préfère, du Centaure ravisseur de femme[3] : les représentations en sont fort nombreuses[4],

[1] *a*) Oenochoé à fig. n. de Bologne (*Bull. Inst.*, 1872, p. 83. Déjà citée); — *b*) Coupe à fig. n. d'Etrurie (*Catal. Campana*, IV-VII, D, 718 = Pottier-Louvre, F. 67; fig. *ib.*, II, pl. 68); — *c*) Oenochoé à fig. n. de Vulci (Leyde. S. Reinach, *Rép. V. P.*, II, p. 269, 5); — *d*) Cylix à fig. n. de Vulci (ex-Candelori. Münich, Jahn. 650); — *e*) Cyathe à fig. n. de Vulci (Museo Gregoriano, II, pl. A. IV, 4); — *f*) Amphore à fig. n. de Corneto (Musée de Corneto); — *g*) Amphore à fig. n. de Vulci (Münich, Jahn, 55). — On donne souvent au Centaure, et la plupart du temps sans raison, le nom d'Eurytion: en fait la représentation simplifiée remonte aux origines mêmes de l'art grec.

[2] Cfr. par ex. le camée Demidoff (*Bull. Inst.*, 1834, p. 120).

[3] La fréquente présence dans ces scènes d'enlèvement de personnages accessoires, hommes ou femmes, dans des attitudes très singulièrement tranquilles; et même d'Hermès et d'Athéna (Amphore à fig. n. de Vulci: Museo Gregoriano, II, pl. A. XXXII, 2 = Helbig, *Führer*, n° 146. — Amphore à fig. n. d'Etrurie: *Cat. Campana*, IV-VII, D. 1081); sur une amphore archaïque à fig. n. (Etrurie, *Cat. Campana*, II, 418) l'attitude d'Héraclès, qui tient la femme du bras gauche et attend de pied ferme l'attaque du Centaure: nous font douter qu'il s'agisse, dans tous les cas, de l'enlèvement *précis* de Déjanire.

[4] Nous en avons relevé jusqu'à dix-neuf exemplaires trouvés à coup sûr dans les pays étrusques, presque tous vases à fig. n., et quelques-uns fort anciens.

Digitized by Google

et assez monotones en général. Mais celles qui sortent de la banalité sont instructives. Quelques-unes en effet montrent, contrairement à la légende, Nessus accompagné d'autres Centaures, comme si l'enlèvement de la femme intéressait toute la race des « fils de la Nuée », et telle est la conception qui semble avoir été reçue par les Etrusques lorsqu'ils sculptèrent des Centaures sur leurs urnes funéraires [1]. Ce thème du rapt et du secours trouvé en Hercule semble encore précisé par la double représentation, d'un parallélisme voulu, d'une amphore à fig. n. [5] qui figure : d'une part, Héraclès cherchant à enlever une femme au Centaure ; de l'autre, une femme conduite par Hermès vers Héraclès qui tire de l'arc sur un homme barbu en fuite. Rien ne nous autorise à suivre le commentateur qui veut voir en cette dernière scène l'histoire d'Iole et Eurytos ; mais il est très sûr, d'après l'attitude d'Hermès et de l'homme qui s'enfuit, que la femme vient d'être délivrée de quelque danger par l'intervention d'Héraclès. Les deux scènes se font donc pendant. Je ne sais si on peut être aussi affirmatif à propos d'une amphore de Vulci [3], où, à un héros *imberbe et non caractérisé* délivrant une femme des mains d'un Centaure en présence de deux hommes et de deux femmes, répond, sur l'autre face, un groupe d'un symbolisme funéraire très évident : un oiseau à tête humaine entre deux sphinx. Le fait même qu'à Héraclès est substitué un héros quelconque prouve que cette représentation était, aux yeux des Grecs, d'un sens plus général que l'historiette de Nessus [4]. Et si l'on ad-

[1] Voir *infra*.

[2] De provenance incertaine. *Bull. Inst.*, 1846, p. 65 sq.

[3] A fig. n. : Berlin, n° 1702.

[4] Ce monument semble particulièrement probant contre l'opinion de M. Bethe (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 173), qui prétend que le rapt des femmes ne devient caractéristique des Centaures « qu'à partir de 500 ». Mais d'ailleurs le mythe dit de Nessus aurait-il été si répandu au VI[e] siècle, s'il n'avait été parlant, s'il n'avait eu une signification générale? — Remarquer aussi que le *seul* Héraclès se trouve aux prises avec *deux* Centaures, Eurytion et Nessus, à propos de la *seule* Déjanire.

Digitized by Google

mettait que les deux scènes se répondent, on serait amené dès maintenant à se demander si le Centaure avec lequel Héraclès est si souvent aux prises n'est pas un monstre infernal qui enlève les hommes, au même titre par exemple que le Charon souvent représenté sur les monuments funéraires des Etrusques.

Cette hypothèse trouverait une sorte de confirmation dans la lutte d'Héraclès contre *le* Satyre voleur, pendant *du* Centaure ravisseur de femme.

Sans doute les vols du Satyre ont-ils le plus souvent dans les représentations qui nous en sont parvenues une allure peu sérieuse [1]. Mais il semble que, dans la légende primitive, il en était tout autrement. Nous possédons en effet un doublet de la légende de l'Héraclès Arcadien dans le récit des exploits d'Argos Panoptès [2], qui, pasteur de bœufs comme Héraclès [3], comme lui tue un sanglier qui dévastait l'Arcadie et se couvre de sa peau [4], tue le monstre infernal Echidna qui enlevait les passants comme Héraclès détruit l'Hydre de Lerne [5], met enfin à mort « le Satyre », Satyros, qui tyrannisait l'Arcadie et volait les troupeaux [6], comme Héraclès en Italie, selon les légendes grecques et gréco-latines, tue Lakinos à Crotone, [7] Latinos à Locres [8], Cacus à Rome [9], un voleur inconnu sur le fameux vase de Capoue [10].

[1] *Supra*, p. 27, n. 1. Joindre : *a*) S. Reinach, *Rép. V. P.*, II, p. 318, 1 (= Jahn, *Philologus*, 1868, p. 18) : — *b*) *Arch. Jahrb.*, I, p. 273, D.

[2] Apollodore, *Bibl.*, II, 1, 2. — Cfr. v. Wilamowitz-Möllendorff, *Griech. Trag.*, Préface du *Cyclope*, 7.

[3] C'est lui qui fut donné comme gardien à Iô transformée en vache. Cfr. Ed. Meyer, *Forsch.*, I, p. 73.

[4] Voir Hercule coiffé d'une dépouille de sanglier sur un *quadrans* Romano-Campanien (Babelon, *Monnaies de la Rép. Romaine*, I, p. 19, nos 16-18).

[5] L'hydre, selon Hésiode (*Théog.*, 313), est fille d'Echidna, qui enfante aussi Orthros, le chien infernal de Géryon, et Cerbère. Voir *infra*.

[6] Sur Argos-Héraclès contre Satyros, voir : Roscher, *Lexikon*, s. v. *Satyros*, col. 447.

[7] Diod. Sic., IV, 24, 7 ; — Serv., ad Verg. *Aen.*, III, 552.

[8] Conon, *Narr.*, 3 (p. 126, 4 sqq. Westerm.).

[9] Virg., *Aen.*, VIII ; — Tite-Live, etc....

[10] *Annali dell'Inst.*, XXIII (1851).

Digitized by Google

Il apparait donc qu'à l'origine Héraclès était aussi bien l'ennemi mortel *du* Satyre qu'aux temps classiques il l'est *du* Centaure, Nessus si l'on veut. Or le satyre chapardeur des vases du Vème siècle était aussi, et beaucoup plus brutalement, un enleveur de femmes, γυναιμανής, qui trouvait devant lui Héraclès, par exemple dans la célèbre coupe de Brygos que nous citions plus haut ; de la même façon que le Centaure qui veut emporter Déjanire. Seulement, au fur et à mesure que le Satyre, pour des raisons littéraires, devenait un personnage comique, ce rôle se trouvait réservé aux Centaures, dont la face humaine prenait d'ailleurs au besoin les traits du Satyre ou du Silène [1] : l'exploit et le châtiment, qui primitivement étaient le lot commun de Satyre et du Centaure, se trouvèrent la part exclusive du dernier.

A quoi nous ont conduit ces longs détours ? D'abord à ceci : que nous devons considérer les sarcophages où Hercule lutte contre les Centaures comme étant de caractère dionysiaque, malgré leur apparente contradiction avec ceux où le héros fait amicalement partie du thiase bachique [2]. Mais ensuite, et surtout, à la certitude d'un parallélisme absolu, dès le VI^e^ ou le V^e^ siècle a. C., entre l'attitude d'Hercule à l'égard des Centaures et sa conduite avec les satyres ; en conséquence, nous disposons d'un instrument d'investigation plus puissant pour résoudre la question essentielle ici : *la lutte entre Hercule et les Centaures a-t-elle une valeur funéraire précise ?* En effet, les documents relatifs aux Satyres funéraires nous aideront à interpréter ceux qui concernent les Centaures funéraires : secours non négligeable dans un problème aussi délicat.

[1] *Supra*, p. 20, n. 7. Voir surtout l'Amphore de Caeré (*Bull. Inst.*, 1881, p. 164 sq. Déjà citée), où Nessus (?) a une tête de Silène archaïque.

[2] Sans exclure, bien entendu, la possibilité d'une évolution différente, et même divergente, des deux thèmes.

Digitized by Google

4. *Le problème de la « nature infernale » des Centaures.*

La question du rôle infernal des Centaures a été débattue avec une extrême incertitude par Roscher-Tümpel [1], qui, après avoir accumulé des documents très mêlés, concluent à l'existence d'une obscure légende italo-étrusque ; plus récemment par Ed. Norden [2], qui rejette la conclusion de Roscher et affirme que « toute la pensée est grecque » ; et par Körte [3], qui indique un point de départ voisin du nôtre, mais d'une telle généralité qu'aucune conclusion précise ne peut en être espérée [4].

Tous trois ont peut-être eu tort de se tenir de trop près au texte célèbre de Virgile, qui place les Centaures dans le vestibule des Enfers [5]. Ces vers ont le mérite d'ébranler l'imagination et de nous contraindre, pour ainsi dire, à poser la question. Mais ils ne sont qu'un document au milieu d'une foule d'autres qui s'y rattachent de plus ou moins loin, et qui doivent être systématiquement groupés, si l'on veut essayer de se reconnaître dans les conceptions très variées et très changeantes de l'eschatologie gréco-italique [6].

[1] Roscher, *Lexikon*, II, 1. col. 1054-1056.

[2] *Verg. Aen.*, VI², p. 215 sq.

[3] Lettre citée par Ed. Norden, *op. cit.*, p. 215.

[4] Il se contente de rappeler que les Centaures sont *originairement* très voisins des Silènes ioniens à pieds de chevaux, qui sont la suite du Dionysos souverain des ombres. Nous avons montré que les Satyres, confondus avec les Silènes, avaient eu, *dans les temps historiques*, une carrière parallèle à celle des Centaures, *dans leurs rapports avec Héraclès*.

[5] Virg., *Aen.*, VI, 289 sq. — Imité par: Stace, *Theb.*, IO, 534 et *Silv.*, V, 3, 277 sqq.; et Sénèque, *Herc. fur.*, 782 sqq.

[6] C'est dire que ne peuvent nous contenter ni les affirmations de M. Bethe (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Kentauren*, col. 174, 28-43) qui se tire d'affaire en niant purement et simplement que Silène ou Centaure aient jamais joué un rôle funéraire, et en taxant Virgile d'imagination poétique, sans d'ailleurs apporter aucune discussion de ce qu'il critique ni aucune preuve de ce qu'il avance : — ni le raisonnement de M. B. Schweitzer (*Heracles*, p. 80 et 105 sq.) qui, se fondant sur le fait rapporté

Digitized by Google

Que n'a-t-on remarqué d'abord les contradictions constantes dans la foule des légendes helléniques relatives aux Centaures? Cette race, selon Pindare également odieuse aux hommes et aux dieux [1], (et c'est le caractère même des êtres infernaux, en particulier d'Hadès), a cependant fourni l'éducateur des héros fils des Olympiens unis aux mortelles, et celui qui reçut avec tant de bienveillance dans sa caverne Héraclès, le héros presque dieu. — Cette race vouée à la mort, cette race exterminée comme pourrait l'être n'emporte quel groupe humain (et pourtant elle est d'origine divine), a pour suprême représentant un être immortel, Chiron. — Et cependant cet immortel est relégué aux Enfers; et de pitoyables légendes cherchent à expliquer gauchement pourquoi il y est, après on ne sait quel pacte avec les Erynnies [2]. — Que n'avouent-elles (ce serait plus simple) qu'il n'y a point de différence essentielle entre Chiron et les autres Centaures, que tous sont immortels, mais démons infernaux? Ainsi s'expliquerait qu'au lieu d'avoir les traits des Satyres ou des Silènes, on en trouve qui présentent la face horrible de la Gorgone [3], de même qu'ailleurs on voit la Gorgone infernale [4] sous la forme d'une Centauresse [5].

par Elien (*Var. hist.*, IX, 16) que le Centaure Marès, ancêtre des Ausoniens, avait trois âmes, ce qui le rapproche en effet des êtres infernaux multiples et en particulier de Géryon (voir *infra*), a voulu conclure de cet indice fragile au caractère funéraire des Centaures en Italie; mais la donnée d'Elien est insuffisante, et le raisonnement de M. Schweitzer, très oblique, n'est pas toujours convaincant.

[1] Pindare, *Pyth.*, II, 80: γόνον... σὺτ' ἐν ἀνδράσι γεραστὸν σὺτ' | ἐν θεῶν νόμοις.

[2] Apollodore, *Bibl.*, II, 5, 4.

[3] Scarabée archaïque. Cfr. Müller-Wieseler, *D. a. K.*, 1, n° 324.

[4] Infernale déjà dans Homère, *Od.*, λ, 634.

[5] Vase béotien à reliefs du Louvre. Voir L. Malten, *Das Pferd im Totenglauben*, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 182, fig. 3. — M. Malten suppose que Méduse, primitive déesse infernale et chevaline, ne fut introduite que plus tard dans le cercle des Gorgones non chevalines (*l. c.*, p. 181-184). Mais le texte d'Homère et le scarabée cité *supra* rendent l'hypothèse à la fois inutile et aventureuse. — Cfr. deux scarabées grecs d'influence phéni-

Digitized by Google

Comment se fait-il encore que, voués primitivement aux eaux pures des orages et des sources jaillissantes [1], on les trouve ailleurs relégués dans l'humide obscurité du chaos [2]; mieux encore, liés au flux des eaux sulfureuses à l'impure odeur de cadavre [3], qui, aux yeux de toute l'Antiquité, étaient d'origine infernale? — Et comment expliquer enfin que le sang de Nessus soit un poison mortel aux prodigieux effets [4], tandis que la mystérieuse Centaurée (Κενταυρὶς ποία) ressuscite les morts et fait revenir vivant de l'Hadès sans retour? [5].

Ce sont là autant d'indices d'une double nature des Centaures, avec prédominance nette du caractère infernal, surtout peut-être en Orient, où ils semblent se trouver mêlés à la démonologie vulgaire [6]. Mais ce double caractère explique avec une parfaite netteté qu'aux temps classiques Héraclès se montre, comme nous l'avons vu, tantôt leur ami, tantôt leur adversaire, selon qu'ils sont des demis-dieux bienfaisants ou des démons funestes. Quant à savoir laquelle des deux fonctions leur fut attribuée d'abord, c'est ce qui échappe totalement à notre recherche.

cienne, provenant sans doute d'Etrurie: la Gorgone ailée, à corps de cheval, tient sur l'un un lion, sur l'autre un sanglier (Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. VII, 39 et 40 = Micali, *Storia...*, pl. 46, 18 et 17); tous deux semblent dater du VI[e] siècle.

[1] *Supra*, p. 19.

[2] Bérose, *fragm.*, I, 4 (Müller).

[3] Pausan., V, 5, 10; — Philon, περὶ ἀφθαρσίας Κόσμου, I (Bernays). — Textes réunis par Roscher, *loc. cit.*

[4] Voir Sophocle, *Trach.*, 688 sqq.; — Sénèque, *Herc. oet.*, 720 sqq.

[5] Nonnos, *Dionys.*, XXXV, 63. — Chiron, selon certaines légendes, ressuscite Actéon et peut-être Hippolyte (S. Reinach, *Archiv. für Religionswis.*, X, 1907, p. 51).

[6] Voir la plaque de bronze archaïque d'Olympie (Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, 1047, fig. 4): en quatre registres de haut en bas: trois oiseaux; deux griffons affrontés; Héraclès tirant sur un Centaure qui s'enfuit; Artémis « persique » entre deux lions qu'elle tient la tête en bas. Cette figure rappelle celle d'Ishtar, la déesse infernale des Babyloniens; les griffons ont aussi un caractère funéraire. — Cfr. les Onocentaures en Judée, sorte de démons infernaux (Roscher, *loc. cit.*).

Digitized by Google

Les Centaures pénétrèrent en Italie sans doute par plus d'une voie; mais ils ne semblent avoir connu une réelle popularité que dans deux domaines: la Campanie et l'Etrurie [1]. De prétendre avec Elien [2] qu'ils furent naturalisés dans la péninsule parce que Marès, père des Ausoniens, avait la forme d'un Centaure, c'est une plaisanterie. Il est naturel d'attribuer leur introduction en Campanie aux colons locriens fondateurs de Cumes [3]; quant aux monuments étrusques, dont quelques-uns remontent fort haut, ils n'excluent pas, tant s'en faut, la possibilité d'influences orientales.

Telle quelle, la légende italique des Centaures est d'une pauvreté stupéfiante: dans les termes où la connaissait Lycophron, elle se bornait à dire que, chassés de Thessalie par Hercule, ils avaient traversé la Tursénie et s'étaient réfugiés dans l'île des Sirènes, dont les chants les avaient fait mourir [4]. Intéressante cependant à divers égards: d'abord en ce qu'elle rattache (gauchement) l'aventure des Centaures à l'histoire d'Héraclès; — ensuite en ce qu'elle ne peut citer aucun épisode de leur vie *terrestre* en Italie [5]; — enfin en ce qu'elle s'applique à lier matériellement, par la course fuyante des Centaures, les deux seules régions où nous les voyons bien connus [6]. Cette légende a donc tous les caractères d'une création mixte, d'un échafaudage pénible; sa mesquinerie s'en aggrave d'autant: il devient sensible que les Centaures n'ont pas eu d'existence active sur le sol italique.

[1] La Sicile ne semble pas s'être beaucoup occupée d'eux. Cfr. cependant la comédie d'Epicharme, Ἡρακλῆς παρὰ Φόλῳ, témoignage littéraire en concordance, malgré quelque retard, avec l'imagerie attique de cette légende.

[2] Elien, *Var. hist.*, IX, 16.

[3] Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, col. 1044 sq.

[4] Lycophr., *Alex.*, 670, et Tzetzes, *ad loc.* — Cfr. Ptolémée, *Nov. hist.* 5, p. 192, 22 (Westerm.); Apollodore, *Bibl.*, II, 5, 4.

[5] Les monuments figurés non plus ne nous permettent d'en reconstituer aucun.

[6] L'île des Sirènes est, selon toute vraisemblance, une création Cuméenne.

Digitized by Google

Il n'y ont pas vécu: mais ils y sont morts. Et de quelle mort! Il vaudrait mieux appeler cela une disparition. Car enfin l'île des Sirènes peut, par telle colonie grecque, être localisée en un point déterminé de la côte italienne. Mais, mythiquement parlant, c'est une île infernale du lointain Occident;[1] les Sirènes, tous les Grecs le savent (et leurs disciples italiens), sont des démons qui attirent les hommes aux gouffres infernaux: Ulysse est trop connu dans ces parages pour que nul en ignore. Et si quelqu'un était tenté d'oublier ce que signifient au juste ces « îles occidentales », on lui rappellerait, et le jardin des Hespérides, et les îles des héros bienheureux, et l'Erythie du triple Géryon, pasteur d'Hadès: on lui dirait que la Gorgone infernale aussi habite une île « océanique »[2], et de même les Harpyes[3]. Et il serait sans doute amené à se demander pourquoi dans la légende italiote l'île des Sirènes devient aussi l'île des Centaures? Au juste, les Satyres eux aussi n'habitent-ils pas de lointaines îles occidentales, qui portent leur nom[4]? Mais tandis que les Satyres y vivent leur libre vie dionysiaque, les

[1] Aux confins du monde, c'est-à-dire à l'entrée de l'Hadès: Voir Platon, *Cratyl.*, 403 D. Cfr. L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 239.

[2] A. Furtwängler, *Roschers Lexikon*, s. v., 1695.

[3] Gardiennes de l'Arbre des Hespérides, selon certaines traditions. Cfr. O. Kern, *De Orphei theogoniis*, p. 88, (cité par E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 215).

[4] Strabon, X, 466. — Même si l'on admet que c'est là une anecdote géographique et rationaliste provenant de navigations assez tardives, il resterait à se demander pourquoi les navigateurs ont *trouvé* des satyres dans ces parages, et pourquoi ils ont répandu l'historiette. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'ils s'attendaient à toutes sortes de merveilles en approchant des confins occidentaux autrefois hantés par Dionysos (Lucien, *Ver. hist.*, I, 7, parle d'une île occidentale où ont abordé seuls Dionysos et Héraclès). Mais, plus probablement, ils comptaient atteindre soit les jardins des Hespérides, soit un quelconque paradis dionysiaque. Martianus Capella, qui place les Hespérides à l'extrémité de l'Afrique, fait du Mont Atlas ce petit tableau... fantaisiste, mais pittoresque: « Per diem silet, nocte et ignibus micat; tibiis, fistulis, cymbalis tympanisque percrepat, *Satyris Aegipanisque bacchantibus* » (VI, 667).

Digitized by Google

Centaures n'atteignent à l'île des Sirènes que pour y mourir; oui certes: mais pour y mourir à force d'entendre des chants mélodieux, ce qui était considéré comme une jouissance paradisiaque.

Nous voilà conduits à une contradiction claire, mais inextricable. En effet, ne possédant aucune autre forme de la légende, nous ne pouvons expliquer comment, de modification en modification, elle a pu aboutir à une telle absurdité ou, si l'on préfère, incohérence. On voit bien qu'à un moment donné en Italie (sans doute en Campanie) les Centaures, *inexistants sur terre*, se sont trouvés *liés aux Sirènes, êtres infernaux;* on soupçonne qu'ils ont eu, pour ces populations occidentales, un rôle funéraire plus accentué du fait que leur rôle terrestre était plus réduit, tandis qu'en Grèce la distinction n'avait jamais été nette: et c'est tout.

Les mêmes difficultés se représentent lorsqu'on serre d'un peu près les textes littéraires que certains critiques ont invoqués pour prouver le rôle infernal des Centaures. Virgile [1] a placé dans le « vestibule » des Enfers les Centaures, les Scyllas, Briarée, l'Hydre de Lerne, la Chimère, les Gorgones, les Harpyes: mais ce sont des ombres. On part de là pour affirmer que les Centaures figurent dans cette liste comme pourraient le faire des morts quelconques; donc qu'ils n'ont aucun rôle funéraire. Mais, pour la moyenne des imaginations populaires, les Gorgones (sauf Méduse) et les Harpyes continuaient à exister et à enlever les morts; de même Scylla; tandis que la Chimère et l'Hydre avaient été tuées de fait. Le texte de Virgile ne prouve donc rien, puisque le poète a modifié de parti-pris les croyances communes de son temps. Il a voulu symboliser à l'entrée des Enfers la destruction des monstres, infernaux ou terrestres, par les héros bienfaisants. Mais cela ne préjuge pas la double question qui nous intéresse: parmi ces monstres, les Centaures sont-ils

[1] Virg., *Aen.*, VI, 285 sqq.

Digitized by Google

infernaux ou terrestres? Etaient-ils, avant Virgile, placés à l'entrée des Enfers, selon des croyances plus ou moins populaires [1] ?

Les vers de Sénèque ne sont pas plus clairs [2], sauf en ceci que les Centaures « émergent » de la foule anonyme des morts, comme s'ils étaient caractéristiques du lieu, comme l'Hydre, dont la nature infernale est bien assurée [3]. Mais la présence des Lapithes vient confondre toute certitude.

Et il y a pire incertitude dans les deux passages de Stace que l'on invoque pour le même objet: l'un, en effet, fait des Centaures de vaines ombres, parmi celles des monstres *punis*, tout en laissant entendre que ces monstres appartiennent *en propre* à l'Erèbe [4]; tandis que l'autre groupe nettement les Centaures avec *Cerbère*, l'hydre et Scylla, comme des êtres « diaboliques » attachés à la punition des coupables, et qui s'écartent devant les morts justes [5].

Ces textes nous laissent dans l'état pénible d'un homme qui ferait toujours le même rêve, en prévoirait sans cesse la conclusion, et dont les idées se confondraient régulièrement au moment où la solution est proche. Nous avons l'impression que les trois poètes, travaillant sur une matière commune (on ne peut dire en effet que Sénèque et Stace *suivent* Virgile, puisque les trois conceptions dif-

[1] Le texte du Ps. Plator. *Axiochos*, III, pourrait faire penser que les Grecs unissaient les Centaures à Scylla, comme monstres infernaux: « C'est comme si Axiochos craignait *Scylla ou un Centaure*, qui n'existent pas à présent et qui n'existeront pas non plus *après sa mort* ».

[2] Sen., *Herc. fur.*, 782 sqq. — Hercule traverse le Léthé dans la barque de Charon: « Tunc uasta trepidant monstra, Centauri truces, | Lapithaeque multo ad bella succensi mero... », puis l'Hydre de Lerne.

[3] Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 215 et 275. Voir *infra*.

[4] Stace, *Theb.*, IV, 534 sqq.: « Quid tibi monstra Erebi, Scyllas, et *inane furentes* | *Centauros*, solideque intorta adamante gigantum | uincula, et angustam centeni Aegeonis umbram? ». — C'est à peu près la conception de Virgile, moins homogène cependant, parce que les deux caractères contradictoires sont exagérés chacun dans son sens.

[5] Stace, *Silv.*, V, 3, 277: « Nullo sonet asper ianitor ore | Centaurosque hydraeque greges Scyllaeaque monstra | auersae celent valles ».

Digitized by Google

fèrent entre elles), ont interprété selon leurs propres idées philosophiques et l'à-propos momentané de leurs œuvres des données populaires dont ils ne voulaient pas se faire les complices, quoiqu'ils fussent séduits par leur caractère poétique. Mais ce n'est là qu'une impression.

5. *Le rôle funéraire des Centaures.*

La clarté, ce qui paraîtra sans doute singulier, vient des monuments étrusques : en particulier des urnes funéraires si nombreuses, surtout à Volterra, et classées dans le grand recueil de Brunn-Körte [1].

Un premier point hors de doute, c'est que, sur ces monuments, les Centaures se trouvent fréquemment groupés avec des êtres infernaux : Gorgone [2] ; Scylla [3] ; la Chimère [4] ; enfin le Sphinx, Charon

[1] Brunn-Körte, *I rilievi delle Urne etrusche*, II, p. 155-176 et pl. LXIII à LXXIII.

[2] Jeunes Centaures de part et d'autre d'une tête de Gorgone sur deux urnes de Montepulciano au Musée de Palerme (Brunn-Körte, II. pl. LXIV, 4 et 5). — Pour le caractère funéraire de cette représentation en Etrurie, on comparera les urnes de Volterra, nos 38, 39 et 42, où figurent des têtes de Gorgones à ailettes, rapprochées d'une urne (sans no) du même Musée, où se voit à la même place un démon femelle ailé, des ailettes aux cheveux, tenant une épée et assis sur un rocher : thème funéraire fréquent (le plus souvent le démon est de caractère marin et enlève un homme). — Ce groupement et sa signification peuvent d'ailleurs venir de la Grèce archaïque (voir *supra*, p. 33 et n. 5) : l'important ici est de voir qu'aux temps classiques, et en Italie, il n'a rien perdu de son sens, au contraire.

[3] Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, 1055. Le démon marin enlevant le mort est fréquent sur les urnes de Volterra : voir par ex. n° 392 ; un curieux Scylla mâle sur les urnes nos 71 et 449. — Scylla a un caractère infernal déjà dans Homère (*Od.*, μ, 100) ; cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 215, et *supra*, p. 37.

[4] Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, 1055 ; cfr. id., *Gorgonen*, p. 28 sqq. — Pour le caractère infernal de la Chimère, voir : Usener, *De Iliadis carmine quodam Phocaico* (Bonn, 1875), p. 40 ; Ettig, *Acheruntica*, *Leipz. St. z. class. Phil.*, XIII, p. 336 ; E. Norden, *op. cit.*, p. 215. Textes expres-

Digitized by Google

et une Furie, sur une urne qui semble vouloir cumuler tous les thèmes funéraires possibles [1].

Il arrive d'autre part que, sur ces urnes, les thèmes de la légende grecque soient repris, mais avec des modifications expressives. C'est ainsi que la Centauromachie, à laquelle une ciste italique [2] donne une forme déjà extrêmement vague et générale, paraît représentée, au mépris des traditions grecques, comme la lutte de plusieurs hommes contre un seul Centaure [3], ou, si l'on préfère, comme le sauvetage d'un homme des mains ennemies du Centaure; sans que l'amphore qui y figure fasse aucunement allusion au pithos de Pholos, comme le prouvent et sa position et sa présence dans quantité d'autres monuments du même genre où il ne saurait en être

sifs de Lucien, *Dial. mort.*, 30, 1; *Menipp.*, 13 sq. — Sur le même monument, avec le Centaure et la Chimère se voit une femme ailée qui est soit Gorgo, soit Artémis persique. Cette déesse, très répandue en Etrurie sous la forme de la Ἄρτεμις θηρῶν, et dont les origines orientales ne sont pas douteuses (Fr. Poulsen, *Der Orient und die frühgriech. Kunst*, p. 113 sqq., figure elle-même dans des représentations peut-être funéraires (Diadèmes en or de Kiev: luttes de cavaliers contre des Griffons et Artémis persique: *Arch. Anzeig.*, XXXIII, 1918, p. 140 sqq. — Cfr. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, pl. 243 A: Artémis persique et Gorgone.

[1] De Volterra (Brunn-Körte, II, pl. LXIII, 3). Petites faces: *a*) Charon et Furie, chacun tenant un serpent, de part et d'autre d'un objet droit, peut-être un cippe funéraire; *b*) Sphinx terrassant un homme et tournant la tête vers un oiseau. Face principale: Centaure luttant (?) contre un serpent. — La lutte d'un démon infernal contre le serpent se comprend très bien même à côté d'autres démons ayant le serpent comme attribut: car le serpent funéraire représente aussi bien le dieu infernal que le mort (O. Seiffert, *Die Totenschlange auf lakonischen Reliefs*). De la même façon le griffon est figuré sur un sarcophage dévorant un serpent (C. Robert, III, 2, 166 *a* et *b*).

[2] Carl Jacobsen, *Ny Carlsberg Glyptothek, Helbig Museet*, 4, 81, p. 38.

[3] Brunn-Körte, II, pl. LXVII, 2: Deux centaures dos à dos assaillis par deux guerriers; sous chacun d'eux un jeune homme en bonnet phrygien terrassé; entre eux deux, une amphore pointue renversée. — Id., *Ib.*, II, pl. LXVII, 1: Un homme terrasse le centaure, un autre accourt; un troisième, devant, semble fuir; devant lui, une amphore debout. — La représentation de la première urne doit être considérée comme double et symétrique.

Digitized by Google

question [1]. De même le mythe de Nessus est modifié de la façon la plus singulière: si parfois il arrive que soit figuré assez nettement Hercule délivrant une femme des mains du Centaure [2], ici encore, comme dans les représentations précédentes, le Centaure est isolé et il a plusieurs adversaires: fait si remarquable que les éditeurs de la seconde y voient « Hercule introduit dans une Centauromachie, on ne sait pourquoi » [3]. Disons simplement que le mythe de Nessus a été généralisé par les sculpteurs étrusques pour devenir le thème du Centaure enleveur de femme assailli par les héros, nous serons plus près de la vérité: à preuve d'autres urnes de même genre, mais où manque Hercule [4].

Ainsi les Etrusques, en reprenant les images des Grecs, ne les comprennent plus comme illustrations de légendes précises. Ils généralisent; et toujours dans le même sens. Des aventures aussi différentes à l'origine que celles de Pholos et de Nessus (peut-être contaminée par celle d'Eurytion) deviennent une seule et même chose: l'homme (ou la femme) tombé aux mains du Centaure et délivré par l'intervention *du* héros, qui, lorsqu'il se précise, est Hercule. Que ces représentations, par leur généralité même, *puissent* avoir un sens symbolique, cela est assez clair; mais la démonstration n'en sera possible qu'après examen d'autres monuments.

Car le Centaure apparait d'ordinaire sur les urnes étrusques dans une tout autre position. Il est seul, toujours, et triomphe à la fois de plusieurs ennemis [5]. Les Grecs ne connaissaient rien de semblable. Or quand on voit les peuples italiques innover dans des représentations d'origine hellénique, on doit y porter une extrême

[1] Voir par ex. Brunn-Körte, II, pl. LXIII, 2: Jeune Centaure courant au-dessus d'une amphore renversée. Voir *infra*.

[2] Urne de Chiusi (*Bull. Inst.*, 1859, p. 162); — Urne de Pérouse (Brunn-Körte, II, pl. LXXI, 9).

[3] Brunn-Körte, *ad loc. cit.*

[4] Brunn-Körte, II, pl. LXXI, 10 et 11.

[5] Brunn-Körte (II, pl. LXIX sqq.) en comptent seize exemplaires.

Digitized by Google

attention. Mais il y a plus. Ce thème du Centaure vainqueur de plusieurs adversaires se trouve mêlé, d'étrange façon, au mythe d'Oenomaos sur deux urnes de Volterra [1]. Ce mythe est l'un des plus expressifs de la sculpture funéraire romaine: il représente à la fois la soudaineté et la vulgarité des accidents mortels, et l'enchaînement des catastrophes entraînées l'une par l'autre. L'introduction dans une pareille scène du Centaure triomphant ne figure-t-elle pas la victoire d'Hadès et la vaste déroute des hommes devant la mort?

Simple hypothèse encore. — Voici d'autres urnes où se voit le Centaure seul (ou deux Centaures symétriques, ce qui revient au même) enlevant une femme [2] qui, d'ordinaire, *consent à son enlèvement* [3]: plusieurs fois le Centaure tient une palme. Et le sens funéraire de ces représentations est attesté soit par la présence de la patère ombiliquée [4], soit par les représentations annexes du griffon-hippocampe [5], soit par le groupement complexe de divers éléments sur l'une de ces urnes. On y voit [6], entre les deux Centaures barbus qui, dos à dos, et reposant chacun sur une grande amphore, enlèvent des femmes, un jeune homme assis de face, une

[1] Brunn-Körte, II, pl. LXVIII, 3 et 4. — Ce pourrait être une bévue du sculpteur: un sarcophage romain du Louvre (974 ex-Borghèse) figure, devant le char d'Oenomaos, un cavalier vu de dos, dont le tronc humain semble prolonger le corps du cheval. Mais, étant donné l'abondance des urnes du groupe précédent, dont le thème exact se retrouve dans ces deux monuments, il est certain que l'erreur des sculpteurs (s'il y a erreur) a été volontaire.

[2] Urne étrusque du Musée de Palerme n. 35. Cfr. Brunn Körte, II, pl. LXVI, 8.

[3] Urnes de Chiusi (Brunn-Körte, II, pl. LXIV, 6) et de Volterra (id., *ib.*, pl. LXIV, 7).

[4] Sur des urnes de Volterra (nn. 32, 34, 298), la grande phiale ombiliquée est présentée par deux démons ailés nus, comme ailleurs le Gorgoneion.

[5] Urne de Palerme. — Les démons marins, dérivés de la croyance à un voyage maritime vers les Enfers, sont fréquents et sur les urnes étrusques et sur les sarcophages romains.

[6] Brunn-Körte, II, pl. LXV, 7.

Digitized by Google

épée nue à la main : sur les petits côtés, d'une part le couple des défunts se tenant par la main, l'homme en armes accompagné de son cheval ; de l'autre un couple, l'homme tenant un rouleau, debout devant un homme assis tenant lui-même un rouleau. Que l'on interprète comme on veut ces deux dernières scènes (peut-être le « congé » et le « jugement »), il est visible qu'il s'agit ici des défunts, si souvent représentés ailleurs sur le couvercle des urnes. Quant à la figure centrale, elle ressemble singulièrement, pour l'armement et pour la place qu'elle occupe, au démon marin ou au démon femelle tenant une épée, que l'on voit sur d'autres monuments funéraires étrusques [1]. La face principale a donc un *sens symbolique* (mort et enlèvement), tandis que les faces secondaires sont des *représentations réalistes* ; leur union pouvant figurer, si l'on veut, la succession chronologique du congé, de la mort, du voyage infernal, du jugement. Laissons même de côté cette dernière hypothèse, peut-être trop séduisante : il reste comme fait certain que *le Centaure ici joue un rôle funéraire* [2].

Le curieux, dans ces derniers monuments, c'est que la femme consente à son enlèvement, tandis que, dans les précédents, le Centaure faisait figure de meurtrier ou de ravisseur brutal. Plus saisissante encore la contradiction, lorsque l'on remarque sur les uns et sur les autres des symboles dionysiaques très clairs : soit les amphores, soit souvent dans les groupes où le Centaure terrasse plusieurs adversaires, l'écharpe de lierre qu'il porte au travers du torse. L'interprétation de ce dernier détail est certaine. Celle des amphores nous force à entrer dans quelque détail.

[1] Urne de Volterra n. 62 ; autre sans n., citée déjà *supra*.

[2] Il importe de remarquer qu'ici encore une influence grecque est possible. Un relief de terre-cuite, du début du IV^e^ siècle, trouvé à Tarente, représente un mort héroïsé emporté par un Centaure vers le Lit et le Banquet (*Röm. Mittheil.*, XII, 1897, pl. VII). Le monument est isolé, mais expressif. Replacé au milieu de notre argumentation, il la confirme, nous semble-t-il, tout en tirant d'elle une nouvelle force.

Digitized by Google

Porphyre, dont l'éducation symboliste ne laisse rien à désirer, hésite entre deux interprétations: Cratères et Amphores sont les symboles des sources, dit-il quelque part; de Bacchus et des Nymphes, énonce-t-il ailleurs [1]. Etant donné la nature de Bacchus, il n'y a pas là contradiction, mais seulement indétermination. Au surplus, les sources elles-mêmes ne sont pas étrangères, tant s'en faut, au monde infernal ni aux pratiques funéraires; sans revenir sur la Mnémosyne des Orphiques [2], sans suivre dans ses hardies hypothèses Furtwängler qui voit sur certains monuments grecs et étrusques Hercule en train de recueillir l'eau merveilleuse des Enfers à la Source de Vie [3], il est certain que la lustration aux fontaines emportait presque toujours pour les imaginations antiques le sens d'une purification, et finit même par être expressément notée comme un moyen magique d'acquérir l'immortalité [4].

Mais le symbolisme dionysiaque des amphores est bien plus probable. Les nombreux monuments qui représentent Hercule naviguant sur un radeau d'amphores [5] ne font que donner une forme mythique à un thème très général, au moins influencé par les conceptions dionysiaques [6], et qui doit être celui de la navigation vers

[1] Porphyre, *Antre des Nymphes*, 17 et 13.

[2] *Supra*, 1er art., II, 2.

[3] Furtwängler, *Ant. Gemmen*, IV, p. 197-198. Ces hypothèses peuvent être fondées: mais nous nous en tenons ici à une étude aussi objective que possible.

[4] Martianus Capella, II, 142: « lympha subluere ».

[5] Pierres gravées: Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. XIX, 38; LXIV, 26; XX, 41 (étrusques); XIX, 37 et 38 (italiques). — Miroirs gravés: Gerhard, *Etr. Spiegel*, I, pl. XXIX, 18; CXLIX; CCCXLI, 1; CCCXCVIII. — Voir sur ce sujet Martha, *Art Etrusque*, p. 593 (qui propose à ce thème une origine assyrienne); Courbaud, *La Navigation d'Hercule*, in *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XII, 1892, p. 274; Furtwängler, *Ant. Gemmen*, III, p. 198.

[6] Le navigateur n'est pas toujours Hercule: Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. XIX, 36 et XX, 39. C'est un Satyre ou Silène sur deux scarabées étrusco-italiques (id., *ib.*, pl. XVIII, 13 et XIX, 35). Le personnage de l'intaille XIX, 36 tient une amphore et probablement un poisson; le

Digitized by Google

les îles Fortunées, le pays des Hespérides, en tout cas un paradis bachique [1] : sens survivant encore, bien qu'avili par des conseils épicuriens, sur les intailles hellénistiques ou romaines qui figurent des squelettes aux prises avec des amphores à coup sûr pleines de vin [2]. On a remarqué d'autre part qu'au III[e] siècle les coupes et les amphores se multiplient dans les scènes bachiques gravées sur les miroirs étrusques; il faut y joindre cette constatation que, sur des miroirs où l'on voit Hercule le pied sur une amphore renversée, le héros est accompagné par des Victoires [3]. Or, pour les Etrusques, victoire, accession à l'Olympe, et bonheur dionysiaque se confondaient, comme le prouve un miroir où l'on voit, au milieu de symboles bachiques, Hercule assis dans le giron de Junon qui l'al-

satyre de XIX, 35, tient le thyrse et un poisson: le rapprochement est instructif. — L'origine plastique du thème est-elle dionysiaque? On pourrait le penser en voyant sur un scarabée italique (ou étrusque) de Berlin (Furtwängler, *Ant. Gemmen*, XIX, 40) Hercule imberbe, assis fatigué sur une amphore, et sous lui trois amphores réunies. L'amphore comme symbole du repos se trouve derrière Héraclès jeune, assis sur une monnaie grecque de Phaestos (E. Babelon, *Mon. Grecques*, pl. 256, 6 et 8).

[1] Une hydrie à fig. r. trouvée à Abella (Naples, Heydemann, 2852) donne un caractère dionysiaque très net au jardin des Hespérides: Héraclès cueille tranquillement les fruits; on voit un lièvre, un chevreuil, des fauves.

[2] Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. XXIX, 47 et 49; XLVI, 26. — Ces pierres, montées en anneaux, étaient à coup sûr destinées à exercer les buveurs à profiter de la vie, comme les vases de Bosco-Reale; cfr. Pétrone, *Sat.*, 34. Mais les attitudes *vivantes* des squelettes ivrognes sont dérivées des anciennes croyances en la vie future dionysiaque, dont les Epicuriens se moquaient, aussi bien que Platon, mais pour d'autres raisons.

[3] Gerhard, *Etr. Spiegel*, V, pl. 63, 2; pl. 64. — Considérer l'amphore comme un prix agonistique est une hypothèse bien fragile: de quoi? et pourquoi apparaît-elle dans des circonstances si variées? Sans netteté, et sans préciser la différence entre la victoire agonistique et l'héroïsation, M. Schroeder écrit (*Grabdenkm.*, p. 54): « In den Amphoren aber, die häufig in der Zweimahl vorkommen, mag sich eine Erinnerung an die zum Grabkult und dann in Agonistichem Sinne zum Heros in Beziehung stehenden Amphoren forterben ».

Digitized by Google

laite [1] en présence de Jupiter, Minerve, Turan (Venus) et Méan (Victoire) tenant prêts les rameaux de la victoire. Il résulte d'une étude comparée de ces monuments que, le plus souvent, à partir du III[e] siècle, l'amphore a, en Etrurie, un sens bachique, ordinairement lié à une conception dionysiaque de l'immortalité bienheureuse [2].

Les urnes qui nous occupent ne remontent pas plus haut que ce siècle, tant s'en faut; et doivent donc être interprétées suivant ces principes. L'amphore qui y figure se retrouve sur les sarcophages Romains sous la forme de cornes d'abondance croisées [3], ou sous celle, plus nette encore, des cratères, ou corbeilles de fruits, renversés, parfois joints à des symboles bachiques [4].

Cela étant donné, le problème des urnes funéraires étrusques à représentations de Centaures se pose en ces termes: le Centaure étrusque est tantôt un massacreur, tantôt un enleveur de femme; et, dans ce dernier cas, tantôt la femme appelle la délivrance, tantôt elle consent à son enlèvement; enfin, en toutes ces circonstances, le Centaure a un caractère dionysiaque. Comment se concilient ces éléments?

Nous rappelons qu'aux VI[e]-V[e] siècles les monuments *grecs* nous représentaient Héraclès, de façon à peu près semblable, alternativement ami et adversaire des Centaures bachiques et des Satyres; qu'au IV[e] siècle, dans l'Italie méridionale se multiplient les peintures et sculptures, de caractère peut-être orphique (avec sûrement

[1] L'allaitement par Héra comme rite d'agrégation d'un héros à l'Olympe est bien connu.

[2] Une urne étrusque du Louvre figure un griffon courant au dessus d'une amphore renversée: ce qui montre bien que, de dionysiaque, le symbolisme était devenu funéraire.

[3] Motif très fréquent. Sur un sarcophage du Louvre, elles sont tenues par deux fleuves couchés entre lesquels se voit une barque à un rameur, sous le médaillon du défunt: allusion très nette au voyage vers l'au-delà.

[4] Par ex. panthères, satyres. — Il arrive parfois, bien entendu, que ces corbeilles soient de simples bouche-trous.

Digitized by Google

influence pythagoricienne), qui figurent avec complaisance les tourments des Enfers et donnent un sens symbolique aux « Descentes » d'Orphée, d'Héraclès, etc.; qu'enfin l'Etrurie, par l'intermédiaire de la Campanie ou autrement, pénétrée à une date reculée par les croyances et les espérances dionysiaques, se fait peu à peu sur l'au-delà des idées de plus en plus sombres, sans renoncer pour cela à ses conceptions d'héroïsation bachique. Et nous demandons si les Centaures dionysiaques des urnes étrusques ne sont pas les envoyés du dieu souterrain, conçu tantôt comme un tyran, tantôt comme un bienfaiteur?

Que l'on n'oppose pas à cette conclusion la contradiction qu'elle semble présenter. Sous l'Empire Romain encore, si l'enlèvement de l'âme était reproché d'ordinaire aux *immites dei* (Pluton, Ditis, Proserpine) ou aux *dirae uolucres* (Harpyes, Griffon, Aigle, Sphinx), d'autres textes funéraires l'attribuent à de plus douces divinités, aux souffles de l'air (*aurae*), à Vénus, aux Nymphes [1], qui en feront leur compagne dans le thiase bachique. De même les Centaures, que, sous des influences sans doute orientales, les Etrusques représentaient autrefois ailés [2] comme les ravisseurs infernaux auxquels ils se substituaient déjà dans certaines imaginations grecques [3], enlèvent doucement les femmes sur les urnes étrusques dans le même temps où l'on voit Charon aux oreilles de Silène, à la face de Satyre [4], presser cruellement le voyage du mort vers les Enfers. Et si les Centaures infernaux, bienveillants dans certains cas, dans d'autres se montrent cruels [5], ils ne diffèrent pas pour cela des

[1] Schroeder, *Grabdenkm.*, p. 69-70 et p. 69, n. 6.

[2] Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kentauren*, col. 1045. Cfr. *supra*, p 33, n. 5.

[3] Cfr. Fr. Boll., *Aus der Offenbarung Johannis*, p. 72; et lettre de Körte citant le vase italique *Arch. Jahrb.*, I, p. 304, n. 10 (Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 215 sq.). Joindre: *supra*, p. 43, n. 2.

[4] Par ex. urne de Volterra n. 400: Quadrige conduit par Satyre-Charon (nu, ailé, tenant un serpent et le pedum) et soutenu par Triton ailé.

[5] Théognis (542) les appelle ὠμόφαγοι. C'est un des caractères des démons de l'Hadès. Cfr. Dieterich, *Nekyia*, p. 48 sq.

Digitized by Google

Satyres-Silènes qui, cruels en Italie et parfois déjà en Grèce [1], étaient d'autres fois, dans le même pays, les représentants de la jouissance dionysiaque [2].

La contradiction en ces matières gênait si peu les Etrusques à la fin de la République Romaine que, sur une peinture célèbre de la *Tomba del Tifone* [3], on voit un cortège d'âmes accompagné par des démons dionysiaques, aux cheveux serrés dans un nœud de serpents, les uns ayant les traits sympathiques d'une jeune ménade, d'un satyrisque, d'un joueur de trompe, tandis que l'horrible Charon, *à face de Silène, à la patte de lion*, tient son redoutable marteau. Cette belle, mais incertaine représentation confond les idées si nettement figurées au III[e] siècle avant notre ère dans les peintures de la *Tomba del Cardinale* (à Corneto aussi) où l'âme du mort se trouve attaquée par un mauvais démon, mais défendue par un « ange gardien » [4]. On peut certes trouver qu'il y a eu décadence dans les conceptions funéraires des Etrusques; mais ici nous avons à constater, non à discuter, encore moins à juger.

6. *De la décadence étrusque à l'Empire romain.*

L'art funéraire de l'Empire, tout en acceptant volontiers les thèmes des urnes étrusques, choisit entre eux, augmente ou diminue leur importance [5], les modifie en tel ou tel sens.

[1] Satyres dans des scènes d'omophagie: voir G. Nicole, *Daremb.-Saglio*, s. v. *Satyri-Sileni*, p. 1095, col. 2. — Cfr. Stèle funéraire de Bologne (*Monum. d. Lincei*, 1910, XX, p. 651, p. 66-68): torse d'un démon-Silène gigantesque sortant du sol et tenant le mort.

[2] Voir par ex. la tombe peinte de Corneto déjà reproduite par Micali, *Storia d. antichi pop. Italiani* [2], 1836, III, p. 103 sq. et pl. LXVII. Elle représente des jeux et des danses bachiques; en fronton, deux Silènes ithyphalliques, canards et panthères.

[3] F. Weege, *Etrusk. Malerei*, fig. 39 (p. 43) et pl. 49, 2.

[4] Id., *ib.*, p. 87 sqq.

[5] Ainsi l'image du démon marin brandissant la rame se trouve reléguée, en toutes petites dimensions, sous le médaillon réservé au défunt.

Digitized by Google

Il garda la double conception funéraire des Centaures. Mais aux Centaures favorables il conserva le caractère dionysiaque [1], et il accentua encore leur sens de compagnons bienveillants du mort dans le voyage infernal en leur donnant une forme à moitié marine [2]. Aux Centaures meurtriers, au contraire, il n'attribua aucun signe dionysiaque ; il leur donna régulièrement comme adversaire Hercule ; et, au lieu d'admettre, comme le faisait la sombre imagination des Etrusques, la déroute des hommes écrasés par ces monstres, il préféra montrer l'écrasement des Centaures par le héros protecteur.

Mais cette modification progressive des idées eschatologiques ne saurait étonner; beaucoup plus frappante nous paraît être la perpétuité des deux thèmes opposés, que nous avons notés dès les VI^e^-V^e^ siècles en Grèce, et retrouvés chez les Etrusques.

V. — Hercule contre les monstres infernaux.

Toutes ces singularités présentées par les monuments funéraires italiques, et cette sorte de perpétuité fondamentale depuis les plus lointaines conceptions mythologiques des Grecs (à nous directement accessibles) jusqu'aux premiers siècles de l'Empire Romain nous autorisent à nous demander si la légende hellénique primitive n'avait pas retenu dans l'histoire d'Héraclès un élément infernal puissant, et peut-être prépondérant.

Il est bien entendu que nous restreignons la question de partipris: il ne s'agit pas de rechercher les éléments *chthoniens* du personnage et du culte d'Héraclès, mais le rôle qu'il joue *dans le monde*

[1] Cfr. Sarcophages du Louvre n^os^ 286 et 1013 (Catal. 1896).

C'est ainsi que le médaillon du mort est soutenu par des Centaures marins tandis qu'au dessous le monstre Scylla brandit vainement sa rame sur les sarcophages du Louvre n^os^ 384 et 396. Voir aussi n° 322 (Catal. 1896). Déjà, dans certaines urnes étrusques, l'amphore sur laquelle repose le Centaure pourrait figurer la traversée d'un fleuve ou de la mer.

Digitized by Google

des Enfers. Ce rôle est visible dans l'aventure de Cerbère; il a été bien mis en lumière dans celle de Géryon [1]. Ce sont des parcelles de vérité: nous voulons essayer ici une synthèse aussi complète que possible.

1. *Les voyages d'Hercule vers l'au-delà.*

Il suffirait presque de ce voyage bien connu vers le Pays des Bienheureux [2] pour déceler une véritable obstination à mêler Héraclès aux choses d'outre-tombe. Tous les « doublets » du Paradis ont tour à tour sa visite: il vaudrait mieux dire que la multiplicité de ces aventures a beaucoup nui à la chronologie héracléenne, car on ne sait toujours où placer telle ou telle expédition.

C'est ainsi que, sous sa forme la plus générale, l'île des Bienheureux, à l'extrême Occident [3], avait pour souverain tantôt Kronos seul [4], tantôt avec lui Héraclès, selon Plutarque [5], qui la confond avec l'île d'Ogygie: et sans doute a-t-il raison.

Mais ce pays des Bienheureux, pour de jeunes imaginations, n'est guère remarquable que par l'abondance des arbres porteurs de fruits merveilleux [6]; c'est dire qu'il n'est point différent de celui des Hespérides, où Héraclès va, au-delà de l'Océan et toujours à l'ouest, cueillir les fruits, symboles à la fois d'immortalité et de fécondité [7]. Mais, d'autre part, l'île des Hespérides n'est pas plus

[1] Voir Weicker, *Pauly-Wissowa*, s. v. *Geryon*, col. 1289.

[2] Sur la date de l'introduction en Grèce de l'île des Bienheureux (après la Patroclide et la Nekyia homériques), voir Rohde, *Psyche*, p. 72 sq. — On a tendance aujourd'hui à penser que le voyage hellénique des âmes n'est pas dérivé de croyances égyptiennes ou indiennes: il s'agit plutôt d'une ancienne parenté (*Pauly-Wissowa*, s. v. *Katabasis*, 2361).

[3] Rohde, *Psyche*, p. 77.

[4] Hésiode. Cfr. Rohde, *Psyche*, p. 99.

[5] Plutarque, *Moral.*, 941: légende du nord, modifiée par les Grecs.

[6] Pindare, *Olymp.*, II, 61 sqq. et fr. 106 Bergk. Cfr. Stephani, *Der ausruhende Herakles*, p. 27.

[7] Sittig, *Pauly-Wissowa*, VIII, 1, col. 1244 sq. — B. Schweitzer, *Herakles*, p. 134, n. 1.

Digitized by Google

séparable des Enfers pour les anciens Grecs, que les Champs-Elysées du Léthé ou du Tartare pour les imaginations classiques : car les Gorgones infernales, selon Hésiode, habitent « au-delà de l'Océan, aux limites de la Nuit, là où sont les Hespérides harmonieuses » [1]. La descente d'Héraclès vers Cerbère n'est donc qu'un épisode ou une dérivation des aventures précédentes [2]; seulement elle traite des côtés terribles de l'autre vie, au lieu d'insister sur les promesses de bonheur immortel.

Celle de Géryon a le même sens. Dans son île d'Erythie, toujours au-delà de l'Océan, le monstre tient ses troupeaux enfermés dans une étable « nébuleuse » [3]; il vaudrait mieux traduire par « infernale » [4]. Ce n'est que plus tard que la spéculation des mythographes distingua la lutte d'Héraclès contre le bouvier Géryon près de Gadès, et celle qu'il soutint contre Menoitès, bouvier d'Hadès, dans les Enfers mêmes [5].

Et d'autres légendes le faisaient encore aller au pays des Hyperboréens [6], qui est une autre région bienheureuse [7], où règne, plutôt qu'Apollon, le Dionysos Thrace [8].

Et même, à cette tradition des voyages funéraires, qui étaient conçus de préférence comme se faisant par eau, à travers l'Océan [9],

[1] Hésiode, *Théog.*, 274 sq.

[2] Les aventures des Hespérides et de Cerbère sont jointes dans la plus ancienne conception du Dodekathlos. Voir B. Schweitzer, *Herakles*, p. 135.

[3] Hésiode, *Théog.*, 294 : σταθμῷ ἐν ἠερόεντι.

[4] Cet ἀήρ est celui qui rend invisible; c'est la caractéristique d'Hadès et la propriété de sa κυνέη. Erinys est ἠεροφοῖτις. Cfr. Hésiode, *Théog.*, 653 : ὑπὸ ζόφου ἠερόεντος. Id., *ib.*, 682 : Τάρταρον ἠερόεντα.

[5] Apollod., *Bibl.*, II, V, 10 et 12.

[6] Pindare, *Olymp.*, III, 28.

[7] Id., *Pyth.*, X, 45 sqq.

[8] Cfr. O. Schroeder, *Hyperboreer* (*Archiv. f. Relig. Wiss.*, VIII, 1905, p. 79-81 et 84). Voir *supra*, 1er art., *sub fine*.

[9] C'est peut-être une ancienne façon de signifier la difficulté d'accéder aux pays bienheureux, tous localisés hors de la portée des hommes (E. Rohde, *Psyche*, p. 78). — Cfr. Bateaux trouvés dans les tombes

Digitized by Google

se rattache, semble-t-il, une ancienne figure d'Héraclès, aussi célèbre par les exploits maritimes que par ses victoires terrestres[1].

Mais tout cela ne nous permet pas une conclusion très précise. En effet, nous voyons bien que, là encore, comme lorsqu'il s'agissait des Satyres et des Centaures, Héraclès se trouve engagé mainte fois dans des aventures d'outre-tombe, semblables au fond, mais d'apparences contradictoires: bonheur immortel ou voyage plein de dangers. Mais le fait même que ces aventures sont des « doublets » l'une de l'autre nous empêche de déterminer si cette série de légendes est secondaire ou essentielle dans le caractère du héros.

2. *Les races infernales d'Hésiode à Virgile.*

Voici qui est plus net. Hésiode, qui se pique dans sa Théogonie de dire l'exacte vérité, indique deux lignées infernales:

A: les enfants de la Nuit[2]: Moros, *Kêr*[3], *Thanatos*, Hypnos, les Songes, Mômos et Oizus, les *Hespérides*, les Moires et les Kères, Némésis, Apaté, Philotès, *Géras*, Eris. — Création visiblement philosophique et abstraite que nous laisserons de côté pour le moment.

B: la race de Phorkus et Kétô[4], qui donne au premier degré: les Grées, les Gorgones, Echidna, le *Serpent des Hespérides*: de

apuliennes (L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 228 sq.); — Symbolisme marin des tombes étrusques (F. Weege, *Etr. Malerei*, fig. 55 et 75; pl. 8, 66; Beilage, III, 1, 2, 4); des urnes étrusques (*infra*). — Sous l'Empire: voir Schroeder, *Grabdenkm.*, p. 66 sq. et 68; V. Macchioro, *Il simbolismo nelle figurazioni sepolcrali romane* (Naples, 1909). — Mêmes croyances chez les Anglo-Saxons (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 229). — Ailleurs, le voyage est symbolisé par le cheval ou le char (Delbrück, *Arch. Anzeig.*, 1912, p. 271; — L. Malten, *loc. cit.*, p. 186 sq.; — Schroeder, *loc. cit.*, p. 69).

[1] Pindare, *Ném.*, I, 95 sq.

[2] Hésiode, *Théog.*, 211 sqq.

[3] Nous indiquons en italiques les adversaires que la légende classique oppose à Héraclès.

[4] Hésiode, *Theog.*, 270 sqq.

Digitized by Google

Médousa, l'une des Gorgones, sont issus Pégase et Chrysaor; et de Chrysaor, *Géryon;* d'Echidna descendent à différents degrés: *Orthros, Cerbère,* l'*Hydre de Lerne,* la Chimère, le *Lion de Némée* et le Sphinx.

Cette dernière généalogie est pour nous du plus haut intérêt parce qu'elle est composée d'éléments nettement hétérogènes, mais ayant tous une « personnalité », et de façon à constituer *une* famille d'un caractère *infernal* non douteux [1].

Or cette famille infernale, décimée par plusieurs héros [2] fournit au seul Héraclès *six* de ses victimes: le Serpent des Hespérides, Géryon, Orthros, Cerbère, l'Hydre, et le Lion; et la descendance d'Echidna en particulier disparaît presque tout entière sous sa main. Ce fait, rapproché de ses nombreux « voyages vers l'au-delà », est

[1] Il n'y a d'incertitude que dans la descendance directe de Médousa: mais son petit-fils Géryon possède ce caractère au plus haut degré. — Pour les Grées: cfr. leurs noms, Enyô et Pemphrêdô (de πημαίνω? ou Béot. pour πενθρηδων = la Suceuse); et Schol. ad Apoll. Rhod., (*Argon.*, IV, 1515). — Les Gorgones sont liées aux Hespérides par Hésiode lui-même (*Théog.*, 274 sqq.); au reste bien connues à cet égard. — Echidna est ὠμηστής (*ib.*, 300) comme les démons de l'Hadès; et toute sa descendance est infernale. — Le Serpent des Hespérides, souterrain comme Echidna (*ib.*, 344), habite les extrêmités de la terre (*ib.*, 335: πειρασιν ἐν μεγάλοις: une correction ne s'impose pas), c'est-à-dire les Enfers. Voir *supra.* — Pour Géryon, Orthros son chien, Cerbère (ὠμηστής comme Echidna: Hés., *Théog.* 311), cela va de soi. — L'Hydre, λυγρὰ ἰδυῖα (*ib.*, 313. Cfr. Echidna qualifiée de λυγρή: *ib.*, 304), habite le marais de Lerne, une des entrées du monde infernal (on y faisait des offrandes aux morts; voir *Archiv für Relig. Wiss.*, XII, 1909, p. 294 sq.); cfr. B. Schweitzer, *Herakles*, p. 156. — Pour la Chimère, voir références dans E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 215; Ettig, *Acheruntica* (*Leipz. Stud. z. class. Phil.*, 13), p. 336. — Le Lion invulnérable (Bibl. Apollod., II, V, 1), πᾶσι δ' ἀνθρώποις (Hés., *Théog.*, 329), à côté de la Sphinx (ἰλαή: *Théog.*, 324. Etymologiquement: celle qui serre, qui étreint), figure constamment sur les tombes gréco-asiatiques, étrusques et Romaines en un sens infernal non douteux que nous aurons à préciser dans la suite.

[2] Médousa tuée par Persée (Hés., *Théog.*, 280); la Chimère par Bellérophon (*ib.*, 325); la Sphinx par Oedipe. Cfr. B. Schweitzer, *Herakles*, p. 87: « Jeder ordentliche Heros muss einmal mit dem Todesdämon selbst ringen ».

Digitized by Google

au moins troublant. Et, même si les victoires du héros sont antérieures à la généalogie constituée par Hésiode, il n'en reste pas moins que, le caractère de ces monstres étant pour une bonne part originel et attaché à leur forme même, elles doivent être considérées, jusqu'à preuve du contraire, comme *des victoires sur l'« Enfer »*.

Mais sans chercher à remonter plus haut qu'Hésiode, ce qui est fort aventureux, on peut suivre d'indice en indice cette conception dans le cours des siècles. Nous avons pour guides dans cette recherche les caractères spécifiques prêtés par l'imagination populaire aux monstres infernaux : d'abord l'anthropophagie [1] ; puis la multiplication des organes, en particulier des bras et des têtes [2] ; — enfin le polymorphisme [3].

Les indices *littéraires* de la perpétuité de la tradition hésiodique se groupent d'une part au V^e^ siècle avant notre ère ; de l'autre dans les deux premiers siècles de l'Empire Romain.

Les vers des « Grenouilles [4] » qui rassemblent à l'entrée des Enfers, derrière l'Achéron, « des serpents et des monstres terribles »,

[1] Par ex. : en Grèce : Eurynomos, Perséphone confondue avec Hécate, Cerbère, etc.... ; sans doute Hadès lui-même (Ettig, *Acheruntica*, p. 279, n. 2 et *Addendum*, p. 407 ; L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 247) : — de là en Italie (Lucrèce, I, 852 ; Virg., *Aen.*, VI, 207 ; Arnobe, *Adu. Gent.*, II, 53).

[2] Le triple Géryon, la triple Hécate, le triple Cerbère ; le triple Typhon (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 72-76) ; Hermès infernal (id., *ib.*, p. 85). — Mais, dans Hésiode (*Théog.*, 312), Cerbère a cinquante têtes comme l'Hydre de Virgile ; Echidna dans Aristophane (*Ran.*, 473) en a cent. Briarée et ses frères, qui ont cent bras, malgré l'incohérence de la légende où ils sont déjà engagés du temps d'Hésiode, gardent chez lui très nettement un caractère infernal (Voir *Théog.*, 621 sq. et 734 sqq. : ils sont les gardiens du Tartare). — Une explication de cette bizarrerie a été tentée par M. B. Schweitzer (*Herakles*, p. 84), mais implicitement contredite par lui-même, lorsqu'il constate le même phénomène dans les mythologies du nord (id., *ib.*, p. 86).

[3] Empousa (Aristoph., *Ran.*, 289-292) se fait tantôt bœuf, tantôt mulet, ou femme, ou chien. Cfr. L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 180, et n. 3.

[4] 143 sq. ; — 470 sqq.

Digitized by Google

« les Chiens du Cocyte, Echidna à cent têtes, la Murène [1], les Gorgones », peuvent être une parodie du Thésée d'Euripide ; M. Norden les fait remonter plus haut, à une Ἡρακλέους κατάβασις [2], dont on retrouve des traces précises par exemple dans Bacchylide ; on peut aussi bien supposer des influences orphico-pythagoriciennes ; ce qui est sûr, c'est que ces images ne sont indépendantes ni de la Théogonie d'Hésiode ni de la légende d'Héraclès. Dans les mêmes années Euripide, qui appelle un fou « Ἄιδου βάκχος [3], attribue au venin de l'hydre le pouvoir de rendre insensé [4] : établissant ainsi un rapport net entre le monstre tué par Héraclès et les Enfers [5].

Mais si, d'autre part, on passait sans transition de notre remarque sur Hésiode au fameux passage de l'Enéide, VI, 273 sqq., il semblerait que Virgile s'est contenté de donner une forme poétique et plastique aux généalogies du poète grec. Car, en dehors d'autres personnifications du même genre, on retrouve chez lui le Deuil (*Luctus* = Ὀιζύς), les Soucis et les Maladies (*Curae, Morbi* = Μοῖραι), la Vieillesse (*Senectus* = Γῆρας), la Misère (*Egestas*, *Labor* = Μόρος), la Mort (*Letum* = Θάνατος, Κήρ) et le Sommeil (*Sopor* = Ὕπνος), les Euménides (= les Kères), la Discorde (*Discordia* = Ἔρις) et les Songes; et, à côté des Centaures, Scyllae et Harpyes, on voit Briarée, l'Hydre [6], la Chimère, les Gorgones et Géryon. Il semble donc y avoir des motifs non point pour dire

[1] On songera que Phorkus et Kétô, créateurs de cette race hésiodique, sont des dieux marins.

[2] E. Norden, *Verg. Aen. VI*[2], p. 275.

[3] Eurip., *Herc. fur.*, 1119.

[4] Id., *ib.*, 1189-1190 : μαινομένῳ πιτύλῳ πλαγχθεὶς | ἑκατογκεφάλου βαφαῖς ὕδρας.

[5] La folie est, pour les Grecs, toujours envoyée par des divinités infernales, ou au moins chtoniennes.

[6] L'Hydre apparaît à Virgile (après Euripide, Aristophane, Hésiode) comme tellement symbolique des Enfers qu'il en place une *seconde* au *second* seuil des Enfers (celui du Tartare) : *Aen.*, VI, 576.

Digitized by Google

simplement, comme Milchhœfer [1], que ce développement vient des croyances populaires, mais pour le rattacher à la longue tradition à moitié populaire à moitié savante qui remonte à Hésiode. Les Silius Italicus, Valerius Flaccus, Sénèque le Tragique [2], lorsqu'ils se contentent de suivre Virgile, n'ajoutent rien à l'importance expressive de ce passage ; mais il est curieux de voir, grâce à eux, l'idée de l' « Enfer » liée, encore aux I^er^ et II^e^ siècles de notre ère, à l'apparition des monstres tués par Hercule ou au moins de leurs ombres [3]. Survivance de la conception hésiodique? Nous ne l'affirmerons pas encore ; mais cette liaison fondamentale entre le héros et les monstres infernaux est encore possible à cette date.

Tels sont les jalons: voyons si les monuments ne nous aident pas à passer de l'un à l'autre.

On connait la fréquence sur les tombeaux étrusques des figures de Centaures, de Chimères [4], de Sphinx et lions de caractère ionien archaique [5] ; de lions surtout [6]. Rappeler que le lion funéraire figure souvent en Grèce par jeu de mots avec le nom du mort [7] n'entraine aucune conséquence quand il s'agit de monuments étrusques ou puniques [8]. Dire qu'il symbolise la garde, le courage héroïque [9].

[1] Milchhœfer, *Anf. der Kunst.*, p. 229, n. 1. Cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 350, n. 2.

[2] Silius Ital., *Theb.*, IV, 534 sqq.; *Silu.*, V, 3, 277. — Valer. Flaccus, III, 224 sqq. — Sénèque, *Herc. fur.*, 782 sqq.

[3] Sen., *Herc. Oet.*, 1936 sqq.: « Anguesque suos | Hydra sub undis territa mersit, | teque *labores*, o gnate, timent? » — Lucien, *Jup. trag.*, 32.

[4] Milchhœfer, *Anf. der Kunst*, p. 229; E. Meyer, *Ghandarven und Kentauren*: Heyne, ad *Verg. loc. cit.*

[5] E. Cahen, *Daremberg-Saglio*, s. v. *Sepulcrum*, p. 1231.

[6] Voir *Not. d. Scavi*, 1903, p. 17 sq.; p. 352 sqq.; — 1916, p. 276 sqq. — Les lions de l'ancienne sépulture dite de Romulus, sur le Forum Romain. Cfr. E. F. Weege, *Etr. Malerei*, p. 17. — Le gisant du sarcophage dit *del Magnate* (Musée de Corneto) a des *sphinx* à ses pieds, à sa tête des *lions*.

[7] Gardner, *Sculptured tombs of Hellas*, p. 130 sq.; E. Cahen, *l. c.*, p. 1222.

[8] Toutain, *Revue des Etudes Anc.*, XIII, 1911, p. 165 sqq.; F. Cumont, *ib.*, p. 379 sq,

[9] M. Collignon, *Statues funéraires...*, p. 43; Cfr. *ib.*, p. 226 sqq.

Digitized by Google

peut être juste dans certains cas. Mais, aprés ce qui précède, ne doit-on pas préférer l'interprétation qui en fait un démon de la mort [1], l'ἐχθρολέων qui déchire les âmes [2], autre forme de Cerbère [3]; ou, d'un autre point de vue l'animal dionysiaque [4], que l'on voit paré de lierre comme les Centaures des urnes étrusques [5]: en tout cas un être infernal, une sorte de lion de Némée [6]? De même le serpent funéraire, qui pour le Grecs avait fini par représenter le mort, était primitivement le dieu infernal lui-même [7]; et les Etrusques s'obstinaient à lui confier le rôle de ministre redoutable d'Hadès [8]. Quant aux Centaures, nous avons vu ce qu'il fallait en penser. En un mot, une bonne part des monstres infernaux d'Hésiode et de Virgile se retrouvent sur les monuments étrusques. Dans ces conditions, n'est-il pas plus qu'aventureux, pour mieux dire n'apparait-il pas systématique et faux d'affirmer avec C. Sittl, et bien d'autres à sa suite, que, dans ces monuments, « les figures fantastiques des Orientaux et des Grecs (par exemple les satyres et les Centaures) ne servaient qu'à la décoration, sans que les Etrusques s'occupassent de leur signification mythologique » [9]?

[1] Usener, *De Iliad. carmine quodam Phocaico*, p. 33 sqq.; Bruckner, *Friedhof am Eridanos*, p. 76-79.

[2] Kaibel, *Epigr. ex lapid. coll.*, 95, cité par L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 213, n. 3.

[3] Sur un sarcophage d'Athènes représentant les travaux d'Héraclès (C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, III. 1, n° 99), Cerbère a une tête de lion entre deux têtes de chien.

[4] Nonnos, *Dionys.*, XIV, 162.

[5] Lion sans doute funéraire d'Ancône: *Not. d. Scavi*, 1902, p. 446 sqq. — Cfr. *ib.*, p. 478 sq.

[6] Peut-être conçu comme apparenté à l'Hydre de Lerne encore dans Nonnos, *Dionys.*, VIII, 240: λειντοβότῳ παρὰ Λέρνῃ.

[7] O. Seiffert, *Die Totenschlange auf lakonischen Reliefs*; — *Archiv. f. Relig. Wiss.*, XX, p. 146. — Pour la fréquence de l'alternance, cfr. L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 235 sqq.

[8] Voir par ex. F. Weege, *Etr. Mal.*, p. 30 et 39; fig. 22 (Tomba dell'Orco, Corneto) et 49 (Vase Faina, Orvieto).

[9] C. Sittl, *Annali dell'Inst.*, LVII, 1885, p. 135.

Digitized by Google

Nous ne prétendons pas en faire des élèves d'Hésiode ; mais nous sommes en droit de dire que les conceptions populaires que nous trouvons systématisées dans la Théogonie, plus ou moins mêlées, plus ou moins contaminées (surtout par les idées orphiques et dionysiaques en Italie) vivaient encore en Etrurie entre le IV[e] et le II[e] siècle, avant de reparaître presque sans aucun changement dans Virgile.

3. *Hercule contre les races infernales : développements de la conception.*

Les preuves de la vitalité de cette conception ne manquent pas. C'est ainsi que, d'une part, au II[e] siècle avant notre ère, l'aigle qui dévorait Prométhée et que l'ancienne tradition [1] faisait périr de la main d'Héraclès, se trouve introduite dans la généalogie infernale d'Hésiode, comme fille de Typhon et d'Echidna [2] : — que, d'autre part, les Harpyes, très anciens démons de la mort [3], dans les Théogonies dites d'Acusilaos, Phérécydes, Epiménides, deviennent les sentinelles du Tartare et les gardiennes de l'arbre des Hespérides, c'est-à-dire figurent à la fois parmi les adversaires d'Héraclès et à côté des races infernales d'Hésiode : peut-être même y entrèrent-elles par confusion avec les Gorgones [4] ; et de même la Sphynx, au lieu d'Œdipe, trouva sans doute, selon certaines légendes, un adversaire en Héraclès [5].

[1] Hésiode, *Théog.*, 523 sqq.

[2] Apollod., *Bibl.*, II, V, 11. — Nous rappelons que l'aigle figure, comme la Gorgone, le sphinx et le griffon, sur les monuments funéraires Romains (Cfr. E. Cahen, *Daremberg-Saglio*, s. v. *Sepulcrum*, p. 1235.

[3] Hom., *Od.*, α, 241 sq. ; ξ, 371 ; υ, 61-65 ; 79 sqq. Cfr. Rohde, *Psyche*, p. 65 sq. et 69, n. 2.

[4] Vase *étrusque* à fig. n. (Berlin, 2157) ; cfr. A. Furtwängler, *Roschers Lex.*, s. v. *Gorgonen*, 1708. — Les Harpyes considérées comme des cavales : voir L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 199. Cfr. *supra*, p. 33, le rapprochement entre les Gorgones et les Centaures.

[5] *Bull. d. Inst.*, 1850. p. 33. Cfr. Gerhard, *Auserles. Vasenbild.*, 128, p. 152-154.

Digitized by Google

Selon le même esprit, Héraclès prend position plus nettement que du temps d'Hésiode contre la première race infernale, contre les enfants de la Nuit. Il est inutile d'insister sur l'expédition vers les Hespérides, ses anciennes ennemies (et parfois, par contre, ses bienfaitrices). Mais les hymnes orphiques appellent le héros Κηραμύντης, celui qui chasse Kêr ou les Kères [1]. Et, de même, Héraclès est représenté sur des vases trouvés en Italie comme accablant la Vieillesse, Géras, fils de la Nuit [2]. Quant à sa lutte contre Thanatos, tous les lecteurs d'Euripide la connaissent.

Comme si les mythographes postérieurs tenaient à accentuer les deux caractères essentiels de ces généalogies d'Hésiode: leur effort de groupement de tous les monstres infernaux et leur insistance à leur opposer le héros Héraclès.

Même extension, plus large encore, dans le monde grec occidental. Triton, le dieu marin, que l'art du VIII[e] siècle mettait déjà aux prises avec Héraclès [3], est localisé par les colons grecs aux environs de Cumes, où il prend un caractère chthonien et infernal, et où (peut être dès le VI[e] siècle) il enlève Misène, comme le ferait Charon ou tout autre démon de l'Hadès [4]: voilà donc encore

[1] *Hymnes Orph.*, XII, 16. C'est ce que, au témoignage de Théognis (3: κακὰς δ'ἀπὸ κῆρας ἄλαλκε), fait aussi Artémis, la déesse que l'on représente généralement comme une tueuse d'hommes et de fauves (comme Héraclès lui-même): car les deux fonctions sont connexes. Cfr. *supra* les Centaures et les Satyres; *infra* Echidna, Hadès, tantôt meurtriers tantôt bienfaisants.

[2] Surtout le vase nolan trouvé à Capoue (*Scavi*, 1877, p. 16 sq.). Peut-être aussi l'œnochoé à fig. n. de Vulci (Berlin, 1927). Cfr. C. Smith, *Journal of hellenic studies*, IV, 1883, p. 104 sqq.

[3] Coupe de Praisos. Cfr. *Annual Brit. School Athens*, X, pl. III.

[4] E. Norden, *Verg. Aen.*, VI[2], p. 179-180. — Remarquer que pour Hésiode déjà il est un ὀεινὸς θεός (*Théog.*, 933). — Lucain (*Phars.*, IX, 348 sqq.) suit la tradition italique, fortement enracinée dans les imaginations par les urnes funéraires étrusques, lorsqu'il place ce dieu au lac Triton en Afrique, près du Léthé et du Dragon des Hespérides: en un mot aux portes des Enfers. Mais des influences sémitiques sont en outre fort possibles.

Digitized by Google

un exploit d'Héraclès précisé dans le sens de la pensée hésiodique. — La source utilisée par Lycophron [1], selon laquelle Héraclès fut englouti par le monstre marin auquel était exposée Hésione, et sortit chauve de cette aventure, est-elle aussi d'origine occidentale et peut-elle s'interpréter de la même façon ? Ce n'est pas certain [2]. — Mais voici qui se rattache sans ambiguité à cette conception : c'est la légende rapportée par Lycophron encore [3], et qui veut que Scylla, ayant volé les bœufs d'Héraclès, ait été tuée par le héros, mais ressuscitée par son père Phorkus. Il n'est rien de plus net que cette anecdote : Scylla, parente des Harpyes et chienne de l'Hadès [4], a été rattachée, par Phorkus, à la race infernale constituée dans la Théogonie ; et opposée à Héraclès, comme ses frères et ses neveux ; seulement, comme elle était immortelle, la cohérence de la légende s'en est ressentie. Quoi qu'il en soit, on retrouvera Scylla et sur les urnes étrusques et dans les textes latins où il est question des Enfers, multipliée pour les besoins de la cause, de façon à faire pendant aux Furies, Centaures, etc.... [5].

Les Etrusques, que nous venons de voir directement influencés en ce sens par les Grecs occidentaux, allèrent plus loin, par leurs propres forces, semble-t-il, et avec ce génie de généralisation qui se manifestait déjà à propos des Centaures. Le Griffon, sans doute, uni aux Arimaspes dans le pays des Cimmériens, avait déjà chez les Grecs un caractère infernal ; les Etrusques l'accentuèrent, peut-être relativement tard, comme le pense Conestabile [6], en tout cas

[1] Lycophr., *Alex.*, 32-37 et *Schol. ad* 34 et 37.

[2] D'origine sud-asiatique selon L. Frobenius, *Das Zeitalter des Sonnengottes.*

[3] Lycophr., *Alex.*, 44-49 et *Schol. ad* 46.

[4] Homère, *Od.*, ϰ, 100.

[5] E. Norden, *op. cit.*, p. 215, ne trouve de Scyllae, au pluriel, qu'avec Lucrèce, *de nat. rer.*, IV, 732 et V, 893.

[6] A propos d'une urne funéraire de Pérouse (*Perugia*, V, XXI*bis*, 2. — Cfr. pl. LV, LXXXI, 4).

Digitized by Google

de la façon la plus nette [1]. Or des monuments étrusques représentent d'une part Hercule combattant un Griffon [2], de l'autre un héros quelconque tirant le monstre d'une caverne [3] comme Hercule tire Cerbère des Enfers [4]. Le rapprochement de ces deux figurations rend caduque l'hypothèse singulière de Conestabile, qu'il s'agit dans le dernier cas d'une déformation des jeux du Cirque, le griffon ayant été substitué à un lion ; non : le griffon, être infernal comme les Centaures, trouve chez les hommes des adversaires héroïques, dont Hercule est l'un. Peut-être la lutte d'Hercule contre des monstres anguipèdes [5] a-t-elle le même sens, si on la rapproche des figurations de ces monstres dans la *Tomba del Tifone* à Corneto, et sur certaines urnes funéraires étrusques : une certitude est ici

[1] Démons à type de griffon dans la *Tomba dell'Orco* à Corneto. Voir F. Weege, *Etr. Malerei*, p. 50 sq. et fig 25 et 53. — Char de Proserpine tiré par des griffons sur deux vases de la collection Faina (id., *ib.*, p. 53 sq. et fig. 49). — De là, la fréquence des griffons dévorant des animaux ou devant la torche funéraire, sur les sarcophages Romains (voir par ex. C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, II, 140 ; III, 1, 24[a] et 51[a-b] ; III, 2, 166[a-b] ; etc....). Pour le symbolisme de la première représentation, voir *infra*. C'est plus tard seulement, nous semble-t-il, que le griffon devient, comme l'aigle, un symbole de l'Apothéose (voir F. Cumont, *Revue Hist. des Rel.*, LXIV, 1911, p. 154).

[2] De Witte, *Bull. d. Inst.*, 1867, p. 131 : « Vaso di rozzo stile etrusco in possesso dell'Instituto ». Cfr. J. Roulez, *Annali d. Inst.*, 1871, p. 150 sq. — Le thème n'est pas abandonné par les Romains : Hercule figure entre deux griffons qu'il semble vouloir étrangler sur la cuirasse d'une statue impériale (Zoega, *Bassiril.*, II, pl. 109, p. 274). — La liaison était peut-être déjà établie entre le monstre et le héros par des Grecs occidentaux : sur des monnaies d'Ambracie, on voit à l'avers la tête d'Héraclès, au revers les Griffons.

[3] Déjà sur une intaille mycénienne : Furtwängler, *Ant. Gemmen*, III, pl. VI, 18 (= Perrot-Chipiez, *Hist. de l'Art Ant.*, pl. XVI, 16, et fig. 374). — Pour les monuments étrusques, voir Milani, *Studi e Materiali*, II, p. 7 sqq.

[4] Cfr. P. Ducati, *Rendic. d. Lincei*, serie V, t. 19, p. 179, n. 3.

[5] Vase de Münich (Jahn, 337) ; — Bronzes Etrusques (Conestabile, *Perugia*, pl. LXXVI et LXXXV). Cfr. A. Reinach, *Les têtes coupées d'Alise et Hercule à Alesia* (*Bibl. Pro Alesia*, fasc. 3), p. 10 n. 3.

Digitized by Google

difficile à obtenir. Mais au même ordre de pensées appartiennent sans aucun doute, d'une part cette tasse conservée à Copenhague représentant Héraclès en train d'extraire d'une caverne un monstre à tête énorme et qui tire la langue [1], de l'autre les fameuses urnes étrusques où l'on voit un héros, peut-être Ulysse, l'épée ou la patère à la main, recevant un monstre demi-humain (attaché lui aussi par un licol) hors d'un *puteal:* représentation certainement infernale [2]; évocation de morts ou de démons contre lesquels on a pris des précautions comme envers des êtres hostiles.

Le mouvement d'imagination que révèlent ces monuments est tout à fait semblable à celui que trahit la Théogonie d'Hésiode; mais avec des modifications qui prouvent que les Etrusques ne se contentaient pas de répéter une leçon bien apprise, mais avaient fait entrer cette conception hellénique dans leurs croyances propres relatives aux enfers.

4. *Conclusion.*

Donc, lorsque Virgile reproduit presque dans les mêmes termes, nous l'avons vu, les généalogies d'Hésiode, mais en en spécifiant le caractère infernal, il représente, selon son habitude, la

[1] *Bullett. Napolitano, Nuova Serie,* V. 11 = Roscher, *Lex.*, I, 2221 = S. Reinach *Rép. V. Peints*, I, p. 490.

[2] Voir: Anziani, *Démonologie Etrusque* (*Mélanges de l'Ecole de Rome*, XXX, 1910, p. 257) et P. Ducati, *Esegesi di alcune urne etrusche* (*Rendic. Accad. d. Lincei*, ser. V. t. 19, 1910) p. 161-180, et surtout p. 168. — On remarquera qu'en Italie Ulysse se substitue volontiers à Hercule dans le rôle infernal que nous étudions; les épisodes des Sirènes, du Cyclope, de Circé, se trouvent sur des urnes étrusques (Ducati, *loc. cit.*, p. 168); Polyphème figure, peut-être comme démon anthropophage, dans la *Tomba dell'Orco* (F. Weege, *Etr. Malerei*, p. 28); et Ulysse infernal aussi sur les peintures de l'Esquilin, du I^er^ siècle a. C. (id., *ib.*, p. 31). Les philosophes qui unissent Hercule et Ulysse comme héros symboliques de même signification (Sénèque, *De Const. Sap.*, 2, par ex.) ne font que suivre le mouvement des croyances populaires.

Digitized by Google

plus ancienne pensée grecque, enrichie et modifiée par le travail séculaire des peuples italiques, en particulier des Etrusques, et ennoblie par sa philosophie personnelle : mais la part des traditions est incomparablement plus grande que celle de l'imagination poétique. Et, s'il en est ainsi, on conçoit l'importance de ce rôle d'Hercule ennemi des monstres infernaux : rôle déjà précis au temps d'Hésiode, élargi de siècle en siècle, et surtout dans le monde grec occidental ; mais généralisé par les Etrusques de façon à symboliser, aux dépens même de la personnalité d'Hercule, la lutte des héros contre la puissance d'Hadès. Peut-être faut-il ajouter que la popularité croissante d'Hercule à Rome, surtout à partir du II^e^ siècle *a. C.*, a préparé la réaction des marbriers de l'Empire contre le symbolisme trop vague et trop général des Etrusques, en faveur du dieu de l'*Ara Maxima*.

VI. — Relations contradictoires d'Hercule avec les Dieux de la Mort.

Ce parti-pris d'opposer Hercule aux puissances infernales prend une forme plus franche, lorsque récits mythiques et monuments figurés le mettent aux prises avec les dieux même de la mort. Mais comme ces documents sont rares et dispersés, il importait de montrer d'abord que nous nous trouvons avec eux en face des débris d'une forte et durable conception, non de fantaisies mythographiques. La preuve est faite que le héros était systématiquement opposé aux familles infernales. Nous aurons désormais moins de surprise à le voir engagé dans des rapports variables et même contradictoires avec Hadès, ou autres divinités apparentées.

Digitized by Google

1. *Héraclès en lutte contre les Divinités de la Mort: Hadès, Héra, Poseidôn.*

Le témoignage le plus ancien, et l'un des plus expressifs, est celui de l'Iliade [1], qu'il faut considérer dans son ensemble, malgré son apparence décousue.

Τλῆ δ' Ἥρη, ὅτε μιν κρατερὸς παῖς Ἀμφιτρύωνος
δεξιτερὸν κατὰ μαζὸν ὀϊστῷ τριγλώχινι
βεβλήκει · τότε καί μιν ἀνήκεστον λάβεν ἄλγος.
Τλῆ δ' Ἀιδης ἐν τοῖσι πελώριος ὠκὺν ὀϊστὸν,
εὖτέ μιν ωὐτὸς ἀνὴρ, υἱὸς Διος αἰγιόχοιο,
ἐν πύλῳ ἐν νεκύεσσι βαλὼν, ὀδύνῃσιν ἔδωκεν...

Héraclès blesse Héra et Hadès. On ne nous dit pas si c'est le même jour, en la même occasion. Mais c'est fort possible, comme nous allons le voir.

Lorsque la légende se fut à la fois précisée topographiquement et altérée mythologiquement, Héraclès trouva devant lui comme adversaires, *à Pylos*, Poseidôn, Phoibos, et Hadès [2]; il y a, dans la coalition de ces trois dieux, une sorte d'absurdité, ou, pour mieux dire, prééminence de leur caractère anthropomorphique sur leur nature originelle. Aujourd'hui, on a tendance à expliquer « ἐν πύλῳ ἐν νεκύεσσι » par « au seuil du royaume des morts »: la légende c'est ensuite développée, dit-on, par jeu de mots sur πύλος [3]. L'essentiel de cette explication nous semble irréfutable: il s'agit ici d'un combat contre la puissance infernale [4]. Dans ces conditions,

[1] Hom., *Iliad.*, E., 392 sqq.
[2] Pindare, *Ol.*, IX. 43 sqq.
[3] Ettig, *Acheruntica*, p. 392-394.
[4] Aussi bien Pylos de Messénie est-il une des portes des Enfers. Cfr. Rohde, *Psyche*, p. 53, n. 1.

Digitized by Google

il n'y a aucune difficulté, mais plutôt vraisemblance à penser qu'Héra était groupée avec Hadès contre Héraclès, de même qu'au témoignage d'Hésiode elle suscitait contre le héros des monstres de race infernale, l'Hydre, le Lion [1] : sa nature originelle chthonienne a été démontrée [2]. N'accepterait on pas l'hypothèse, il resterait qu'Héra, divinité souterraine comme Hadès, et qui prend chez lui des complices, a trouvé en Héraclès un adversaire audacieux et heureux. Mais nous avons peut-être des raisons d'affirmer l'alliance, *à un moment précis*, d'Héra et Hadès.

Il suffit de se rendre compte de l'étroite parenté entre Hadès et Poseidôn, dont il subsiste encore des traces dans le texte de Pindare que nous citions tout à l'heure [3]. Or une amphore à figures noires de Vulci, peut-être grecque, mais alors très influencée par des conceptions et représentations italiques (nous la croyons plutôt pour notre part italique), représente Hercule, suivi d'une femme, s'avançant dans une attitude menaçante contre Junon Caprotine accompagnée de Neptune [4]. C'est une scène bien singulière. Directement, Hercule n'a combattu qu'une fois, à notre connaissance, contre Neptune : et c'est à Pylos, comme le dit Pindare ; et, d'autre part, la blessure qu'il infligea à Junon est unique, elle aussi. En bonne logique, il en résulterait que le vase représente la bataille de Pylos : ἐν πύλῳ ἐν νεκύεσσι. Mais la logique seule en pareil cas est bien dangereuse, nous dira-t-on. Comment se fait-il alors que

[1] Voir *supra*.

[2] Voir en particulier Sam Wide, *Chthonische und himmlische Götter* (*Archiv. f. Relig. Wiss.*, X, 1907), p. 257-268.

[3] Sur cette parenté, voir L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 179-181. Mais, trop cantonné dans des questions d'onomastique et d'étymologie, ce savant n'a pas pensé à utiliser le monument, bien connu cependant, sur lequel nous fondons notre discussion.

[4] British Museum, *Cat.*, II, B. 57 (ex-427). Voir *Röm. Mittheil.*, 1887, p. 174. — Figures dans : Gerhard, *Auserles. Vasenb.*, pl. 127 ; et S. Reinach, *Répert. vases peints*, II, p. 67, (9, 10 et 11). — Etudié par Miss E. M. Douglas, *Journal of Roman Studies*, III, 1913, p. 61-73.

Digitized by Google

Sénèque, décrivant cette bataille, arme Pluton d'un trident, comme s'il était Neptune [1]? Pour un imitateur aussi raffiné des Grecs, un vulgaire contre-sens est incroyable, une confusion de réminiscences [2] reste possible, mais n'explique pas tout, surtout dans un passage choral, c'est-à-dire particulièrement soigné; il faut admettre que la confusion *plastique* entre Pluton et Neptune était courante dans cette aventure de Pylos. Et peut être, dans ces conditions, le « Poseidôn » du vase de Vulci n'est-il pas Poseidôn, mais Hadès? Mieux vaut dire qu'ils ne se distinguent pas nettement.

Simple conclusion: à Pylos, Héraclès a livré une grande bataille contre les divinités infernales, et il en est sorti vainqueur: lui mortel contre trois immortels! [3].

La lutte contre Cerbère (déjà dans Homère) est-elle une atténuation de cette lutte directe contre Hadès? Aucune donnée chronologique ne nous permet de l'affirmer. Mais il est certain que les deux légendes avaient le même sens. Et sans doute ce sens restait-il très limpide en Italie, et surtout en Etrurie, où le loup (ou le chien) est la forme courante du démon évoqué des Enfers [4] et du dieu même des morts qui se coiffe de sa dépouille [5]: encore au XIV^{ème} siècle, uti-

[1] Sen., *Herc. fur.*, 564 sqq.: « Hic, qui rex populis pluribus imperat, | bello cum peteres Nestoream Pylon, | tecum conseruit pestiferas manus, | *telum tergemina cuspide* praeferens ». — Le chœur s'adresse à Hercule.

[2] Pour fixer les idées, le τριγλώχιν ὀϊστῷ d'Homère, par exemple.

[3] Que ce soit confusion, ou variante de cette légende, une tradition conservée par Panyasis (frg. 7 et 20. Cité par Weicker, *Pauly-Wissowa*, s. v. *Geryon*, 1287) rapportait qu'Héra avait été blessée par Héraclès dans son combat *contre Géryon* ἐν Πύλῳ ὑμαθόεντι. Mais Géryon, être infernal (*infra*, p. 46), n'est ici, comme la notation du lieu l'indique, qu'un substitut d'Hadès: ce qui confirme singulièrement notre interprétation du texte d'Homère et du vase italique.

[4] Cfr. Deux des urnes citées *supra*.

[5] *Tomba Golini* d'Orvieto (Martha, *Art Etrusque*, fig. 266, 279, 292); *Tomba dell'Orco* à Corneto (vers le milieu du IV^{e} s. a. C.). Voir F. Weege, *Etr. Malerei*, p. 27, fig. 22 et 68. Cfr. Hadès de la *Tomba Campanari* à Vulci (Dennis, *Cities and Cemeteries...*, I, p. 465).

Digitized by Google

lisant la croyance populaire qui fait du loup le symbole de l'avarice, Dante jette à « Pluto », sous-ordre de Satan, l'injure de « maledetto lupo » [1].

Cette inimitié se saisira d'autre part, d'une façon plus large, mais aussi plus confuse, dans les rapports mythologiques d'Héraclès avec la famille de Poseidôn.

M. Malten a mis en valeur à bon droit la ressemblance entre Poseidôn et Hadès [2]. En dehors des arguments qu'il apporte, il suffirait sans doute de remarquer d'une part la double origine marine (Phorkus et Kétô) de la grande race infernale d'Hésiode [3]; de l'autre, la double activité des Telchines, démons marins, qui ont forgé le trident de Poseidôn [4], et stérilisé l'île de Rhodes, d'où ils avaient été chassés par les fils du Soleil, en y répandant les eaux du Styx et du Tartare [5], pour être très persuadé qu'il y a relation ou même confusion entre les êtres marins et les êtres infernaux [6]. Dans ces conditions, et après ce qui précède, on sera moins étonné de voir dans la légende grecque Héraclès accabler non seulement Nélée, fils de Poseidôn, et Periklymenos, son fils ou petit-fils, dont les noms sont d'ailleurs expressifs [7], mais aussi

[1] Dante, *Inferno* VII, 8. Les autres références d'Ettig, *Acheruntica*, p. 49, ne sont pas du tout probantes.

[2] L. Malten, *loc. cit.* Cfr. B. Schweitzer, *Herakles*, p. 90.

[3] Remarque faite pour la seule Gorgone par A. Furtwängler, *Roscher*, s. v., 1695.

[4] Callimaque, *Hymn. IV in Del.*, 31. Comme forgerons, apparentés aux Cyclopes, qui n'ont qu'un œil comme plusieurs autres êtres infernaux.

[5] Nonnos, *Dionys.*, XIV, 36-48: comme ailleurs les Erynies (id., *ib.*, XLIV, 258-263).

[6] Cfr. l'offrande de poissons aux morts dans l'Italie du sud (*Not. d. Scavi*, 1908, p. 7). M. B. Schweitzer (*Herakles*, p. 190 sq.) a réuni des exemples qui prouvent les rapports établis entre les poissons et l'âme des morts dans une grande partie du monde.

[7] Le « Sans-pitié » et l'« Illustre au loin » (Cfr. Sén., *loc. cit.*, p. 40, n. 1). Voir L. Malten, *loc. cit.*, p. 179 et 188, p. 180 et n. 1: il cite la glose expressive d'Hésychius: Περικλύμενος · ὁ Πλούτων.

Digitized by Google

Ktéatos [1], Antée [2], Busiris [3], Eurypyle [4], Sarpédon [5], Alébion et Derkynos en Ligurie [6], Eryx en Sicile [7] : tous fils de Poseidôn ; — Polygonos et Télégonos [8], ses petits-fils ; — Augeas et les Molionides, que l'on appelle fils de Poseidôn, en Élide [9]. Un pareil massacre de la descendance de Poseidôn par un seul héros ne peut être que voulu ; et il n'est comparable comme ampleur et signification qu'à celui des enfants d'Echidna par le même Héraclès.

Le sens infernal non douteux de certains de ces noms [10] : le fait que plusieurs de ces adversaires provoquent directement le héros [11] ; le détail d'après lequel Eryx a été vaincu *trois fois de suite* à la lutte [12] ; le caractère sanguinaire de Busiris qui immole tous les étrangers qui touchent à son royaume, pour obtenir la pluie [13] : autant d'indices qui confirment cette interprétation.

Il est donc hors de doute qu'Héraclès n'a pas seulement combattu les monstres horribles des Enfers, mais qu'il est entré en lutte directe contre les divinités de la mort : Héra, Hadès, Poseidôn et sa race [14].

[1] Pindare, *Ol.*, XI, 33.

[2] Apollod., *Bibl.*, II, V, 11. Antée est fils de la Terre. Hécate, la déesse infernale triple, est surnommée Ἀντραία (Hésychius, s. v.). Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 203.

[3] Apollod., *Bibl.* II, V, 11.

[4] Id., *ib.*, II, VII, 1.

[5] Id., *ib.*, II, V, 9.

[6] Id., *ib.*, II, V, 10.

[7] Id., *ib.*

[8] Id., *ib.*, II, V, 9.

[9] Id., *ib.*, II, VII, 2.

[10] Nélée, Périklyménos, Eurypyle, Ktéatos (cfr. πλούτων).

[11] Antée, Eryx.

[12] La « triplicité infernale » est bien connue. Voir *infra*, p. 73.

[13] Rapprocher la coutume assez fréquente chez les demi-civilisés d'établir un rapport entre les morts et la pluie : ainsi chez les Zuñi en Amérique (Loisy, *Le sacrifice*, p. 388 sq. et 481 sq.), chez les Dinka d'Afrique (id., *ib.*, p. 481) ; et de même chez les Romains, d'après ce que nous savons du rite du *Manalis lapis*.

[14] A ces divinités de la mort, peut-être faut-il joindre Typhée, ennemi d'Hercule selon Virgile (*Aen.*, VIII, 298).

Digitized by Google

2. *Héraclès allié aux divinités infernales.*

En face de ces documents directs et de sens certain, des indications dispersées de sens contraire peuvent être réunies. On n'invoquera pas contre elles leur apparence sporadique : car, quelles que soient la richesse et la confusion des légendes gréco-italiques, il est fatal qu'une conception maitresse aussi forte et aussi ancienne que la précédente ait amené la ruine de la conception opposée, en n'en laissant subsister que de vagues débris. Ni la contradiction qu'elles semblent présenter : car nous avons étudié une contradiction du même genre lorsqu'il s'agissait des Centaures et de leurs rapports avec Héraclès. La question de date, seule, se pose et reste primordiale, mais ne prendra toute sa valeur que lorsque nous serons en état de faire une synthèse définitive.

Il y a d'abord quelques indices obliques de date récente (sous la forme où ils nous sont parvenus), mais expressifs par cela même. Si, en effet, « Apollodore » (II[e] siècle *a. C.*) nous parle dans sa « Bibliothèque » de Minos et de Rhadamante, nous sommes à peu près sûrs qu'il ne remonte pas à la signification historique ni à l'activité réelle de ces deux personnages, mais qu'il les connait comme juges des Enfers, dans leur rôle mythologique. Il est normal, dans ces conditions, qu'Héraclès mène la guerre contre les fils de Minos, comme il le fait contre ceux de Poseidôn ; il l'est moins qu'il donne ensuite l'île de Thasos aux petits-fils de ce même Minos [1]. Admettons cependant ici la survivance incohérente de deux traditions historico-mythologiques contraires. Comment se fait-il alors qu'après la mort d'Amphitryon Alcmène, mère d'Héraclès (et qu'on retrouve sur des monuments de l'âge classique, surtout en Etrurie, dans l'Olympe avec son fils), épouse Rhadamante, héros des Enfers et

[1] Apollod., *Bibl.*, II, V, 9.

Digitized by Google

siégeant là-bas à côté de Minos [1] ? Et prendrons nous avec simplicité comme un conte de nourrice l'anecdote que nous a transmise le même texte, à propos d'Héraclès lui-même ? Quand il partit, nous raconte-t-on, pour combattre le lion de Némée, il conseilla à son hôte Molorchos de remettre le sacrifice qu'il préparait : « Si je reviens, lui dit-il, vous sacrifierez à Zeus Sauveur : sinon à *Héraclès héros des Enfers* » [2]. On peut prétendre, il est vrai, qu'à la date où écrit « Apollodore » la notion d'héroïsation est si répandue que n'importe quel mort peut être qualifié de héros (= *di manes*, sans plus) : cependant la substitution d'Héraclès à Zeus comme bénéficiaire du sacrifice semble exclure l'idée d'une simple offrande funéraire : ensuite, on n'oubliera pas que, pour l'auteur de la Nekyia Odysséenne, Héraclès errait éternellement aux Enfers, ce qui provoqua plus tard la glose maladroite et scandalisée de la vulgate [3] : et n'y avait-il pas une survivance de pareilles conceptions à Colone, ville de cultes chthoniens, où un autel d'Héraclès se trouvait près de la porte d'Hadès [4] ?

Nous ne cherchons pas à dissimuler la fragilité de tels indices. Le moins cependant qu'on en puisse dire, c'est qu'il nous donnent l'impression d'un groupement d'Héraclès avec Hadès et les demi-dieux des Enfers, Minos et Rhadamante. Cette union est *réalisée* par la spéculation postérieure. Stobée, pour expliquer que, dans le texte homérique de la Nekyia, Héraclès soit *en-deçà* du fleuve des morts, en fait un gardien du Seuil, une sorte d'épouvantail pour les criminels, un ministre des hautes-œuvres de Pluton, comme pouvaient l'être Cer-

[1] Apollod., *Bibl.*, II, IV, 11. — Selon le poète épique Asios, Alcmène est, avec Eurydiké et Démônassa (de nom et peut être de rôle infernal), fille d'Eriphylé et d'Amphiaraos (Pausan., V, 17, 7 sq.) Or Amphiaraos, comme Trophonios, a été englouti *vivant* dans les Enfers et y *vit* éternellement (Rohde, *Psyche*, p. 106 sqq.) : en cela plus caractérisé comme « démon » du monde souterrain que Tirésias, un autre devin, lui aussi au-dessus de la foule des morts, mais qui aux Enfers n'a plus de corps (Rohde, *Psyche*, p. 110).

[2] Apollod., *Bibl.*, II, V, 1.

[3] Hom., *Od.*, λ, 602 sqq.

[4] *Archiv f. Relig. Wissenschaft*, 14, (1911), p. 590.

Digitized by Google

bère, ou Géryon chez les Etrusques [1]. Et une inscription latine groupe sans amphibologie possible Hercule et Dis Pater dans la même invocation [2]. Documents bien tardifs, dira-t-on. Soit; bien que nul n'ignore le sacrifice institué par Héraclès près de Syracuse à la source Cyanée, noire entrée des Enfers, pour Perséphone, déesse infernale. Il est vrai que si l'on s'arrêtait à tous les sacrifices faits par le héros...

De fait, voici le témoignage essentiel de cette alliance d'Héraclès avec les divinités de la mort, le texte qui donne leur sens à ces indications dispersées et sujettes à discussion.

Aux VI^e-V^e siècles a. C., les Grecs du Pont étaient en possession d'une légende singulière, qui nous a été conservée par Hérodote [3]. Revenant d'Erythie après avoir vaincu Géryon, Héraclès arriva, disait-on, dans le pays désert qui devait plus tard s'appeler la Scythie; pendant son sommeil, ses chevaux disparurent; il ne les recouvra qu'après s'être uni dans l'Ὑλαία γή (« la Terre boisée ») au monstre Echidna, qui eut de lui trois fils, dont Scythès. En dehors de sa conclusion éponymique, ce récit a une extrême valeur grâce aux autres traditions de même source qui l'accompagnent et qui prouvent que la Scythie autrefois passait justement chez les Grecs pour la Terre des morts, quelque chose de mixte entre le Paradis et l'Enfer [4]. Il n'y a donc aucun doute: cette légende tenait à unir

[1] Stobée, *Ecl.*, I, 423 W.: « Τιμωρεῖται ἐκτὸς ὧν τοὺς ἀδίκους φαντασίας φοβερὰς ἐμποιῶν τοῦ θάλλοντος καὶ τελεύοντος... Οὐ γὰρ δὴ καὶ οὗτος τῶν κολαζομένων ἐστίν, ὡς Ἀριστάρχῳ δοκεῖ, ἀλλὰ τῶν κολαζόντων. — Cité par Ettig, *Acheruntica*, p. 274; n. 1.

[2] *C. I. L.*, VI, 139: Diti patri | et Herculi.

[3] Hérodote, IV, 8-10.

[4] Et plus proche de l'Enfer que du Paradis. — C'était autrefois le pays des Cimmériens (Hérod., IV, 11), habité par les Arimaspes (qui n'ont qu'un œil comme les Grées) et des Ἀνδροφάγοι (Hérod., IV, 18). Même cette Ὑλαία γή, où habite Echidna dans sa caverne, « seul endroit boisé de toute la région » (Hérod., IV, 19) n'est pas sans rappeler les îles des Bienheureux, ou, mieux, le pays des Hyperboréens, où, « aux sources ombreuses de l'Istros » Héraclès « admira les arbres », et d'où il rapporta l'olivier à Olympie (Pindare, *Ol.*, III, 20 et 57. Cfr. Pausianas, V, 7, 89).

Digitized by Google

dans un monde d'outre-tombe Héraclès et Echidna, déesse infernale et mère de toute une race infernale [1] exterminée, peu s'en faut, par Héraclès lui-même. Contradiction évidente. Bien entendu. Mais n'en avons nous pas trouvé une du même genre lorsqu'il s'agissait des rapports d'Hercule avec les Satyres et les Centaures, êtres à moitié bachiques, à moitié infernaux [2] ?

3. *Inimitié et alliance d'Hercule avec Géryon.*

Géryon fournit un autre exemple, plus complexe, mais intéressant, du même phénomène.

Il semble établi aujord'hui qu'il était *originairement* un être infernal [3], peut-être apparenté à Poseidôn, dieu des abimes, qui ébranle la terre [4]; connu en tout cas des Etrusques [5] comme un assistant majestueux au trône d'Hadès [6]. Autour de lui, dans la légende hellénique, son chien Orthros, frère de Cerbère, comme lui déchire les criminels aux Enfers [7]; son bouvier Eurytion, que tue Héraclès, porte le même nom que le Centaure qui, avant Nessos, essaya d'enlever Déjanire au héros; Menoitès enfin, qui annonce à Géryon la mort de son chien et de son pâtre, est formellement spé-

[1] Voir *supra*, p. 71.

[2] Voir *supra*, IV.

[3] V. Wilamowitz-Moellendorff, *Heracles*, I², p. 45 et 65. — Weicker, *Pauly-Wissowa*, VII, 1289. — B. Schweitzer, *Herakles*, p. 87.

[4] O. Gruppe, *Griech. Mythol.*, p. 459, n. 1.

[5] A. Reinach, *Les têtes coupées d'Alise*, p. 3, n. 3. — F. Weege, *Etr. Mal.*, p. 28. Peut-être représenté comme un personnage à trois têtes de taureau (De Witte, *Nouvelles Annales*, 1838, p. 214; *Revue Arch.*, 1875, II, p. 381).

[6] Corneto, *Tomba dell'Orco*.

[7] Silius Ital., *Punic.*, XIII, 844 sqq.; Cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 381 et n. 7. — Géryon lui-même devient dans l'imagination populaire un doublet de Cerbère, aussi à craindre que lui; voir Lucien, *Fugitivi*, 31: il s'agit d'une femme soi-disant couverte par trois chiens: « Κέρβερόν τινα, dit un des interlocuteurs, τέξεται σοι ἡ Γηρυόνη, ὡς ἔχει ὁ Ἡρακλῆς οὗτος αὖθις πόνον ». Cfr. id., *ib.*, 32.

Digitized by Google

cifié comme bouvier d'Hadès, et, selon une autre légende, fut rencontré et vaincu par Héraclès dans les Enfers mêmes [1]. On est allé jusqu'à dire (non sans fondement) que la lutte Héraclès-Cerbère n'était qu'un doublet relativement récent de la lutte Héraclès-Géryon [2].

Aussi bien, même si sa nature ne l'avait point comporté, la forme même de Géryon le vouait à ce rôle infernal. Stésichore se le représentait ailé comme tant d'autres monstres de l'Hadès [3]. Et sa *triple tête* (ou son triple corps) le condamnait à être parent des Trinités féminines de la fécondité [4], d'Hécate et de Cerbère [5], en un mot des êtres infernaux. Et cela aussi bien dans le monde italique, même en dehors des influence grecques [6], ou dans les pays celtiques [7] ?

[1] Apollod., *Bibl.*, II, V, 12.

[2] B. Schweitzer, *Herakles*, p. 152.

[3] Stésich., fr. 14 (Suchfort) = *Schol. ad Hesiod. Theog.*, 287. De même dans certains monuments figurés: ainsi l'amphore à fig. n. de Vulci, de la collection de Luynes (Cabinet des Médailles, de Ridder, 202).

[4] Horai, Moirai, Charites. Cfr. *Rev. Hist. d. Rel.*, 69 (1914), p. 355.

[5] Appelé par Euripide tantôt τρίκρανος (*Herc. fur.*, 611, 1277. — Cfr. Géryon τρικάρηνος), tantôt τρισώματος (*ib.*, 24). — Sur la tricéphalie en Grèce, cfr. Ad. Reinach, *Fétiches Etoliens* (*Rev. d'Ethnographie et de Sociologie*, 1912). — Sur la multiplication des organes chez les êtres infernaux, voir *supra*, n. 4 et *infra*, n. 6 et 7. — Cfr. le ῥάβδον χρυσείην τριπέτηλον prêté à Hermès, dieu psychopompe, par l'*Hymne homér.*, III, 530.

[6] Buste à trois têtes opposées trouvé dans une tombe de Terni (*Not. d. Scavi*, 1916, p. 197 et fig. 5). — Soi-disant Géryon à Padoue (Suét., *Tib.*, 14) et Agyrion (Diod. Sic., IV, 24, 3). — Peut-être des divinités secondaires apparentées aux orages (Cfr. en Grèce les Harpyes infernales): Martian. Capella, II, 164: « intemperiae et alii triptes* (tricipites? — *Grotius:* thripes) diuorum ». — Le souterrain Cacus à Rome (Properce, V, 9, 10). — Herilus, fils de l'infernale Feronia (Virg., *Aen.*, VIII, 561; Servius, *ad loc.*; Lydus, *de Mens*, I, 8). = L'influence grecque est plus sensible dans Varron (*Sat.* Τριοδίτης; Τριπόλιος et περὶ ἐξαγωγῆς. Cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 347 et n. 1), Stace (*Théb.*, IV, 455 sqq.), etc.... = Mais les croyances populaires semblent reparaître avec Dante, qui représente Lucifer comme un géant ailé, à triple face, sortant à mi-corps de la glace (*Inf.*, XXXIV, 38 sqq.).

[7] Dieu à trois têtes ou à trois faces, à cornes de taureau (S. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, III, p. 166 et 169). Assimilé à Orcus (A. Reinach, *Les têtes coupées d'Alise*, p. 3 et 15) ou à Dispater (B. Schweitzer,

Digitized by Google

Seulement, selon la remarque profonde de Miss J. E. Harrison [1], les héros de l'Ancien temps sont démons pour le nouveau ; et, même devenus démons, conservent parfois en certains lieux des adorateurs. C'est ainsi par exemple que Tityos, torturé par les Olympiens aux Enfers [2], en Eubée est honoré comme un héros [3]. Sans doute vaut-il mieux dire que l'imagination antique ne distingue pas très nettement le héros du démon ; car le « Mort Local » a le plus souvent en Grèce tout à la fois le rôle bienfaisant du guérisseur et celui, moins aimable, du sorcier qui envoie les intempéries et ruine les récoltes. Quoi d'étonnant, dans ces conditions, à voir les habitants de Gadès faire des libations de sang sur la tombe de Géryon [4], et les Thébains conserver ses os comme des reliques [5] ? Mais il est plus singulier à coup sûr d'apprendre qu'Héraclès, qui avait tué Géryon en Erythie, l'honora comme un héros à Agyrion en Sicile, en même temps qu'Iolaos lui-même, son compagnon dans cette expédition vers l'extrême Occident [6].

On peut dire, il est vrai, qu'Agyrion est une ville sikèle dont l'hellénisme est tout de surface, que le culte d'Héraclès s'est superposé à celui d'une divinité triple locale, et que la tradition de Diodore représente l'effort de conciliation entre le culte grec des Léontins et le culte indigène des Agyriens. Il y aurait fort à dire sur cette conception : le très beau monnayage d'Agyrion présente

Herakles, p. 39), ce qui le rapproche de Géryon infernal, dont il prit même le nom (A. Reinach, *l. c.*) ; identifié d'autre part à Mars (*Rev. Et. Anc.*, X, 1908, p. 173), Silvain (B. Schweitzer, *l. c.*), Mercure gardien des routes et des marchés (B. Schweitzer, *op. cit.*, p. 67 sq.), ce qui le rapproche de l'Hercule italique. Il réalise donc en terre barbare l'union Hercule-Géryon dont nous allons nous occuper.

[1] J. E. Harrison, *Prolegomena to the study of greek Religion*[2], 1908, p. 194 et 337.

[2] Homère, *Od.*, λ., 576.

[3] Strabon, IX, 3, 423.

[4] Philostrate, *Vit. Apollon.*, V, 5.

[5] Lucien, *Adv. indoctum*, 14.

[6] Diod. Sic., IV, 24.

Digitized by Google

un Héraclès juvénile de pure race grecque, qui ne donne aucunement l'impression de la barbarie. Mais, au reste, la fusion ou confusion des cultes est-elle chose si rare en Grèce et en Italie qu'il faille la suspecter lorsqu'on la rencontre sur son chemin? Nous nous occupons ici d'Hercule funéraire en Italie; et nous trouvons des exemples, dans ce même domaine, d'une conception double et contradictoire des rapports entre Hercule et Géryon. Il suffirait de le constater. Mais le fait en question est-il si isolé dans ce pays, et par suite si inexplicable qu'on veut bien le dire? Héraclès d'Agyrion honore l'infernal Géryon tout comme Héraclès de Syracuse établit le culte de l'infernale Perséphone à la Cyanée. Ce que l'on peut en inférer, c'est qu'en Sicile, soit à la suite d'interprétations cosmiques des colons grecs eux-mêmes, soit par pénétration des croyances locales, les relations amicales d'Héraclès avec les divinités infernales ont été plus précises, peut-être, qu'elles ne le furent en Grèce propre.

Il y avait entre Héraclès et Géryon des liens, et une sorte de prédisposition à s'allier et à se confondre. Tous les deux pasteurs guerriers d'immenses troupeaux de bœufs [1], peut-être l'un et l'autre héros prophylactiques [2], leur culte semble en bien des endroits lié au jaillissement des sources chaudes [3]: trois caractères qui convien-

[1] Géryon taureau lui-même: Cfr. son étymologie (γηρύειν = mugir). Géryon est appelé aussi Tauriseos, surtout en Gaule (Ammien Marcel., XV, 9). Voir A. Reinach, *Les têtes coupées d'Alise*, p. 3.

[2] Héraclès ἀλεξίκακος: rôle développé chez les peuples italiques. — Le taureau est prophylactique (comme le lion chez les Hindous, les Hittites...) chez les Grecs, Etrusques et Romains: cfr. les cornes, les faces d'Achelôos comme emblèmes protecteurs des monuments funéraires (Voir *Archiv f. Relig. Wiss.*, 15, 1912, p. 475 sq.). — Il n'y a d'ailleurs pas opposition, tant s'en faut, entre le rôle prophylactique et le rôle infernal d'un héros: voir *supra* p. 47 et *infra*.

[3] La chose est bien connue pour Hercule. — M. O. Gruppe (*Pauly-Wissowa*, suppl. III, s. v. *Herakles*, 1064, 12) a réuni les documents qui prouvent le fait pour Géryon: il y a certitude ou forte probabilité à

Digitized by Google

nent fort bien à des héros infernaux [1]. Il n'est donc pas étonnant que, conformément à leur nature et non à leur histoire, ils aient conclu alliance à Agyrion ; ni que peut-être Géryon se soit substitué à Hercule dans une variante de la légende Romaine de Cacus [2].

Saitta en Lydie (*loc. cit.*, 972, 67), Ségeste-Eryx en Sicile (*loc. cit.*, 991, 52), Bauli et Padoue en Italie (*loc. cit.*, 995, 44 ; 996, 64) ; mais ce sont conjectures gratuites quand ce savant veut lier un culte de Géryon aux sources des Thermopyles (*loc. cit.*, 941, 38), d'Akélè en Lydie (*loc. cit.*, 972, 42) d'Himéra en Sicile (*loc. cit.*, 991, 64) : où le culte d'Héraclès n'entraîne pas forcément celui de Géryon. — On ajoutera qu'Eurytion, bouvier de Géryon, a un nom de source ; comme d'ailleurs le Centaure Eurytion et le Molionide Eurytos (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 154), tués eux aussi par Héraclès.

[1] Pour la valeur funéraire du Taureau et de la magie prophylactique, voir *supra*. — Pour le sens funéraire attaché aux sources chaudes et à l'eau en général, *infra* p. 81 sqq. Plusieurs sarcophages Romains présentent sous le médaillon du défunt des fleuves couchés ; un autre, bien plus expressif, dont le couvercle figure le couple couché, a donné à l'homme la forme d'un fleuve : il est nu, accoudé sur un masque qui verse de l'eau, où boit un oiseau (*Annali d. Inst.*, VII, 1835, p. 3 et *tav. d'agg.* A. 4. Au Louvre).

[2] Selon Verrius Flaccus (*Orig. Gent. Rom.*, 6 et 8), dont le nom même est une recommandation, le vainqueur de Cacus fut non pas Hercule, mais « un pâtre très fort » nommé *Garanus* ou *Recaranus*. Les efforts pour ramener le nom de Garanus à *Kerus* (Critique dans : Winter, *The myth of Hercules at Rome*, University of Michigan Studies, Humanist. series, vol. IV, 1910, p. 255-257) ou à *Karanos* (Jordan, *Hermes*, III, 1869, p. 409. Combattu par Peter, *Roschers Lex.*, I, 2274, et Wissowa, *Pauly-Wissowa*, III, 1168) sont restés vains. On tend aujourd'hui (Höfer, *Roschers Lex.*, s. v. *Recaranus*, 72) à rapprocher le nom de la forme Garyoneus (Γαρυ Γένης = Geryoneus) qu'on lit sur un vase chalcidien (Bibl. Nationale, de Ridder, 202. Kretschmer. *Griech. Vaseninschrift.*, 47). La qualité de pâtre, l'indication d'une très grande force, sont communes à Hercule et à Géryon (Géryon dit le plus fort de tous les mortels déjà dans Hésiode, *Théog.*, 981) : le nom donné par Verrius Flaccus se rapproche singulièrement de celui de Géryon tandis que ses actes sont ceux que la vulgate attribue à Hercule : s'il ne s'agissait que de logique, la conclusion ne serait pas douteuse. Mais d'ailleurs tous les faits précédents semblent concorder avec la logique.

Digitized by Google

4. *Confusion d'Hercule avec des dieux ou héros infernaux.*

Cette confusion entre Hercule et Géryon est probable, non certaine ; son identification avec le dieu celtique à triple tête est possible, non prouvée. Pour aller plus loin, il nous faut prendre d'autres guides. Ce seront, si l'on veut, les Géants, vêtus de peaux de fauves comme Hercule [1], parfois pasteurs de bœufs comme Géryon [2] ; souterrains au surplus, soit de leur nature propre comme fils de la Terre, soit (dit la légende tardive) parce qu'ils ont été relégués aux Enfers à la suite de leur révolte contre Zeus. Lucien, décrivant l'Héraclès Ogmios des Gaulois [3], le déclare « plus semblable à Charon ou Japet ou à l'un des ὑποταρταρίοι qu'au dieu grec », bien qu'il en porte les attributs : arc, massue et peau de lion. A défaut d'autre intérêt, cette indication nous autorise à faire ce que faisaient les Grecs, c'est-à-dire à ne pas refuser la comparaison entre Héraclès et les Géants infernaux.

Briarée est, pour Hésiode, un dieu gardien de l'Hadès [4] ; pour Callimaque, un monstre foudroyé, enseveli sous l'Etna à la place de Typhœus [5] ; l'Iliade enfin [6] lui donne aussi le nom d'Aegaeôn qu'il partage avec Poseidôn : autant de preuves de sa nature infernale. Mais, d'autre part, les colonnes d'Hercule s'appelaient autrefois Βριάρεω στῆλαι [7] ; et on trouve mentionné en toutes lettres

[1] Cfr. S. Reinach, *Répert. de vases peints*, I. p. 245 ; II, p. 41, 5-6.

[2] Le géant Polybôtès est étymologiquement le « riche en bœufs » (*Schol. ad Theocrit.*, X, 15) ; ou, si l'on préfère, avec Wilamowitz, le « Vielbrüller » (voir E. Norden, *Verg. Aen.* VI², p. 259) : les deux interprétations sont voisines des deux sens étymologiques de « Géryon ».

[3] Lucien, *Heracles*, 1.

[4] Hésiode, *Théog.*, 617 sqq. Voir *supra*, V, 2°.

[5] Callimaque, *Hymn.* IV, *in Del.*, 143.

[6] Homère, *Il.*, A, 404.

[7] Aristt. El., *V. H.*, 5, 3 (Didot fr. 296 b.) ; cfr. Charax Pergamen., *Fr. hist. gr.* (Müller). III, p. 640, 16.

Digitized by Google

Héraclès Βριάρεως [1] : c'est-à-dire un Héraclès confondu avec Briarée-Aegaeôn.

Morrheus, l'ennemi acharné de Dionysos, non seulement est semblable aux Géants, nous dit Nonnos [2], mais il est fils de Typhon [3] et comme tel appartient à une race infernale. Or on l'appelle Σάνδης Ἡρακλέης [4].

Faunus, fils de Neptune et de Circé [5], a de qui tenir; et il n'est pas besoin de la niaise explication de Servius [6] pour reconnaître en lui un dieu infernal. Hercule, selon une légende qui nous a été conservée par Derkylos [7], tua Faunus. Mais d'autre part, chacun connait l'union cultuelle d'Hercule et Faunus, représenté par Silvain, son dérivé ancien et son substitut presque constant à l'âge classique [8]; on est allé jusqu'à dire, sans preuves suffisantes, que Silène-Silvain, démon des eaux bienfaisant et sage, n'est pas différent d'Hercule dieu des sources [9]. En tout cas, sous l'Empire Romain, certaines œuvres d'art représentent de façon indiscutable Hercule dans l'attitude de Silvain-Faunus, tenant des fruits dans un pli de la léonté [10]: et, dans un texte bizarre, Hercule apotropaïque est dit petit-fils de Silvain [11].

Bien entendu, ces identifications assez tardives reposent, pour une part, sur la banale conception de la « force d'Hercule ». Grecs

[1] Cléarque, *ap.* Zenob., V, 48 (*Fr. hist. gr.*, II, p. 320, 56).

[2] Nonnos, *Dionys.*, XXXIV, 181.

[3] Id., *ib.*, 183.

[4] Id., *ib.*, 192.

[5] Id., *ib.*, XIII, 330.

[6] *Ad Verg. Aen.*, VII, 91: « Faunus infernus dicitur deus: et congrue: nam nihil est terra inferius in qua habitat ».

[7] Derkylos, *Ital.*, III = *F. H. G.*, *Müller*, p. 387, 6.

[8] Voir surtout R. Peter, *Roschers Lex.*, I, 2950-2959 et 2963-2966. Cfr. Boehm, *Pauly-Wissowa*, VIII, 590-593.

[9] Furtwängler, *Antik. Gemmen*, III, p. 196-199.

[10] *C. I. L.*, VI, 274. — Clarac, *Musée de Sculpt.*, n. 990 (t. V, pl. 796).

[11] *C. I. L.*, VI, 30738: « Hercules Inuicte Sancte Siluani nepos, huc aduenisti, ne quid hic fiat mali ».

Digitized by Google

et Romains, avec leur belle manie de chercher à tout dieu étranger un équivalent Romain ou Grec, utilisaient Hercule comme substitut de tout être divin remarquable par sa force physique. Mais cela n'explique pas, ou fort incomplètement, son identification avec Briarée, Grec, et Silvain, Romain. Et il reste que le troisième dieu auquel il se substitue, Morrheus-Sandès, a, comme les deux autres, un caractère infernal accentué.

5. *Conclusion.*

Il faut convenir, après ces recherches un peu divergentes d'origine, mais de résultats concordants, qu'Héraclès avait été assidûment mêlé par les Grecs aux dieux de la Mort, soit pour les combattre, soit pour se joindre à eux, soit même pour se confondre avec eux. Il ne s'agit pas ici d'un symbolisme philosophique, ni de conceptions sur la vie d'outre-tombe, mais de la légende elle-même, et telle, et si singulière, qu'il faut se demander si la *nature* même d'Héraclès ne le prédisposait pas à ce rôle. Pour que cette recherche soit valable, il convient d'en exclure autant que possible les éléments *proprement héroïques*, les qualité qu'Héraclès partage avec les autres demi-dieux ou héros locaux. Réduits à des indices moins nombreux, nous n'en serons que plus fort dans nos conclusions.

VII. — Les prédispositions infernales d'Heraclès

1. *Les plantes héracléennes.*

S'il est vrai que l'arbre ou la plante qui se trouvent attachés à une personne divine nous aident à concevoir sa nature originelle, le doute ne sera pas possible concernant Héraclès. Sans même faire état de la légende cependant assez ancienne, mais locale, qui faisait naître l'aconit de la bave de Cerbère tiré des Enfers par le

Digitized by Google

héros [1], les deux arbres qui lui sont consacrés, l'olivier et le peuplier, ont un caractère infernal très net.

L'olivier avait été apporté à Olympie par Héraclès [2]. On dit qu'il n'y fut donné en prix qu'à partir de la septième Olympiade, en remplacement de la pomme [3]: ce qui fournirait un *terminus post quem* pour la légende reçue dans le monde grec au début du V^e^ siècle, selon laquelle Héraclès avait été le chercher au pays des Hyperboréens pour en ombrager l'Altis [4]. Mais sans doute l'union d'Héraclès avec l'olivier est elle plus ancienne, peut-être même primitive [5]. Ce qui en tout cas n'est pas douteux, c'est la provenance infernale de cet arbre, bien établie au V^e^ siècle [6]; et son rôle funéraire, encore exploité par Callimaque [7].

Même légende pour le peuplier blanc, *arbos herculea* [8]: Héraclès l'a apporté à Olympie des bords de l'Achéron, « fleuve de Thesprotie », ajoute le prudent et rationaliste Pausianas [9]: autant dire des Enfers [10]. Car, dans la Nekyia homérique, le bois sacré de Perséphone est composé de peupliers coupés de prairies [11], et, aux temps classiques, le culte mystérieux de Sabazios Dionysos, dieu chthonien, se célébrait la tête couronnée de fenouil et de peuplier, symboles génésiques et infernaux [12].

Les témoignages sur ce point sont donc clairs et concordants.

[1] Hérodoros d'Héraclée, fr. 25 (F. H. G. Müller, II, p. 35). — Xénophon, *Anab.*, VI, 2, 3. — Cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 315 sq.

[2] Pausan., V, 7, 8.

[3] Cfr. *Rer. Hist. Religions*, 69, (1914), p. 346.

[4] Pindare, *Ol.*, III, 24 sqq.

[5] La massue, arme personnelle et caractéristique d'Héraclès, est devenue un olivier à Trézène (Cfr. A. Reinach, *Rer. Hist. Religions*, 69, (1914), p. 353 et n. 2).

[6] Eschyle, *Choeph.*, 373.

[7] Callimaque, *Iambes*, II, 23 sqq. (éd. Budé, p. 169).

[8] Virgile, *Aen.*, VIII, 276: 216: « Herculea bicolor... populus umbra ».

[9] Pausan., V, 14, 2.

[10] Serv., *ad Verg. Aen.*, V, 134; VIII, 276. Cfr. Ettig., *Acheruntica*, p. 316, n. 4.

[11] Homère, *Od.*, λ. 510. Cfr. Rohde, *Psyche*, p. 49.

[12] Démosthène, *Coron.*, 313.

Digitized by Google

2. *Héraclès dieu des eaux; l'eau infernale.*

L'importance d'Héraclès comme dieu des eaux a été mainte fois mise en valeur: nous ne rappellerons ici que quelques détails.

Créateur de lacs, à Léontinoi en Sicile [1], en Etrurie aussi, dans la forêt Ciminienne [2], Héraclès se trouve, par rapport aux fleuves, dans une situation double analogue à celle que nous avons remarquée dans ses relations avec les Centaures et les dieux de la mort: ayant la haute main sur leur sources [3], il est l'ennemi du fleuve Achelôos [4], détourne l'Alphée et le Pénée dans les écuries d'Augias [5]; mais, selon une autre légende assez ancienne, il reçoit l'aide du fleuve Duras [6]. Nous avons d'autre part dit déjà quelques mots de son rôle marin [7], de ses traversées océaniques très comparables à son trajet *marin* vers l'Hadès [8], rappelées fréquemment encore dans Sénèque [9]. Mais c'est comme dieu des sources, et de préférence des sources chaudes qu'Héraclès est surtout caractérisé [10]. Et c'est ainsi

[1] Diod. Sic., IV, 24.

[2] Virg., *Aen.*, VII, 697; Serv., *ad loc.*; Strabon, V, 226; Liv., XXII, 1; etc....

[3] Aelius Aristid., V, 35: « χωρὶς δὲ πηγαὶ ποταμίων ὑδάτων ἐπώνυμοι καὶ αὗται τοῦ Θεοῦ (Ἡρακλέους) · τοσαύτην παρὰ ταῖς Νύμφαις εἴληχε τὴν προεδρίαν ».

[4] Apollod., *Bibl.*, II, VII, 5.

[5] Id., *ib.*, II, V, 5.

[6] Hérodote, VI, 198.

[7] *Supra*, p. 52.

[8] Euripide, *Herc. fur.*, 400, 851. Cfr. Id., *ib.*, 427: « ἔπλευσ' ἐς Ἅιδαν ».

[9] Sénèque, *Herc. Oet.*, 49 sqq.; *Herc. fur.*, 275, 327 sqq., 539 sqq., 554 sqq.

[10] Cfr. Gerhard, *Auserles Vasenb.*, II, p. 162 et n. 8-15; — Jahn, *Arch. Beiträge*, pl. 4; — Hartwig, *Herakles mit dem Füllhorn*, 15; — Preller, *Griech. Myth.*, II[3], 274; — Id., *Röm. Myth.*, II[3], p. 144-297; — Peter, *Roschers Lex.*, I, 2964; — O. Gruppe, *Griech. Myth.*, 454. — Les textes généraux les plus expressifs sont ceux d'Athénée (512 F) et de Plutarque (*Moral.*, 776 D: Héraclès découvreur de sources). Cfr. Id. *Moral.* 307 C.

Digitized by Google

qu'en Grèce [1], en Sicile [2], en Campanie [3] et en Etrurie [4], de là dans tout l'Empire Romain, Hercule règne sur les sources et les thermes [5].

La croyance à la provenance chthonienne des eaux chaudes, infernale des eaux sulfureuses, est bien connue, et pour ainsi dire normale. Il est d'un intérêt beaucoup plus puissant ici de montrer avec quelle persistance et quelle universalité l'eau sous toutes ses formes a été mise en rapports avec l'Empire des morts.

Il existe, pour l'antiquité grecque, un texte d'une force d'expression remarquable, deux vers d'Empédocle [6], dont Diogène Laërce nous donne la clef:

Ζεὺς ἀργὴς, Ἥρη τε φερέσβιος, καὶ Ἀϊδωνεύς,
Νῆστις θ' ἣ δακρύοις ἐπιπικροῖ ὕμμα βροτέων

« Zeus éclatant avec Hérè nourricière, dit le philosophe; et Aïdôneus avec Nèstis, qui emplit de l'amertume des larmes les yeux des mortels... ». Et Diogène ajoute: « Par Zeus il entend le feu; par Hérè la terre; par Aïdôneus l'air; par Nèstis l'eau » [7]. Le groupement de ces quatre noms, les épithètes, les gloses, l'étymologie même [8], concordent de la façon la plus absolue: au couple céleste

[1] Surtout les sources chaudes de l'Œta: Hérodote, VII, 176; Sophocle, *Trachin.*, 634; etc....

[2] Par ex. à Himéra: Diod. Sic., IV, 23, 1.

[3] A Bauli.

[4] Par ex. à Vetulonia (*Memorie dell'Inst.*, I, 1832, p. 109); à Caeré (Liv., XXII, 1, 10).

[5] Un exemple très net à Lambèse: voir J. Bayet, *Les statues d'Hercule dans les grands thermes de Lambèse, Société arch. Constantine,* 48 (1914).

[6] Fr. 57 (Karst). — Texte un peu différent, de même sens: *Fr. Phil. Graec.*, Mullach (161): « Νῆστις θ', ἣ δακρύοις τέγγει κρύπωμα βρότειον ».

[7] Diog. Laert., VIII, 76: « Δία μὲν, τὸ πῦρ λέγων· Ἥρην δὲ τὴν γῆν· Ἀϊδωνέα δὲ τὸν ἀέρα· Νῆστιν δὲ τὸ ὕδωρ ». — Glose comparable dans Stobée (*ecl.* I, 10, 11 b. Wachsm.): «Νῆστις· τὸ σπέρμα καὶ τὸ ὕδωρ ».

[8] Zeus: cfr. *dies:* le jour, la foudre, le feu. — Héra: étymologie contestée (peut-être le ciel?). — Aïdôneus: l'invisible; cfr. l'ἀήρ homérique qui cache les divinités et la κυνέη d'Hadès qui rend Bellérophon invisible. — Nèstis: de νη-ἔδω = à jeun. On se rappellera le jeûne de Coré

Digitized by Google

Zeus-Héra fait pendant le couple souterrain Aïdôneus-Nêstis [1] ou Hadès-Perséphonè. Et cette déesse des Enfers, qu'on lui donne l'empire des mers et des poissons [2], ou qu'on la rapproche de Coré, engloutie dans la source Cyané avec Hadès ravisseur, est de toute certitude une *déesse des eaux* et celle qui, pour la philosophie d'Empédocle, représente cet élément à l'exclusion des autres divinités. Autour de ce texte précieux pourraient se grouper de nombreuses indications mythologiques qui, à sa lumière, prennent toute leur valeur [3]. Mais les autres confirmations ne manquent pas.

On a remarqué que « l'association des morts à la production de la pluie est assez commune et significative » [4] chez les demi-civilisés de la Nouvelle-Calédonie [5] et de l'Australie [6], d'Afrique [7], d'Amérique [8]; mais aussi bien d'ailleurs dans les civilisations antiques, peut-être chez les Israélites [9], à coup sûr dans la religion avestique,

rompu par des grains de grenade; et le jeûne prolongé de sa mère allant à sa recherche. Eriskigal, déesse babylonienne des Enfers (A. Jeremias, *Roschers Lex.*, s. v. *Nergal*, p. 259-260), déesse de l'obscurité (cfr. Erinys χερσοῖτις) comme Hadès, « mange de la terre au lieu de pain, boit des larmes au lieu de vin »; et les morts babyloniens *ne mangent pas*.

[1] En particulier en Sicile, semble-t-il: Photius, *Lex.*,: Νήστης· Σικελικὴ θεός· Ἄλεξις. Cfr. Eustathe, *Il.*, 1180, 14.

[3] Hippolyte, *Refut. omn. haeres.*, 7, 384. Νήστις est le nom d'un poisson. Cfr. Wagner-Drexler, *Roschers Lex.*, s. v., III, 287-289.

[3] Ainsi: l'influence humide de Diana-Luna (Macrobe, *Sat.*, VII, 16): or la lune est, selon une ancienne tradition, le séjour des morts (Plut., *Moral.*, 942 D-F). — Hécate, souvent confondue avec la lune, est dite parfois ταυροκάρανος, et mugit (Roscher, *Selene*, n. 84; 135; et p. 177): or le taureau, pour les Grecs et les Romains à leur suite, est la forme animale constante des fleuves et des torrents.

[4] Loisy, *Le sacrifice*, p. 211.

[5] Id., *ib.*, p. 212.

[6] Pour certaines peuplades australiennes, des animaux *aquatiques*, comme les requins, les crocodiles, les serpents, passent pour servir d'habitacle aux défunts (Loisy, *Le sacrifice*, p. 470).

[7] Chez les Dinka (*ib.*, p. 481) et les Bambara (*ib.*, p. 167).

[8] Chez les Zuñi (*ib.*, p. 144, 169, 388 sqq., 481 s.).

[9] Loisy, *Le sacrifice*, p. 158.

Digitized by Google

aux Anthestéries d'Athènes, à Rome avec le rite singulier du *lapis manalis* [1]. Il se peut, d'autre part, qu'Hercule se soit trouvé mêlé à de pareilles pratiques. En effet, parmi les procédés magiques employés par les primitifs pour produire la pluie, il en est un qui consiste à uriner, parfois à paraître uriner du sang [2], et il existe des indices d'un tel rite dans l'antiquité préhellénique [3]. Or, si l'on adopte la méthode proposée par M. Deonna pour expliquer par la religion l'origine des types plastiques de l'antiquité classique, ne sera-t on pas conduit non seulement à considérer la représentation d'« Hercule la main sur la hanche » comme un dérivé plus décent de l'« Hercule la main au phallus », geste de la génération [4], mais encore à rappeler les figurines d'*Hercules mingens*, multipliées sous l'Empire Romain avec le sens grossier des suites de l'ivresse, et à mettre ce type en rapport avec la nature du dieu des sources et de l'eau [5] ? Simple hypothèse, d'ailleurs invérifiable.

Les auteurs latins du premier siècle de notre ère ne manquaient pas [6] de se représenter les abords des Enfers comme une forêt d'arbres funèbres, ifs, yeuses, cyprès, sapins, où volent les mânes, et dans les profondeurs de laquelle coule une source [7]. Peut-être suivaient-ils, consciemment ou non, les croyances des mystiques grecs de l'Italie méridionale, qui conduisaient l'âme vers le lieu désiré où la source infernale s'épanchait au pied du « cyprès blanc » [8]. Mais ces mystiques utilisaient eux mêmes d'antiques croyances dont nous trouvons des traces précises dans les légendes classiques; car

[1] Id., *ib.*, p. 181 sq.; 183; 214.

[2] Id., *ib.*, p. 62 et n. 3; p. 211 et n. 2. Cfr. Usener, *Archiv. f. Rel. Wiss.*, 1904, p. 285.

[3] Cfr. *Revue Hist. Relig.*, Mai-Juin 1914, p. 336.

[4] Cfr. *Revue Hist. Relig.*, 1919 (t. 80), p. 77 sqq.

[5] Le même geste se retrouve dans des figures de Silène, dieu aquatique lui aussi.

[6] Voir Ettig, *Acheruntica*, p. 367 sq. et 368, n. 1.

[7] Sénèque, *Oed.*, 545; — *Thy.*, 665; — Lucain, *Phars.*, III, 411.

[8] I. G., Si., 641. Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 167, n. 1.

Digitized by Google

à l'arbre des Hespérides coulait aussi une source, source merveilleuse d'ambroisie, nous dit le poète [1], c'est-à-dire d'immortalité; sans doute Héraclès n'allait-il pas chercher dans l'île lointaine les seuls fruits que lui demandait Eurysthée; il allait vers le paradis terrestre goûter l'eau magique qui lui assurerait le bonheur éternel, comme aux initiés de Grande-Grèce. N'y avait-il pas une variante de cette légende, qui lui faisait rencontrer aux Enfers mêmes la source gardée par le serpent [2]? En tout cas, la confusion parait encore sensible dans Callimaque, d'après lequel Démèter cherchant Coré alla jusqu'au jardin des Hespérides [3]. A cette source infernale comme à la Cyanée, nous retrouvons groupés Héraclès et Perséphone. Et ce rôle infernal de la source n'est point particulier aux croyances helléniques: que l'on se rappelle les fontaines de Judée, d'où sortent les âmes [4].

Les fleuves des Enfers sont célèbres; et non seulement le Cocyte ou l'Achéron [5], mais un fleuve géographiquement bien observé, l'Eridan, pour Virgile encore, parcourt les Champs-Elysées [6]. La légende vulgarisée à son sujet ne savait plus bien distinguer, semble-t-il, s'il fallait le considérer comme fleuve *infernal* à l'égal de

[1] Euripide, *Hippol.*, 744 sq. Cfr. H. Heydemann, *Bull. d. Inst.*, 1871, p. 223. — Elle est représentée sur un vase de Ruvo (*Bull. d. Inst.*, 1836, p. 119).

[2] Dans Sophocle, Ἡρακλῆς ἐπὶ Ταινάρῳ, où il était question de la descente du héros aux Enfers (fr. 216 Dindorff): « πρέφουσι κρήνης φύλακα χωρίτην ὄφιν ». Mais l'interprétation *locale* est douteuse.

[3] Callimaque, *Hymn.* VI, *in Cerer.*, 11.

[4] Dieterich, *Mutter Erde*², p. 18 sqq. Cfr. *Archiv. f. Rel. Wiss.*, 17 (1914), p. 352. — On trouverait, pensons-nous, des croyances analogues dans l'antiquité romaine. Mais la discussion des documents nous conduirait trop loin: nous la remettons à une autre étude.

[5] La légende de sa traversée par les morts (substituée à celle de l'Océan) se répand chez les peuples italiques dès le IV^e^ siècle avant notre ère (Cfr. Gamurrini, *Annali d. Inst.*, 1872, p. 288).

[6] Virg., *Aen.*, VI, 659. — Voir Th. Bergk, *Kl. Schriften*, II, 718; Dieterich, *Nekyia*, 27; E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 295 sq. — C'est grâce aux Nymphes de l'Eridan qu'Héraclès peut apprendre le chemin qui mène au jardin des Hespérides (Apollod., *Bibl.*, II, V, 11).

Digitized by Google

l'Achéron, ou *paradisiaque* comme la source des Hespérides; c'est dans ses flots, en effet, que Phaéton avait été enseveli au milieu de ses sœurs transformées en *peupliers* [1] avant d'être ramené au ciel parmi les astres [2]; mais, d'autre part, Virgile en réserve la jouissance aux morts bienheureux et Lucien [3] fait voler sur ses bords « les hommes bienheureux compagnons d'Apollon » transformés en cygnes. Nous rencontrons toujours devant nous cette même incertitude: faut-il voir dans les Enfers une odieuse demeure souterraine ou les douces prairies dans lesquelles s'exerce la libre activité des héros? Et de même l'Ister, dans la région voisine de ses sources, est, nous l'avons vu, pour Pindare, un fleuve des Hyperboréens aux rives duquel pousse l'olivier, arbre infernal comme les peupliers qui bordent l'Eridan [4]. De même encore Achelôos, dont le masque cornu apparait si souvent avec un caractère apotropaïque sur les temples des Etrusques et sur leurs monuments funéraires. Il était chez les Grecs souvent considéré comme le dieu suprême des eaux [5]; mais ses filles, les Sirènes, sont du cortège infernal de Perséphone [6], et habitent un marais près de Catane en Sicile [7], comme Perséphone possède une source près de Syracuse. Aussi bien le taureau, forme que prenait habituellement Achelôos, avait-il à la fois un sens aquatique [8] et funéraire [9]. Et c'est peut-être en tant que dieu infernal qu'Achelôos entre en lutte avec Héraclès.

[1] Ovide, *Métam.*, II, 324 sqq.; — Sénèque, *Herc. Oet.*, 187 sqq.; — Lucien, *De electro seu cycnis*, 4.

[2] Nonnos, *Dionys.*, XXXVIII, 424.

[3] Lucien, *loc. cit.*

[4] Pindare, *Ol.*, III, 24 sqq. Voir *supra* p. 80.

[5] Cfr. Furtwängler, *Collection Sabouroff*, I, pl. XXVII et XXVIII.

[6] Euripide, *Hel.*, 175 sq. — Apollon. Rhod., *Argon.*, 894-896. — Cfr. Ch. Michel, *Daremberg-Saglio*, s. v., 1353 sqq.

[7] Nonnos, *Dionys.*, XIII, 312-313.

[8] Ovide, *Fast.*, VI, 197 sq.; Nonnos, *Dionys.*, I, 452.

[9] Gardner, *Sculptured tombs of Hellas*, 1894, p. 130 sq.; M. Collignon, *Statues funéraires...*, p. 234 sq. — Les bœufs de Géryon: voir *supra*, p. 75. Ceux d'Hadès: dans les Κραπάταλα, comédie de Phérécrate;

Digitized by Google

Nous avons indiqué plus haut la nature foncièrement infernale de plusieurs divinités marines [1] et n'y reviendrons pas, sinon pour achever de constater que l'eau, *sous toutes ses formes*, a été considérée par l'Antiquité comme une production chthonienne et infernale, non comme une émanation céleste. Elle a ce double caractère, que nous retrouvons si souvent dans ce domaine, d'être bienfaisante comme agent purificateur [2], et d'être maudite comme châtiment éternel des grands coupables [3]. Et, d'autre part, Hercule, dieu des sources, se trouve *mythologiquement* avec les divinités des eaux en rapports tantôt d'amitié tantôt d'inimitié, comme il l'est avec les Satyres, les Centaures, et les divinités de la mort.

3. *La Richesse et la Fécondité d'origine infernale.*

Il est un fait reconnu, complexe seulement du point de vue de la chronologie, c'est que le dieu de la richesse est en union étroite avec le dieu de la mort, quand il ne se confond pas avec lui. Il apparait assez vraisemblable qu'en Grèce cette identification de Ploutos ou Ploutôn avec Hadès ne fut absolue d'abord qu'à Eleusis [4] : ce qui obligerait à en concevoir l'extension comme assez tardive. S'il est vrai cependant que cette conception repose sur

Apollod., *Bibl.*, II, V, 12; cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 298 et n. 5. — Voir aussi Callimaque, *Epigr.* XIII, 5-6; *Iamb.*, I, 2 (ed. Budé).

[1] Voir *supra*, p. 67 sqq.

[2] I. Scheftelowitz, *Die Sündentilgung durch Wasser* (*Archiv f. Relig. Wiss.*, 17, 1914, p. 353 sqq.).

[3] Platon, *Resp.*, II, 363 C. — Châtiment transféré aux Danaïdes pour la première fois dans l'*Axiochus* : cfr. Ettig, *Acheruntica*, p. 314. — C'est une conception originairement italiote, semble-t-il : voir Platon, *Gorgias*, 493 A-B. Il est intéressant de rapprocher de ce texte expressif deux monuments funéraires, l'un grec apulien (*Arch. Anzeig.*, XXIX, 1914, p. 453 sq., fig. p. 455), l'autre romain (C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, III, 1, n. 140, pl. LII et p. 152 sq.), où les Danaïdes, à elles seules, symbolisent les peines de l'Enfer.

[4] E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 39.

Digitized by Google

l'idée très primitive du nombre incalculable des morts et sur celle de l'origine souterraine des riches moissons [1], si d'autre part elle est liée à l'imagination populaire du festin des Bienheureux [2], il n'est pas indispensable de rattacher au développement et à la faveur des cultes éleusiniens les croyances analogues des peuples italiques sur le « Trésor d'Orcus » [3] et sur la double nature du Saturne Romain, dieu agricole d'une part, de l'autre gardien du Trésor public et de la bonne foi commerciale [4], d'ailleurs divinité infernale [5]. Aussi bien la distinction entre les esprits des morts et les esprits de la nature est-elle en général peu nette [6].

Or, selon une tradition grecque, Héraclès et Cronos (Saturne) régnaient ensemble sur l'île fabuleuse d'Ogygie à l'Occident, c'est-à-dire sur le Paradis des Bienheureux [7]. Selon une tradition gréco-latine, c'était Hercule qui avait dressé le premier autel romain à Saturne [8]; et l'on pouvait rapprocher les cultes romains des deux divinités [9]. Et une inscription purement italique, dont nous avons déjà parlé, unit Hercule et Dis Pater, dieu à la fois des morts et des richesses [10]. C'est qu'Hercule en Italie avait eu garde les trésors aussi bien qu'à Rome Saturne [11]; mieux, il en faisait dé-

[1] C'est ainsi que déjà pour Hésiode (*Théog.*, 420) Hécate donne aux hommes qui la prient la richesse (ὄλβος) dont elle dispose. Et de même les hommes de la race d'or, devenus δαίμονες après leur mort, sont appelés par lui πλουτοδόται (Hés., *Op.*, 126)

[2] Ettig, *Acheruntica*, p. 296 sq. et 297, n. 1.

[3] *Mortis thesauri*; *Orcinus thesaurus*. Cfr. Preller, *Röm. Myth.*³, II, p. 63.

[4] Plutarque, *Ti. Gracchus*, 10; *Moral.*, 275 A-B; — Appien, *B. c.*, I, 31.

[5] θεὸν ὑπουδαῖον καὶ χθόνιον (Plutarque, *Moral.*, 266 E).

[6] Loisy, *Le Sacrifice*, p. 131.

[7] Plutarque, *Moral.*, 941 et 1151.

[8] Dionys., Hal., VI, I, 4.

[9] Plutarque, *Moral.*, 266 E: à Hercule aussi on sacrifie tête découverte, et il est dieu de la vérité.

[10] *C. I. L.*, VI, 139.

[11] Zvetaieff, *Sylloge Inscr. Oscarum*, 1878, n. 56, p. 36 38; — *C. I. L.*, X, 7197.

Digitized by Google

couvrir, en Grèce sans doute, mais surtout dans le monde italique [1], comme par exemple, parmi les demi-civilisés les Haida croient que les morts envoient des richesses à leurs parents pauvres restés sur terre [2]: sur ce point la différence entre le dieu des richesses et le simple mort-héros bienfaisant n'est pas très nette.

Mais le plus curieux, c'est de voir peu à peu cette qualité de dieu de l'abondance se limiter à une représentation particulière d'Hercule, et justement à la plus expressive en matière funéraire, celle de l'Hercule couché. C'etait une imagination de pure saveur italique [3] de représenter l'avare « couché », nous dirions accroupi sur ses trésors [4]. La statue d'*Ercules Oliuarius*, qui se trouvait au *forum Boarium*, au centre du marché campagnard de Rome, et qui, d'après les dernières découvertes archéologiques, représentait le dieu couché, put donner matière à des applications précises du proverbe, et même à des légendes populaires. De fait, un itinéraire du haut Moyen-âge [5] mentionne dans la *Regio Transtiberina* un « *Hercules sub terra medius cubans, sub quo plurimum aurum positum est* »: résidu singulier, mais sans ambiguité, du travail séculaire de l'antiquité païenne.

Nous passons sans difficulté de la notion de richesse à celle de fécondité. Héraclès avait sur l'Œta « un jardin luxuriant que tous pouvaient cueillir » [6]; et il est possible que ce soient des colons locriens, venus de la même région, qui aient transporté la légende d'Héraclès en Grande-Grèce au cap Lacinien [7]. Plastiquement, cette conception s'exprime par la figure d'Hercule tenant la corne d'abon-

[1] Diod. Sic., IV, 21; Dionys., Hal., I, 40; Horace, *Sat.*, II, VI, 10-13; Perse, II, 10.

[2] Van Gennep, *Les Rites de passage*, p. 223. Cf. *supra*, p. 88, n. 1.

[3] Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI², p. 288 sq.

[4] Pétrone, *Sat.*, 38 (*Incubus*); Horace, *Sat.*, I, 1, 70 sq.; Liv., VI, 15, 5 (*incubantes publicis thesauris*); Quintilien, X, 1, 2. — Cfr. A. Otto, *Sprichwörter* (1890), p. 173 sq.

[5] Glose du *Curiosum, Reg. XIV*. Cfr. Jordan, *Top.*, II, p. 13.

[6] Eusèbe, *Pr. ev.*, V. 21, 4 et 22, 1.

[7] O. Gruppe, *Griech. Mythol.*, p. 372, n. 10 et 457, n. 4.

Digitized by Google

dance [1]; figure multipliée de façon singulière par les Grecs italiotes sous toutes les formes, intailles, bronzes, mais surtout terres-cuites [2], ce qui prouve sa popularité; aimée des Romains, qui la peignent, la sculptent et la gravent [3].

Les différentes légendes grecques sur la corne d'abondance, qu'elle ait été prise au dieu des eaux Achelôos [4], ou remplie de fruits par les Nymphes-Hespérides, ou donnée à Héraclès par Ploutôn-Hadès [5] et présentée par le héros à Zeus et Héra, unissent toutes au symbolisme de fécondité les souvenirs des expéditions d'Héraclès vers les Enfers ou les îles des Bienheureux. On peut penser, il est vrai, que ces histoires n'eurent pas grande publicité, ou du moins grande influence, dans les milieux populaires italiques: l'idée d'abondance primait très certainement le sens funéraire de ces représentations, au moins à la fin de la République et sous l'Empire romain. Mais il semble n'en avoir pas été de même au temps où les cités grecques, étrusques et latines étaient encore assez vivantes pour agir les unes sur les autres. Monuments et textes prouvent qu'au début de notre ère encore Hercule prenait assez volontiers la forme ou le symbole d'un dieu phallophore, qui le rattachent aux très anciennes religions naturistes de la péninsule italique [6]. Or les représentations

[1] En Grèce propre, sur une monnaie d'Athènes (voir fig. *Roschers Lex.*, I, 2157).

[2] Monnaies d'Héraclèe de Lucanie; onyx à Pétrograd. — Bronze du IV^e^ siècle à Berlin. — Terres cuites de Tarente, Fasano, Ignazia, Paestum, etc.... — Voir *Roschers Lex.*, *loc. cit.*, 2159 et 2176; *Bull. d. Inst.*, 1864, p. 236; etc....

[3] Par ex. *Annali d. Inst.*, 1879, pl. M; — *Ib.*, 1878, p. 210 sq. et *Monumenti*, X, pl. LVI, 1; — Cohen, *Médailles imp.*, *Antonin*, 383.

[4] V. Wilamowitz-Moellendorff, *Herakles*, p. 291.

[5] Gerhard, *Gesamm. Akad. Abhandl.*, p. 46, n. 31 et 32; Furtwängler, *Roschers Lex.*, I, 2187 sq.

[6] Colson, *Hercule Phallophore* (*Annales du Musée Guimet*, t. IV). — Voir en particulier un bronze de l'Italie Méridionale, où de la corne d'abondance tenue par Hercule sortent des phallus (*Gazette archéol.*, 1877, pl. 26); cfr. l'anecdote sur Commode (Ael. Lamprid., 10, 9), qui fait d'un favori » pene prominente ultro modum animalium » un prêtre d'*Hercules Rusticus*.

Digitized by Google

des parties naturelles avaient à coup sûr un emploi et une valeur funéraires, non pas uniquement apotropaïques, mais qui semblent se rattacher plutôt au culte de Déméter et de Ploutos-Hadès dans les cités grecques de Sicile et d'Italie [1], et aussi bien en Etrurie, à Arezzo, à Castiglione della Pescaia [2]. Et la philosophie tardive n'avait pas oublié cet antique symbolisme, puisque Porphyre dit encore [3] que Perséphone veille « sur tout ce qui nait d'une semence » [4].

4. *Conclusion.*

Ainsi, certains des caractères essentiels de l'Héraclès Grec, développés encore dans le monde italique, rapprochaient le héros des divinités infernales. Cela ne veut pas dire qu'il ait été confondu avec elles, mais cela explique qu'il ait joué un rôle parmi elles. Et ce rôle, presque toutes les fois que nous avons voulu le préciser, est apparu double et contradictoire : amitié et inimitié.

VIII. — Coordination des résultats.

Nous avons sans doute maintenant le droit de tenter une synthèse qui rende compte de cette contradiction. Et d'abord, résumons la suite chronologique de nos certitudes.

[1] A Syracuse : *Not. d. Scavi*, 1897, p. 485 avec fig. : cfr. Kekule, *Terracotten aus Sicilien*, pl. 51. — A Locres Epizéphyrienne : *Not. d. Scavi*, 1917, p. 105 et fig. 8 ; p. 153, et fig. 58.

[2] *Not. d. Scavi*, 1878, p. 335 ; 1882, p. 258.

[3] Porphyre, *Antre des Nymphes*, 14.

[4] L'idée est très ancienne. Déjà Hésiode (*Théog.*, 450 sqq.) se représentait Hécate comme une déesse nourricière « courotrophe », et en même temps dispensatrice de la richesse (voir *supra*, p. 88). D'autre part, Déméter, déesse de la terre féconde, est considérée souvent comme une déesse des morts (*Etym. Magnum*, p. 218, 49 et 281, 9. — Cfr. *Saglio-Pottier*, s. v. *Ceres*, p. 1025).

Digitized by Google

1° La plus ancienne synthèse mythologique à nous connue, celle d'Hésiode, met aux prises systématiquement Héraclès avec les familles infernales; et cette conception, loin de s'atténuer, se précise au cours des siècles.

2° Entre le VI[e] et le V[e] siècle, on se rend compte, d'après les textes, mais surtout avec l'aide des vases de fabrique attique, de l'union étroite Héraclès-Dionysos. Le thème général est celui du repos héroïque dans un paradis bachique. Mais parmi les servants de Dionysos, les Satyres tendent de plus en plus à être les amis d'Héraclès, les Centaures deviennent presque toujours ses ennemis.

3° Le flottement entre les deux conceptions des êtres infernaux, redoutables ou bienfaisants, est dès lors constant, surtout, semble-t-il, en Italie, où les théories orphico-pythagoriciennes insistaient avec prédilection sur les peines des Enfers, tandis que par contre les caractères chthoniens d'Hercule prenaient un développement particulier.

4° Aussi, à partir du III[e] siècle (ou de la fin du IV[e]), Hercule n'apparaît-il plus que par exception sur les monuments funéraires, en Etrurie par exemple, bien que les idées des Etrusques sur les Enfers concordent très strictement avec les conceptions grecques indiquées plus haut, avec tendance progressive à s'assombrir et à inspirer la terreur plutôt que l'espérance.

5° La fin de la République romaine et le premier siècle de l'Empire marquent une reprise intelligente à la fois des représentations étrusques et des idées hésiodiques, plus ou moins obnubilées, mais toujours subsistantes. La philosophie les étaie d'un symbolisme précis en accord avec les idées populaires sur Hercule.

6° Les II[e] et III[e] siècles de notre ère nous révèlent par les nombreux sarcophages héracléens qui nous sont parvenus (et en particulier celui du palais Farnèse) que ce travail n'a pas été vain. Mais si toutes les conceptions antiques s'y retrouvent, la pensée moderne n'a pas réalisé davantage l'unité que ne le faisaient les

Digitized by Google

Grecs du V^e^ siècle: Enfer ou Paradis? Hercule symbole de la lutte ou du repos éternel? elle ne choisit pas. Les images d'Hercule ont un vague sens funéraire, mais ne témoignent pas d'une conception eschatologique précise.

1. *La difficulté essentielle.*

Nous avons montré en passant combien les thèmes iconographiques avaient été persistants, et avec quelle délicatesse et quelles nuances ils avaient évolué de Grèce en Etrurie et d'Etrurie à Rome. Ce n'est donc ni dans la suite, parfaitement établie, des jalons chronologiques, ni dans les variantes des monuments figurés que réside la difficulté de cette synthèse. Le doute subsiste sur deux points: d'abord, comment se fait-il que *la notion d'Hercule funéraire* ait survécu entre le IV^e^ et le I^er^ siècles avant notre ère, malgré la contradiction des idées courantes sur les rapports avec les dieux ou démons de l'au-delà? — ensuite, sous quelle forme doit-on se représenter *ce sens funéraire indéterminé* attaché à la figure d'Hercule encore au III^e^ siècle de notre ère? Mais, en fait, ces deux questions se ramènent à une seule: quelle est la croyance fondamentale qui, parmi tous ses avatars et ses contradictions, a permis à l'Hercule funéraire de subsister pendant neuf cents ou mille ans?

Le problème nous semble pouvoir être résolu avec une suffisante approximation: la certitude, espérons-le, sera acquise par la poursuite des fouilles et par les nouvelles découvertes.

2. *La leçon des fouilles de Grande-Grèce.*

Celles de Locres Epizéphyrienne et de Rosarno-Medma, à elles seules, sont fort instructives. On a trouvé dans les sépultures de Locres un nombre considérable de plaques en terre cuite, frag-

Digitized by Google

mentées, ayant appartenu à de petits autels d'usage funéraire [1] : ce sont, pour la plupart, des répliques d'un sujet bien connu de l'ancien art ionien, l'attaque d'un animal faible, en général un cervidé, par un ou deux fauves [2]. Font exception les sujets suivants :

a) Un hippogriffe (ou griffon) saisissant un chevreuil par derrière [3] ;

b) Un sphinx assis [4] ;

c) La lutte d'Héraclès contre Achelôos [5] ;

d) Un taureau [6] ;

e) Un quadrige en course [7].

Les deux dernières de ces représentations ont un sens indéterminé : le taureau peut être prophylactique ou figurer l'animal du sacrifice ; — le quadrige peut être agonistique ou faire allusion à l'enlèvement du mort par Hadès. Dans le doute, force nous est de ne rien conclure.

Mais les trois autres sont plus précises. La présence du sphinx, monstre à coup sûr funéraire, sur l'un de ces autels nous aide à concevoir le sens qui s'attachait à la lutte du griffon, autre monstre infernal, contre le chevreuil. Sans doute une telle scène est-elle assez commune avec une valeur purement ornementale, par exemple sur les objets ciselés trouvés dans les tombes de la Russie Méridionale ; mais elle se rapproche aussi de toutes les représen-

[1] Voir les raisons de M. P. Orsi (*Not. d. Scavi*, 1917, p. 149). — Ils formaient parfois deux des parois de la fosse (par ex. dans les sépultures n. 1224 et 1347).

[2] P. Orsi, *loc. cit.*, p. 115, 120, 149, etc....

[3] *Loc. cit.*, fig. 55.

[4] *Loc. cit.*, fig. 54.

[5] *Loc. cit.*, fig. 24 (sépulture n. 1347). M. Orsi remarque : « È la prima volta che una di codeste arulette esce dal campo ovvio e generico delle lotte animali, per offrirci un soggetto mitologico ».

[6] *Not. d. Scavi*, 1913, *Supplem.*, p. 33 (Sép. n. 800).

[7] *Not. d. Scavi*, 1917, fig. 17 (Sép. n. 1224).

Digitized by Google

tations ou légendes d'hommes victimes des monstres de l'Enfer [1], et figure à ce titre plus tard sur les sarcophages romains; et si un symbolisme de cette nature n'est pas certain pour tous les autels où figurent des luttes entre animaux, il n'est pourtant pas impossible *a-priori*. Dans ces conditions, il n'y aurait point difficulté à voir dans la lutte d'Héraclès contre Achelôos une scène de sens funéraire, et le premier en date des monuments héracléens d'une telle signification.

La question est un peu compliquée du fait qu'à Caulonia des autels du même genre ont été trouvés non pas dans des tombes, mais dans des habitations, que par suite leur usage était domestique, non funéraire comme à Locres [2]; et qu'à Medma, colonie de Locres, les sujets des autels funéraires sont tirés de la tragédie et de la mythologie [3], comme la plupart de ceux des urnes étrusques et des sarcophages romains. De sorte que nous sommes conduits à rechercher pour ces représentations, en particulier celle de la lutte d'Héraclès contre Achelôos, ou celle de sa lutte contre le lion sur une urne de Gragnano [4], un sens assez général pour convenir aussi bien à un autel domestique qu'à un autel funéraire, et à telle scène mythologique de supplication ou de purification, qui figure sur l'autel de Medma [5], tout en étant susceptible d'un développement plus exclusivement funéraire, le cas échéant.

Il n'y a qu'une conception, nous semble-t-il, qui réponde à ces diverses conditions: celle de la valeur apotropaïque ou, si l'on préfère, prophylactique de telle figure ou de telle divinité.

[1] Voir *supra*, V, 2.

[2] P. Orsi, *Not. d. Scavi*, 1913, *Supplem.*, p. 33, n. 1.

[3] Id., *ib.*, p. 59 sqq.; — *Not. d. Scavi*, 1917, p. 39 sq., 45, 53.

[4] Près de Naples: *Not. d. Scavi*, 1888, p. 65.

[5] Les interprétations diffèrent: les uns y voyant les vierges locriennes suppliantes à l'autel d'Athéna d'Ilion; les autres le mythe des Proetides.

Digitized by Google

3. *La magie apotropaïque.*

La fonction apotropaïque s'opère soit par la répulsion (phallus, parties naturelles en général, peut-être les cornes), soit par le mimétisme (par ex. le dessin de l'œil pour combattre le mauvais œil, l'enfouissement de la pierre de foudre ou de la hache pour protéger la maison de la foudre [1]). Le funeste Gorgonéion devient ainsi, et pour les deux raisons, la figure apotropaïque type chez les Grecs (boucliers, temples, etc....).

Lorsque l'imagination appuie sur les dangers de l'autre monde et s'effraie des monstres qu'elle a créés, il est naturel, dans ces conditions, qu'elle utilise les figures de ces monstres pour en repousser l'attaque. On a conclu un peu vite, et sans beaucoup préciser ce que l'on voulait dire, que les Centaures, Scylla, Briarée, Hydre, Chimère, etc...., placés aux portes des Enfers par les poètes, avaient un rôle apotropaïque [2]: ce qui n'a pas grand sens en pareil lieu. Mais *sur les tombes*, c'est tout autre chose; l'image *funéraire* de la Gorgone éloignera la Gorgone *infernale* elle-même des sépultures grecques ou étrusques [3], de même que le taureau prophylactique chez les Indiens sera une garantie contre le dieu de la mort, Yama aux cornes de taureau [4]. Et, d'une façon plus expressive encore et plus directe, nous l'avons vu, le masque de Satyre ou de Charon, déposé par certains Sardes ou Etrusques sur la face du mort ou auprès de lui, le met à l'abri des entreprises brutales des démons infernaux [5].

[1] Cfr. B. Schweitzer, *Herakles*, p. 30.

[2] *Roschers Lex.*, s. v. *Kentauren*, 1054-1056.

[3] Gorgoneia apotropaïques des tombes du V^e^ s. à Kertsch: A. Furtwängler, *Roschers Lex.*, s. v. *Gorgo*, 1715. — Gorgone tenant des lions sur les monuments étrusques: id., *ib.*, 1707.

[4] *Archiv f. Relig. Wissenschaft*, 15 (1912), p. 475 sq. et 457.

[5] Voir *supra* III, 3.

Digitized by Google

Une dernière sorte d'apotropaïsme consiste à se mettre sous la protection *figurée* d'un dieu puissant. Car pour tous les esprits primitifs l'image équivaut à la réalité; c'est même une conception, magique sans doute elle aussi, mais beaucoup moins irrationnelle que les deux précédentes: nous admettons encore sans difficulté qu'une tombe soit sous la sauvegarde de la croix. Mais, dans l'Antiquité, les vieilles idées mimétiques demeurent inséparables de cette croyance. Le mort figuré sous les traits d'Héraclès ou Dionysos revêt le personnage fort et heureux qu'ont été l'un et l'autre de ces dieux, et s'impose pour ainsi dire, par confusion, à la bienveillance des êtres infernaux. C'est ce que prouvent les textes des comiques: l'idée d'Aristophane de costumer Dionysos en Héraclès pour lui permettre d'accéder à l'Hadès atteint, il est vrai, à la bouffonnerie, en ce que Dionysos était par lui-même assez préservé contre les embûches du voyage; mais lorsqu'un mage, préparant Ménippe à descendre aux Enfers, lui donne la léonté, le « pileus » et la lyre [1], il ne fait que lui donner *l'apparence* des héros qui ont su braver l'Enfer, Héraclès, Ulysse, Orphée [2]. Hercule était tout désigné pour ce dernier emploi prophylactique, étant le gardien du seuil en Grèce et en Italie, le protecteur des routes, mais aussi le « chasseur de Kères » et l'ennemi de la Mort [3].

Ce double rôle de protecteur domestique et infernal (que nous avons indiqué à propos des autels des cités grecques du Bruttium) lui était un avantage considérable. « Ange gardien » en toutes les circonstances de la vie et de la mort, il ne risquait pas de perdre ce caractère par désuétude, au cas où les idées sur les périls de l'âme en voyage vers l'Hadès se seraient atténuées jusqu'à disparaître; il l'exerçait seulement avec plus de force lorsque, périodiquement, les

[1] Lucien, *Ménippe*, 8.

[2] L'intention comique est dans l'accumulation d'attributs inconciliables.

[3] Ἡρακλῆς ἀποτρόπαιος: Lycophron, *Al.*, 663 et *Schol.*: — *Etymol. Magn.*, 511, 27; Eustathe, *Od.*, XIV, 529, p. 1771, 45.

Digitized by Google

crises de terreurs infernales ressaisissaient le monde; et comme il y était toujours prêt, on s'explique sa popularité en ce domaine.

Il avait d'ailleurs une autre force, et une garantie de durée, dans son alliance avec Bacchus-Dionysos. Car, si les Grecs limitaient l'action de Dionysos à la présidence d'une sorte de paradis bienheureux, les Etrusques semblent avoir admis qu'Hadès lui-même pouvait prendre un caractère dionysiaque sans que pour cela fût adoucie la férocité des démons, ses serviteurs [1]. Et, selon les préférences particulières, ou celles du temps, Hercule pouvait ou donner l'espérance du paradis dionysiaque, ou se faire invoquer de compagnie avec le dieu des Enfers, Dispater-Dionysos, ou offrir une garantie individuelle contre les démons infernaux, même bachiques, comme les Centaures. C'était, en fait de croyances d'outre-tombe, un dieu à toutes fins, et toujours bon à invoquer.

A ce point même, on a tort sans doute de se limiter à une certaine sorte d'apotropaïsme. Aussi bien les distinctions que nous avons établies plus haut pour la commodité de l'exposition n'ont-elles aucune portée dans la pratique de ces procédés. Tel geste, telle figure a, pour celui qui l'emploie, une importance définie, mais irraisonnée. C'est proprement *un acte magique*, qui échappe à la discussion et développe ses conséquences en dehors des lois de la nature. Hercule apotropaïque n'est pas essentiellement différent de la Gorgone apotropaïque ou des cornes prophylactiques.

4. *La magie d'immortalité.*

Dans quelle mesure cette croyance, cette confiance en la force magique d'Hercule s'est-elle perpétuée à travers les derniers siècles de l'Antiquité, c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Ce dieu était

[1] Fresque de Corneto, *Tomba del Tifone*. Cf. *supra*, IV, 5, *sub fine*. — Vase Faina, où Hadès, *tenant le thyrse*, préside aux supplices des morts: cfr. F. Weege, *Etrusk. Malerei*, p. 53 sq. et fig. 49.

Digitized by Google

tellement caractérisé par ses attributs et son histoire qu'il échappait en partie au puissant syncrétisme religieux qui domina le monde Romain. D'ailleurs, à côté de cet effort rationnel et quasi-scientifique vers l'unité divine, l'antique magie subsistait; elle précisait seulement son but, semble-t-il, et se donnait pour objet l'acquisition de l'immortalité. Martianus Capella a réuni sept moyens de l'obtenir:

1° Boire au « poculum immortalitatis » et se couronner d'ἀειζωον [1];

2° « Voir Védius et son épouse, selon le précepte des Etrusques » [2];

3° Evoquer les Euménides effrayantes, par les merveilleux procédés des mages de Chaldée [3];

4° « Se consumer par le feu »;

5° « Se laver à la source »;

6° « Battre une image de l'âme, selon l'enseignement d'un certain Syrien » [4];

[1] Martianus Capella, II, 141.

[2] Id., II, 142: « Tunc Philologia ex aromate praeparato acerraque propria Athanasiae primitus supplicauit, matrique eius (*i. e.* Apotheosi) gratiam multa litatione persoluit, quod nec Vedium cum uxore conspexerit sicut suadebat Etruria, nec Eumenidas et Chaldaea miracula formidarit, nec igne usserit (*i. e.* Apotheosis) eam, nec lympha subluerit, nec animae simulacrum Syri cuiusdam dogmate uerberarit, nec Phasi senis ritu Charontis manibus inuolutam immortalitatem mortis auspicio consecrarit ». — On comparera Virgile (*Aen.*, VI, 740 sqq.) qui décrit la purification des âmes, aux Enfers, par l'air, l'eau et le feu: « Aliae panduntur inanes | suspensae ad uentos; aliis sub gurgite uasto | infectum eluitur scelus, aut exuritur igni ».

[3] Le texte dit: « Trembler devant les Euménides et les merveilles des Chaldéens ». Il est si vague qu'il faut l'interpréter.

[4] Il est impossible ici de prendre *simulacrum* dans le sens indiqué par Servius (ad *Verg. Aen.*, IV, 654), d' « apparence corporelle des hommes devenus dieux par l'Apothéose ». Il y aurait aussi des difficultés à accepter le sens de Lucrèce (I, 120-123), qui suit Ennius et sans doute une doctrine pythagoricienne (Gianola, *La fortuna di Pitagora*, p. 26), et selon lequel les *simulacra* sont, *aux Enfers*, des formes intermédiaires entre les âmes et les corps. Faut-il traduire par « l'apparence corporelle qui enferme l'âme », c'est-à-dire le corps du patient? ou par « une figure représentant l'âme »? — Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit d'une fustigation rituelle d'initiation: on comparera la curieuse fresque de la villa Item à Pompei où se voit une femme fouettée par un génie ailé.

Digitized by Google

7° « Suivre le rite du vieillard Phasus, grâce auquel l'immortalité cachée dans les mains de Charon est appelée chez les dieux au moment même de la mort » [1];

Arnobe mentionne en outre des sacrifices auxquels les Etrusques attribuaient le pouvoir de procurer l'immortalité [2]; mais le texte est trop peu précis pour être utilisable de façon directe. Tenons-nous en donc aux procédés indiqués par Martianus Capella.

Trois d'entre eux (les troisième, sixième et septième) se rattachent aux superstitions orientales et sont d'origine relativement récente dans le monde Romain. Mais les quatre autres remontent à des croyances grecques qui s'étaient implantées sans difficulté dans le domaine italique. Nous avons déjà parlé du « poculum immortalitatis » [3], qui, sans entrer dans tous les raffinements de Martianus Capella, était représenté soit par la coupe d'ambroisie [4], soit par l'allaitement divin [5]. Le feu, outre sa puissance purificatrice, produit l'immortalité et dans l'ancienne légende et dans les croyances des temps historiques [6]. Les sources sont, avec la mer, les plus vigoureux agents de lustration. Et même la vertu libératrice de la vue des dieux, n'était pas un dogme purement étrusque, quoi qu'en dise le grammairien : les mystes d'Eleusis, eux aussi, voyaient les dieux, et en concevaient des espérances précises d'immortalité bienheureuse [7].

[1] Mot-à-mot : « au début de la mort ».

[2] Arnobe, II, p. 86 : « Atque Etruria libris in Acheronticis pollicetur, certorum animalium sanguine numinibus certis dato, diuinas animas fieri et ab legibus mortalitatis educi ».

[3] *Supra*, III, 2.

[4] Voir par ex. Apulée, *Metam.*, VI, 23 : « Iupiter, porrecto ambrosiae poculo, « Sume, inquit, Psyche, et immortalis esto ». — Cfr. Ovide, *Metam.*, XIV, 606-607.

[5] *Supra, loc. cit.*

[6] Cfr. la légende de Démèter et Démophon (*Hymn. Hom.*, IV, 237 sqq.) : celle de la fille de Phorkus ressuscitée par le feu (Lycophron, *Al.*, 48). — Aux temps historiques : l'Indien Calanus (Cicéron, *De Diuin.*, I, 23) ; l'apothéose impériale, etc.... — Voir *supra*, II, 5.

[7] Apulée, *Métam.*, XI, 23. Voir *Archiv. f. Relig. Wiss.*, 14 (1911), p. 569.

Digitized by Google

Or ces quatre procédés magiques d'acquérir l'immortalité avaient en Hercule pour ainsi dire leur prototype: Hercule couché tenant la coupe (ou allaité par Junon [1]), Hercule debout en présence du couple infernal, Hercule montant au ciel au-dessus du bûcher de l'Œta, Hercule se baignant à la source vive [2], c'étaient des thèmes courants déjà entre le VI[e] et le IV[e] siècle avant notre ère. Et il se trouvait que le même héros qui avait multiplié sans utilité ses voyages vers l'au-delà [3], et qui avait presque monopolisé les luttes contre les monstres infernaux [4], avait aussi éprouvé sur lui tous les moyens d'acquérir l'immortalité. Illogisme frappant dans un cas comme dans l'autre.

5. *Conclusion.*

Mais la distinction de ces trois thèmes est elle-même une illusion. Ce sont trois images d'une seule réalité. Héraclès, et après lui Hercule, fut toujours le protecteur des hommes obsédés par les espérances et les terreurs de l'au-delà: il extermina d'abord les monstres de cauchemar dévorateurs des morts; il fraya plus tard les routes qui menaient aux paradis terrestres; il donna enfin à la croyance en l'immortalité de l'âme plusieurs formes sensibles, aussi réelles que des certitudes.

A l'origine, qu'en était-il? Héraclès avait-il ce rôle funéraire au moment où il naquit comme dieu? Il est impossible de le savoir, et la question même n'a en soi aucun sens. La certitude commence pour nous avec le texte d'Hésiode et les poteries du VI[e] siècle. C'est *un travail voulu* qui a mêlé Hercule à toutes les représen-

[1] Par ex. sur des miroirs étrusques: Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, II, pl. 126.

[2] Cette dernière représentation surtout en Etrurie.

[3] *Supra*, V, 1.

[4] *Supra*, V, 2, 3.

Digitized by Google

tations de la vie infernale. Ç'a été la volonté des Grecs, des Etrusques et des Romains, que ses qualités de divinité forte, bienfaisante et protectrice fussent des garanties magiques pour la vie future.

Le sarcophage du Palais Farnèse réalise par son type, sinon par l'intention de l'artisan qui le sculpta, la synthèse d'une foule d'idées qui vont plonger jusque dans la magie primitive et qui, enrichies de siècle en siècle, aboutissent à faire d'Hercule le *double* d'un mort anonyme, son puissant *protecteur* d'outre-tombe, son *garant* d'une immortalité bienheureuse.

JEAN BAYET.

Digitized by Google

QUELQUES ITALIENS D'AVIGNON
AU XIVe SIÈCLE

I.

Les archives de Datini à Prato.

Francesco di Marco Datini, dont le nom est resté populaire à Prato, sa ville natale, est peu connu en Italie [1] et totalement ignoré en France; cependant le personnage est curieux et nous lui devons l'existence d'archives de première importance.

Francesco est né à Prato vers 1330 [2]. Son père était un modeste marchand et c'est chez lui qu'il acquit cette science de la comptabilité qu'il devait pousser à un degré de perfection inconnu de ses contemporains. Il fut de bonne heure livré à lui-même: en 1348 Marco di Datino succomba à la peste qui sévissait en Toscane; Francesco avait 18 ans. Pendant quelques temps il vécut avec sa mère et trois frères plus jeunes sous la direction d'un tuteur dont il semble ne pas avoir eu trop à se louer [3]. Les difficultés qu'il trouvait dans sa famille le poussèrent à tenter fortune

[1] C. Guasti, dans l'introduction de son *Ser Lapo Mazzei, lettere di un notaro a un mercante del secolo XIV*, Florence, Le Monnier, 1880, a donné une bonne notice biographique à laquelle tous ceux qui ont parlé de Francesco Datini ont emprunté largement, tels I. Del Lungo, *Francesco di Marco Datini mercante e benefattore*, Prato, 1897, réimprimé dans les *Conferenze Fiorentine*, Milan, 1901; Carradori, *F. di M. Datini mercante pratese del sec. XIV*, Prato; O. Dami, *Notizie storiche sulla Pia Casa dei Ceppi e su F. di M. Datini da Prato*, Prato, 1910.

[2] Voy. dans C. Guasti, *op. cit.*, les lettres 12, 116, 234.

[3] C. Guasti, *op. cit.*, II, p. 349.

Digitized by Google

ailleurs; à peine avait-il atteint sa majorité qu'il demanda et obtint le partage du patrimoine paternel et se rendit à Pise [1].

Combien demeura-t-il dans ce grand port de commerce, nous ne savons; alla-t-il s'établir ailleurs, c'est probable, et Guasti le propose [2], sans en avancer d'ailleurs aucune preuve, mais les archives sont muettes à cet égard. Une chose certaine c'est que nous le voyons fixé à Avignon en 1358 [3]. Le choix était heureux. Depuis que la résidence des papes faisait de cette ville la capitale du monde chrétien, l'affluence des pèlerins, le luxe des cardinaux, le passage continuel des ambassades, le séjour des princes à la cour pontificale, tout ce mouvement d'hommes et d'argent favorisait le commerce d'une façon particulière. D'Italie, de France surtout, les marchands, les banquiers, les changeurs accouraient [4]; il n'y avait pas de grosse maison qui n'eût des représentants dans la ville papale [5].

[1] C. Guasti, *op. cit.*, I, p. XVIII.

[2] « Dicono (ma non ne ho documento) che, lasciato in Pisa il traffico in mano a un compagno, passasse a *Genova*; e quivi pure fatta compagnia, se n'andasse a *Valenza* e a *Barcellona* ». — Ces villes sont précisément celles où il eut plus tard des comptoirs et des associés, mais rien ne prouve qu'il les ait habitées.

[3] Acte de procuration du 21 février 1358 reproduit par C. Guasti, *op. cit.*, p. XVIII (Florence, *Arch. diplom.* provenant des *Ceppi* de Prato).

[4] Voy. C. Piton, *Les Lombards en France et à Paris*, Paris, 1892; La Sorsa, *L'organizzazione dei cambiatori fiorentini nel medio evo*, Cerignola, 1904. Consultez aussi Yver, *Le commerce et les marchants dans l'Italie méridionale au XIIIe et au XIVe siècles*, Paris, 1903, et Peruzzi, *Storia del commercio e dei banchieri di Firenze*, Florence, 1868.

[5] Peut-être que l'appât du gain n'était pas le seul mobile de Francesco qui pensait rencontrer de nombreux compatriotes sur les bords du Rhône. Le cardinal de Prato, Nicolas Albertini, qui avait tant fait pour fixer dans le Comtat Clément V, avait certainement attiré autour de lui des gens de la ville natale, et depuis sa mort, survenue en 1321, les relations n'avaient pas cessé entre Prato et Avignon. Nous relevons par exemple dans Schäfer, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer...* Paderborn, 1914 (*Vatikanische Quellen... von der Görresgesellschaft*, t. III) quelques individus originaires de Prato, parmi lesquels *Pontius*, camérier du pape en 1335 (p. 23), *Bernard*, sergent d'armes du roi d'Aragon en 1353 (p. 523).

Digitized by Google

A côté d'antiques et de riches maisons comme celle des Bardi, des Peruzzi, des Alberti, celle de Francesco était bien modeste. En 1367 encore[1], ce n'était qu'une boutique de peu d'importance, mais il y dépensait une activité inlassable et ses affaires ne cessaient de s'étendre. Sa spécialité était la vente des armes, les temps étaient favorables à ce genre de commerce[2]; mais en même temps par le procédé si souple de la société en commandite[3], il avait des intérêts dans de multiples affaires[4]. De Florence, il faisait venir des tableaux à sujets religieux, des émaux, des ornements sacerdotaux, de beaux coffres peints, de Crémone des draps fins, de Gênes des voiles de coton, de Venise des soieries, d'Espagne des épices, de Bourgogne des toiles, de Paris des chaperons de couleur; sa fortune croissait de jour en jour. Un événement qui aurait pu la compromettre vint au contraire lui donner un essor inattendu. La mésintelligence qui depuis deux années s'accusait entre Florence et le Saint-Siège[5], éclata au consistoire du 31 mars 1376, lorsque Grégoire XI lança l'interdit sur la ville rebelle, révoqua tous ses privilèges et confisqua tous ses biens[6]. Un des premiers effets de l'excommunication fut l'expulsion des marchands florentins d'Avignon[7]. Francesco Datini échappa à cette mesure, sans

[1] A cette date commence la série ininterrompue des registres du *fondaco* d'Avignon.

[2] C'est le moment où les grandes compagnies et tous les pillards qu'elles trainaient à leur suite ravageaient le Comtat.

[3] E. Bensa, *Di alcune importanti notizie attinenti alla storia del diritto commerciale che emergono dai documenti dell'Archicio Datini* (*Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, Rome, 1904, vol. IX, p. 105).

[4] En particulier le commerce du sel; voy. dans les registres d'Avignon le *Memoriale* 48 (1368-1370), p. 186 et suiv.

[5] A. Gherardi, *La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI detta la guerra degli otto Santi*... Florence, 1868.

[6] F. I. Perrens, *Histoire de Florence*, t. V, p. 121 et suiv.

[7] Ils auraient été au nombre de 600; voy. *Cron. pis.*, R. I. S., t. XV, col. 1070. — Selon Poggio Bracciolini, R. I. S., t. XX, col. 233, plus de 500.

Digitized by Google

que nous sachions exactement pourquoi. A vrai dire il était de Prato et non de Florence, cette raison pouvait à la rigueur suffire [1]. Nous croyons plutôt qu'il avait su déjà s'assurer de puissantes amitiés, à la cour pontificale [2] et que ses coffres s'étaient généreusement ouverts aux fréquents emprunts de la Chambre apostolique.

Francesco restant à peu près seul sur le marché d'Avignon [3], ses affaires prirent une extension considérable. Il était riche, il venait de faire construire une belle maison [4], il avait 46 ans; ses amis l'engageaient vivement à se marier, jugeant que la vie qu'il menait jusqu'alors était peu digne de son rang [5].

Notre marchand s'aperçut alors qu'une de ses voisines, veuve d'un certain Domenico Bandini, exécuté à Florence lors de la révolution des *Ciompi*, avait deux filles. Il demanda l'une, Margherita, en mariage; elle ne lui apportait rien [6] mais elle avait vingt ans. Les noces se firent au carnaval de l'année 1376 [7].

« Io credo che Dio ordino quando naqui ch'io dovese avere mogle che fose fiorentina, che tanto io credo averlla tolta una fanculla

[1] C'est celle qu'indique Boninsegna di Matteo, son associé d'Avignon, dans une lettre qu'il lui adresse en 1384 en faisant allusion à ces événements.

[2] Nous avons relevé dans les registres d'Avignon des traces de ses étroits rapports d'amitié avec le maréchal du pape Aymar d'Aigrefeuille, et surtout avec le fils de ce dernier, Jean d'Aigrefeuille, seigneur de Gramat. (Lot, arrond.t de Gourdon).

[3] Notons cependant qu'un bon nombre de florentins étaient demeurés dans la ville. Voyez à cet égard un document curieux déjà signalé par de Loye dans *Les archives de la Chambre Apostolique au XIVe s.* (*Bibl. des éc. franç. d'Athènes et de Rome*, fasc. 80) la liste de la population d'Avignon en 1378 (*Reg. Aven. Greg. XI*, 32, f. 428-507).

[4] « O trope chose nel chapo e tutta volta foe murare e bastire una bella chasa e botegha... » Lettre du 28 mars 1374 a Monna Piera di Pratese (*Carteggi privati diversi*, cartella E).

[5] C. Guasti, *op. cit.*, p. XXXIII.

[6] *Id.*, I, 28, 74.

[7] Voy. le document publié par O. Dami, *op. cit.*, p. 30.

Digitized by Google

ch'a nome Margherita, laquale fue figluola di Domenicho Bandini alquale fue taglata la testa a Firenze, gia fa piu tempo, che fue acholpato dare Firenze a monsingnore [1]. La madre di questa faculla a nome Mona Kanora, serocha del Pilice Gherardini [2]; rimase di questo Domenicho III fanculle e III figluoli; e la donna giovane di venti anni, buona donna chome fose mai in Firenze e tenuta una altra monna Diana; l'una serocha e maritata a Firenze a uno ch'a nome Nicholo del Amanato, conpangno di meser Pazino, l'altre due sono qua mie vicine chola madre e cho fratelli. Io chonoscho loro ed eglino chonoscheno me, e grande tenpo ch'abiamo auta amista inseme... » [3].

Francesco vécut encore quelques années à Avignon, mais il n'avait jamais perdu l'espoir de retourner dans sa patrie et les amis qu'il avait trouvés en Provence ne pouvaient lui faire oublier ceux de Toscane [4]. En 1382, après avoir laissé sa maison entre les mains d'associés très surs [5], il quitta Avignon où il avait vécu plus de 30 ans.

Francesco était sans doute heureux de montrer à ses compatriotes sa jeune femme et de jouir de la considération que lui valait

[1] Bartolomeo des Medici que le parti de l'opposition avait mis à sa tête en septembre 1360. Fossati, *Il tumulto dei Ciompi con l'aiuto di nuovi documenti*, p. 91, dans les *Pubblicazioni del R. Istituto di studi superiori in Firenze, sezione filosofia e filologia*, vol. I, 15 juin 1873. Dans la liste des conjurés condamnés par contumace: *Dominicum Donati Bandini*, populi Sancti Tridiani,... condennati nella testa e confiscazione dei beni... (p. 205). Il ne fut exécuté que lors du soulèvement de 1364.

[2] Costoro furono quegli che volleno guastare lo stato di Firenze... *Domenico di Donato Bandini*, del Fondaccio, fugli mozzo il capo... *Pellicia Gherardini* della casa de' Gherardini... Tutti costoro volievano sovertire il popolo di Firenze. (*Diario d'anonimo fiorentino*, dans les *Documenti di storia italiana*, t. VI, p. 298).

[3] Lettre du 28 août 1376 à Monna Piera (*Carteg. priv. diversi, cartella* E).

[4] Jusque là la guerre de Florence avec le pape ne l'engageait guère à rentrer, mais le parlement de 1382 remettant un peu d'ordre dans la République, le moment lui sembla favorable. (C. Guasti, *op. cit.*, p. XXXVII).

[5] Boninsegna di Matteo e Tieri di Benci. Voy. l'excellente introduction dont le prof. S. Nicastro a fait précéder l'inventaire des archives de Datini. (*Gli archivi della Storia d'Italia*, serie II, vol. IV).

Digitized by Google

une fortune déjà légendaire; dès son retour à Prato, il s'occupa de construire un palais et de le faire décorer par des artistes choisis avec soin [1], mais son activité était trop grande pour qu'il abandonnât déjà les affaires. Cette année même il fonde une compagnie à Prato [2], puis l'année suivante, en 1383, une compagnie à Pise [3]. A ce moment il s'établit industriel; l'*arte della lana* florissait à Prato depuis de longues années, Francesco décide d'avoir une fabrique à son propre compte [4]. En 1383 enfin, il est « tavoliere » c'est à dire banquier, au marché neuf de la Porta Rossa, à Florence [5]. Toutes ces sociétés gardaient avec Avignon et les grandes villes commerçantes du bassin méditerranéen les relations les plus étroites.

Pour achever cette rapide énumération, signalons les derniers « *fondachi* » créés par Datini, celui de Gênes en 1392, celui de Valence en Espagne en 1393; la même année celui de Barcelone qui lui survécut et dura jusqu'en 1411; enfin, le dernier en date, celui de Majorque qui s'ouvre en 1395.

Cependant au milieu de tant d'entreprises qui réussissaient toujours à souhait, Francesco n'était pas heureux; il se désolait de n'avoir pas d'héritier [6] et pour fléchir [7] la nature il s'adressait

[1] C. Guasti, *op. cit.*, p. XLII et suiv. Cet auteur a publié le plus grand nombre des lettres d'artistes adressées à Datini. Ce palais existe encore, c'est aujourd'hui la *Pia casa dei Ceppi* qui abrite les archives

[2] S. Nicastro, *op. cit.*, p. XV.

[3] *Id.*, p. XVII.

[4] *Id.*, p. XVI.

[5] *Id.*, p. XVII. Sur Prato, voy. la *Bibliografia pratese*, Prato, 1844. Les histoires de Prato sont demeurées manuscrites, voy. S. Nicastro, *op. cit.*, p. II en note.

[6] C. Guasti, *op. cit.*, p. XLV et suiv. parle assez mystérieusement d'une fille naturelle de Francesco, Ginevra. Elle fut mariée en 1407 à Leonardo di Ser Tomaso. (*Cart. fam. e priv.*, cartella X).

[7] En 1395 encore son ami, maître Naddino, médecin du pape Benoît XIII, envoie à sa femme certaine ordonnance dont il avait éprouvé l'efficacité sur une de ses clientes d'Avignon. (*Cart. fam. e priv.*, cartella VI).

Digitized by Google

aux médecins les plus réputés. Cette situation le rendit plus apte à écouter les pieuses exhortations d'un de ses amis, le notaire ser Lappo Mazzei [1], et pour obéir à ses conseils, il décida de léguer sa fortune à une œuvre charitable établie à Prato depuis longtemps déjà, les *Ceppi dei poveri* [2].

Ce qui intéresse plus directement l'historien que cet acte de philanthropie, c'est la disposition particulière du testateur [3] qui voulut qu'après sa mort toutes les archives des différents comptoirs fondés par lui, des compagnies de commerce dont il avait fait partie, toutes les lettres même échangées entre lui et ses multiples correspondants fussent réunies et conservées dans sa ville natale. Cette heureuse disposition fut rigoureusement exécutée, et en dépit des pertes et des accidents survenus, elle explique la présence à Prato d'archives peut-être uniques au monde.

Nous n'entreprendrons pas la description de ce fonds que Livi a classé avec soin [4] et dont le professeur S. Nicastro a publié un inventaire excellent [5] rendant faciles les recherches [6]. Pour donner une idée de son importance, nous dirons seulement qu'il renferme plus de 700 registres ou cahiers et environ 420 liasses contenant

[1] Ses relations avec Datini remontent à 1390; C. Guasti, *op. cit.*, p. LXVI et suiv.

[2] Sur le sens de ce mot et l'origine de l'institution, voy. O. Dami, *op. cit.*, p. 13 et suiv.

[3] Testament du 31 juillet 1410, publié par C. Guasti, *op. cit.*, t. II, p. 273 et suiv. Datini mourut le 16 août 1410 et fut enterré dans l'église San Francesco de Prato.

[4] G. Livi, *L'archivio di un mercante toscano del sec. XIV*, dans l'*Archivio storico italiano*, sér. V, tome XXXI, p. 425; brève communication signalant leur intérêt. L'auteur a donné un meilleur aperçu de son travail, ainsi qu'un inventaire partiel et des extraits de documents dans une brochure intitulée: *Dall'archivio di F. Datini mercante pratese*, Firenze, Lumachi, 1910.

[5] Voy. plus haut p. 107, note 5.

[6] Nous tenons à remercier M. Franchi, *provveditore* de la *Pia casa dei Ceppi* de Prato de la bienveillance avec laquelle il a favorisé nos recherches dans le riche dépôt confié à sa garde.

Digitized by Google

plus de 100.000 lettres [1], sans compter les pièces détachées de provenance diverse.

Cette masse imposante de documents est répartie en autant de séries qu'il y a eu de « *ragioni* » c'est à dire de maisons fondées, plus deux séries comprenant les « *estranei* » et les « *filze e frammenti* ». Chaque série se subdivise en deux sections: dans la première, les « *libri* », les livres de comptabilité, rangés par catégories (*Campioni*, *Memoriali*, *Ricordanze*, etc.) et par ordre chronologique, dont la numérotation est continue; dans la seconde, le « *carteggio* » comprenant la correspondance commerciale, les lettres étant classées dans l'ordre alphabétique des villes dont elles proviennent. Il convient de faire dans la série de Prato une place spéciale à deux groupes de lettres précieuses, le « *carteggio familiare e privato* » contenant la correspondance échangée entre Francesco et ses parents et amis, et les « *carteggi privati diversi* » formés de lettres de caractère privé.

Il nous reste maintenant à chercher ce qu'on peut tirer de cette source si importante de documents. Leur nature même a invité les érudits à les utiliser pour l'histoire du commerce [2]. A cet point de vue ce n'est pas leur ancienneté qui les rend particulièrement précieux [3] mais plutôt leur richesse, leur état de conservation et leur

[1] S. Nicastro, *op. cit.*, p. II, reproduisant une note de Livi, évalue ce nombre à 140.000. Les liasses que nous avons dépouillées renfermant en moyenne de 230 à 250 lettres, le chiffre que nous donnons ne nous paraît pas exagéré.

[2] E. Bensa, *Di alcune importanti notizie attinenti alla storia del diritto commerciale che emergono dai documenti dell'archivio Datini* (*Atti del Congresso intern. di scienze storiche*, Roma, 1903). L'auteur a indiqué combien cette étude pouvait éclairer les origines du droit commercial moderne. — G. Arias, *Le società di commercio medievali in rapporto con la Chiesa* (Arch. di Storia patria, vol. XXIX, p. 351). — Signalons enfin un récent ouvrage du prof. Corsani, non encore paru en librairie, sur la comptabilité employée par Datini et ses agents et en particulier sur la question de la tenue des livres en partie double.

[3] On conserve en Italie des archives commerciales beaucoup plus anciennes (voy. Yver et Peruzzi, *op. cit.*,). Pour la France, voy. Blan-

Digitized by Google

composition. Pour chaque « ragione » une série presqu'intégrale de livres de compte, la concordance des divers registres, grand livre, entrées et sorties, livres de caisse, etc., nous permet de suivre de près les différents opérations commerciales, de faire des recherches minutieuses et d'obtenir des résultats précis.

Signalons en passant [1] les indications multiples qu'on peut en tirer sur la vie économique au moyen-âge, les grandes routes commerciales, les moyens et les frais de transport par terre et par mer [2], le trafic de l'argent, les relations de l'Italie et de la France méridionale avec l'Orient [3], autant de questions qui mériteraient une étude approfondie.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces archives d'une maison de commerce du XIVe s. n'intéressent que les économistes, l'archéologue pourra les consulter avec fruit pour l'histoire de l'armement et du costume en général [4] : l'historien d'art relèvera des notes abondantes sur le commerce des tableaux et des objets d'art à cette époque, utiles pour expliquer la diffusion et l'influence de l'art florentin.

Ce qui fait, à nos yeux, la valeur exceptionnelle de ces archives, c'est la masse vraiment considérable des lettres qu'elles con-

card, *Documents inédits sur le commerce de Marseille au M. age* (XIIIe s.), Marseille, 1884-5. 2 vol. — Voy. également divers articles de Forestié relatifs aux livres de compte des frères Bonis marchands à Montauban au XIVe s. (*Arch. hist. de Gascogne*, nos 20, 23, 26).

[1] Nous avons l'intention de consacrer un prochain article à une des plus anciennes compagnies dont ces archives aient gardé la trace, celle conclue, en 1367, à Avignon entre Francesco di Marco et Toro di Alberto de Florence.

[2] Voy. E. Bensa, *Il contratto d'assicurazione nel Medio Evo*, Gênes. 1884. Les éléments de ce travail sont tirés des archives de Prato.

[3] Sans intérêt est déjà signalé par G. Livi, *Dall'archivio...*

[4] Signalons comme exemple dans le *carteggio* de Barcelone (lettres d'Avignon, année 1393) une lettre contenant des dessins de tissus, en l'espèce des velours à deux tons. On conserve même à Prato, une lettre datée de 1405 à laquelle sont encore attachés des échantillons de drap.

Digitized by Google

tiennent [1]. Francesco avait des agents et des correspondants répandus dans toute l'Europe méridionale, et c'étaient des gens de toutes conditions, des marchands pour la plupart, mais aussi de grands seigneurs, des princes de l'Eglise [2], des littérateurs, des artistes [3], des médecins [4]. Les lettres qui, par leur valeur littéraire, ou parce qu'elles étaient signées de noms connus, ont attiré l'attention des érudits italiens, sont maintenant publiées en grande partie, mais les autres ne sont pas à dédaigner [5], elles nous donnent sur la vie privée du temps des renseignements vivants; ce sont des documents humains de premier ordre pour une époque qu'il ne faut pas seulement étudier à l'aide de sources diplomatiques.

Il n'est pas jusqu'aux lettres de nature commerciale qui n'aient leur utilité pour l'historien. On l'a déjà dit [6], et à juste raison, les marchands du moyen-âge peuvent être considérés comme les premiers journalistes. Les événements politiques, en ce temps là, comme aujourd'hui, avaient une répercussion sur les changes et sur les prix, les mouvements de troupes faisaient la vente ou la mévente, les guerres ou les désordres entravaient ou arrêtaient les moyens de transport, autant de motifs pour se tenir, aussi exactement que possible, au courant des événements. Voilà pourquoi il ne faut pas craindre de parcourir cette volumineuse correspondance, au milieu de l'énumération fastidieuse des marchandises reçues et

[1] Voy. p. 110, note 1.

[2] S. Nicastro, *op. cit.*, p. III et suiv. Il cite Rinaldo degli Albizzi, Niccolò da Uzano, Guido del Palagio, les Strozzi, les Bardi, les Corsini, les Frescobaldi, les Pugliesi; les cardinaux Ammanati, d'Ailly et Cossa.

[3] Voy. p. 108, note 1.

[4] L'intérêt de leurs lettres est indiqué par G. Livi (*Arch. stor. ital.*, sér. V, t. XXXI, p. 425).

[5] Signalons également l'intérêt philologique de textes aussi anciens en langue vulgaire. Quoique la grande majorité des correspondants soient italiens, on trouve des lettres en provençal, provenant de Marseille, d'Arles et des Martigues (B. du Rh.), d'autres en catalan. Il existe même des pièces en arabe et en hébreu.

[6] G. Livi, *op. cit.*

Digitized by Google

expédiées, on trouvera de place en place la mention d'un fait contemporain, daté avec précision, souvent transcrit par un témoin oculaire, et qui nous offre parfois le moyen de savoir ce que les chroniqueurs ne nous disent pas [1].

Tels sont, rapidement énumerés, les renseignements qu'on peut demander aux archives de Datini, elles sont assez riches pour y répondre. On jugera sans doute qu'elles méritent d'occuper une place de premier ordre au milieu des archives commerciales trop souvent considérées comme négligeables. Peut-être même, qu'à un point de vue plus général, elles pourront figurer en bon rang parmi les sources de l'histoire des pays méditerranéens.

ROBERT BRUN.

[1] En particulier les lettres de Cirioni sur le siège de Pise (1405-6) et celles de Piero di Benintendi sur la domination française à Gênes.

Digitized by Google

Digitized by Google

ELPÉNOR À ANTIUM?

Dans son *Histoire des Antiquités Romaines*, I, 72, Denys d'Halicarnasse cite Aristote comme ayant raconté que des guerriers Achéens après la guerre de Troie étaient venus sur les côtes de la mer Tyrrhénienne: « Ἀριστοτέλης δὲ ὁ φιλόσοφος Ἀχαιῶν τινὰς ἱστορεῖ... τελευτῶντας ἐλθεῖν εἰς τὸν τόπον τῆς Ὁπικῆς ὃς καλεῖται Λατίνιον, ἐπὶ τῷ Τυρρηνικῷ πελάγει κείμενος ».

Dans son bel ouvrage sur *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 201, J. Carcopino, citant ce texte à son tour, après avoir dit qu'il reproduit la leçon de tous les manuscrits de Denys, fait justement remarquer, qu'il ne comporte que deux interprétations: « Ou bien l'on donne à τόπος le sens de contrée, et par Λατίνιον, c'est le Latium qu'il faut entendre, mais alors il convient de corriger Λατίνιον en Λατίνη. Ou bien plutôt l'on prend τόπος dans l'acception restreinte d'une localité précise; mais alors comme on ne connait aucune ville de ce nom en Italie sur la mer Tyrrhénienne, il faut corriger, comme l'a fait l'éditeur Kiessling, Λατίνιον en Λαουίνιον ».

Je crois aussi qu'il faut plutôt prendre τόπος dans l'acception d'une localité précise, mais j'hésiterais à changer Λατίνιον en Λαουίνιον, avec Kiessling: je le changerais plutôt en Ἄντιον. En d'autres termes, la localité visée par ce texte est pour moi la vieille ville latine d'Antium, située sur la mer Tyrrhénienne.

Paléographiquement, on a pu, si je ne me trompe, passer aussi facilement de Ἄντιον que de Λαουίνιον à Λατίνιον, surtout dans l'écriture capitale (ANTION); et géographiquement, Antium me

Digitized by Google

semble répondre aussi bien au moins que Lavinium aux exigences du texte.

Mais il y a, à mon sens, une meilleure raison de préférer Antium. C'est qu'Homère me semble s'être fait, bien avant Aristote, l'écho de la même tradition, et avoir visé le site d'Antium, dans le récit de l'aventure d'Elpénor.

Celle-ci est racontée dans l'Odyssée, aux chants X, 552-560; XI, 51-78; et XII, 1-15. Rappelons-la brièvement: « Il y avait, dit le poète, un tout jeune homme qui n'était pas très brave à la guerre, ni d'esprit bien équilibré. Sur le toit de Circé, où il était venu chercher le frais, il s'était couché, appesanti par le vin. Et il dormait à l'écart de ses compagnons, lorsque, réveillé en sursaut par le brouhaha du départ, il se leva soudainement, et oubliant qu'il devait revenir en arrière (ἄψορρον) pour descendre par le grand escalier, il alla du côté opposé, en face (καταντικρύ), et tomba du toit. Il se rompit le cou et son âme descendit chez Hadès ».

Des enfers, Elpénor remonte vers la lumière lorsqu'Ulysse vient à l'entrée, et après lui avoir raconté sa fin malheureuse, il le supplie de veiller, lorsqu'il sera retourné à l'île d'Éaea, chez Circé, à brûler son corps, et à lui élever au bord de la mer un tumulus (σῆμα), « monument, dit-il, d'un malheureux, qui piquera la curiosité des hommes à venir ».

Ulysse revenu chez Circé fait ce qui lui a été demandé. On brûle le corps au bord de la mer, à l'extrémité *de la langue de terre qui s'avance dans les flots* (ὅθ' ἀκροτάτη πρόεχ' ἀκτή); on élève un σῆμα et on place dessus une *stèle* et une rame.

Voilà l'épisode d'Elpénor.

Les philologues les moins portés aux interprétations géographiques du texte homérique reconnaissent que le poète a une pensée de derrière la tête. Ils soupçonnent, dans son insistance à préciser

Digitized by Google

le lieu et les circonstances de la sépulture, une intention qui est à dégager.

Cette intention, il ne semble pas malaisé de la découvrir quand on prend garde au dessein qu'ont manifestement poursuivi d'autres poètes en racontant des aventures semblables. L'un de ceux-ci est l'auteur de l'Enéide. Son intention est claire quand il invente les aventures de Misène et de Palinure, et l'apparition de Thybris à Enée [1]. Il connait sur la côte italienne deux caps, l'un appelé Palinure, l'autre Misène; près de l'embouchure du Tibre un vieux temple a existé, centre d'une fédération religieuse. Il veut expliquer les noms des caps, et l'origine du sanctuaire. Il invente les épisodes de Palinure et de Misène et l'apparition du vieux Dieu local, à Enée, à qui il annonce la future construction d'un temple en cet endroit [2]. On est donc fondé à croire qu'usant d'un même procédé le poète Odysséen a voulu expliquer l'origine du nom de quelque promontoire peut-être surmonté d'un tertre tumulaire avec stèle, ou lui-même en forme de tumulus.

Dans l'Iliade, comme dans l'Enéide, il est question, en divers endroits, de tel ou tel σῆμα ou μνῆμα consacré à un personnage plus ou moins célèbre (de Sarpédon, en Lycie, *Il.*, XVI, 455 sq.; de Miryna, en Troade, *Il.*, II, 813, 814). Achille, après la mort de Patrocle, demande qu'on lui élève un haut tumulus au bord de l'Hellespont, (*Il.*, 23, 248), et qu'après sa mort à lui on en élève un autre plus grand à côté de celui de Patrocle. Et aujourd'hui encore, dans la plaine de Troie, auprès du cap Sigée, on montre deux tumulus situés à côté l'un de l'autre, et présentant la différence de proportions qu'indique le poète. Il les avait donc en

[1] V. *En.*, V, 835; VI, 327 sq.; VIII, 65.

[2] Au lieu de *exit*, dans le vers: « Hic mihi magna domus celsi caput urbibus exit », je propose *extet*, qui vaut mieux pour le sens et dont la confusion avec *exit* était très facile dans l'écriture capitale. EXTET ressemble à EXIT dont on fit *exit* pour le vers. En sens contraire, L. Havet et Carcopino, *op. cit.*, p. 553, n. 5.

Digitized by Google

vue comme des réalités existantes, lorsqu'il imaginait les recommandations d'Achille.

Il est donc à supposer, que comme l'auteur de l'Enéide, et celui de l'Iliade, quel qu'il soit, le poète Odysséen a visé quelque réalité géographique, et comme il place chez Circé et aux environs l'aventure d'Elpénor, il est vraisemblable que l'ἀκροτάτη ἀκτή, dont il parle, doit être cherchée dans les environs de Monte Circeo où la tradition place le séjour de la magicienne.

Avons-nous le moyen d'appuyer cette hypothèse? La question relevant de la géographie, c'est à la géographie d'abord qu'il convient de donner la parole.

Un document du plus haut intérêt est le périple de la Méditerranée attribué à Scylax de Carianda. Il a été retouché, croit-on au IV^e^ s. avant notre ère. Mais les renseignements qu'il renferme sont dignes de foi et remontent souvent, comme ceux des périples, à une haute antiquité. Si nous ouvrons ce périple, et que nous y suivions la description des côtes de la Méditerranée dans la région qui nous occupe, nous lisons ceci...

« 5. Tyrrhéniens. A partir d'Antibes est la nation des Tyrrhéniens jusqu'à la ville de Rome.

6. 7. Les îles de Corse et de Sardaigne...

8. Les Latins. A la Tyrrhénie confine le pays des Latins, jusqu'à Circei. Le monument d'Elpénor (τὸ Ἐλπήνορος μνῆμα) fait partie du pays latin. La navigation le long des côtes latines est d'un jour et d'une nuit.

9. Les Volsques...

10. Les Campaniens. Aux Volsques confinent les Campaniens. Les villes grecques en Campanie sont: Cumes, Naples. La navigation le long de la Campanie est d'un jour ».

On remarquera la brièveté de ces indications, et que si elles nous renseignent sur la durée des circumnavigations, elles ne nous

Digitized by Google

font pas connaître la distance d'une ville à l'autre sur la côte, ou même d'un point à un autre, en dehors des terminus. On ne nous dit rien, par exemple, de la distance de Cumes à Naples, ni de celle du tumulus d'Elpénor à la Tyrrhénie ou au Circeo. Un poète qui utiliserait de tels documents serait exposé à altérer les rapports de distance.

Le renseignement important, ici, c'est l'existence sur la côte du Latium, entre Circei et Rome, d'un tumulus d'Elpénor, et cela à une époque très ancienne, car vraisemblablement ce μνῆμα est antérieur à l'Odyssée, comme les tumulus qui portent les noms d'Achille et de Patrocle le sont à l'Iliade, comme les caps Palinure et Misène le sont à l'Enéide.

Peut-on en déterminer l'emplacement d'une façon un peu précise? Je le crois. Le fait que le poète place l'aventure d'Elpénor chez Circé invite, nous l'avons dit, à chercher son tumulus de ce côté, mais d'après le périple, il ne faut pas le chercher à Circei même. Si en effet il avait voulu le mettre là, le géographe aurait parlé autrement. Car quand il écrit que le pays des Latins s'étend jusqu'à Circei, c'est jusqu'à Circei *exclusivement*, tout comme plus haut quand il dit que la Tyrrhénie s'étend jusqu'à la ville de Rome, il met Rome hors de la Tyrrhénie. Donc pour lui le μνῆμα fait partie du pays latin; il le dit expressément, mais pas Circei. Ils ne sont donc pas à la même place. Il faut donc le chercher au pays latin, et, d'après le poème, sur une langue de terre qui s'avance dans la mer.

Or, entre Circei et les Bouches du Tibre, il n'y a guère que deux promontoires de ce genre: la pointe d'Astura et celle d'Antium. La première ne semble pas avoir présenté d'intérêt pour la géographie ancienne. Du moins Strabon, entre Rome et Circei, ne mentionne qu'Antium. C'est donc plutôt, semble-t-il, au promontoire où s'éleva le très ancien établissement latin de ce nom, qu'il faut rattacher le μνῆμα d'Elpénor.

Digitized by Google

A cette suggestion de la géographie l'onomastique donne, je crois, une confirmation intéressante.

Pour des Sémites (Carthaginois, Phéniciens purs ou plus ou moins hellénisés comme les Chalcidiens qui fondèrent Cumes au XI[e] s. avant notre ère) ces expressions, *devant, en face*, ont un sens particulier. A cause de leur manière de s'orienter, en se tournant non pas, comme nous, vers le nord, mais vers l'est, ce qui est *devant* pour eux est *au levant, à l'orient*. Il en est de même, naturellement, de ce qui est *vers la lumière, face à la lumière*. Or cela se dit justement *el-peney-or*. Elpénor est donc, pour des Sémites, ou des Grecs connaissant une langue sémitique, le doublet sémantique, l'équivalent au point de vue du sens, à la fois du grec ἀντίον, ἀντικρύ, et du latin Antium.

Mais ici une objection est à écarter. Elpénor, à moins de raison contraire, doit être interprété d'après le grec. C'est vrai. Le malheur est que l'explication grecque de ce nom « l'homme de l'espérance » va contre le récit de sa malheureuse aventure, et tout particulièrement contre l'épithète de malheureux, ἀνὴρ δύσμορος, que lui donne le poète. Même en admettant une explication grecque du nom d'Elpénor, il resterait que le poète a établi sa broderie poétique sur un μνῆμα historique, situé sur la côte du Latium.

Mais une interprétation sémitique est d'autant plus légitime, qu'outre qu'elle explique certains détails de la mort accidentelle du personnage, le passage abonde en façons de parler conformes à celles des peuples sémitiques. Ainsi la plupart des commentateurs de l'Odyssée sont d'accord pour admettre que le nom de Cimmériens, dont il est question en cet endroit (11, 14, sq.) et que le poète fait vivre dans une *nuit funèbre*, se rattache au sémitique Kimmer, lequel signifie *obscurité, ténèbres*. Il faut bien reconnaitre aussi qu'en parlant, à propos du pays de Circé (XII, 3, 4) de « la maison de l'aurore » le poète emploie une expression semblable à celle dont use l'auteur du livre de Job, lorsqu'il parle (XXXIII, 19-20)

Digitized by Google

de « la maison de la lumière, et de celle des ténèbres ». Enfin l'auteur de l'Odyssée connaît la façon de s'orienter en se tournant vers l'est, et chez lui aussi, on l'a fait remarquer, « *derrière* » signifie quelquefois « *à l'ouest* », et « vers la lumière » « *à l'est* ». Homère dit d'Ulysse, par exemple, que beaucoup d'hommes en ont entendu parler, soit de ceux qui habitent *vers l'aurore et le soleil*, soit de ceux qui habitent *derrière*, vers le ζόφος ténébreux [1] (*Od.*, XIII, 240-241). Donc, une interprétation sémitique du nom d'Elpénor semble indiquée en cet endroit, comme s'accordant bien avec la façon de parler que le poète emprunte à des sources plus ou moins directement sémitiques.

De plus, comme nous l'avons dit plus haut, en admettant cette interprétation, on trouve au récit poétique, d'un naturel si parfait, un charme de plus, et on en comprend mieux le caractère. Par un périple ou autrement, le poète connaît, à quelque distance vers le nord de *monte Circeo*, sur une langue de terre s'avançant dans la mer, un μνῆμα d'Elpénor. Il sait de plus le rapport de sens qu'il y a entre Ἐλπήνωρ et ἀντίον, ἀντικρύ ou καταντικρύ. Il établit sur ces données le jeu de sa fiction, et toute sa broderie poétique. Entre les diverses manières possibles de faire périr son héros, il choisit celle qui le *désoriente*, pour ainsi parler, et le fait tomber du toit de Circé, en allant non pas *en arrière*, vers *l'ouest* où était le grand escalier, comme dans les palais Mycéniens ou Achéens, mais *en face*, καταντικρύ, et vers *la lumière*, à *l'est*, el-peney-or. Ainsi le nom d'Elpénor explique certaines circonstances du récit Odysséen.

Explique-t-il aussi, comme un original les mots qui le traduisent, les noms grec d'Ἄντιον, et latin d'Antium, cela est possible, et l'on a des cas analogues, mais nullement nécessaires à notre thèse.

[1] Cité par Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, II, p. 319. Je suis d'autant plus heureux d'invoquer ici le savant ouvrage de M. V. Bérard que j'y ai pris la première idée de ce travail.

Digitized by Google

Il se pourrait très bien en effet qu'un établissement grec situé *en face* du Κιρκαῖον en ait pris le nom d'Ἄντιον, comme la ville située *en face* de Νικαία (Nice) sur la côte de Provence a pris le nom d'Ἀντίπολις (Antibes) et est appelée quelquefois Ἄντιον par des géographes comme Scylax. Même sans cette équivalence étymologique, les arguments précédemment invoqués rendent vraisemblable la venue au promontoire d'Antium, d'Achéens retour de Troie.

Il faut ajouter que d'anciennes traditions appuient cette vraisemblance. Sans parler du témoignage d'Aristote, rappelé au début de ce travail, et qui pourrait viser aussi bien notre promontoire que n'importe quelle autre partie de la côte latine, même si l'on n'admet pas que Ἀκτίνιον vienne d'Ἄντιον, il y en a une autre qui attribue la fondation d'Antium *à un fils d'Ulysse et de Circé*[1], et une autre encore, à moins que ce ne soit la même, rappelée à la fin de la *Théogonie* (1011), et d'après laquelle « nés d'Ulysse et de Circé, dans les retraites *des îles sacrées* (les caps sont souvent appelés *îles* par les poètes de ce temps) *Latinos*, Telegonos, et Agrios régnèrent sur les illustres Tyrrhéniens ».

Il est donc vraisemblable que ce n'est pas seulement le souvenir de l'Apollon du Belvédère et des Rostres trouvés à Antium, mais que c'est encore un des épisodes les plus célèbres de l'Odyssée, qu'il faut rattacher au nom ou du moins au site de l'antique cité latine.

L. BAYARD.

[1] Cfr. Denys, *op. cit.*, I, 72, 5.

Digitized by Google

LETTRES
ÉMANANT DE LA COUR PONTIFICALE
À L'ÉPOQUE DU CONCLAVE DE VITERBE
(1270-1272)

Le Manuscrit 505 (ancien D. 8. 9) de la Biblioteca Angelica, à Rome, est un recueil de formulaires du XIII[e] s., d'origines diverses, suivi du dialogue *De ira* de Sénèque. La notice que lui a consacrée Narducci [1] aurait grand besoin d'être complétée ; mais ce travail dépasserait les limites de cet article [2]. Du feuillet 14 au feuillet 21 s'étend une collection de 39 lettres de la deuxième moitié du XIII[e] s., la plupart adressées à des Français. Ce n'est là qu'un mauvais brouillon, plein d'incorrections, où règne le plus grand désordre. Peut-être l'auteur avait-il l'intention d'en composer un *ars dictaminis*, comme il était de mode alors. De lui-même nous ne savons que fort peu de choses : on lit dans le n° 6 de la série, anonyme, qui sans doute devait servir d'introduction à l'ouvrage : « Ecce quasdam epistolarum formulas, quas olim ad desideria plurimorum dictavi, collectas in unum tibi transmitto ». Si, comme il est probable, ces mots s'appliquent à l'auteur de la collection, les lettres ont été toutes

[1] *Catalogus codicum manuscriptorum... in Bibliotheca Angelica*, I, p. 223.

[2] Le n° 4 de Narducci (« Epistolae amatoriae ») n'est autre que la *Rota Veneris* du célèbre et fécond *dictator* Boncompagno da Signa. On a de ce petit formulaire à l'usage des amoureux d'autres manuscrits. Cfr. C. Sutter, *Aus Leben u. Schriften des M. Boncompagno*, p. 81, et Gaudenzi, dans *Bull. Istit. storico ital.*, XIV, p. 88 ss. Des extraits ont été publiés par Sutter, et par Monaci, *Rendiconti Acc. dei Lincei*, ser. IV, vol. 5 (1889), p. 68.

Digitized by Google

composées par lui ; de plus il est certain qu'il tenait de près à la cour pontificale : y était-il *abbreviator*, comme son contemporain Richard de Pofi ? [1] Rien n'est moins invraisemblable ; son recueil en effet ne contient guère que des pièces écrites pour des personnages de la curie.

Beaucoup d'entre elles sont dépourvues d'adresse sans qu'il soit possible de compléter cette lacune par les indications du texte ; quelques-unes sont représentées seulement par de courts fragments : les unes et les autres ne sont plus que des débris inutilisables. Le reste se date facilement des années 1270-1272 : on trouvera ici, intégralement ou en partie, celles qui ont paru mériter d'être connues.

JEAN PORCHER.

I.

(fol. 14). *P. Uberti, notaire apostolique, avise les frères mineurs de Nîmes qu'une somme de 40 livres tournois leur a été attribuée sur la succession du cardinal Henri de' Bartholomeis, évêque d'Ostie* (entre le 25 oct. 1271 et le 24 juill. 1272).

Religiosis et venerandis viris suis amicis in Christo carissimis guardiano et fratribus Nemausensibus ordinis fratrum Minorum [2] P. Uberti, apostolice sedis notarius, salutem in eo qui est omnium vera salus. Sancte conversationis et vite studio, prout novimus,

[1] Les termes qu'emploie celui-ci dans l'introduction de son formulaire sont très-voisins de ceux qui viennent d'être cités : « quasdam litteras diversarum formarum secundum Romane curie stilum ex mandato superioris et ingenii mei parvitate confectas ». (H. Bresslau, *Handb. d. Urkundenlehre*, II², I, 266 n.).

[2] Cfr. le *Provinciale ordinis fratrum Minorum vetustissimum*, XV, 4, dans Sbaralea, *Bullarium*, V, 588.

Digitized by Google

diligenter insistitis, et animarum procurande saluti sollicite desudatis. Hujusmodi siquidem vestra sanctissima merita propensius attendentes, nunc cum facultas se obtulit sollicitam adhibimus operam et sollicitudinem operosam, ut vobis gravatis paupertatis oneribus super qua vester ordo salubriter est fundatus aliquid proveniret consolationis subsidium, saltim sumptuose vestre fabrice oportunum. Hinc est quod cum pie memorie dominus H[enricus] Ostiensis et Veletrensis episcopus [1] in egritudine de qua obiit constitutus de bonis suis testamentum condiderit, ac venerabiles dominum S[imonem] [2] tituli Sancte Cecilie presbiterum, dominum O[ttobonum] [3] Sancti Adriani diaconum cardinales, necnon virum honorabilem magistrum P[etrum] de Montebruno [4] camerarium apostolice sedis et nos ipsos cum ipsius testamenti executores constituens nonnulla bona ad se expectantia per manus illorum et nostras in usus pios indistincte reliquerit eroganda, nos ad premissa vestra merita pie mentis oculos convertentes cum executoribus ipsis procuravimus quod de hujusmodi bonis indistincte relictis vobis .xl. libre turronenses dari debeant in opus vestre fabrice integraliter comorande, predictam autem pecuniam de manibus mercatorum Senensium qui in Montepessulano morantes super hoc speciales litteras recipiunt ab eorum sociis qui noscuntur in Romana curia residere faciatis recipi, predicte fabrice usibus deputandam, ac supradicti episcopi animam habeatis in vestris orationibus commendatam, missarum solleniis quot et qualiter vobis visum fuerit pro remissione peccatorum illius devotissime ce-

[1] Henri de' Bartholomeis, le célèbre juriste, connu au Moyen Age sous le nom d'Hostiensis, mort le 25 oct. 1271. C'est lui qui, malade, fut autorisé le 8 juin 1270 à sortir du « palais découvert » de Viterbe où se tenait le conclave. Les cardinaux Simon et Ottoboni, dont il est question plus bas, l'avaient quitté pour la même raison deux jours auparavant. Cfr. G. Signorelli, *Viterbo nella storia della Chiesa*, p. 261.

[2] Simon de Brion, le futur Martin IV.

[3] Ottoboni Fieschi, plus tard Adrien V.

[4] Pierre de Montbrun devint archevêque de Narbonne le 24 juill. 1272.

Digitized by Google

lebratis sub illius optentu fiducie, quod si possibilitas adherit (*sic*) hujusmodi elemosine de nostris vel de bonis aliis aliquid adici nostra diligentia procurabit.

II.

(fol. 14[b]). *Lettre d'encouragement à l'Eglise de Paris* (fin de l'année 1271 [1]).

Series molestiarum que communi matri Parisiensi ecclesie inferuntur vestras mihi summatim tacta per litteras et per discretum virum magistrum [R.] vestrum nunccium seriatim exposita sic audientis turbavit auditum, quod et ad occurendum illis in ipso eorum initio eo amplius audientis animum excitavit, quo majore inculcandorum similium pretendit indicio, immo potius deteriora verisimiliter comminatur. Licet autem status curie adhibendis circa talia remediis propter defectum capitis hucusque prorsus ineptus et sollicite instantie memorati magistri et devotorum ipsi ecclesie votis abstiterit, ut nec collegii reverendorum patrum dominorum cardinalium littere obtineri potuerint nec alia sussidia que negocii exigebat qualitas procurari, quia tamen virtus Altissimi domum David sua pietate respiciens in ea cornu salutis erexit, in universali ecclesia per ipsius misericordiam desiderato quamquam post diutine vacationis incomoda creato pastore, spes non indigne succrescit quod post ipsius pastoris ad partes istas adventum, quem audivistis, ut credo, apud Accon electionis sue tempore constitutum [2], in hiis et aliis relevationis debite promptitudo non deerit, sed autore Domino aderunt auxilia protectionis accomode in tempore oportuno... Et con-

[1] Sur les démêlés entre l'évêque de Paris et l'administration royale, Cfr. Jordan, *Reg. Clément IV*, nos 835, 1862, 1912, 1913; Guiraud, *Reg. Grég. X*, nos 528, 987, 1016, 1066, 1076, etc.

[2] Grégoire X, élu le 1er sept. 1271 alors qu'il était en Terre Sainte, n'arriva en Italie qu'en janvier 1272.

Digitized by Google

siderantes queso, si placet, quod si veneranda Parisiensis [1] ecclesia, quam Virgo virginum, que in ea sui nominis vinculo insignita sibi speciale tripudium sue laudis elegit, personarum insignium et facultatum habundantia insignivit, primis succumbat insultibus, facile minores ecclesie inremediabiliter sequentibus opprimentur, vobis et aliis providere in soliditate vestre constantie studeatis...

III.

(fol. 15[b]). *Michel de Toulouse* [2], *vice-chancelier de l'Eglise Romaine, exprime au roi de France Philippe III ses condoléances pour la mort de Saint Louis et lui recommande les intérêts de la Chrétienté*) entre le 9 mars et le 21 août 1271).

Strenuissimo principi domino Ph[ilippo] Dei gratia victorioso et illustri regi Francorum.. etc. longe vite spacium, prosperitatis plenitudinem et honoris aucmentum. Ab eo tempore quo discretionis annos attigi et cepi quantumlibet de rebus ingruentibus ac de conditionibus domorum illustrium meditari, occurrit mee considerationis obtutibus regalis aula Francie, preiens [3] edibus secularium principum, sublimis fama, potentia et virtute, in quibus hec aula prefulgida et a largitore bonorum omnium benedicta non solum habuit consistentie continuitate preconium, set divina sibi assistente clementia suscepit usque in fines orbis terre predicabile incrementum,

[1] Ms. *Venerandi* $\overline{pr}$.

[2] Le nom de l'expéditeur de la lettre a disparu de l'adresse, mais comme il se dit originaire des terres d'Alfonse de Poitiers, il est fort probable que c'est Michel de Toulouse. Il est souvent question de lui dans la correspondance d'Alfonse de Poitiers, auprès duquel il semble avoir été *persona grata* (Molinier, *Corr. administr. d'A. de P.*, nos 1381, 1382, 1618, 2043). Le comte de Toulouse, encore vivant à l'époque de la lettre, est mort à Savone le 21 août 1271.

[3] Ms.: *preeuntis*.

Digitized by Google

prout evidentia facti declarat, ex eo quod reges illius incliti non solum a mari usque ad mare suos generosos propagaverunt [1] palmites, sed etiam ultra ceperunt [2] victoriosis auspiciis ramos extendere ac barbaras sibi subicere nationes. Processit ergo nimirum de consideratione hujusmodi quod me predicte aule clarissime puro corde, sincero animo et fide non ficta indissolubiliter me devovi, ut ex tunc recolende memorie domino L[udovico] regi Francorum piissimo patri vestro suisque germanis natisque sublimibus, presertim cum de terra magnifici principis domini A[lfonsi] Pictavensis et Tholose comitis vestri patrui virtuosi orriginem traxerim, sic devotum et obsequiosum me redderem, quod si ei vel nomen suum invocantibus placere possem aliquando me inter felices felicissimum reputarem. Quare de ipsius genitoris vestri precelsi obitu dolore inexplicabili dolui [3], et lacrimas copiosas effudi, quod vobis latius aperuissem presentibus [4], nisi pepercissem occupationibus vestris omni cumpassione dignissimis vel timuissem sopiti materiam suscitare doloris; presertim cum honerosa vestrarum sollicitudinum multitudo nunc ad alia non debeat pertrahi, nisi ad illa que honorem Dei concinent et salutem commissi vobis exercitus christiani. Agite igitur constanter, magnifice princeps, Iesu Christi negocium quod idem pater vester assumpsit salubriter prosequendum, ut sicut ipse in regno solis reliquit heredem inclitum, sic in virtutum exercitio successorem habeat generosum. Verum cum ego illam circa personam vestram clarissimam regali preminentia decoratam devotionis geram et fidei plenitudinem que adjectionem non recipiat, sed placide promptitudinem executionis admictat, vestre celsitudini personam et bona totaliter offerens et exponens integre vestris et vestrorum obsequiis ac regie jussioni precise submittens, queso sup-

[1] Ms.: *propagarit.*
[2] Ms.: *cepit.*
[3] Ms.: *dolori.*
[4] Philippe III était arrivé à Viterbe le 9 mars 1271.

Digitized by Google

pliciter et supplico reverenter [1] quatenus me vestrorum annumerantes devotorum et fidelium numero dignemini ad statum annumerationis judicium mihi quandoque precipere, ut experiatur serenitas regia quod ei cupio magis obsequia opere quam sermone.

IV.

(fol. 17). *Michel de Toulouse déplore la maladie d'Alfonse de Poitiers et donne des nouvelles du conclave* (avant le 21 août 1271).

Nobili et egregio viro domino.. speciali amico M. de.. salutis plenitudinem et paratam etc. Quedam vestre littere tristitiam continentes mihi nuper fuerunt per quemdam ipsarum bajulum presentate. Tristitiam siquidem super eo quod principem illum magnificum dominum.. comitem pati denotabant in tibia, gravi nichilominus debilitate corporis exinde subsecuta [2]. Super quo amarissimam puncturam in corde sentio, patienti plene compatior et cum languente langueo. et ita patior cum infirmo, quod carnis et sanguinis libentissime vellem jacturam remediabilem perpeti, cum tali pacto quod idem meus dominus deberet cito restitui pristine sanitati. Unde precor ex corde divine pietatis clementiam quod ei salutem conferat integram et festinam... De creatione vero Romani pontificis et consolatione vidue nostre matris, secundum ea que hiis diebus accitata sunt et cotidie accitantur non minima spes promittitur quod hiis finis in proximo apponetur. Set non audeo scribere superassertive amicis et dominis, cum non sit determinata veritas de futuris...

[1] Ms.: *re̅*.

[2] Il s'agit évidemment ici d'Alfonse de Poitiers, malade depuis son retour de Tunis, et qui devait mourir à Savone le 21 août 1271.

Digitized by Google

V.

(fol. 17). *Michel de Toulouse reproche au chancelier de Charles d'Anjou Geoffroi de Beaumont, enrichi en Afrique, d'avoir écrit des plaisanteries désobligeantes à son égard, se plaint de son avarice, et lui conseille, dans son intérêt, de se montrer généreux envers lui* (entre le 1er nov. 1270 et le 1er sept. 1271) [1].

Deaurato dudum nunc, utinam sine prejudicio amicorum, totaliter aureo domino G. de Bellomonte cancellario regio venerando, suus M. de Tholosa sancte Romane ecclesie vicecancellarius, olim argenteus, nunc nec etiam argentatus, salutem et sic prudenter millarinos congregare ac aureos, ut oblivioni nimie non committat amicos. Non est novum neque insolitum, immo comune fere jam omnibus, quod de jejuniis libenter disputat venter plenus. Unde si fortuna, que ceca non indigne describitur, vos ultra spem et meritum augustalibus fulvidis et granis aureis ac tarenis replevit, in tantum, ut, inducta exinde quadam nausea juxta morem pregnantium que triticeum panem et odoriferum vinum fastidiunt appetentes interdum lateres et acetum, pallor argenteus quem discolor producebat Affrica vobis fieret optativus, profecto sine admirationis incursu non solum exempla yronica set ridiculosa proverbia erant audacter adversus vestros amicos et dominos, quibus eadem fortuna tergum porrigit, inducenda, sicut in quibusdam vestris litteris nuper ex eo contra me insultare curastis, quod, velut medici dolentes prosperitatem aeris pre dolore lucri non habiti circa dilectorum memoriam vi-

[1] Cette curieuse lettre, d'un style très compliqué et souvent obscur, fait allusion aux richesses accumulées par le ministre du roi de Sicile à la suite du traité de Tunis qu'il avait lui-même négocié (1er nov. 1270). Michel de Toulouse ne partage pas sur les opérations financières de Charles d'Anjou la vertueuse indignation de certains de ses contemporains (cfr. Guill. de Nangis, *Gesta Phil. III*, dans *Hist. de Fr.*, XX, 476 E): mais sa lettre la justifie.

Digitized by Google

dentur morbum incurrisse, ego attenuatis divitiis et carens cum receptionibus numorum [1] assuetis vos agentes in barbaricis partibus non visitaveram nuncio sive scriptis. Sane hujusmodi visitationis omissio ex dolore tali non accidit, sed ex illa sola causa processit, quod dedignor intra illorum esse collegium de quibus vos estis et vestri similes qui verbalibus cedulis amicorum memoriam comendatis, quam ego semper habeo in mente firmissimam, non verborum volantium, sed liberalis efficatie productivam.

Verum diffiteri nolo, quia forte conscientia salva non possem, quod olim habito patre ac domino generoso [2], sub cujus felici dominio ab inferioribus venerabar, visitabar a sociis, et a superioribus amplexabar, cujusque secundis temporibus carebat loculus [3] ruga meus, cophini pecunias vomebant et exquisita jocalia, camera quoque splendebat soericis (*sic*) rubricata, eram longe jocundior, ut [4] qui sim nunc carens tanti patris solatio, dum vix a paucis verbali salutatione sollicitor, dum etiam crumena prolixo vacat otio si in eo fundo jam, proh dolor!, immediate perspecto. Set si, ut scripsistis et credo, farciti de olim cesareo et nunc regali numismate ac marabottinis dupplicibus et albis Affrice millarinis sic extollimini, quod vestris amicis, ne dixerim dominis, non nisi de jocoso dictamine serviatis, affirmantes expresse supervacuam vestrarum opum habundantiam non esse vacuitatum loculorum et scrineorum sitientium supplecturam, vosque per consequens de jactantia insolita et parcitate non cognita deferentes, quis vestri fimbriam vestimenti tangere poterit cum tandem Grecorum yperpera triumphaliter haurietis [5], picturata tolletis tapetia, et pannos sericos consequemini

[1] Ms.: *numerum*.

[2] Le pape.

[3] Ms.: *forub*$_{3}$.

[4] Ms.: *z*.

[5] Le bruit courait que Charles d'Anjou allait faire une expédition contre Michel Paléologue. Cfr. la lettre de P. de Condé citée par Ch.-V. Langlois, *Règne de Phil. III*, p. 50.

Digitized by Google

auro tectos? Certe, nisi deiciatur[1] ab aliquibus quod pro se loquitur Gratianus, consult[i]us vobis foret et longe utilius, quod, juxta proverbium de quo consilium sumitur satis sanum, ut advocatus seu medicus interdum sit pro futuro tempore salutandus, ex nunc me respiceretis[2] realiter, de superflua saltem de qua vos jactastis divitiarum affluentia, que distribute concrescunt, conservate putrescunt, seminate germinant, retente diffamant, quam si expectaretis creationem dante Domino proximam Romani pontificis, quando thesauros volentium et nolentium nostre vacuabit excellentia majestatis. Ceterum de intimata salute catholicorum principum vestra quoque ac domini P[etri] germani vestri gloriosi camerarii comitis nostri domini specialis, quem affectuose salutari deposco, ac de insinuatis rumoribus et processu exercitus christiani sinceritati vestre referens gratiarum multiplices actiones, volo scire ac tenere vos firmiter quod me sic plenarie possidetis corde et animo ut deinceps adjectionem nullam recipiat hujusmodi plenitudo.

VI.

(fol. 18[b]). *Conseil aux cardinaux réunis en conclave de hâter l'élection du pape. Nouvelles du duc de Bourgogne et de son fils Robert* (début de l'année 1271?).

Quia Romane matris ecclesie anno fere revoluto secundo sponsi solatio destitute negocium videtur ad presens an desidie torpore

[1] Ms.: *deicetur*.

[2] Ms.: *respuetis*. La correction *respiceretis* (*respic*[*e*]*etis*) s'appuie sur un exemple de Ducange, t. V, p. 729, col. 3: *respicere aliquem munere*. Le sens général de la phrase est clair: faisant allusion à la plaisanterie de G. de Beaumont qui l'avait comparé à un médecin rendu malade par la santé de son client, M. de Toulouse lui conseille d'agir envers lui comme envers un médecin (ou un avocat), dont il est avantageux de se ménager pour plus tard les bonnes grâces: de lui témoigner son respect par quelque générosité, sans attendre la création du pape, qui ne se gênera pas pour vider sa bourse, avec ou sans son autorisation. — Je ne sais à quel passage de Gratien l'auteur fait allusion.

Digitized by Google

neglectum seu tedio lassitatis (*sic*) sopitum aut errore ignorantie post terga projectum sive labore invidie vel rancore alterius cujuscumque malitie destitutum veluti desperatum, dignum duxi hoc derelictum negocium in mente vestra facere redivivum, si forte cogitatus incidat vestre cure de ipsius relevatione fortune, ad quod me humanitatis affectio debita movit, caritatis vestre ratio impulit, et reipublice amor accendit. Humanitatis enim cultum quem debeo vobis impendo cum in adversis spiritum compassionis exhibeo. Scio quippe quod sunt nonnulla quibus vexamini gravia et periculosa incomoda sicut quod in operibus ejus ad quod estis specialiter deputati non prosperamini, set casus vos excipiunt luctuosi tanto per discordiam nocui quanto essent per concordiam profuturi... Egre quidem nuncio luctuosisque suspiriis refero quod vestrum collegium eo desolationi est proximum, quo in se ipso divisum, ejusque populus percusso pastore dispersus est lupis crassantibus dissipatus. Vos enim differendo negocium quod vestris solis incumbit cervicibus promovendum defluendo deficitis, alios vero super quos etiam gemens contristor et dolens compatior expectando affligitis, titubantes sternitis, vulneratos etiam jugulatis, et quamvis ex predictis malis sitis interius angustiati et exterius angustati, exteriora tamen vestra non multum deploro incomoda, quia facile reparabilia sunt temporalia detrimenta, et plerumque correptionis sunt causa, intima vero mala quibus animi vestri languent et conscientie sordent, que vere vestrum collegium constituunt miserum, meum reddunt spiritum gemebundum. Errorem igitur istum dum sic est recens corrigite, antequam prevaleat scisma extinguite, ne si mora convaleat non prius vos deserat quam extinguat... Presens Robertus domini ducis Burgundie vestri et ecclesie Romane devoti residuorum liberorum primogenitus [1] reverentie vestre conjunctum et divisum offert illud posse modi-

[1] Les autres fils du duc Hugues IV étaient morts, Eudes en 1266, Jean en 1267.

Digitized by Google

cum quod habet exterius et bonam voluntatem que latet interius, qua in hac vita nichil discretius vel majus, supplicans obnixius ut ipsum vestra caritas statuat inter illos quos amat. Preterea dominus.. dux Burgundie pater ejus a Neapuli [1] usque Aretium, ubi me invenit casualiter, nuntius, scripsit mandatum [2], ut eum in vestro auditorio diligenter et sollempniter redderem excusatum super eo quod vobis non scripserat transiens per Cornetum, et licet pro vero asserat se tunc ydoneum non habuisse scriptorem, nichilominus tamen multum se reddit culpabilem. Unde si placet culpe cognitio et exceptionis ratio reddant ipsum legittime penes vestram benivolentiam excusatum.

[1] De nov. 1270 à février 1271, le duc de Bourgogne avait exercé les fonctions de vicaire général du roi de Sicile (Durrieu, *Reg. Ang.*, I, 139).

[2] Ms.: *mandamus*. Le mot *nuntius*, de lecture certaine, est peut-être une faute.

Digitized by Google

ATTIDEIA

I.

Sur la date de l'introduction officielle à Rome du culte d'Attis.

Lorsqu'en 204 avant notre ère, les Romains [1] se décidèrent à introduire dans la ville le culte de Cybèle, ils eurent soin d'en éliminer les éléments orgiastiques trop manifestement contraires aux sereines tendances de leur religion traditionnelle. La Grande Mère des Dieux fut installée sur le Palatin, mais son trouble compagnon, le bel Attis mutilé dont les sectateurs orientaux imitaient les transports et portaient la blessure, fut relégué à la porte du sanctuaire. Un prêtre et une prêtresse empruntés à la Phrygie se chargèrent d'accomplir dans l'ombre les rites où la dignité romaine ne se souciait point de descendre ; et les seules fêtes reconnues par l'Etat et déployées par ses soins se célébraient *more romano* et *graeco ritu*, sous la surveillance du Sénat et avec le concours de sodalités aristocratiques en dehors desquelles la foule impressionnable des petites gens était jalousement maintenue. De fait, ni les jeux en quoi elles consistaient, les *Megalensia*, qui duraient du 4 au 10 avril, et auxquels Térence a donné la plupart de ses comédies, ni les sacrifices qui en ouvraient et fermaient le cycle solennel et où les officiants, la tête ceinte d'une couronne de laurier, offraient une génisse à la déesse, tandis qu'un édile curule venait déposer sur

[1] Sur ce point, voir le livre très complet de Graillot, *Le culte de Cybèle Mère des Dieux à Rome et dans l'Empire romain*, Paris, 1912. La page qui suit résume les idées développées en ses deux premiers chapitres.

Digitized by Google

ses genoux les prémices de la moisson prochaine, ni même la cérémonie de la *lavatio*, qu'Ovide fixe au 4 avril, et au cours de laquelle l'idole et son attirail étaient plongés dans l'*Almo*, à peu près comme Hèra Argienne était purifiée dans la source Kanathos et Maia dans l'eau de la mer à Ostie [1], n'avaient de quoi effaroucher la piété romaine toujours en garde contre les effusions qui peuvent troubler les âmes des hommes [2], ou même dérouter ses habitudes. Il semblait qu'en entrant dans le Panthéon de la République l'Idéenne se fût transformée à son exemple et qu'elle eût dépouillé les caractères essentiels de sa religion orientale. Mais ce n'était qu'une apparence, ou plutôt ce ne fut qu'une étape de sa carrière romaine. La suite compromettante dont elle avait été séparée par la prudence des *Patres* devait finir par la rejoindre. Sous l'Empire, Attis vint partager son apothéose officielle, et les mythes et les rites qui, en Asie Mineure, faisaient cortège à leurs divinités associées obtinrent droit de cité à leur tour et se déroulèrent publiquement dans la suite des fêtes du mois de Mars, à travers les lamentations du « jour du sang » et l'allégresse des *Hilaria*. C'est ici, d'ailleurs, que les historiens cessent de s'entendre; et la date qu'ils assignent à cette extension révolutionnaire du culte de la Mère des Dieux varie, selon leurs calculs, de la première moitié du I^er^ siècle ap. J. C. au dernier tiers du troisième. D'après M. Cumont [3], suivi par M. Graillot [4], l'intronisation d'Attis dans le férial romain fut l'œuvre de Claude; d'après M. Wissowa, qui a connu ces con-

[1] Cfr. J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, Paris, 1919, p. 145 et 146.

[2] Paul, *Sent.*, V, 21, 2: *Qui novas sectas vel ratione incognitas religiones inducunt, ex quibus animi hominum moveantur, honestiores deportantur, humiliores capite puniuntur.*

[3] Franz Cumont, *Les religions orientales dans le Paganisme romain* [2], Paris, 1909, p. 83. M. Hepding, *Attis*, Gieszen, 1903, p. 147, avait soutenu aussi cette opinion.

[4] Graillot, *op. cit.*, p. 115.

Digitized by Google

clusions mais ne s'y est point rallié [1], il est impossible qu'elle ait précédé le milieu du IIe siècle; enfin, d'après M. von Domaszewski, elle serait bien plus tardive encore et ne remonterait pas plus haut que le principat de Claude II (268-270) [2]. Je voudrais apporter à l'opinion de M. Cumont l'appui de documents qui, laissés jusqu'ici en dehors de cette question chronologique, paraitront peut-être de nature à la trancher définitivement.

* * *

Un texte domine le débat; malheureusement, il est de basse époque, et peu explicite: c'est le passage du *De Mensibus* du byzantin Johannès Laurentius Lydus, auquel les modernes, quelles que soient l'importance et l'interprétation qu'ils lui donnent, doivent se référer d'abord:

τῇ πρὸ δεκαμιᾶς Καλενδῶν Ἀπριλίων δένδρον πίτυς παρὰ τῶν δενδροφόρων ἐφέρετο ἐν τῷ Παλατίῳ· τὴν δὲ ἑορτὴν Κλαῦδιος ὁ Βασιλεὺς κατεστήσατο (Lydus, *De Mensibus*, IV, 59, p. 113 Wuensch).

Il n'est pas douteux que l'ἑορτή visée dans ces lignes ne coincide avec l'*arbor intrat* du calendrier de Philocalus [3]. Même date, le 11 des kalendes d'avril ou 22 mars, même procession du pin sacré, qu'escortent les dendrophores. Il n'est pas douteux, non plus, que, pour l'auteur, cette addition au calendrier religieux de la cité romaine n'ait exigé l'intervention du Prince, et que cette initiative ait, non seulement impliqué la reconnaissance par l'Etat du collège religieux des dendrophores, mais décidé de l'avènement dans les Fastes de la Ville de tout le cycle cultuel que la République avait ignoré et qui gravita désormais autour de la mort et de la

[1] Wissowa, *Religion u. Kultus der Römer* [2]. Munich, 1912, p. 321-322.

[2] Von Domaszewski, *Magna Mater in Roman inscriptions*, dans le *Journal of roman Studies*, 1911, p. 56.

[3] *C. I. L.*, I[2], p. 260.

Digitized by Google

résurrection d'Attis. Il n'en est que plus intéressant de savoir à quel empereur — Κλαύδιος ὁ Βασιλεύς — nous devons le rapporter.

Dans son article du *Journal of roman Studies*, paru en 1911, M. von Domaszewski a soutenu qu'il s'agissait de Claude II, et voici brièvement résumée sa spécieuse argumentation.

Il est raconté dans l'*Histoire Auguste* que la nouvelle de l'élévation de Claude II à l'Empire par les légions assemblées au siège de Milan fut annoncée à Rome, dans le sanctuaire palatin de la *Magna Mater*, le jour du sang, le 24 mars: *nam cum nuntiatum esset VIII kal(endas) aprilis ipso in sacrario Matris, sanguinis die, Claudium imperatorem factum...* [1]. Or un papyrus de Strasbourg fixe au 28 août 268 le commencement du règne de Claude II [2]. Par conséquent, l'information de l'*Histoire Auguste* qui l'avance au 24 mars de la même année est destituée de fondement. Le biographe qui savait que Claude II avait accrédité à Rome les fêtes d'Attis se serait amusé, si l'on en croit M. von Domaszewski, à associer le souvenir de son avènement à celui de leur institution; et si, par ce détour, la véracité de l'*Histoire Auguste* est entamée une fois de plus, du moins cette fiction supplémentaire dont on charge la mémoire de ses auteurs nous procure-t-elle l'avantage d'éclaircir et corroborer l'assertion de Lydus. Ce n'est plus le témoignage unique et tardif que son isolement autant que son éloignement frappaient d'une légitime suspicion, et la personnalité de Claude II dont a parlé Lydus se trouve établie par la légende qui s'est greffée sur l'un de ses actes authentiques [3].

A cette ingénieuse mais fragile construction, l'on pourrait commencer par opposer, soit les inscriptions qui ont servi à M. Wissowa à reporter cent ans plus tôt l'introduction à Rome du culte d'Attis [4],

[1] *Vita Claudii*, 4, 2.
[2] *Pap. Str.*, I, 32.
[3] Cfr. l'article précité de M. von Domaszewski, p. 56.
[4] Wissowa, *op. cit.*, p. 322.

Digitized by Google

soit les textes littéraires qui attribuent aux fêtes d'Attis une origine sensiblement plus haute, notamment celui de l'*Histoire Auguste* qui nous montre Alexandre Sévère consentant à corser la frugalité habituelle de ses menus à l'occasion des grandes réjouissances de l'année, comme le jour des *Hilaria* [1], soit celui de Tertullien qui raille l'archigalle romain d'avoir versé son sang pour le salut de Marc-Aurèle, à la date rituelle du dix des kalendes d'avril, exactement six jours après la mort de cet empereur, survenue le 17 mars aux frontières, mais connue à Rome seulement après le 24 [2].

Mais point n'est besoin de sortir des textes visés par M. von Domaszewski pour écarter les conclusions qu'il en a sollicitées: celui de l'*Histoire Auguste* ne recèle point la contradiction qu'il lui prête; quant à celui de Johannès Laurentius Lydus, il exclut formellement l'interprétation qu'il en donne.

Assurément, le papyrus de Strasbourg auquel M. von Domaszewski s'est référé compte la première année du principat de Claude, en 268, non du *dies sanguinis*, le 24 mars, mais du 22 août, cinq mois plus tard. Toutefois, il résulte d'une étude approfondie des *papyri* que la chronologie impériale était essentiellement variable en Egypte et qu'elle y donne lieu à des difficultés peu communes: tout récemment, M. Arthur Stein, dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, y a dénombré plusieurs systèmes concurrents, celui d'Alexandrie, dont les monnaies nous fournissent les éléments, et ceux de la χώρα, que les *papyri* permettent de reconstituer, et qui, en constant retard sur le précédent, ne s'accordent pas toujours entre eux. C'est

[1] *Vita Severi Alexandri*, 37, 6: *Adhibebatur anser diebus festis kalendis autem ianuariis et hilariis...*

[2] Tertullien, *Ap.*, 25: *Itaque maiestatis suae in Urbem conlatae grande documentum nostrae etiam aetati proposuit, cum Marco Aurelio apud Sirmium reipublicae exempto, die decimo sexto kalendarum aprilium, archigallus ille sanctissimus die nono kalend. earumdem, quo sanguinem... libabat, pro salute imperatoris Marci iam intercepti, solita aeque imperia mandavit.*

Digitized by Google

ainsi, par exemple, que nombre de *papyri* placent l'avénement de Claude II au cours de la seizième année du principat de Gallien, tandis que les monnaies alexandrines l'assignent à la quinzième, et qu'un papyrus de Tebtynis, renchérissant encore sur les prétendues précisions du papyrus de Strasbourg, prolonge le principat de Gallien jusqu'au 28 octobre 268 [1]. Qu'est ce à dire, sinon que le point de départ des années régnales, loin d'être fixe en Egypte, s'y déplaçait suivant la plus ou moins grande rapidité avec laquelle la nouvelle des changements politiques survenus en cette période convulsive se propageait de Rome jusqu'aux extrêmes confins de la χώρα ? Les divergences qui subsistent entre le comput alexandrin et celui de nos sources littéraires, puis entre le comput des *papyri* et le comput alexandrin, expriment tour à tour la durée qui s'écoula entre l'avénement théorique de Claude II à Rome et sa reconnaissance ultérieure à Alexandrie, puis dans les divers nomes égyptiens. Ainsi l'anecdote de l'*Histoire Auguste*, touchant les circonstances de la proclamation de Claude II à Rome, qui cadre, d'ailleurs, avec les indications d'Eusèbe [2], se concilie parfaitement avec les données papyrologiques qu'on a tort de lui objecter. Les chronologies auxquelles se réfèrent respectivement ces données et l'anecdote ne se déroulent point sur le même plan, et il n'y a rien à tirer d'une contradiction qui, au vrai, ne saurait exister entre elles [3]. Au surplus, il est impossible de fortifier par quelque raisonnement que ce soit une identification qui n'est point dans Lydus. Car le contexte de cet auteur, et c'est de quoi l'on ne s'est pas encore avisé, exclut formellement celle que M. von Domaszewski lui a prêtée. Le seul Claude qu'ait connu Lydus, le seul, en tout cas, dont il ait parlé dans le *De Mensibus*, c'est le troisième successeur d'Auguste, Ti. Claudius Nero.

[1] *Pap. Tebt.*, II, 581. Cfr. Arthur Stein, *Archiv für Papyrusforschung*, VII. 1923, p. 30 et suiv.

[2] Eusèbe, ap. Hieron., p. 182 Sch.

[3] Stein, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 45.

Digitized by Google

En dehors du passage qui nous arrête, Lydus a, en effet, cité une autre fois Claude en des termes qui méritent de retenir notre attention. Lydus vient de nous entretenir des crises d'épilepsie dont Jules César avait souffert, et, avec une crédulité qui nous fait sourire, il s'enquiert des remèdes propres à guérir cette terrible maladie. Il raconte:

Ἀρέτας δὲ ὁ τῶν Σκηνιτῶν Ἀράβων φύλαρχος Κλαυδίῳ Καίσαρι γράφων ἐπιστολὴν περὶ τῆς δι' ὀρνέων θεραπείας φησίν, ἧπαρ γυπὸς σὺν τῷ αἵματι ὀπτὸν μετὰ μέλιτος διδόμενον ἐπὶ ἑβδομάδας τρεῖς ἀπαλλάττειν ἐπιληψίας, ὁμοίως δὲ καὶ τὴν καρδίαν τοῦ γυπός, ὅτε ξηρανθῇ, ἐν ὕδατι διδομένην τῷ ἴσῳ τρόπῳ ἰσχύειν (Lydus, *De Mensibus*, IV, 104, p. 143 Wuensch).

Bien entendu, nous laissons à Lydus l'étrange pharmacopée à base de foie de vautour rôti au miel et de cœur de vautour pulvérisé dont il nous garantit l'efficace. Mais quand il se vante de l'emprunter à une lettre adressée à Κλαύδιος Καῖσαρ par Arétas, phylarque des Arabes, nous sommes obligés de confesser la vraisemblance et la sûreté de ses informations. Nous connaissons plusieurs « Caïds » arabes du nom d'Arétas: l'Ἀρέτας ὁ τῶν Ἀράβων τύραννος dont il est question au livre II des Maccabées et auprès duquel, en 169 av. J. C., le grand prêtre de Jérusalem, Jason, avait espéré trouver un refuge qui lui manqua [1]; l'Arétas ὁ Ἀράβων βασιλεύς que Josèphe nous montre échouant, en 96 av. J. C., dans son projet de délivrer Gaza alors assiégée par Alexandre Jannée [2]; l'Arétas dont les monnaies répètent ce titre de Βασιλεύς et qui a guerroyé contre Pompée et ses lieutenants en 62 av. J. C. [3]. Mais sous l'Empire, il n'y en a qu'un dont le souvenir soit venu jusqu'à nous: Arétas IV, qui gouverna les Nabatéen à partir de 9 av. J. C. et dont les monnaies s'arrêtent jusqu'ici à la quarante-huitième année

[1] Macc., II, 5, 8. Cfr. *P.-W.*, II, c. 673.
[2] Josèphe, *Ant.*, XIII, 360 et suiv. Cfr. *P.-W.*, *ibid.*
[3] Josèphe, *Bell. Iud.*, I, 8, 1. Cfr. *P.-W.*, II, c. 674.

Digitized by Google

de son règne, soit en 39 ap. J. C.[1]. C'est de lui que dépendait Damas, quand Saint Paul dut s'enfuir de cette ville[2], sans doute à la fin de 39. Il est possible que son gouvernement se soit prolongé quelque temps encore, au delà du 25 janvier 41, *dies imperii* de Claude; possible que celui-ci n'ait pas attendu d'être empereur pour améliorer une santé qui fut précaire surtout pendant sa jeunesse: *per omne fere pueritiae atque adulescentiae tempus variis et tenacibus morbis conflictatus est*[3]. Si Suétone ni Dion Cassius ne font de Claude un épileptique, ils tracent de lui un portrait où il n'en vaut guère mieux. Il était agité d'un perpétuel tremblement de la tête et des mains: τὸ δὲ δὴ σῶμα νοσώδης ὥστε καὶ τῇ κεφαλῇ καὶ ταῖς χέρσιν ὑποτρέμειν[4]: et, dans l'empereur qu'il était devenu, la bouche baveuse, les narines humides, le balbutiement et une agitation incoercible ne cessaient point de dénoncer la lamentable faiblesse nerveuse d'un anormal: *risus indecens, ira turpior, spumante rictu, umentibus naribus, praeterea linguae titubantia, caputque cum semper tum in quantulocumque actu vel maxime tremulum*[5]. Il est tout à fait vraisemblable que Claude, avec cette curiosité érudite qui est un des traits sympathiques de sa nature, ait cherché un soulagement à ses maux jusque chez les Arabes. Il est sûr, en tout cas, qu'entre Arétas et lui les intermédiaires ne manquaient pas, puisqu'Arétas était le propre beau-père du tétrarque Antipas[6] et que personne n'ignore les rapports d'intimité confiante qui unirent Claude, avant et après son élévation au trône, aux princes de la dynastie juive d'Hérode[7]. Les coïncidences nous interdisent de rejeter, comme apocryphe,

[1] Cfr. Wilcken, s. v. *Aretas*, *P.-W.*, II, c. 674.
[2] II *Cor.*, 11, 32.
[3] Suét., *Claud.*, 2.
[4] Cass. Dio, LX, 2, 2.
[5] Suét., *Claud.*, 30.
[6] Clermont-Ganneau, *Rec. Arch. or.*, II, p. 378.
[7] Groag, s. v. *Claudius*, *P.-W.*, III, c. 2783.

Digitized by Google

l'insignifiante notice de Lydus. Celui-ci nous a transmis la mémoire d'un petit fait que taisent les sources à nous conservées, mais qu'il n'a pas inventé; et le Κλαύδιος Καῖσαρ auquel il le rapporte est, à coup sûr, Ti. Claudius Nero.

Si, maintenant, l'on relit les quelques lignes de Lydus sur l'ἑορτή du 22 mars, on s'aperçoit que le Κλαύδιος ὁ Βασιλεύς qu'elles mentionnent se confond de même avec cet empereur. Lydus l'y désigne clairement par les mots qui accompagnent, comme une fiche signalétique, l'auteur de la réforme cultuelle qu'il vient d'enregistrer: τὴν δὲ ἑορτὴν Κλαύδιος ὁ Βασιλεὺς κατεστήσατο, ἀνὴρ οὕτω δίκαιος περὶ τὰς κρίσεις, ὡς μητέρα τον ἑαυτῆς παῖδα ἀρνουμένην κελεῦσαι ὡσανεὶ ξένην γαμηθῆναι αὐτῷ, τὴν δὲ ἀπειποῦσαν κρῖναι μητέρα (Lydus, *De Mensibus*, IV, 59, p. 113 Wuensch).

Le trait est frappant et sans réplique. Si, en effet, Claude n'a pas été l'homme juste que vante ici Lydus, il a été, si l'on peut dire, le juge fait homme, chez qui la passion du tribunal tournait à la manie. Suétone, qui insiste sur ce côté de son caractère, a remarqué avec complaisance la légèreté et la solidité alternées de sa jurisprudence. Or quel exemple, entre autres, l'historien des Douze Césars nous donne-t-il de son à-propos ? Précisément le même qu'a narré Lydus et qui, nous dépeignant Claude comme une sorte de Salomon joyeux, le met aux prises avec une difficulté d'attribution d'enfant plus ou moins analogue à celle que la Bible pose au roi de Jérusalem, et la lui fait résoudre par une supercherie de comédie, en contraignant une mère à reconnaître le fils qu'elle se refuse à épouser: *feminam non agnoscentem filium suum, dubia utrimque argumentorum fine, ad confessionem compulit indicto matrimonio iuvenis*[1]. Du rapprochement des deux textes jaillit, réhabilitée, la science de Lydus. Ce compilateur était un pauvre esprit, chimérique et borné, envahi de préjugés ineptes et de curiosités

[1] Suét., *Claud.*, 15.

Digitized by Google

dérisoires ; mais il possédait une excellente bibliothèque que nous avons perdue ; et n'eussions nous pas d'autres témoignages qui nous permissent de rapporter à Ti. Claudius Nero l'insertion des fêtes d'Attis dans le calendrier romain, que nous n'aurions pas plus le droit de révoquer en doute l'assertion de Lydus sur ce point que nous ne sommes autorisés à écarter les anecdotes qu'il nous conte en passant sur la lettre d'Arétas à Claude, ou sur l'ingénieuse manière dont Claude s'y prit, un jour, pour confondre une marâtre. A plus forte raison, sommes nous tenus de croire Lydus, quand de nombreuses attestations du culte romain d'Attis se sont produites à des époques, non seulement antérieures aux règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle, auxquels M. Wissowa assigne le début à Rome des fêtes métroaques du mois de mars, mais encore si voisines du principat de Claude que l'indication du *De Mensibus*, irrécusable *a priori*, va se trouver, en quelque sorte, vérifiée par l'expérience.

* * *

Certes — et M. Wissowa, fidèle interprète d'un matériel épigraphique qu'il possède et manie en maître, ne s'y est pas trompé — les inscriptions métroaques, à elles seules, ne sauraient nous conduire aussi haut.

Elles se répartissent essentiellement en deux groupes : les inscriptions relatives à des dendrophores, dont les collèges religieux furent nécessairement contemporains du culte pour lequel ils ont été organisés ; les inscriptions qui commémorent le taurobole, ce sacrifice dont l'offrande solennelle au *Caianum*, placée par le calendrier de Philocalus le 28 mars, au lendemain de la clôture du cycle férié d'Attis [1], en présuppose l'institution.

Or, il faut l'avouer, ni les unes ni les autres n'apparaissent avant le principat d'Antonin le Pieux.

[1] Philocalus, ap. *C. I. L.*, I², p. 260 : *V kal. apr., initium Caiani.*

Digitized by Google

M. Graillot, il est vrai, croit discerner le souvenir d'un taurobole dans une dédicace d'Osilippo (Lisbonne), datée du consulat de M. Atilius et Annius Gallus, en 108 ap. J. C. [1]. Mais, outre qu'elle vient d'une province éloignée de l'Empire, ce qui en affaiblit d'autant la portée, elle est, à mon avis, bien loin d'autoriser une pareille interprétation. Le texte porte: *Matri De | um Mag(nae) Ide | ae Phry(giae) Fl(avia) Tyche cerno | phor(a) per M(arcum) Iul(ium) Cass(ium) et Cass(ium) Ser(erum)* [2]. Du fait qu'il émane d'une cernophore, et que le *kernos*, « plateau circulaire qui supporte une série de petits récipients » [3] a été utilisé dans les tauroboles, M. Graillot en tire l'indice que la dédicace commémore un taurobole. De ce que Flavia Tychè n'a point consacré elle-même son offrande, et de ce que, souvent, les tauroboles s'accomplissaient par procuration, M. Graillot tire une présomption plus forte encore. Mais l'indice est faible, et la présomption se retourne contre la thèse. D'abord, le *kernos* n'a rien de spécifiquement taurobolique. Accessoire banal de tous les cultes, nous le retrouvons dans les mystères d'Eleusis, dans les rites égyptiens, dans la religion punique [4]. Dans le culte métroaque, il remplissait des fonctions trop nombreuses et diverses pour que nous ayons le droit de conclure de son emploi à la réalité d'un taurobole. Il jouait un rôle dans toutes les processions, dans toutes les danses sacrées où des jeunes filles le tenaient dans la main ou le portaient sur la tête. Suivant la définition du scholiaste, la cernophore est la prêtresse chargée du vase sur lequel on place d'habitude, non les *vires* du taureau égorgé, mais les lampes où brille la flamme mystique [5]. Quant aux intermédiaires à qui Flavia Tychè s'en est remise, il serait contraire

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 159.
[2] *C. I. L.*, II, 179.
[3] Graillot, *op. cit.*, p. 178.
[4] *Ibid.*, p. 178-179.
[5] *Ibid.*, p. 253, n. 5.

Digitized by Google

à tous les exemples qu'ils lui eussent prêté leurs bons offices pour un taurobole : cette forme de sacrifice ne requiert, à l'ordinaire, qu'un officiant : ou le myste lui-même, ou le prêtre à qui le myste s'est adressé et qui a qualité pour communiquer aux simples fidèles les vertus inhérentes à ce répugnant baptême : mais, dans la fosse où se répand à flots le sang du taureau, nous ne voyons jamais descendre qu'un taurobolié à la fois [1]. Flavia Tychè n'a point nécessairement subi le taurobole parce qu'elle était cernophore ; et si jamais elle s'y est exposée, ce ne fut sûrement pas par l'entremise des deux personnages que nomme son inscription et à qui, selon toute probabilité, elle avait simplement confié le soin d'ériger le petit monument qui nous a conservé son nom. En quelque sens qu'on la retourne, il n'y a rien à faire, en vérité, de la dédicace de Lisbonne.

M. Cumont qui, à juste titre, dédaigne d'y recourir, a allégué, pour son compte, une inscription de Pouzzoles, de 134 ap. J. C., qui rappelle le second taurobole dont a bénéficié, cette année-là, une certaine Herennia Fortunata [2]. Mais ce n'est point Attis ni la Grande Mère à qui ce sacrifice fut offert ; c'est Vénus Caelestis ; je ne pense pas qu'on puisse faire état, pour résoudre le problème qui nous occupe, d'un texte qui ne l'intéresse pas directement ; et, passé 134, nous retombons, avec les dédicaces tauroboliques, sur les mêmes exemples dont M. Wissowa s'est prévalu et qui, provenant de Lyon et de Lectoure, datent l'un de 160 et les autres de quelques années plus tard [3].

C'est à peine si nous serons plus heureux avec les dendrophores, qui ne commencent à poindre à l'horizon épigraphique qu'avec des inscriptions d'Ostie, sous Antonin le Pieux [4].

[1] Cfr. les inscriptions réunies par Graillot, *op. cit.*, p. 159 et 160 et la description, si précise, de Prudence, *Peristeph.*, X, 1016-1020.

[2] *C. I. L.*, X, 1596 ; cfr. Cumont, s. v. *Criobolium*, dans *P.-W.*, IV, c. 1719.

[3] *C. I. L.*, XIII, 520 et 1751.

[4] *C. I. L.*, XIV, 97, 67, 33 et 280.

Digitized by Google

Auparavant, M. Graillot a invoqué une inscription de Rome publiée dans le recueil d'Orelli et Henzen et reproduite dans le beau livre de M. Waltzing sur *Les corporations professionnelles de l'Empire romain :*

Dis manibus | Eutycheti Caes(aris) n(ostri) | liberto, qui reliquit | collegio suo dendroph(orum) | (sestertium mille) n(ummum) ut ex reditu | omnibus annis ei parentent | cum rep(ublica) colleg(ii) dendroph(orum) | aere collato bene | merenti | Sura et Senec(ione) co(n)s(ulibus) (Orelli, 4412 ; Waltzing, 1377).

Le consulat de L. Licinius Sura et Q. Sosius Senecio se place en 107 ; et ce texte serait concluant, s'il était authentique. Malheureusement, nous ne le connaissons que par une copie de Gori [1], et aussi bien les singularités de sa rédaction que l'étrangeté de ses sigles [2] et le chiffre ridicule de sa donation justifient les éditeurs du *Corpus* de ne l'y avoir pas accueilli et M. Dessau de l'avoir formellement accusé de faux [3].

M. Cumont, qui a eu soin de s'en passer dans son remarquable article sur les *Dendrophori*, dans la *Realencyclopaedie* de Pauly-Wissowa, a cru néanmoins pouvoir refouler sur le 1^er^ siècle, d'abord en 79, puis en 97, les mentions qui concernent l'activité de cette corporation métroaque.

Le fait est qu'une inscription de Reggio Calabria, datée du 5 des ides d'avril du 9^e^ consulat de Vespasien et du 8^e^ de Titus, a été gravée « *ob munificentiam earum | quae dendrophoros | honoraverunt* » [4], et il en résulte que Rhegium, dès 79 ap. J. C., possédait un collège de dendrophores ; mais, bien que je partage l'opinion de M. Cumont, qu'il doit s'agir là des dendrophores de

[1] Avec cette indication : Romae in vinea Iohannis Bancherii ; cfr. Gori, *Symbolae litterariae, Decas Romana*, IX, p. 232 (Rome, 1754).

[2] Rep. = republica.

[3] Ap. Wissowa, *op. cit.*, p. 322, n. 3.

[4] *C. I. L.*, X, 7.

Digitized by Google

Cybèle et d'Attis, et que leur reconnaissance officielle à l'extrémité méridionale de l'Italie implique leur reconnaissance à Rome, je ne puis l'avancer que comme une double hypothèse. De même, l'autre texte, cité par M. Cumont, qui, datant de 97 et découvert dans la banlieue de Rome « in vinea Bonelli », près de la *porta Portese*, consiste en une dédicace à *Silvanus D....* par les *cultores Silvani D....*[1], n'intéresse les dendrophores que si, par comparaison avec les dédicaces, certainement postérieures[2] et exhumées de la *Basilica Hilariana* sur le Caelius, on admet par avance que le nom du Silvanus auquel il est consacré doit se restituer en *Silvanus Dendrophorus*, et, en outre, que les *cultores* qui l'ont rédigé, ou bien sont des dendrophores, ce qui, je le crains, n'est ni démontré ni démontrable, ou, du moins, soutiennent avec les dendrophores des rapports étroits, qu'il est légitime de conjecturer, mais qui n'acquièrent de consistance que dans la mesure où la constitution à Rome, et antérieurement à 97, d'un collège métroaque des dendrophores, a été démontrée par ailleurs.

A plus forte raison, des réserves identiques doivent-elles être formulées à l'égard de la subtile et forte démonstration par laquelle M. Graillot s'est efforcé d'extraire d'une inscription de Rome datée de 206 la preuve indirecte que c'est sous Claude, et vraisemblablement par son intervention, que le collège des dendrophores avait été reconnu par le Sénat comme association légalement autorisée. En cette année 206, le collège des dendrophores de Rome, *quibus ex s. c. coire licet*, reçut d'un certain Ti. Claudius Chresimus, « *ob hon(orem) quinquennalitatis* », une somme de 10.000 sesterces dont le revenu serait partagé chaque année entre ses membres, au jour anniversaire de sa fondation, le 1er août[3]. Or c'est précisément un

[1] *C. I. L.*, VI, 642.

[2] Cfr. *C. I. L.*, VI, 641 et 30973. M. Graillot date la *basilica Hilariana* du règne d'Hadrien (*op. cit.*, p. 149); cfr. Huelsen, *Röm. Mitt.*, VI, 1891, p. 110.

[3] *C. I. L.*, VI, 29691.

Digitized by Google

1er août — le 1er août 10 av. J. C. — que Claude naquit à Lyon [1]. Ce n'est sans doute pas le hasard qui a fait coïncider ainsi les deux *natalicia*, celui du collège et celui de l'Empereur, mais bien plutôt une harmonie préétablie par la bienveillance de Claude envers ces dendrophores auxquels il a conféré l'existence corporative, et la gratitude du collège que Claude a fondé [2]. Mais cette déduction, à laquelle j'adhère sans réticence, n'est solide que si déjà l'on est convaincu de l'organisation claudienne du collège des dendrophores.

Ainsi donc, si nous n'avions pas accepté au préalable l'historicité du texte de Lydus, toutes ces remarques, quelle qu'en soit la finesse, tous ces rapprochements, quelque pénétration qu'on leur accorde, perdraient toute valeur probante contre les statistiques épigraphiques de M. Wissowa. Assurément, celles-ci ne sauraient lui être objectées, car il y a une erreur commune, mais certaine, à conclure des premiers exemples que nous possédions du fonctionnement d'une institution à la date de cette institution même; et, à tout prendre, il n'est pas plus extraordinaire d'ouvrir entre la création des dendrophores, que Lydus attribue à Claude, et les premiers souvenirs que les dendrophores nous aient laissés sous Antonin le Pieux, un intervalle d'un siècle, qu'il ne l'est de constater près d'un siècle et demi de distance entre l'ultime mention que l'épigraphie nous ait encore fournie de leur activité, en 288 ap. J. C. [3], et la constitution impériale qui les a définitivement supprimés en 415 [4]. Mais, d'autre part, ce serait se bercer d'il-

[1] *C. I. L.*, I², p. 240 et 248; Suét., *Claud.*, 2, 10 etc.

[2] Graillot, *op. cit.*, p. 143. Après bien des recherches, je n'ai trouvé, quant à moi, qu'une inscription qui, à la rigueur, pourrait attester la célébration du culte d'Attis à Rome, dès l'époque flavienne, c'est l'épitaphe métrique *C. I. L.*, VI, 10098 (Buecheler, 1110), qui commence par le vers *Qui colitis Cybelea et qui Phryga plangitis Attia* et se termine par un appel à Domitille. Mais encore faudrait-il être sûr de la personnalité de cette dernière et du sens même de la poésie.

[3] *C. I. L.*, VIII, 8457.

[4] *Cod. Théod.*, XVI, 10, 20, 2.

Digitized by Google

lusions que de solliciter des inscriptions antérieures aux statistiques de M. Wissowa un témoignage en faveur de Lydus, et comme la preuve d'une véracité que présupposent les interprétations par lesquelles on se flatte de la démontrer. En résumé, l'épigraphie, livrée à elle même, reste neutre au débat, et c'est aux sources littéraires qu'il nous appartient de puiser les confirmations qui nous manquent.

* * *

On lit dans les *Taktika* d'Arrien, au chapitre 33 un éloge mérité de la faculté d'adaptation des Romains qui n'ont point hésité à emprunter aux Barbares, soit les armes, soit les méthodes de combat dont ils appréciaient l'utilité. Au risque de passer pour les tributaires des peuples qu'ils avaient soumis, Ibères ou Gaulois, ils s'assimilaient à leur école de nouveaux moyens de vaincre. Tel était, ajoute Arrien, leur amour passionné de la patrie qu'ils prenaient son bien partout où ils le croyaient découvrir et qu'ils attiraient sur la Ville la protection des divinités étrangères. Entre autres rites, ils ont accompli ceux de la religion phrygienne — δρᾶται δὲ ἔστιν ἃ καὶ Φρύγια. Dans Rome, non seulement est adorée la déesse de Pessinonte, mais la passion d'Attis est pleurée à la mode d'Asie: καὶ γὰρ ἡ Ῥέα αὐτοῖς ἡ Φρυγία τιμᾶται ἐκ Πεσσινοῦντος ἐλθοῦσα καὶ τὸ πένθος τὸ ἀμφὶ τῷ Ἄττῃ Φρύγιον ἐν Ῥώμῃ πενθεῖται (Arrien, *Taktika*, 33, 4). Arrien a donc connu la célébration publique, à Rome, du *Sanguis*, le 24 mars. Il en parle au présent, entre une allusion aux cultes grecs et une autre à la législation des XII tables, comme d'un usage habituel et dés longtemps passé dans les mœurs [1]. Or Arrien a composé son traité dans la

[1] Cfr. Graillot, *op. cit.*, p. 137: « En 137, année qui précéda la mort du prince, le deuil autour d'Attis et le bain de Cybèle sont déjà considérés comme de grandes fêtes romaines ». En réalité, le texte d'Arrien indique moins l'importance que l'ancienneté du culte d'Attis.

Digitized by Google

vingtième année du règne d'Hadrien [1]. En 136-137, par conséquent, les fêtes du mois de mars étaient une coutume déjà vieille ; et l'introduction officielle du culte d'Attis à Rome est par là reportée à plusieurs générations en arrière.

Le récit par Suétone de la précipitation avec laquelle, en mars 69, Othon brusqua son départ de Rome pour cette campagne de Bédriac contre les Vitelliens qui devait lui être fatale, nous contraint, en effet, de remonter jusqu'à la dynastie Julio-Claudienne. En voici la phrase principale :

Expeditionem autem impigre atque etiam praepropere inchoavit (Otho), nulla ne religionum cura, sed et motis necdum conditis ancilibus (quod antiquitus infaustum habetur) et die quo cultores deum Matris lamentari et plangere incipiunt (Suét., *Otho*, 8) [2].

Dans l'esprit de ses contemporains, Othon s'est exposé à la colère divine par ses négligences sacrilèges : *nulla ne religionum cura*. Le pluriel *religionum*, dont s'est servi Suétone, est significatif. De fait, Othon a manqué à deux religions ensemble : il a failli à la religion de Mars, lorsque l'empereur ne s'est point donné la peine d'accomplir jusqu'au bout le rite, obligatoire en toute saison pour le général qui se rend aux armées, imposé chaque année, en dehors de toute expédition militaire, par le retour, entre les *Equirria* du 27 février et du 14 mars, du *Quinquatrus* du 19 mars et du *Tubilustrium* du 23 mars, des grandes fêtes dédiées au dieu de la guerre, et qui consiste non seulement à promener solennellement les boucliers sacrés de reposoir en reposoir — *ancilia movere* — mais à les rapporter avec dévotion en leur temple de la *regia* — *ancilia condere* [3]. Et, de même, Othon a failli à la religion

[1] Arrien, *Taktika*, ch. 44 ; et, sur ce passage, et la composition de ce traité en général, cfr. Wilhelm Christ, *Geschichte der Gr. Literatur*[6], p. 672.

[2] Texte cité mais non utilisé en ce sens, par Hepding, *op. cit.*, p. 151.

[3] Cfr. Wissowa, *op. cit.*, p. 144 et Habel, s. v. *ancilia*, dans *P.-W.*, I, c. 2113.

Digitized by Google

de la Grande Mère, quand, passant outre au caractère néfaste du *Sanguis*, il a choisi le 24 mars, le jour lugubre de la mort d'Attis, pour sortir de la ville [1]. Il est évident qu'aux yeux des sujets d'Othon, comme à l'opinion de Suétone, les deux rites étaient également prescrits par la religion de l'Etat. Celui qui concerne les boucliers de Mars en faisait partie depuis une haute antiquité — *quod antiquitus infaustum habetur*. Celui que commandait dès lors le culte métroaque ne pouvait revendiquer une aussi haute tradition: rapproché de la réflexion précédente, le silence que Suétone observe à cet égard prend toute sa valeur. Mais il est clair qu'en 69 la religion d'Attis avait eu le temps, déjà, de s'imposer à une opinion publique qui s'impressionne et tremble de la voir transgresser.

Nous n'avons plus qu'à chercher depuis quand?

Deux indications précieuses et concordantes nous sont fournies par Denys d'Halicarnasse et par Ovide. Dans ses *Antiquités romaines* publiées en 7 av. J. C. [2], Denys manifeste son admiration pour la piété calme et grave du peuple romain, capable de vouer à la Grande Mère des Dieux un culte d'où sont exclues les pratiques orgiastiques des Phrygiens [3]. D'autre part, dans ses *Fastes* parus au lendemain de la mort du poète, en 18 ap. J. C. [4], Ovide, qui décrit, au livre IV, les fêtes de Cybèle du mois d'avril, est muet, au livre III, sur les fêtes d'Attis du mois de mars. Il est donc cer-

[1] Sur la foi d'un passage de Tacite, *Hist.*, I, 90. on fixe quelque fois au 14 mars le départ d'Othon pour l'armée. Mais le témoignage de Suétone est formel et précis, confirmé par le rapprochement, sur le calendrier, du *tubilustrium* et du *sanguis* — parfaitement conciliable avec le renseignement de Tacite qu'on lui oppose et qui regarde, non la sortie effective d'Othon, mais l'annonce qu'il en fit — *pridie idus martias* — au Sénat et au peuple. Cfr. d'ailleurs, le témoignage concordant fourni d'autre part, *Hist.*, I, 89: *fuere qui Othoni moras religionemque nondum conditorum ancilium adferrent.*

[2] Cfr. Radermacher, s. v. *Dionysios*, dans *P.-W.*, V, c. 234.

[3] Den. Hal., *Ant. rom.*, II, 19; cfr. Graillot, *op. cit.*, p. 113.

[4] Cfr. Schanz, *Gesch. der röm. Lit.*[2], II, 1, p. 213.

Digitized by Google

tain, comme tout le monde en convient aujourd'hui, que la réforme religieuse qui eut pour but d'introduire officiellement le cycle d'Attis au calendrier romain, postérieure de toute façon au principat d'Auguste, n'était sans doute pas encore réalisée au début du règne de Tibère ; et le problème chronologique que nous nous proposons d'élucider tient tout entier entre ces deux termes : un *terminus a quo* déterminé par le silence des *Fastes*, en 18 ap. J. C. ; et le *terminus ad quem* que nous avons extrait du passage précité de Suétone, en 69 ap. J. C.

Or, un examen plus attentif des vers d'Ovide va nous permettre de resserrer encore cette fourchette chronologique. Pour Ovide, en effet, la *lavatio* de la *Magna Mater* inaugure les *Megalensia*, et il y est procédé au jour anniversaire de son transfert d'Ostie à Rome en 204, et de sa première baignade sacrée dans les eaux de l'Almo, le 4 avril [1]. Pour Arrien, au contraire, et justement dans le chapitre que nous avons précédemment utilisé, le rite de la *lavatio* termine le cycle des fêtes d'Attis : τὸ λοῦτρον ἡ Ῥέα ἀφ' οὗ τοῦ πένθους λήγει Φρυγῶν νόμῳ λοῦται [2] ; soit, d'après les informations que nous devons à d'autres auteurs, le six des kalendes d'avril — *diem sextum Kalendas apriles* [3] — le 27 mars, par conséquent. Mais il y a mieux que le témoignage d'Arrien, contemporain de l'empereur Hadrien : le calendrier rustique que l'on appelle le *Menologium Colotianum* [4] et qui a été gravé vers le milieu du 1er siècle ap. J. C. [5], fixe déjà la *lavatio* au 27 mars [6]. Comme il n'y a pas de doute que le changement de date de la *lavatio* n'ait procédé de la réforme du culte phrygien, et n'ait accompagné l'insti-

[1] Ov., *Fast.*, IV, 337 et suiv.

[2] Arrien, *Taktika*, 33, 4.

[3] Cfr. Amm. Marc., XXIII, 3, 7 ; Vibius Sequester, *De Flum., Geogr. Lat. min.*, ed. Riese, p. 146.

[4] *C. I. L.*, VI, 2305 (aujourd'hui au Musée de Naples).

[5] Huebner, *Exempla*, p. 342, n° 979 : saeculi primi circiter medii.

[6] Cfr. le *Menologium Vallense*, aujourd'hui disparu, *C. I. L.*, VI, 2306.

Digitized by Google

tution du cycle férié en l'honneur d'Attis, nous n'avons plus le choix, pour en désigner l'auteur, de 18 à 50 ap. J. C., qu'entre Tibère (14-37), Caligula (37-41) et Claude (41-54). Tibère est hors de cause : il ne s'est occupé des religions étrangères que pour les persécuter [1]. L'intervention de Caligula est également invraisemblable : en son court règne, il ne s'est intéressé qu'à Isis et aux rites Egyptiens [2]. Reste Claude, auquel un dernier texte va nous ramener nécessairement.

C'est un modeste paragraphe de la compilation juridique découverte en 1821 par le cardinal Angelo Mai dans un manuscrit palimpseste de la Vaticane [3], et connue des juristes sous le nom de *Fragments du Vatican*. Nous en ignorons, et le titre ancien, et l'auteur. Mais comme la plus récente des constitutions auxquelles elle se réfère est de 372, elle a dû être composée dans le dernier quart du IV^{ème} siècle. Sous la rubrique *De excusatione*, elle groupe tous les cas d'exemptions de tutelle qu'elle a colligés dans les lois, rescrits et traités antérieurs. Un grand nombre de ces précédents sont attribués par elle à Hadrien [4], quelques autres à Auguste [5]. Au § 148, elle énonce, sans le dater, un cas d'exemption singulier qui a trait à l'exercice du culte métroaque : de même, dit-elle, est dispensé de la tutelle celui qui, dans le Port, et par l'ordre prophétique de l'archigalle, aura sacrifié pour le salut de l'empereur : *Item is qui in Portu pro salute imperatoris sacrum facit ex vaticinatione archigalli excusatur.*

Avec sa perspicacité coutumière, M. Cumont a tout de suite discerné l'importance et le sens de cette disposition [6]. Le *sacrum* qu'elle

[1] Cfr. Bouché-Leclercq, *L'intolérance religieuse et la politique*, Paris, 1911, p. 77.

[2] Cfr. *ibid.*, p. 88.

[3] Sous une copie des *Collationes Aegypti anachoretarum* de Cassien.

[4] Cfr. § 141 et passim.

[5] Cfr. § 158 et passim.

[6] Cumont, s. v. *Dendrophori*, dans *P.-W.*, V, c. 219.

Digitized by Google

cite consiste dans le sacrifice taurobolique. L'*excusatio* dont bénéficie qui l'a offert confère évidemment au taurobole un caractère officiel ; mais ce privilège n'est acquis qu'à une double condition : il faut que le taurobole ait été consommé *pro salute imperatoris* ; il faut qu'il ait été prescrit par l'archigalle ; et ces deux réserves suffisent à mettre en lumière l'admirable prudence des empereurs : ils consentent à introniser le rite de la religion d'Attis le plus contraire à la sévère décence du *mos maiorum* ; dans le même temps, ils s'efforcent d'en prévenir l'abus et d'en lier l'accomplissement à la dévotion qu'exige leur propre divinité. Mais, à mon avis, le texte suggère une troisième restriction dont la portée est peut-être plus grande encore : le *sacrum* dont dérive l'*excusatio* ne peut être offert n'importe où ; la célébration en est rivée à un territoire strictement défini ; elle n'est valable que *in Portu*.

La vitalité de la religion de Cybèle et d'Attis, à Ostie et au Port, nous est attestée par de trop nombreux monuments [1] pour qu'une pareille localisation du taurobole puisse nous surprendre. Mais elle ne saurait, à elle seule, rendre compte du monopole de fait qui subsistait encore à la période tardive où s'élabora la compilation juridique qui nous en a gardé la trace. Il est, je crois, impossible de ne pas distinguer là, et en un siècle où le taurobole était couramment pratiqué à Rome même, dans le sanctuaire approprié du *Caianum*, la survivance d'un état de choses antérieur et différent. De même que Rome avait commencé par nationaliser l'Idéenne sans comprendre Attis dans ses lettres de naturalisation, de même elle a dû commencer par accueillir Attis dans ses murs sans les ouvrir aux rites d'Attis qui lui inspiraient le plus de répugnance. Et dans le moment où elle a rendu publiques les fêtes du dieu et arrêté le cérémonial de leur déploiement public, elle en a peut-être exclu provisoirement le taurobole ; elle ne l'aurait

[1] Cfr. *C. I. L.*, XIV, 35, 37, 38, 324 etc.

Digitized by Google

reconnu que là où elle l'a encouragé, dans sa banlieue, au *Portus*. Cette conclusion s'ébauche déjà dans l'étude d'un calendrier où l'*initium Caiani*, le 28 mars, se juxtapose et se surajoute au programme cyclique des fêtes du mois de mars, au lieu de s'y incorporer [1]. Maintenant, elle se précise grâce à la prescription que renferment les *Fragments du Vatican*. L'empereur qui a introduit le culte d'Attis dans la ville est le même qui a retenu le taurobole aux portes de la cité: *in Portu*. Et cet empereur, nous l'allons voir, ne peut être que Ti. Claudius Nero.

Personne aujourd'hui ne songe à contester à Claude sa sollicitude pour l'annone du peuple romain [2], l'intérêt qu'il a porté au développement d'Ostie [3], l'honneur, enfin, d'avoir réalisé, au Nord du Tibre, la grandiose création d'un port, dont les difficultés, passées en proverbe [4], avaient rebuté les plus illustres de ses prédécesseurs [5]. Et de cette activité résulte déjà la présomption que les privilèges attachés au sol ostien furent une concession de Claude; mais les termes mêmes que nous lisons dans les *Fragments du Vatican* y substituent une preuve décisive.

En effet, la locution *in Portu* qu'ils emploient garde l'empreinte de ce règne, et de son temps — à l'exclusion des autres. Au IV^ème^ siècle, qui est celui où ils s'élaborèrent, le Port a rompu les liens qui depuis sa fondation, avaient uni ses destinées à celles de la colonie d'Ostie; devenu autonome, il s'intitule orgueilleusement le Port de Rome: *Portus Romanus* [6]. Auparavant, le Port, de par la

[1] Cfr. *supra*, p. 144.

[2] Cfr. Suét., *Claud.*, 18, 19; Tac., *Ann.*, XII, 43.

[3] Cfr. J. Carcopino, *Les inscriptions gamaliennes*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1911, p. 209.

[4] Quintilien, *Inst. or.*, III, 8, 16.

[5] César, peut-être ? (Cfr. Plut., *Caes.*, 58); Auguste, sûrement: cfr. en dernier lieu, J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 738 et suiv.

[6] Chronogr. ann. 354, p. 646 Mommsen; Hieron. *Ep.*, LXVI, 11; LXXVII, etc. Cfr. Dessau, *C. I. L.*, XIV, p. 7, n. 1 et 2.

Digitized by Google

volonté de Néron, désireux de frustrer la mémoire de son père adoptif du juste hommage qui lui revenait, avait reçu et continué de porter [1] le nom de *Portus Augusti*, en souvenir des projets qu'Auguste avait mis en œuvre et que Claude eut le mérite de reprendre et de conduire à terme [2]. Mais, sous le règne de Claude, un mot suffisait pour désigner l'ouvrage auquel le Prince avait voué ses ressources et son labeur : c'était le Port par excellence, le Port κατ' ἐξοχήν : *Portus*. C'est le Port, sans plus, qu'au témoignage de Suétone, Claude a construit à Ostie : *Portum Ostiae extruxit* [3]. C'est au Port, sans plus, qu'empruntèrent leurs raisons sociales toutes les corporations instituées à ses débuts, pour son service, les *fabri navales Port(uenses)* [4], les *pelliones Port(uenses)* [5], les *pistores Port(uenses)* [6]. Enfin, c'est le Port, sans plus, qui figure sur la magnifique inscription, magnifique par la beauté de sa gravure et la souveraine plénitude de sa rédaction impériale, que les visiteurs du *Lago Traiano* admirent aujourd'hui en passant sur la *via Portuense : Ti(berius) Claudius, Drusi f(ilius) Caesar* | *... fossis ductis a Tiberi operis Portu[s]* | *caussa emissisque in mare Urbem* | *inundationis periculo liberavit* [7]. En écrivant, à son tour, le Port, sans plus, le rédacteur des *Fragments du Vatican* a parlé le langage qui fut officiel sous Claude et tomba en désuétude aussitôt après la mort de Claude, et l'*excusatio* juridique qu'il nous a transmise plus de trois cents ans plus tard jaillit, textuellement, du droit édicté par Claude.

[1] Au IIe siècle, on trouve l'addition *et Traiani* (*C. I. L.*, XIV, 408).

[2] Cfr. sur cette dénomination, et son histoire, J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 742-743.

[3] Suét., *Claud.*, 20.

[4] *C. I. L.*, XIV, 169.

[5] *Ibid.*, 277.

[6] *Ibid.*, 374.

[7] *Ibid.*, 85. L'inscription est datée de 46.

Digitized by Google

* * *

Nous revenons ainsi à notre point de départ, par un détour qui n'est pas sans profit. Car non seulement l'affirmation de Lydus sort victorieuse de toutes les objections, mais les textes convergents groupés autour d'elle permettent d'apprécier à sa juste mesure la réforme religieuse qu'en toute vérité elle attribue à Ti. Claudius Nero.

Pour la première fois, Claude a admis au calendrier de la religion romaine les fêtes d'Attis. Mais, ce faisant, il a pris soin d'en atténuer le caractère, et, si l'on peut ainsi parler, d'en romaniser l'esprit: d'abord, en déplaçant, pour former le cycle nouveau, une cérémonie à laquelle le peuple romain était depuis longtemps accoutumé, celle de la *lavatio* qu'il avance du 4 avril au 27 mars [1]; puis en préposant à cette célébration une corporation professionnelle convertie tout exprès en une corporation religieuse, le collège des dendrophores [2] qui dut, de ce chef, adopter Attis pour patron, mais que la foi en Attis n'avait pas réuni, qu'elle n'empêcha point de dater son propre *natalicium*, non du rituel dont il était chargé, mais du *natalicium* de son impérial fondateur, et où les tièdes et les indifférents pouvaient coudoyer les enthousiastes, neutraliser autant que subir la contagion de leur ardeur; enfin, et surtout, en refoulant hors du cycle férié et jusqu'au *Portus* ce sacrifice du taurobole qui n'attirera de faveurs à ses officiants que s'ils l'offrent en territoire ostien, sur l'ordre de l'archigalle et pour le salut de César [3].

Ces précautions, que la force des choses et le mouvement des âmes rendront bientôt superflues, donnent à penser que Claude n'a

[1] Cfr. *supra*, p. 152-153.
[2] Cfr. Lydus, *loc. cit.*, et *supra*, p. 137.
[3] Cfr. *supra*, p. 155.

Digitized by Google

point borné là son action, et que, peut-être, elle s'est étendue à la refonte du sacerdoce métroaque. Mais c'est une autre question, et elle requiert, par son importance comme par sa difficulté, un examen approfondi. En attendant qu'elle soit abordée à son tour, les résultats de cette première enquête suffisent à rendre à Claude l'initiative que lui accordait Lydus et qui révèle, une fois de plus, l'audacieuse sagesse et la largeur calculée de sa politique d'assimilation.

Rome, 19 mai 1923.

JÉRÔME CARCOPINO.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Gaston Etchegoyen

Gaston Etchegoyen est mort à Madrid le 16 décembre 1922, à l'âge de trente deux ans. Je ne saurais dire avec quelle tristesse nous avons appris cette nouvelle douloureuse.

Né à Pont-Saint-Esprit le 22 mai 1890, Etchegoyen était resté dès l'enfance orphelin de son père, qui mourut en 1891. C'est au titre de fils d'officier qu'il entra comme boursier au collège d'Uzès, qu'il quitta pour le lycée Lakanal. Il fit sa rhétorique à Henri IV, avec un maitre qui l'aima, Georgin, et sa philosophie avec Mélinand. Il sortit du lycée Henri IV avec le prix de philosophie, et une bourse de vacances pour l'Espagne. En juin 1912, il prenait sa licence d'espagnol. La guerre le trouva dans l'Est; mais après deux années passées aux armées, il fut réformé pour lésion de la vue. Revenu à Paris, il décida de préparer son diplôme d'études supérieures à l'Ecole des Hautes Etudes, sous la direction de deux maitres excellents, M. François Picavet, aujourd'hui disparu, et M. Morel-Fatio. L'année suivante, en 1917, il demanda à être envoyé comme rédacteur à la Résidence Générale du Maroc, et comme contrôleur à Ber-Rechid. Depuis de longues années déjà, il se passionnait pour l'étude des grands mystiques du Moyen Age, et surtout pour la haute figure de sainte Thérèse. Sur les conseils des maitres que j'ai nommés, et aussi sur ceux de M. Henri De-

Digitized by Google

lacroix, il entreprit un travail approfondi sur la doctrine de la sainte d'Avila et sur ses sources. Deux années passées à l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques de Madrid sous l'affectueuse direction de M. Pierre Paris, une année passée à l'Ecole française de Rome lui permirent de réunir la documentation nécessaire à son étude, et de la rédiger. En octobre 1921, il venait s'établir à Madrid, où il était nommé professeur de lettres et philosophie au Lycée Français. C'est là qu'il a été enlevé en quelques jours, des suites d'une opération de l'appendicite jugée d'abord grave, et qui cependant sembla devoir réussir. Près de lui était sa mère qu'il adorait, et pour laquelle il était tout au monde. Il n'est pas de mots qui puissent adoucir une semblable douleur.

Ce long travail devait former sa thèse de doctorat. Etchegoyen disparait au moment où cette thèse, à laquelle l'imprimatur était donné, allait être publiée. Ses maitres, ses amis, n'ont pas voulu que son œuvre disparût. Cette thèse qui n'aura pas, hélas! les honneurs de la soutenance, paraitra dans la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques, dont elle formera le quatrième fascicule. Elle a pour titre: *L'amour divin, essai sur les sources de sainte Thérèse.*

Etchegoyen, d'une âme délicate et passionnée, était particulièrement apte à comprendre le symbolisme et le mysticisme. Il avait donné ici-même, l'année dernière, quelques *Versets choisis du Livre de l'Ami et de l'Aimé*, de Raymond Lulle; ces courtes pages dénotent le sens profond qu'il avait des mystiques, et, par la finesse de sa traduction, de rares qualités de sensibilité. Il était un camarade charmant, plein d'esprit, de gaité. Nous l'avons trop peu connu: assez toutefois pour avoir appris à l'estimer et à l'aimer. Injuste et détestable mort, qui emporte avec elle tant d'intelligence, d'espérances, tant de nobles qualités de l'esprit et du cœur!

CHARLES TERRASSE.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE NUMISMATIQUE A. ENGEL

L'Ecole française vient de recevoir une donation magnifique.

M. Arthur Engel, ancien membre de l'Ecole (promotion 1878), dont le nom était déjà associé, avec une respectueuse gratitude, au souvenir de ses débuts, lui a offert la bibliothèque qu'il avait réunie en vue de ses recherches de numismate et pour la préparation de travaux numismatiques universellement estimés.

Cette bibliothèque comprend plus de 2000 brochures et de 1800 volumes dont plusieurs constituent de véritables raretés de bibliophile. Il a été possible de réserver aux richesses de cette collection spéciale une salle séparée où elle gardera sa physionomie propre; et l'Ecole est heureuse de pouvoir attester publiquement à son ancien ses sentiments de profonde reconnaissance.

J. C.

Digitized by Google

Digitized by Google

FARNESIANA

Le cardinal Alexandre II Farnèse, petit-fils de Paul III, accrut l'éclat dont la Sainte Eglise Romaine illustrait sa maison par son rôle non moins mémorable de protecteur des lettres et des arts. Dans cette Italie du XVI[e] siècle qui, par sa diplomatie, excellait à évoluer au milieu de puissances étrangères, il est une figure de premier plan. Cardinal promu par son grand-père dès l'âge de quatorze ans, en 1534, puis vice chancelier de l'Eglise et doyen du Sacré Collège, il prit, sous le pontificat de huit papes, une part d'autant plus personnelle à la politique romaine que ses attaches de famille avec la maison ducale de Parme et ses bénéfices en France le plaçaient au centre de la rivalité entre la monarchie française et la maison d'Autriche.

Au milieu d'une vie si remplie il s'était ménagé une retraite studieuse. Tandis qu'au *piano nobile* du Palais Farnèse se déroulait le faste de la représentation, au second étage des bibliophiles et des artistes rassemblaient les manuscrits précieux de la littérature grecque et latine et constituaient une galerie de médailles, de camées et de peintures. Archéologue — il avait été à l'école de Paul III — et doué d'un goût très sûr pour les arts, il est resté célèbre par les fouilles du Palatin et du Forum et par son mécénat ami des constructions. Il attacha son nom aux églises de San-Lorenzo-in-Damaso et du Gesù, aux palais Farnèse de Rome, de Caprarola et de Gradoli, et mit l'écu fleurdelysé sur d'innombrables monuments. En lui revivait l'esprit de l'humanisme fécond qui distingua les cardinaux du XV[e] siècle.

Digitized by Google

Le Palais Farnèse de Rome était devenu un véritable musée. Déjà, sous les portiques de la cour, le romain ou l'étranger épris d'art voyaient avec étonnement se dresser les plus beaux marbres antiques [1] ; les deux Hercule, la statue de Flore, le groupe du Taureau, la Vénus Farnèse accompagnaient le visiteur jusqu'aux escaliers majestueux qui le conduisaient aux appartements du cardinal et à la Librairie. Celle-ci occupait le grand salon de façade au second étage et ses trois fenêtres ouvraient sur la place Farnèse [2]. L'on se plaît à se représenter Alexandre venant y oublier les soins de la politique pour la société d'une docte cour, où l'on distingue Molza, Mgr. Jove, Pietro Vettori, et Fulvio Orsini. Il avait eu pour maître l'humaniste Romolo Amaseo, et ses secrétaires furent des lettrés, tels Mgr. Giovanni della Casa, l'auteur du *Galatée* ou Annibal Caro, qu'effrayait un peu le faste de sa maison, mais qui fut séduit par « l'application aux études que montrait le cardinal » [3]. Faut-il rappeler que ce fut au cours d'une de ces réunions d'humanistes qu'Alexandre Farnèse, s'inspirant des *Éloges* de Paul Jove, suggérait à Vasari l'idée d'écrire ses « Vies des artistes » [4] ?

[1] Voir l'inventaire des antiques du palais en 1568 publié dans les *Documenti inediti per servire alla storia dei musei d'Italia*, t. I (1878), pp. 74-75. Les antiques farnésiens sont aujourd'hui au Musée de Naples.

[2] La disposition de la bibliothèque a été étudiée dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* par P. Bourdon et R. Laurent-Vibert, t. XXIX (1909), pp. 158, 163-164. La « grande librairie » est située au dessus de la salle Salviati. La bibliothèque occupait en outre une salle contigüe à celle-ci sur la façade, et les trois pièces voûtées donnant sur la cour: cette seconde librairie (la *piccola libreria*) servait surtout de dépôt d'archives.

[3] Voir la curieuse lettre d'A. Caro à Lodovico Beccadello, datée de Civita nova, 14 oct. 1547, par laquelle il lui fait part de la demande du cardinal qui désire le prendre pour secrétaire, dans *Lettere CXXVII del com. A. Caro raccolte da G. Bernardino Tomitano, Opitergino* (Venezia, 1791), p. 40.

[4] Vasari, *Le vite de' più eccellenti pittori, scultori ed architettori* (Firenze, 1881), t. VII, pp. 681-2. L'épisode se place en 1546.

Digitized by Google

I.

La bibliothèque grecque du cardinal Farnèse

SUIVIE D'UN CHOIX DE LETTRES D'ANTOINE EPARQUE, MATHIEU DEVARIS ET FULVIO ORSINI.

Nous n'envisageons ici qu'un faible côté de l'activité littéraire d'Alexandre Farnèse, étudiant en lui l'helléniste. Dès la première moitié du siècle, lorsque Paul III l'eut appelé à Rome et que se dessina pour lui une carrière brillante dans l'église, le cardinal s'était consacré à l'étude de la littérature grecque et latine. En 1540 — il avait alors vingt ans — Pierre Bembo s'adressait à lui pour recommander au pape Antoine Eparque « cosi dotto nella sua bella lingua, lui disait-il, come sapete » [1], sûr que son origine corfiote serait le meilleur des titres pour gagner la faveur du jeune humaniste. Il resta en effet en rapports avec Eparque lorsqu'il s'établit à Venise, et nous savons par ses lettres que Paul III et son petit-fils lui servaient une pension de 160 écus [2].

Le faste des légations dont le cardinal fut chargé auprès de l'empereur ni les « plaisirs trompeurs » des cours ne changèrent ses goûts. Revenu à Rome en 1544, il se remit à faire des études, à l'âge ou tant de jeunes gens, écrit gracieusement Alexandre Manzoli, « gionti a quelle due strade de la gioventude », s'acheminent vers la mauvaise voie : car la jeunesse est une sirène [3].

[1] Lettre de P. Bembo publiée par Emile Legrand, *Bibliographie hellénique*, t. II, p. 364. Cf. la lettre grecque d'Eparque au cardinal publiée *ibid.*, p. 370.

[2] Voir *infra* Lettre II ; cf. les lettres publiées par L. Dorez, *Antoine Eparque*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIII (1893).

[3] Lettre d'Al. Manzoli au cardinal, datée de Padoue, 3 nov. 1544 : « con non poca satisfattione mia ho inteso il bel pensiero che vi ha acceso a ritornar ai studii de le bone letere, et anchora m'è assai piacciuto la elettione fatta di M. Romolo... So che V. R. S. non è molto tempo

Digitized by Google

Il manda tout exprès de Bologne Romolo Amaseo pour lui enseigner les belles-lettres, et, peu après, donna mission au cardinal de Santa-Croce (Marcel Cervin) de décider Georges Corinthios à venir à Rome lui donner des leçons de grec [1]. Alexandre Manzoli, tout en le félicitant de la voie qu'il choisissait, craignait un peu qu'une telle résolution ne résistât pas aux entraînements de son âge.

L'étonnement ne fut pas moindre chez un autre familier du cardinal, bolonais comme Romolo Amaseo [2], en qui un esprit aimant les contrastes se plairait à voir le maître de la « sinistra via », Marco-Tullio Garganello; clerc voluptueux et volontiers philosophe, il avait connu la jeunesse d'Alexandre Farnèse. Son « patron » l'avait doté d'une petite place à sa légation d'Avignon, et pour rien au monde il n'eût échangé la vie facile et douce que l'on y menait pour le *studio* du palais, non plus que pour les pompes romaines. Son badinage charmait le cardinal: cela explique le ton parfois léger que nous trouvons à sa plume: « Io non vorei, lui écrivait-il, che la studiasse piu tanto, ch'ha pur troppo bone lettere. Io non so s'Aristotele e Homer furno mai tanti valenti! La pigli esempio da me, stia aliegra e faci l'amor, e se costi non

che in varii modi ha provato gli occulti inganni di cosi fatta etade, et se ne è assai ben diffesa... ». Le reste de la lettre contient des recommandations pour l'éducation de son frère, Ranuce Farnèse. — Lettre de R. Amaseo, de Bologne, 10 nov. 1543 etc. (Archive d'état de Parme, Epistolario scelto, *Amaseo*). Cf. l'article de Ronchini dans les *Atti e memorie delle RR. Deput. di storia patria per le prorincie Modenesi e Parmensi*, t. VI (1872), in-4°, p. 275.

[1] Réponse du cardinal de Santa-Croce, datée de Bologne, 24 février 1548: « M. Annibal Caro mi dice in nome di V. S. I. che in la pratica di condurre al suo servitio M. Giorgio Corinthio ella se ne rimette in tutto a me... Oltro a quello che più volte ragionando con lui ho potuto conoscer io ho anche testimonio conforme da tutti questi literati ch'egli intende bene la lingua greca e che è persona da bene » (Bibliothèque Palatine de Parme, Carteggio Farnesiano, *Cervini*).

[2] Romolo Amaseo était né à Udine, mais il s'était établi de bonne heure à Bologne.

Digitized by Google

vi sono belle dame, V. S. III^ma^ mi dia comissione che ne conduro una troppa tanto bella che quei filosofi, e greci, e latini che ha all'intorno lassarano i studi e libri per danzar con esse e far l'amor » [1].

Francesco-Maria Molza de Modène, humaniste et libertin, s'il eût encore vécu, se fût contenté de sourire des conseils du Garganello. Mais une telle révolution ne vint point troubler le paisible *studio* du Palais Farnèse...

Nombreux étaient les lettrés qui le fréquentaient: on trouvera le nom de certains d'entre eux dans l'article suivant intitulé « La maison du cardinal en 1554 ». Parmi les érudits et les hellénistes, il en était un qui occupait une place toute particulière dans la vie d'étude du cardinal, son bibliothécaire, Fulvio Orsini. L'on connaît peu sa jeunesse. Il fut pour ainsi dire nourri à l'ombre du Palais; sans doute quitta-t-il de bonne heure le service de Gentile Delfini, chanoine de Saint-Jean de Latran, qui s'était chargé de son éducation. Le 1^er^ août 1554, trois ans avant que le Garganello nous instruise de la cour savante d'Alexandre Farnèse, il est porté sur les rôles de sa maison [2]. Peut-être est-ce en cette même année que, grâce à la protection de ses nouveaux patrons, le cardinal de Saint-Ange et son frère le cardinal Farnèse, il obtint un canonicat à Saint-Jean de Latran, dont le premier était archiprêtre [3]? Il ne quitta plus dès lors la maison Farnèse. Il devint

[1] Lettre datée d'Avignon, 22 février 1557. Archive d'état de Parme, Carteggio Farnesiano, *Francia*, 10. — La vie du cardinal, relativement à celle de l'époque, fut digne. Il convient à ce sujet de rectifier la citation que fait M. L. Romier d'une lettre assez légère du Garganello, datée du 9 nov. 1557, et qui fut adressée non au cardinal mais à son secrétaire Francesco Gherardini (citée dans *Les origines politiques des guerres de religion. I. Henri II et l'Italie*, p. 131, note 1).

[2] Parmi les « familiari che sono in viaggio ». Publié *infra* § II.

[3] Sur la date de ce canonicat, voir P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 8, note 1. — Il ne faut point confondre notre Fulvio avec un autre Fulvio Orsini qui accompagna le cardinal en 1544 dans

Digitized by Google

secrétaire et bibliothécaire de Ranuce, cardinal de Saint-Ange; puis, à la mort de celui-ci, en 1565, Alexandre héritant de sa bibliothèque, s'attacha plus étroitement Fulvio dont il fit à son tour son bibliothécaire.

Et, certes, Fulvio ne pouvait trouver dans un mécène de collaborateur plus actif. L'érudition et l'archéologie étaient alors toutes tournées vers l'antiquité païenne; dans les œuvres de la littérature ancienne les humanistes faisaient une place de choix à la langue grecque, « sans laquelle c'est honte que une personne se die sçavant » [1]. Alexandre Farnèse s'intéressait personnellement à cette dernière. Un de ses protégés, le grec Mathieu Devaris, ne trouvait de meilleure façon de se rappeler à sa mémoire que de composer, à l'occasion de la mort de son frère, le duc Horace, quelques vers grecs qu'il joignait à sa lettre de condoléances [2].

Le cardinal accrut sans cesse sa librairie pas l'achat de manuscrits ou la copie qu'il en faisait faire: c'était un jour Antoine Eparque qui lui offrait une copie des *Stromates* [3] ou de quelqu'un des manuscrits qui composaient sa bibliothèque [4]; une autre fois, Fulvio lui promettait un *Procope* [5], ou lui soumettait la traduction grecque du Concile de Trente de Mathieu Devaris [6] à la fin de laquelle il avait garde qu'on n'oubliât un hommage au cardinal. Ou bien il lui recommandait Francesco Patrizi, l'homme le plus

sa légation auprès de Sa Majesté Catholique, et que l'on trouve à Bruxelles, à Cambrai, etc. (Archive d'état de Naples, Carte farnesiane, fascio 415, fasc. 2; voir documents postérieurs, Arch. d'état de Parme, *Epistolario scelto*, F. Orsino).

[1] Rabelais, *Pantagruel*, Lettre de Gargantua à Pantagruel, chap. VIII.

[2] Lettres publiées *infra* III et V.

[3] Lettre I.

[4] Lettre d'Eparque, L. Dorez, *op. cit.*, p. 300.

[5] Lettre d'Orsini au card. Farnèse à Caprarola, 28 juin 1574, Bibliothèque Palatine de Parme, Carteggio Farnesiano, *Orsini*.

[6] Lettre d'Orsini au card. Farnèse, 29 sept. 1583, publiée dans *Lettere di F. Orsini ai Farnesi* par A. Ronchini, lettre XVIII (extrait des *Atti e memorie delle Deputaz. di storia patria dell'Emilia*, 1879).

Digitized by Google

versé du monde dans la connaissance d'Aristote, et lui proposait certaine copie de manuscrits d'Angelo Colocci [1]. En bibliothécaire averti et soucieux de la gloire de son « patron », il veillait à ce qu'une réédition de *Pausanias*, faite à Francfort, et comportant la traduction de Romolo Amaseo, contint la dédicace au cardinal Farnèse qu'y avait mise ce dernier [2]. Le cardinal lui-même s'occupait volontiers de travaux d'érudition grecque; il ne dédaignait pas, en visitant ses nombreux bénéfices, de consacrer quelques heures à ses chères études. Ainsi écrivait-il, de son archevêché de Monreale en Sicile, au cardinal Sirleto, qu'il ferait son possible pour s'occuper des livres grecs dont il lui avait donné commission [3].

En 1571, il envoya Fulvio Orsini à Grottaferrata faire l'inventaire des manuscrits grecs de l'abbaye basilienne de Sainte-Marie, dont il était abbé commendataire [4].

Dans son amour pour la langue retrouvée, le cardinal voulut qu'une épigraphe grecque commémorât sa figure: il fit graver à son effigie une médaille, dont le revers représentait une flèche frappant au centre d'une cible, et il choisit cette fière devise, empruntée au VIII[e] chant de l'Iliade ΒΑΛΛ ΟΥΓΩΣ [5] — image symbolique du succès qui couronnait ses entreprises.

[1] Lettre d'Orsini au card. Farnèse, 3 août 1577, publiée dans *Il carteggio del card. A. Farnese* par M. Ant. Boselli, lettre 4 (extrait de l'*Archivio storico per le provincie Parmensi*, 1921).

[2] Lettre citée p. 170, note 6.

[3] « Io faro la diligentia che V. S. Ill. mi scrive per conto de' libri greci », 20 avril 1568: Bibl. du Vatican, Vat. lat. 6189, part. 3, p. 622. Voir la lettre du card. Sirleto, 3 avril 1568: « In Sicilia soleano esser libri greci assai et boni, prego V. S. Ill[ma] che facci cercare in quelli monasterii et se facci fare prima un' inventario di quel chi se trova, et portilo quando con la gratia di N[ro] Sig[or] Dio ritornara a Roma » (Bibliothèque Palatine de Parme, Carteggio Farnesiano, *Sirleto*).

[4] Voir la lettre III publiée par Ronchini, *Lettere di Fulvio Orsini ai Farnesi* (*op. cit.*).

[5] Ir. Affò, *La Zecca e moneta Parmigiana* (Parma, 1788), p. 172, note 105; Litta, *Le famiglie celebri italiane*, vol. III, tav. II, n. 9. L'avers

Digitized by Google

En cette seconde moitié du siècle, les études hellénistiques, non moins que les hellénistes, avaient besoin d'un protecteur. L'enthousiasme de la Renaissance pour l'érudition profane s'était éteint. Cependant, le mouvement d'études grecques, à la suite de la réaction à la crise luthérienne et sous l'impulsion du concile de Trente, s'orientait vers l'exégèse biblique, qui redonna quelque vie à l'hellénisme : ce fut l'époque des travaux accomplis par les cardinaux Sirleto et Carafa. Fulvio Orsini lui-même dut, non sans quelque regret, abandonner l'antiquité profane, pour s'occuper de la révision de la Vulgate ou de celle du texte des Psaumes ; il collabora à l'édition de la Bible des Septante [1]. Mais il s'échappait souvent vers ses anciennes amours. A ce titre, une lettre de lui adressée au cardinal Farnèse mérite d'être publiée ; elle est datée de 1576 et a trait au Cirque de Rome [2]. Remplie de citations d'auteurs grecs, avec lesquels il était familier, elle montre de quelle commune passion le vieil humanisme paren animait le cardinal et son bibliothécaire : « Aujourd'hui, lui dit-il, vous savez qu'à Rome on ne trouve plus personne avec qui s'entretenir de ces choses ».

Le cardinal n'était certes point, quoiqu' en die Fulvio, le seul protecteur de l'antiquité. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à cette époque certains papes, saint Pie V notamment, écartèrent avec quelque brutalité les hellénistes qui avaient connu un dernier protecteur en Pie IV, son prédécesseur. Les Grecs, réfugiés à Rome sous la menace turque, furent heureux de trouver l'hospitalité auprès du petit-fils de Paul III, dans une famille qui s'était mon-

porte la légende ALEXAN. CARD. FAR. S. R. E. CANCELL. — Cf. sur l'interprétation, P. Jove, *Dialogo dell'imprese militari et amorose* (Vinegia, 1557), p. 73. La devise (*Iliade*, VIII, 282) aurait été suggérée par Molza.

[1] Voir P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 49 ; Dejob, *De l'influence du concile de Trente*, pp. 18-19 ; cf. Bibl. du Vatican, lettres de F. O. à Sirleto et Carafa, Regin. lat. 2023, fol. 385 et 393.

[2] Lettre publiée *infra* XII. — En 1580, Fulvio enverra au cardinal une intaille représentant le Cirque (Ronchini, *op. cit.*, lettre XV).

Digitized by Google

trée si libérale aux artistes et aux savants. Le Palais Farnèse abrita plusieurs d'entre eux ; s'il est quelquefois difficile de mettre un nom sous l'épithète de « greco » qui revient si fréquemment dans le « Rôle de la maison du cardinal », on peut cependant identifier certains grecs sans trop d'incertitude. Ainsi y rencontre-t-on Alexandro, que l'on appelait communément il *Grechetto*, et qui n'est autre que le graveur Alexandre Cesati [1]. Nous savons que le peintre Theotocopuli — le Grecco — se rencontra au Palais Farnèse, dont il fut l'hôte, avec le croate Clovio (*M. Giulio*), qui devait se rendre célèbre par l'illustration du livre de prières du cardinal.

Le même toit abritait les copistes grecs attachés à la cour des Farnèse : les deux Devaris et un certain Jean, peut être Jean Honorius d'Otrante [2], tous trois portés sur le « rôle de la maison du cardinal ». Mathieu Devaris (*M. Mattheo Greco*), de Corfou, avait été à la cour de Paul III en 1541 ; il entra au service de son petit-fils en 1551, et l'accompagna dans le voyage que fit Alexandre Farnèse à sa légation d'Avignon à la fin de cette même année. Il y demeura avec Pierre Devaris, son neveu, pendant le séjour du cardinal à la cour du roi de France [3] ; il semble s'être alors occupé, plutôt que d'érudition, de ses propres affaires, peu brillantes (il était accablé de dettes), et de l'administration de la légation. Il reçut divers bénéfices dans le comtat Venaissin, notamment le vicariat de l'église de Malaucène et un office de chapelain à Val-

[1] Alexandro était chypriote par sa mère ; il regagna Chypre en 1564. Sur lui voir l'étude de Ronchini dans les *Atti e memorie... per le provincie Modenesi e Parmensi*, 1864, in-4°, p. 251.

[2] Sur ces copistes grecs voir Müntz, *La bibliothèque du Vatican au XVI^e s.*, pp. 99-103 ; P. de Nolhac, *op. cit.*, pp. 30, 78, 158-165 ; et sur M. Devaris, E. Legrand, *Bibliographie hellénique*, t. I, p. CXCV.

[3] Voir « Rotulo di quelli che sono venuti aloggiare al palazzo piccolo [d'Avignone], 10 dec. 1552 : Matia Greco, bocche 3 », Archive d'état de Parme, *Roma*, busta 15. Cf. lettre du Garganello du 21 sept. 1553, *ibid.*, *Francia*, busta 8 ; et lettres publiées *infra* III à X.

Digitized by Google

réas [1]. Rentré à Rome, peu après le cardinal, vers le mois de septembre de l'année 1554, il fit dès lors partie de la maison de son « patron ». Il obtint, par sa faveur, la charge de correcteur à la Librairie du Vatican, que lui donna Pie IV, en 1562, mais ne tarda pas, sous Pie V, à ressentir les effets de la défaveur dans laquelle ce pape tenait les hellénistes; il fut privé de sa provision, à l'époque où Antoine Eparque [2], lui aussi, se voyait supprimer sa pension. Il s'adressa de nouveau à son protecteur habituel, le suppliant, par une lettre pleine d'amertume, qu'on lui conservât au moins les faveurs péniblement acquises: « *Non minor est virtus quam quaerere parta tueri* » [3]. Durant vingt-huit années, il ne quitta point le service du cardinal, et ce fut au Palais qu'il écrivit ses ouvrages dont le plus célèbre est une traduction grecque des décrets du concile de Trente, parue, deux ans après sa mort en 1583. Les lettres qu'on a de lui, adressées au cardinal, sont peu explicites sur ses travaux, sinon sur sa santé et le misérable logement qu'il occupait au Palais. Mais son neveu, Pierre Devaris, a eu soin, dans la préface d'un ouvrage posthume de son oncle, qu'il dédia, en 1588, à Alexandre Farnèse [4], de nous retracer avec piété la vie de Messer Mattheo. Il publia à la suite de sa préface des épigrammes grecques que celui-ci avait adressées à Alexandre, à Ranuce ou à Horace Farnèse.

On trouvera en appendice à cet article quelques unes de ses lettres au cardinal Farnèse.

[1] Lettre de Vacca, recteur du comtat au cardinal, 20 mai 1554 (Archive d'état de Parme, *Francia*, 9): le tout lui rapportait une trentaine d'écus l'an; plus tard il reçut un canonicat à l'Isle (1558). Cf. Lettre publiée *infra* X.

[2] Eparque avait été privé de sa pension en 1567 (L. Dorez, *op. cit.*, p. 290).

[3] Lettre IX.

[4] Cette préface est en tête de l'ouvrage intitulé *Matth. Devarii liber de graecae linguae particulis;* elle est reproduite par E. Legrand, *Bibliographie hellénique*, pp. 52-60.

Digitized by Google

* * *

Le cardinal Farnèse avait hérité de la bibliothèque déjà célèbre formée par Paul III. Accrue par son frère Ranuce, cardinal de Saint-Ange, et grossie de plusieurs legs, parmi lesquels les manuscrits de l'évêque de Viterbe étaient l'un des plus importants, elle comptait parmi les grandes bibliothèques de Rome. Angelo Roccha [1] et Frédéric Schott [2] la citent avec éloge. Libéralement ouverte aux érudits, elle fut utilisée par les hellénistes du XVI[e] siècle qui consultèrent les exemplaires rares de quelques-uns de ses manuscrits pour l'amélioration d'éditions grecques. Nous ne nous occupons point ici des lettres latines, qui lui durent également beaucoup, tel le *Festus* que donna Fulvio d'après le manuscrit Farnésien [3]. Parmi les œuvres grecques, citons l'Agamemnon d'Eschyle publié par Pietro Vettori [4], le fragment du XV[e] livre d'Athénée [5] ou les Eglogues physiques de Stobée [6] qu'édita Canter l'un en 1564 les autres en 1575. Canter avait eu connaissance du manuscrit farnésien d'Athénée par la communication que lui en avait faite Muret ; aussi ce dernier eut-il soin de rectifier de sa main, dans l'exemplaire des « *Novarum lectionum libri quatuor* » que lui donna Canter, la source à laquelle était prise la leçon d'Athénée, l'im-

[1] *Bibliotheca Apostolica Vaticana*. Rome, 1591, p. 398. Voir le passage cité par P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 445, note 2.

[2] *Itinerarium nobiliorum Italiae regionum auctoribus Fr. Schotto e F. Hieronymo... Pars secunda*. Vincentiae, 1600, p. 147.

[3] P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 44. Cf. lettre de Fulvio au cardinal (1583) publiée dans les *Lettere di F. Orsini ai Farnesi*, par Ronchini, lettre XVIII (extrait des *Atti e memorie delle Dep. di storia patria dell'Emilia*, 1879).

[4] De Navenne, *Rome, le Palais Farnèse et les Farnèse*, p. 676.

[5] P. de Nolhac, *La bibliothèque d'un humaniste du XVI[e] siècle. Catalogue des livres annotés par Muret*, p. 33.

[6] De Navenne, *op. cit.*, p. 677. — Ce ms. du XIV[e] s. (Bibl. de Naples, III. D. 15) donne le meilleur texte de Stobée que nous ayons. Heeren dans sa notice sur les mss. de cet écrivain le prend comme Codex *A* (Cf. Cyrillus, *Codices graeci mss. Regiae bibliothecae Borbonicae*, t. II, p. 388).

Digitized by Google

pression portant par erreur « ex Vaticana bibliotheca » [1]. Ce fut la collation faite par Henri Estienne, lors d'un séjour à Rome, qui servit également à l'édition d'Athénée que donna cinquante ans plus tard à Lyon Isaac Casaubon (1621) [2].

Ainsi la bibliothèque Farnésienne était devenue un lieu d'étude pour les humanistes des deux côtés des Alpes. Isaac Casaubon pouvait écrire dans la préface de l'ouvrage que nous venons de citer : « Farnesianas illas notas passim reperias in eruditorum bibliothecis non solum Italorum sed et Cisalpinorum ».

A la mort d'Alexandre, en 1589, la bibliothèque Farnésienne, par son testament, fut léguée à son neveu Odoard, avec défense expresse d'en faire sortir un seul ouvrage [3]. Fulvio Orsini continua d'en être le bibliothécaire. Elle resta dans la famille des ducs de Parme jusqu'à la succession bourbonienne. En 1734, le roi Charles de Naples, infant d'Espagne, fils aîné de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, ayant reçu de l'empereur le duché de Parme et de Plaisance, transporta sa capitale à Naples et y installa la bibliothèque Farnésienne, qui devint en 1816 la *Biblioteca Borbonica*. Agrandie de différents fonds monastiques ou privés, elle forme aujourd'hui la Bibliothèque Nationale de Naples.

On ne connaissait point de plus ancien inventaire de la bibliothèque Farnésienne que celui qui fut dressé le 1er avril 1653, par

[1] *Gulielmi Canteri Ultraiectini Novarum lectionum libri quatuor.* Basileae per [mot barré et remplacé par] *Doctissimo viro Marco Antonio Mureto Gul. Canterus d. d.*, de la main de Canter (Exemplaire de la Bibl. Victor-Emmanuel, Rome, coté 71. 2. B. 10). — Voir la rectification p. 127. Le fragment d'Athénée occupe les pages 128-173).

[2] *Isaaci Casauboni Animadversionum in Athen. dipnosophistas libri XV.* Lugduni, apud viduam Ant. de Harsy et Petrum Ravaud, 1621. Voir la préface *Ad lectorem.*

[3] Testament du 13 mai 1580, Archive d'état de Naples, fascio 400, fasc. 8. La bibliothèque était encore au palais Farnèse de Rome en 1653; elle fut transportée à Parme avant 1727 (P. Bourdon et R. Laurent-Vibert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXIX (1909), p. 153).

Digitized by Google

ordre du duc de Parme, et qui se trouve actuellement à l'Archive d'Etat de Parme (Palais de la Pilotta), sous ce titre : « Inventario delle librarie che ha in Roma nel Palazzo detto di Farnese il Ser^mo^ Sig. Duca di Parma » [1]. Nous publions un inventaire antérieur des manuscrits grecs, conservé à l'Archive d'état de Naples. Il permet, malgré sa composition succincte, de préciser la liste des auteurs grecs que possédait le cardinal Farnèse. Fragment d'un catalogue de la bibliothèque, il fut sans doute fait en 1584, peu de temps avant la mort du cardinal, par les soins du majordome du Palais, le cavalier abbé Tiburce Burce [2], qui dressa à cette date un inventaire général du Palais Farnèse [3]. Cette note aura donc l'avantage de mettre en lumière la part qui revient à Paul III et aux cardinaux Ranuce et Alexandre dans la composition du fonds farnésien de la bibliothèque de Naples [4]. La plupart des manuscrits qu'elle signale s'y trouvent encore ; leur bon état de conservation et l'homogénéité du fonds ne peuvent que faire regretter les quelques lacunes que l'on y trouve. Il suffit de signaler la perte des œuvres de Denis l'Aréopagite et d'André, archevêque de Césarée,

[1] La liste des mss. grecs occupe les folios 4 à 13.

[2] Tiburce Burce paraît avec ce titre dans un rôle de la maison du cardinal, datant de la fin de sa vie (Archive d'état de Naples, fascio 400). Il avait auparavant été chargé de mission par le cardinal à la cour de France.

[3] L'inventaire des mss. grecs n'est pas daté. Il appartient à un cahier dans la numérotation duquel il porte les numéros de folio 99 et 100. Il existe dans la même liasse (fasc. V) un autre fragment de cet inventaire général, portant les n^os^ de folio 1, 14 et 15 (Inventario universale della guarda robba : objets d'art et parements). Ce dernier fragment est daté de 1584 ; son format et son écriture permettent d'attribuer l'inventaire des mss. grecs au même cahier. La garde-robe se trouvait au second étage, dans les salles voisines de la bibliothèque.

[4] Il existe deux catalogues imprimés des manuscrits grecs de la bibl. de Naples ; l'un de Pascal Baffi, *Catalogus mss. graecorum Bibl. Regiae Neapolitanae* (1792) publié dans la *Bibliotheca graeca* de Fabricius (3^e^ éd., Hamburgi, 1796), t. V, pp. 774-793 ; l'autre de Salvator Cyrillus, *Codices graeci mss. Regiae Bibliothecae Borbonicae descripti* (Neapoli, 1826-1832), 2 vol. in-4°, qui sert de catalogue actuel.

Digitized by Google

manuscrit mentionné à la fin du XVIII[e] siècle par Pascal Baffi, qui le datait du XIII[e] siècle [1], ou celle de l'*Amatoria* de Parthenios et des épitres de Manuel Chrysoloras, dont il ne reste qu'un fragment de trois lettres publiées par Salvatore Cirillo dans son catalogue de la Bibliothèque Bourbonique [2]. Notre inventaire, par contre, ne signale ni le manuscrit des *Stromates* qui fut envoyé par Antoine Eparque au cardinal Farnèse, ni celui de Saint-Jean Damascène que Fulvio Orsini prêta, avec tant de recommandations, au cardinal de Santa Severina [3], et qui se trouvent tous deux à la Bibliothèque de Naples.

CATALOGUE DES MANUSCRITS GRECS

Copia delli libri che sono nel Palazzo Farnese.

GRECI MANUSCRIPTI.

1. Thucydides.
2. Plato de republica.
3. Demosthenis orationes Olinthiacae.
4. Aristotelis physica.
5. Damascius philosophus de primis principiis.
6. Homeri Ilias.

7-8. Aphtonius. Hermogenes.

9-10. Nemesius de natura hominis. Procli liber...

11. Aristotelis organum cum scholiis Ammonii et Philoponi.
12. Herodotus.
13. Aristotelis metaphysica cum scholiis incerti authoris.

14-15. Paraphrasio innominati authoris in Ethica Aristotelis. Index in Atheneum.

[1] Baffi, n. 65.
[2] Cyrillus, III. A. 16 (t. II, pp. 213-300).
[3] Voir *infra* les Lettres I et XI.

Digitized by Google

16. Liber de metris incerti Maximi [1].
17. Aphtonius.
18. Troilas sophista in Hermogenem.
19. Phoebamonis sophiste liber de figuris rhetoricis.
20. Hermogenes cum scholiis.
21. Theophrasti characteres.
22. Incerti de figuris orationis.
23. Adamantii sophiste phisionomia.
24. Fragmenta quedam Isaae Argyri.
25. Joannis Diaconi aenigmata.
26. Theodori Prodromi carmina.
27. Sophoclis Ajax et Antigona.
28. Moschopuli grammatica.
29. Lycochron cum scholiis [2].

30-32. Aeschylus. Hesiodus. Homeri Batrachomyomachia.

33. Grammaticus sine nomine.

34-36. Hesiodi... ἀθρατ *(sic)*. Moschopulosinea. Pindarus cum scholiis.

37. Aristoteles de Anima.

38-39. Moschopulus. Fabulose historie quarum Gregorius Nazanzenus meminit in epitaphio Basilii.

40. Constantini Manasse historia versibus politicis scripta ab Adam ad Nicephorum.

41-42. Protomate Astrologica quedam confusa sine nomine. Theologica item sine nomine.

43. Grammaticus incertus.

44. Sophoclis tragedie tres.

45-47. Aristoteles . Theodori Prodromi in II libro posteriorum . Alexander Aphrodisei in elenchos.

48. Diodori Siculi libri quinque priores.

[1] Maximus Planudes.
[2] Lycophron.

Digitized by Google

49. Oppiani fragmenta de piscibus cum scholiis.
50. Demosthenis oratio de Corona.
51. Euripidis tragedie quinque.
52-53. Aristophanis comedie tres. Metaphisice voluminum principia Platonius.
54. De comediarum differentiis.
55. Lexicon greco-latinum.
56. Josephi antiquitatum libri aliquot.
57. Euripidis tragedie tres.
58. Nicomachi introductio Aritmetices.
59. Euripidis tragedie tres.
60-61. Grammaticus incertus. Voces attice ex imaginibus.
62. Philostrati et poetarum libris collectae a Moschopulo et Theobulo.
63-65. Magistro (*sic*) Georgius Cheroboscus de figuris poeticis. Isaae monachus de metris poeticis; et alia Polibii historiarum epitome.
66-67. Juliani symposium. Corinthus de dialectis.
68. Canones apostolorum cum expositione Zonare et Balsamonis.
69-70. Gregorius Nazanzeni Christus patiens. Nicephorus Xantho polus de temporibus.
71. Sanctorum Basilii et Gregorii epistole.
72. Joannis Stobaei Phisica.
73. Simplicius in Epictetum.
74. Lucianus cum scholiis imperfectus.
75. Hesiodus.
76. Pindari Olympica.
77. Teocritus cum scholiis.
78-79. Dionisius Areopagita cum scholiis. Andreas archiepiscopus Caesariensis in Joannis apocalypsim.
80. Paulus Aegineta.
81. Aristotelis Moralium.

Digitized by Google

82. Apollonii Argonautica.
83. Theodoretus in psalmos.
84. Homeri Ilias.
85. Theofilatus [1] et alii in epistolas Pauli.
86. [Epigrammata] greca in-f° cum scoliis.
87. Lexicon greco-latinum in-f°.
88. Julius Pollux [2] in-4°.
89-91. Julius Pollux. Stephanus [3] et Philostratus in-f°.
92-93. Varinus [4] in-f° (2 exemplaires).
94. Cornucopia Varini in-f°.
95. Urbanus [5] in-4°.
96. Denarchus (?) [6] in-8°.
97-98. Chrysoloras et Varinus in-4°.
99. Homeri Ilias in-8°.
100. Homeri Odyssea in-8°.
101. Homerus cum scholiis in-f°.
102. Aristophanes cum comento in-4°.
103. Aristophanes in-4°.
104. Theocritus cum scholiis in-8°.
105. Aeschylus in 4° cum scholiis.
106. Aeschylus in 8°.
107. Aeschylus cum scholiis in-8°.
108. Sophocles cum scholiis in-4°.
109-110. Sophocles in-8° (deux exemplaires).
111. Callimacus in-4°.
112. Dionisius de situ orbis in-4°.
113. Sibillana carmina in-4°.

[1] Theophylactus.
[2] Πολυδεύκης.
[3] Stephanus Byzantinus de Urbibus.
[4] Varinus Phavorinus Camers († 1537).
[5] Urbanus de Belluno. Le ms. manque.
[6] Deinarchos (?). Le ms. manque.

Digitized by Google

114. Oppianus de piscibus in-8°.
115. Anacreon in-8°.
116. Q. Calaber [1] in-8°.
117. Herodotus in-f°.
118. Thucydides in-f°.
119. Thucydides cum comento in-f°.
120. Xenophon in-f°.
121-123. Xenophontis omissa. Plethon. Herodianus in-f°.
124. Xenophon tribus thomis in-8°.
125. Polibius grece et latine in-f°.
126. Polibii Astiamet in-8°.
127-128. Diogenes Laertius. Aristophanus in-4°.
129. Eusebii historia ecclesiastica in-f°.
130. Eusebius de preparatione evangelica in-f°.
131. Plutarchi vite in-f°.
132. Aelianus de varia historia in-4°.
133. Arrianus in-8°.
134. Partheni amatoria in-8°.
135. Appollodorus in-8°.
136. Joseph in-f°.
137. Dion. in-f°.
138. Dionisius Halicarnassus in-f°.
139. Diodorus in-4°.
140. Heliodorus in-4°.
141-142. Aphtonius et Hermogenes in-8°.
143-144. Dionisius. Longinus in-4°.
145. Libanius in 4°.
146. Demostenes cum commento in-f°.
147. Dionisii Chrisostomi orationes in-8°.

[1] Sans doute le ms. du XV^e s.: « τὰ Ὁμήρῳ παραλειπόμενα », portant le n. 242 dans le catalogue de Baffi. Il n'est plus mentionné par le catalogue de S. Cirillo.

Digitized by Google

148-149. Demosthenis et Aeschinis orationes in-4°.

150-151. Epistole grace et Chrisostomi sermones in-4°.

152. Atheneus in-f°.

153. Pausanias in-f°.

154. Strabo in-f°.

155. Lucianus duobus tomis in-8.

156-157. Plutarchi opuscula in-f° (deux exemplaires).

158. Scriptores gnomici in-8°.

(Archive d'état de Naples, Carte Farnesiane, *Parma et Roma* fascio 400, fasc. 8).

APPENDICE

Lettres d'Antoine Eparque, Mathieu Devaris et Fulvio Orsini

Tableau indiquant la provenance des lettres.

I, II: Archive d'état de Parme, *Epistolario scelto,* busta *E.*
III, IV: Archive d'état de Parme, *Carteggio Farnesiano, Francia,* busta 8.
VI, VII: *ibidem,* busta 9.
V, VIII, IX: Archive d'état de Parme, *Epistolario scelto,* busta *M.*
X: Bibliothèque du Vatican, *Vat. lat.* 6792, fol. 48.
XI: Archive d'état de Parme, *Epistolario scelto,* busta *O.*
XII: Archive d'état de Naples, *Carte Farnesiane, Roma,* fascio 737, fasc. O.

I.

Antoine Eparque au cardinal Farnèse, à Rome.

Illustrissimo mio patrone. Li giorni passati feci scriver quelli fragmenti over eccertpti di *Stromati* [1], quali si ha potuto trovar

[1] Il s'agit des *Stromata* de Clément d'Alexandrie. Dans une lettre à Cervini du 18 janvier 1543, Eparque signale ce ms. parmi ceux qu'il a chez lui (L. Dorez, *Antoine Eparque, op. cit.,* p. 300; cf. p. 298). — Ce ms., dont on ne trouve pas mention dans notre inventaire, doit être le II. A. 14 de la Bibliothèque de Naples (n. 165 de l'Indice de Baffi).

Digitized by Google

de qui, e di poi scritti l'incontrai con l'auttentico, et volendo che vegnisse il ditto libro secur di non esser bagnato o ver anche smarito, et con sparagno de la spesa dil corriero, dimandai a cui gli piaceva che lo consignasse, et, tardando la risposta, mi parse di consignarlo al R^mo^ legato de qui per mandarlo seguro. Lo haria fatto ligar, ma per meterlo V. S. R^ma^ insema con quelo che mandai per man del S^or^ Piero Strozzi [1] non l'ho ligato. Et si ditto libro non satisfa al desiderio di quella, accetti il bon voler del suo perpetuo servitore. Offerendo me, che havendo V. S. R^ma^ licentia, come gia ho scritto, dal duca di Fiorenza [2], de andar et recopiarlo ogni volta che saro avisato. Et a quella di continuo mi raccomando da servitore et basio gli la mano. — Alli 23 di settembre 1542, in Venetia. — Il servitor di quella — Ant° Eparcho.

II.

Antoine Eparque au cardinal Farnèse, à Rome [3].

Ill^mo^ et R^mo^ Mons^or^ patrone et benefattore colendissimo.

L'eccesiva benignita di V. Ill^ma^ et R^ma^ S. da eccesiva baldanza alli suoi devotissimi servidori nelli loro gran bisogni, come ha fatto hora a me, il quale, non obstante che sappia quanto quella sia occupatissima et in cose di tanto peso, non di meno m'assicuro d'interpellarla et d'implorare il suo et patrocinio et soccorso in

[1] Pierre Strozzi, fils de Filippo Strozzi de Florence, capitaine protégé par Catherine de Médicis et passé au service de la France. Il est célèbre par la défense de Sienne et la prise de Calais; il fut créé maréchal de France.

[2] Cosme I de Médicis, duc de Florence, qui acheta une partie des manuscrits d'Eparque (cf. L. Dorez, *op. cit.*, p. 291).

[3] Sur l'adresse : « All'... car^al^ Farnese patrone et benefattore colendissimo ».

Digitized by Google

questo che quella si degnera intender qui sotto [1]. Perchè io mi trovo quindici bocche, fra otto figlioli et altri, et trovo mi fuor di casa mia et senza altro soccorso, che quello che la clementia di S. Beatitudine et di V. Ill^ma^ et R^ma^ S. dall'una, et da l'altra la mia industria mi ha procacciata et procaccia, resguardando al fine et cognoscendo che mancando io, o vero non potendo me essercitare, per vecchiezza ò malattia, alla detta mia famiglia mancaria il vivere, ho pensato di ricorrere alli piedi di S. Beati^ne^ et di V. Ill^ma^ et R^ma^ S. che si voglino dignare di provedere a questo pericolo et bisogno mio in questo facil modo, che S. Beati^ne^ et V. Ill^ma^ S. si degnino metter fino a ducati ducento d'oro di pensione in persona di Giorgio mio figliolo [2], ò sopra qualche benefitio consistoriale, ò dove a quelle piacera, et lassarano di pagarmi piu per l'avenire S. Beati^ne^ li cento scudi, che la mi fa dare ogni anno, et le sessanta che mi fa dare V. Ill^ma^ et R^ma^ S., il che sara grandissima quietatione del animo mio, et sara cosa degnissima de la grandezza dell'animo di S. Beati^ne^ et di V. Ill^ma^ et R^ma^ S., et in oltre a me partorirano otio da poter spendere tutte le forze di quel poco ingegno, che Dio m'ha dato, in essaltatione et gloria della Ill^ma^ casa Farnese, et singularmente di V. Ill^ma^ et R^ma^ S., la quale è vivissimo e splendentissimo raggio del altro primo et maggior sole. La supplica in questa materia è drezzata a Sua Beati^ne^, ma la speranza mia è singularmente fondata anche in V. Ill^ma^ et R^ma^ S., alla quale humilmente basciando la mano preghero Dio per la sua essaltatione et perpetua felicita. — Alli 20 di novembre 1544, in Venetia. — Di V. Ill^ma^ et R^ma^ S. — devotissimo servidore — Antonio Eparcho.

[1] Cf. lettre du 24 octobre à Cervini (L. Dorez, *op. cit.*, p. 307). Eparque avait déjà écrit sur le même sujet au cardinal pour lequel il avait composé une épigramme grecque. — Voir ses plaintes nombreuses à Cervini et à Farnèse (*ibid.*, pp. 299, 301).

[2] Voir la lettre à Cervini du 7 février 1543, L. Dorez, *op. cit.*, p. 301.

Digitized by Google

III.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse, légat d'Avignon.

Ill^mo et R^mo S^r mio Patrone oss^mo.

Alli giorni passati scrissi à V. S. Ill^ma et R^ma quanto mi dittò el dolor della trista nova del S^r Duca Horatio [1], la qual ci hà oltra modo addolorati, non solamente per la perdita del ditto S^r, ma anchora pensando al dolor che tal perdita doverà haver recato alla S. V. Ill^ma, non dimeno sperando noi che quella habbia à comportar questo tal dolor, ancor che gravissimo, con quel animo che ella hà gia comportate le altre sue adversità, temperiamo el dispiacer' grande che questo caso ci apporta. Sopra di che essendo io entrato in fantasia di dirne qualche cosa, et havendo considerato che delli fatti grandi, con gran difficultà se ne può dir cosa che se accosti alla grandezza loro, pertanto io, per non durar, come si dice, fattica per impoverire, mi sono contentato metter in dui versi [2] un mio piccolo concetto, li quali mando à V. S. Ill^ma per non restar' di far quel poco ch' io posso con scusa di non poter far l'assai, che si conviene. Noi per gratia de Dio stamo bene, et di continuo pregiamo per la felice vita di V. S. Ill^ma et R^ma, alla qual basando le mani humilmente ci raccomandiamo. — D'Avignone, alli XXV d'Agosto 1553. — Di Vostra Ill^ma et R^ma Sig^ria — devotissimo servitore — Mattheo Greco.

[1] Horace, duc de Castro, frère du cardinal, qui avait épousé Diane de France, fille de Henri II, mourut la même année, le 19 juillet 1553, d'une blessure reçue au service de la France, à la défense d'Hesdin.

[2] Ce distique est perdu. Il ne se trouve pas dans les vers grecs imprimés par Pierre Devaris en tête de l'ouvrage de Mathieu Devaris (*Liber de graecae linguae particulis*).

Digitized by Google

IV.

Mathieu Devaris à Francesco Gherardini, secrétaire du cardinal.

S^or^ Gherardino mio oss^mo^.

Rengratio V. S. con tutto el core che in tanti travagli tenga memoria di me. Prego V. S. quanto al negotio della naturalità attenda non tanto al presto quanto al bene, cioè, si possibile est, alla poca spesa, per che Dio sà che io ancora non possores pirare per li molti debiti neli quali sono rimasto, ne spero poter mai respirare se non mi vien qualche aiuto extraordinario. Per soccorso à questi giorni el Capponi di Lione ha mandato el mio forziere, che era stato lassato in Fiorenza, in mano al fattore de Guadagni [1], qui, in Avignone, con ordine che non me lo dia, se io non gli pagho nove scudi et mezzo d'oro. Il che, se altro aiuto non mi viene, non potrò altramente riscotere. Prego V. S. ne parli con el S^or^ M. Baccio [2] e con el S^or^ Cavalliere Ugolini, alli quali prego V. S. mi raccomandi strettissimamente. Io ho scritto gia due volte al Ill^mo^ S^or^ nostro patrone doppo lo morte del S^or^ Duca Horatio, non so se le ditte mie lettere sieno pervenute in man di Sua S^ria^ Ill^ma^, prego V. S. me ne dia aviso. Et con ogni bona occasione mi tenga sempre raccomandato à Sua S^ria^ Ill^ma^, et mi tenga nella sua bona gratia. Se M. Donato Giannotti si trova dove siate voi, di gratia, S^or^ mio, raccomandatemeli strettissimamente. Pietro mio nipote attende à studiar' et basa le mani di V. S., con raccommandarse alla sua bona gratia. Le cose di qua fluctuano; Dio faci che si accommodino con la venuta del Ill^mo^ patrone et

[1] Les Gadagne avaient une maison de banque à Lyon; ils étaient avec les Capponi les agents financiers du cardinal et s'occupaient de ses rapports avec la France.

[2] Baccio Nasi, banquier représentant la maison Gadagne, et chargé des affaires du cardinal en France.

Digitized by Google

de voi altri tutti. Noi stiamo tutti bene. Per gratia di Dio il simile desideramo sia di voi. — D'Avignone alli 4 di settembre 1553. — Servitore di V^ra S^ria Mattheo Greco.

V.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse, légat d'Avignon.

Ill^mo et R^mo S^or Patrone oss^mo [1].

Li sonetti che à questi di si sono visti qui, sopra la morte del sig^re duca Horatio, mi hanno excitato a fare questi versi greci [2] sopra la medesima materia, oltra il disticho ch'io feci in quel principio del caso. Li quali mei versi mando à V. S. Ill^ma et R^ma, pigliando questa occasione, poi che non hò altra, di farle riverenza, per non le uscire di memoria, et anche per supplicarla le piaccia inanzi il suo ritorno impetrare da la Maestà del Re la gratia de la mia naturalità, come il Gherardino le riccordarà à tempo et loco debito. Prego el S^or Dio prosperi tutti li fatti di V. S. Ill^ma et R^ma et ce la restituisca qui quanto più presto, con sua buona contentezza et sattisfatione. — D'Avignone, alli VI d'Ottobre 1553. — D. V. S. Ill^ma et R^ma devottissimo servo — Matthio Greco.

VI.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse, légat d'Avignon.

Ill^mo et R^mo Sig^or mio et patrone oss^mo.

La sorte mia ha voluto, che nel cominciamento de la mia servitu con V. S. Ill^ma io habbia havuto tante difficultà, che anchora non ne potendo uscire, anzi per la debilità ricadendoci spesso, sia

[1] Une lettre du même à Francesco Gherardini, datée du même jour accompagne ce billet au cardinal.

[2] Ce sont ces vers qui sont imprimés dans l'ouvrage cité de Mathieu Devaris, à la suite de la préface (épitaphe d'Horace Farnèse).

Digitized by Google

forzato fare alle volte sapere a V. S. Ill^ma^ la sconsolatione, nella quale mi trovo per esser immerso nelli debiti, che dal partir mio da Roma incominciai a fare merce di casa Colonna, che mi ritenne indebitamente scudi cento et quindici ; essendo poi giunto in questa terra, sfornito di tutte le cose necessarie, et senza un quattrino, mi convenne fare di molti altri debiti, li quali mi stanno anchora adosso, non havendo mai potuto pagarli, per l'absentia di V. S. Ill^ma^ per la quale sono adietro di scudi sessantanove; trentacinque sono, che io ho spesi nel viaggio da Roma fin qui, dieci per la vettura del forziere de miei libri et arnesi, et vintiquattro sono per resto della mia provisione corsa perfin'alla partita di V. S. Ill^ma^ d'Avignone, doppo la quale è ben vero, ch'io ho sempre havuto li quindici scudi, che V. S. Ill^ma^ mi ha assegnati ogni mesi, ma di quelli non ne ho potuto mai avanzar niente per pagar debiti, come V. S. Ill^ma^ sarà ragguagliata dal S^or^ Raglione, il quale ha provato quanto costa il vivere in questa terra. Per tanto supplico V. S. Ill^ma^ non mi lassi sommergere nelli debiti, ma si degni soccorrermi di qualche parte delli sessantanove scudi, che resto havere da V. S. Ill^ma^, la quale prego Dio viva longamente felice. — D'Avignone, alli XIII di Gennaro 1554. — Di V. S. Ill^ma^ et R^ma^ — devotissimo servitore Mattheo Greco.

VI.

Mathieu Devaris à Francesco Gherardini, secrétaire du cardinal à la cour du Roi Très-Chrétien.

Molto Magnifico et Reverendo Sig^or^ mio oss^mo^.

La speranza che continuamente habbiamo havuto del vostro ritorno, ha fatto che da certo tempo in qua, io non habbia scritto à V. S., come dovevo, non solamente per offitio, ma anche per bisogno, per conto di Pietro, mio nepote, el qual io ho menato d'Italia con grande mio incommodo et spesa per metterlo in qualche modo

Digitized by Google

nel servitio del Ill^mo nostro patrone. Hora s'el ritorno di Sua Signoria in Avignone si prolongasse, perche io son risoluto, à questa primavera, dar recapito al ditto mio nepote, prego la S. V. faci opera, insieme con el S^or Raglione [1], di far accettare ditto mio nepote per servir nella secretaria o nella camera per aiutante, o per el servitio de la tavola, et per dir meglio in tutti li ditti servitii, per che egli e da basto e da sella. Ne faci difficulta il condurlo, per che io ve lo manderò à mie spese, il che haverei fatto al partir vostro de qui, se io havessi saputo ch'el ritorno si fusse prolongato tanto. Et quando V. S. non ci vedesse verso di farlo accettare in modo che egli habbia victum et vestitum, la prego me lo faci saper liberamente per che io lo inviarò in Italia o in qualche altra parte, che si guadagni el pane, et faci servitu con qualche patrone, che li possa dar da vivere, perche da me ha imparato gia assai, et altro non ne puo sperare, stando io alla merce d'altri. Et io comminciai servir el cardinal Ridolfi [2], con manco lettere che Pietro non ha al presente, si che voglio che anche lui comminci à tentar la sua fortuna et mi si levi dale spalle, per che troppo ho che fare per me, come sa el S^or Raglione et lui referira à V. S. ogni cosa, et per questo io non sarò piu longo, raccommandandomi sempre alla bona gratia di V. S., la qual prego Dio conservi felice. — D'Avignone, alli 13 di genaro 1554. — Al servitio de V. S. Matthio Greco.

Piacerà à V. S. sollicitare à tempi e lochi la mia lettera di naturalita.

[1] Familier de la maison du cardinal.

[2] Devaris avait été bibliothécaire de ce cardinal; on a de lui un inventaire de la bibliothèque de Ridolfi (cf. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 122).

Digitized by Google

VIII.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse [1].

Ill^mo et R^mo Sig^or patrone colendissimo

Io credo non esser mai stato tropo molesto a V. S. Ill^ma in chiederli cos'alcuna fuor di quanto l'e piacciuto apprezzarla mia servitu, anzi mi son sempre lodato del buon trattamento che ho da lei per tutto, dove ho pensato poter accrescere il suo buon nome. Ma in una sola cosa la mi perdonera, se per il passato son stato et per l'avenir saro sforzato a esserli molesto, dico in supplicarla à rimediar alla angustia della habitatione che ho in casa sua. Percio che tal angustia mi preme et affligge in modo che contamina ogni bona sattisfattion che io habbia, et principalmente li studii, a tal che mi rende amara tutta la vita. Et s'io dicessi che questo prejudica qualche cosa al buon nòme e fama, che V. S. Ill^ma ha in questa corte, di favorir et accarezzar i letterati, so che direi il vero. Percioche de quelli che mi cognosceno, alcuni di qualche importanza, in questa corte, che mi stimano forse piu di quanto io voglio, vedendo et sapendo con quanto mio scommodo et indignita di V. S. Ill^ma io habiti in casa sua, dove alcuni altri giudicati di manco stima sono molto meglio accomodati, parlo di stantia, che non son io, il quale se non per altro almeno per la età et per li studii ne ho maggior bisogno, restano molto meravigliati che V. S. Ill^ma lo comporti et non vi remedii sapendolo. Del qual giuditio di tal persone quanto conto ella ne habbia a fare et ne sia per fare, lassero il pensiero a lei. A me basta havernela avertito, non come interressato in questo caso, ma per far offitio di buon servitor. Tornandola a supplicar che se pur ella giudicasse, che in undice

[1] Cette lettre, qui ne porte pas de date, doit être datée de novembre 1562, selon la mention qu'elle porte au dos, écrite de la main du secrétaire du cardinal.

Digitized by Google

anni di servitu [1] io non meriti di haver qualche augumento, ma che compenssando un ben con l'altro, che ho da V. S. Illma, io mi debbia contentare et portar in patientia l'incommodo della stantia, al meno ella mi facci sentir incommodo et danno in qualche altro bene de quanti si degna di farmi, et in scambio mi accresca il commodo della stantia, et cosi verra a servar la medesma quantita de beni, se non in numero, almeno in pondere, il qual remedio, se mi riuscisse bene con pigliar stantia à pigione fuor di casa di V. S. Illma, non harei indugiato tanto a farlo. Ma perche l'habitar fuor di casa, ò in tutto ò in parte, e di molto maggior incommodo, resta, poi che altramente non posso rimediar a questo mio bisogno, supplicar V. S. Illma a rimediarce lei, il che ella potra far facilmente, quando vorra mostrarsi patrone in casa sua, et far veder a ogniuno che le stantiae di essa non son de chi prima le occupa, ma de chi V. S. Illma per sua electione et non per favor de altri vorra che elle sieno. Prego Dio conservit et prosperi V. S. Illma. — Devotmo et affettionatmo Servo di V. S. Illma — Matthio Greco.

IX.

Mathieu Devaris au cardinal Farnèse à Caprarola.

Illmo et Rmo Sigre patrone Colmo.

Da certi giorni in qua, essendomi io un poco rihavuto del mal del fianco et vertigine che per tutto il mese passato mi havevano molestato, presi animo et mi ero gia messo in assetto per venirmene à goder' la presentia di V. S. Illma, et le delitie et freschi di Caprarola, se ben ancora io non havessi, come anche non ho,

[1] Mathieu serait donc entré au service du cardinal en 1551; cette date concorde à un an près avec celle que donne P. Devaris dans la préface de l'ouvrage de son oncle paru en 1588, où il parle des vingt-huit ans de service de M. Devaris.

Digitized by Google

fatto progresso alcuno nel fatto della mia provisione della libraria [1], ne quanto al possesso et confirmatione di essa, ne manco quanto al ritrarne frutto alcuno. Ma essendo poi arrivato il S^or^ Tovara [2], et dicendo che costì si comincia gia à far apparechio per ricever il Papa, di questo altro mese, alla fine del quale la S. V. Ill^ma^ sarà di ritorno, ho giudicato che venendo io costì, non farei altro se non occupar' un alloggiamento senza far servitio alcuno à V. S. Ill^ma^, et qui non haverei chi procurasse il negotio di detta mia provisione, per il qual conto tengo, che s'io fussi costì, che la S. V. Ill^ma^ mi concederia ch'io me ne ritornasse qui, et pertanto supplico sia contenta ch'io resti qui, senza dar le spesa alcuna, et mi faci gratia commander' a M. Ascanio Celso che adoperi il nome et favor di V. S. Ill^ma^ appresso Mons. del Giglio, thesaurier', et appresso il Card. Sirleto, bibliothecario, et altri con chi bisognasse per remettermi nel possesso et usufrutto di detta provisione, la quale V. S. Ill^ma^ mi ha da principio fatto haver', et sempre per il passato mi vi ha mantenuto, reccordandosi di quel ditto: Non minor es virtus quam quaerere parta tueri. Cosi Dio, nostro Sig^re^ mantenghi et conservi la S. V. Ill^ma^. — Di Roma, alli 17 di luglio 1572. — Di Vostra Sig^ria^ Ill^ma^ et R^ma^ devot^mo^ et obligat^mo^ servo Matthio Greco.

X.

Supplique de Pierre Devaris au Pape [14 juin 1581].

S^mo^ et Beat^mo^ Padre

Pietro de Vari, nepote de messer Mattheo Greco, familiare pontificio et correttore della libraria Vaticana, mancato hieri [3] dalla

[1] Devaris avait obtenu de Pie IV en 1562 la charge de correcteur à la Librairie du Vatican (P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 30).

[2] Il s^r^ Thoarre, familier du cardinal: Rôle de la maison du cardinal, § III.

[3] Mathieu Devaris mourut le 13 juin 1581 (P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 160, note 4).

Digitized by Google

presente vita con quattordeci luoghi di Monti, otto della Recuperatione et sei del secondo d'Avignone, che havea nella sua persona, havendone prima che moresse renuntiato li sei d'Avignone a esso Pietro suo nepote, et da lui venduti per sostentare esso messer Mattheo suo zio, con la segurtà della sopraviventia di quaranta giorni, delli quali n'è vissuto tredeci, supplica la S^tà V. per li meriti di esso messer Mattheo, invecchiato et morto al servitio della Sede Apostolica, et per le fatiche ch'ha fatto et fa di continuo esso Pietro per essa libraria, nel scriver greco, senza alcuna provisione, et sopratutto per esser rimasto esso Pietro povero con il carico di doi sorelle et doi nepoti, vedove poverissime, che se degni per gratia ad esso Pietro che delli sudetti 14 luoghi almeno li sei del secondo d'Avignone, renuntiati et venduti, come è detto, restino ad esso Pietro, overo si degni la S. V. confirmare a esso Pietro la provisione camerale ch'havea il sudetto messer Mattheo, suo zio, come correttore della libraria Vaticana, secondo che V. B^ne ha già concesso in voce, per parola dell'Ill^mo signor Cardinale Sirleti, a favore di esso Pietro, per la remuneratione delle sudette fatiche che esso Pietro ha fatto et fa di continuo nel scriver greco per essa libraria, come è detto, senza alcuna provisione, et anco per la dedicatione che esso Pietro fa hora alla S. V. del Catachismo greco et del Concilio Tridentino tradotti in greco dal detto messer Mattheo, et di molte altre sue opere greche degne d'esser reposte nella libraria Vaticana, per poter sostentar se, et le sudette sue poverissime parenti. Che oltra che la S^tà V. farà opera conforme all'infinita pietà et liberalità sua, esso oratore con tutti li suoi pregaranno l'Onnipotente Iddio per la conservatione et prosperità di V. B^ne. Alla quale baciano humilissimamente li S^mi Piedi.

Au dos: S. D. N.
Ser Pietro de Vari Greco, nepote
del q. M. Mattheo Greco

Digitized by Google

XI.

Fulvio Orsini au cardinal Farnèse, à Caprarola.

Ill^mo et R^mo S^r mio Col^mo

Diedi il *S. Damasceno* [1] al cardinale di Santa Severina [2] con quelli avvertimenti che V. S. Ill^ma mi diede. Mi dispiacque bene che 'l libro fosse sciolto et corroso nelle estremità, essendo di piu di 700 ò almeno 600 d'antichità, in carta pergameno di 204 carte, libro venerando et pretioso, si come l'istesso Car^le conobbe et hebbelo carissimo. Ma non è questo solo che hà bisogno del servitio, perche ne sono nella libraria di V. S. Ill^ma piu di cinquanta pezzi de libri della medesima qualita, che e una compassione a vederli, et in specie quelle epistole di S. Hieronimo scritte in letere maiuscole, che vale ducento pezzi d'oro per la sua bonta, stà sciolto senza coverta, dove meritaria con li altri esser ligato in cipresso et coverto et risarcito. Del che havend'io avvertito V. S. Ill^ma piu volte, hò voluto recordarglelo ancora in questa occasione. Il suddetto S^r Cardinale fece vedere l'indice de libri, quale io [*ho*] sottoscritto, da Hieronimo Mercuriale [3] et fra Onofrio [4], che me consegnorno li libri di V. S. Ill^ma, per suo ordine, pezzo per pezzo et in questa materia non s'è trovato altro. Ho comprate le medaglie che V. S. Ill^ma commanda per che il mandato sarria andato in

[1] Ce ms. n'est pas porté dans notre inventaire, qui fut fait peu après, en 1584. Il s'agit du ms. de la Bibl. de Naples, II. B. 16, de 205 folios, datant du XIII^e siècle, et dont la reliure est semblable à celle des autres mss. du cardinal, bien que ne portant pas son écu.

[2] Giulio Santorio.

[3] Jérôme Mercuriale, célèbre médecin du XVI^e s., qui soigna le cardinal à la fin de sa vie.

[4] Onofrio Panvinio. Voir sur lui l'étude de Ronchini dans les *Atti e memorie delle RR. Deputaz. di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi*, t. VI (1872), p. 207.

Digitized by Google

lungo per l'indispositione del S^r^ Ascanio Celso. Il vescovo della Ripa, vicario di S. Giovanni, m'ha dato il nome d'un medico che dice haver proposto a V. S. Ill^ma^, che si chiama Daganello Daganelli dala Mandola nella Marca, che hoggi di legge in Macerata, condotto da quella communità, et lo propone come huomo di bontà et fede, rimettendosi circ'il valore all'informatione che V. S. Ill^ma^ ne pigliarà. Alla quale io humiliss^te^ bacio le mani. — Da Roma, à XXX di luglio 1580. — Di V. S. Ill^ma^ et R^ma^ obligatiss^mo^ servitore Fulvio Orsino.

XII.

Fulvio Orsini au cardinal Farnèse.

Ill^mo^ et R^mo^ S^re^

Con questa serà un disegno [1] che io ho fatto fare dell'Hippodromo, il quale truovo che appresso Greci era quello istesso che appresso Romani il circo, donde Plutarche nelli *Problemi* chiama il circo Flaminio, ἱππόδρομος Φλαμίνιος [2]; et il circo Constantinopolitano, quale hà la forma istessa del circo Max°, et è quasi integro, dalli scrittori è chiamato Hippodromo. Si che questo si può tenere per fermo che Hippodromo sià il medesimo che Circo, et

[1] Il serait intéressant de connaître le dessin de Fulvio Orsini. Le cardinal avait fait graver une trentaine d'années auparavant par Jean Bernardi de Castel Bolognese plusieurs médaillons de cristal pour la cassette qui est aujourd'hui au musée de Naples (n° 715). Les dessins en avaient été faits par Michel Ange et Perino del Vaga (Vasari, éd. Firenze, 1880, t. V, p. 373; cf. également lettre d'Annibal Caro, 4 fév. 1540, dans *Lettere del com. A. Caro raccolte da G. Bernardino Tomitano Opitergino* (1791), p. 13). Une de ces intailles représente précisément une *course de chars*, et porte cette devise: CIRCUS NOSTER ECCE ADEST POPULI VOLUPTAS. Une autre, qui témoigne de la même recherche archéologique, une *Naumachie* figurant la bataille de Salamine, avec cette inscription grecque: ΞΕΡΞΟΥ ΝΑΥΜΑΧΙΑ ΜΕΓΑΛΗ ΙΤΤΑ.

[2] *Aetia Romana.*

Digitized by Google

molti de latini hanno usurpato questa voce per l'istesso circo, come Martiale:

Pulvereumque fugax Hippodromon ungula pulsat [1].

Homero è il primo scrittore, appresso di chi sia nominato l'Hippodromo, del quale fà mentione nel XXIII dell'*I.* [2], nelli giochi che descrive per l'esequie di Hettore:

λᾶε δὲ τοῦ ἑκάτερθεν ἐρηρέδαται δύο λευκὼ
ἐν ξυνοχῇσιν ὁδοῦ, λεῖος δ'ἱππόδρομος ἀμφίς.

N'hanno poi fatta mentione li altri scrittori, di mano in mano, come Luciano nel *Nigrino:* καὶ τὰ θέατρα, καὶ τὸν ἱππόδρομον, καὶ τὰς τῶν ἡνιόχων εἰκόνας.

E detto Hippodromo, ἀπὸ τὰς ἱπποδρομίας, cioè à cursu equorum, la quale ἱπποδρομία e detta da' Latini *Ludi curriles, circenses, certamen equestre..., equiria,* et in altri modi, che tutti corrispondono alla ἱπποδρομία, della quale fà mentione Thucydide nel terzo: οἱ Ἀθηναῖοι τότε τὸν ἀγῶνα ἐποίησαν καὶ ἱπποδρομίας, et Xenophonte: πολὺν οἶνον πιόντες ἐπ'αὐτοῖς, καὶ ἱπποδρομίαν ποιήσαντες [3], et Aristophane: ἱπποδρομίαν ἄξετε [4].

Ma appresso li Atheniesi non solo il luogo dove si facevano li giochi era detto ἱππόδρομος, ma la festa ancora istessa et ἱπποδρόμιος μήν, il mese nel quale li giochi se celebravano.

Che la forma del Hippodromo fosse la istessa che quella del Circo si cava da molti luochi et specialmente da quello che scrive Pietro Gillio [5] dell'Hippodromo o vero circo de Constantinopoli. Credo bene che appresso de Greci l'Hippodromo non servisse à tanti giochi a quali il circo, et specialmento il Maximo in Roma, dove si fa-

[1] Livre XII, épigr. L.
[2] *Iliade*, XXIII, 329-330.
[3] *Helléniques*, III, 2, 5.
[4] *Eirene*, vers 899.
[5] P. Gyllii, *De topografia Constantinopoleos et de illius antiquitatibus libri quatuor* (Lyon, 1561).

Digitized by Google

cevano cinque giochi, ma serviva solo per il corso de cavalli, et per le giostre, et per la esercitatione ancora de giovini, della quale pare che faccia mentione Virgilio nel VII dell'*Aeneide:*

Ante urbem pueri et primoevo flore iuventus
Exercentur equis, domitantque in pulvere currus.

Et era circumdato questo Hippodromo hora de muri et hora de bussi, platani et cypressi, nella forma che hò detto del circo.

Che è quanto hò potuto cavare dalli scrittori antichi in questa materia, non havendone scritto li moderni, et in Roma non essendoi hoggidi, come V. S. Illustrissima sà, con chi conferire queste cose. Se non sarà quello che V. S. Ill^ma^ desidera, la supplico ordinarmi de novo quello che havrò da cercare. Con che humilissimamente le bacio le mani. — Da Roma, à VIII d'agosto 1576. — Obligatissimo servitore Ful. Or^no^.

II.

La maison du cardinal Farnèse en 1554.

Le « rôle » de la maison d'Alexandre Farnèse que nous publions ci-dessous se trouve à l'Archive d'état de Naples, dans la section si riche des *Carte Farnesiane* (fascio 400) [1]. La date en est intéressante. Depuis 1552, le cardinal, après quelques démêlés avec Jules III au sujet du duché de Parme et un assez long exil, était bien en cour. La guerre de Parme s'était terminée par la victoire du roi de France, au grand profit de la famille Farnèse remise en possession du duché [2]. Alexandre, rentré en triom-

[1] Ce fascio contient également un rôle datant de la fin de la vie du cardinal.

[2] Cf. L. Romier, *Les premiers représentants de la France au palais Farnèse* (1553), dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXXI (1911), p. 11.

Digitized by Google

phateur à Rome, avait vu tout le peuple, abandonnant ses travaux, se porter au devant du cortège qui l'accompagnait au palais du Souverain Pontife. A la fin de cette même année, il accomplissait le voyage de France : durant le long séjour qu'il y fit, par son habileté comme par les séductions de sa nature, il conquérait les ministres et les dames de la cour, tandis que son frère, Horace, duc de Castro, épousait Diane de France, la fille du roi. Il était à l'époque la plus brillante de sa vie ; jeune et magnifique, il voyait l'argent couler à flots de ses nombreux bénéfices de France et d'Italie.

Cette liste de sa « famille » donne l'état de sa maison à son retour de France [1]. Elle dut subir alors une réorganisation dont le rôle, daté du 1er août 1554, est en quelque sorte le compte-rendu. Au palais Farnèse, le cardinal Alexandre était le chef de famille, son frère Ranuce, cardinal de Saint-Ange, n'ayant alors que vingt-quatre ans. Mais si certains personnages, comme Fulvio Orsini, comptent déjà à l'effectif de sa maison, il semble qu'ils fussent néanmoins attachés plus spécialement à la personne de son frère. On sait en effet qu'à cette date Fulvio était bibliothécaire de Ranuce [2].

La « famille » du cardinal, sans compter vingt et une personnes mortes après le pontificat de Paul III (1550), ne comprend pas moins de 183 personnages, outre les serviteurs qui leur sont attachés, ou, pour employer les termes du rôle, 314 bouches [3].

[1] Le cardinal avait séjourné en France et en Avignon de la fin de l'année 1552 au milieu de 1554 ; il était rentré à Rome dans les premiers jours de juillet 1554.

[2] P. de Nolhac, *La bibliothèque de F. Orsini*, p. 9. Fulvio ne devint bibliothécaire d'Alexandre qu'en 1565, à la mort de Ranuce.

[3] Le total donné par le rôle est quelque peu différent. L'auteur du rôle a en effet fait un décompte, qui nous semble fantaisiste, par lequel il arrive au chiffre de 305 bouches (1ère liste 184 ; 2e liste 50 ; 3e liste 60 ; Titio 3 = ce qui ferait en réalité 297).

Digitized by Google

Ce n'est point le lieu de faire une étude détaillée de chacun de ceux-ci. On a vu ci-dessus, à propos de la bibliothèque grecque du cardinal, de quel cercle d'humanistes il était entouré ; c'est évidemment la partie la plus intéressante de sa cour. Nous ne pouvons mieux faire, pour illustrer cette nomenclature, que de renvoyer à l'intéressante préface, dont Pierre Devaris fit précéder l'ouvrage posthume de son oncle, le « *Liber de graecae linguae particulis* » [1]. Pierre Devaris avait connu la cour du cardinal au temps de sa splendeur. Mais son épitre dédicatoire, évoquant le souvenir de celui qu'il glorifie, résonne pour nous comme un éloge funèbre, tant sa date est rapprochée de celle de sa mort! Moins d'un an après, en effet, le 2 mars 1589, disparaissait Alexandre Farnèse, ce cardinal qui avait eu la passion de construire et qui voulut être enseveli au Gesù, qu'il avait fondée, sous une simple dalle de porphyre...

Pierre Devaris ne peut s'empêcher, dans son enthousiasme, d'appeler le Palais un Parnasse ou un Pinde. On y rencontrait une

[1] L'ouvrage parut à Rome en 1588. — On trouvera cette préface dans Legrand, *Bibliographie hellénique*, t. II, pp. 52-60. En voici un extrait: « Ubi enim nisi domi tuae, Pater amplissime (ut a Poetica incipiam facultate), velut in Pindo aliquo monte vel Parnasso, Franciscus Maria Molza, Laurentius Gambarus, Bernardus Cappellus, aliiq. permulti poetae nostra aetate praestantissimi floruerunt? Ubi umquam plures, quam domi tuae aut eloquentiae laude, aut variarum, pulcherrimarumq. rerum cognitione praestantes? Ex quibus si Romulum Amasaeum, Annibalem Carum, Carolum Gualteruccium, Fulvium Ursinum (cuius mentio nobis erit alias infra non sine laude ipsi debita facienda), Guidum Lolgium, Antonium Aelium Episcopum, deinde Polensem, alterum item Antonium Aelium Mirandulanum, qui Cassertae item est postea praefectus Episcopus, Ioannem Baptistam Possevinum, Hieronymum Mercurialem nostra aetate medicum celeberrimum: si vel hos, inquam, (ut caeteros quamplurimos taceam), proferre velim, nemo, ut opinor, erit, cui fuerit horum eruditio, vel consuetudine familiari nos possit vel temeritatis accusare... ». Il cite ensuite Bernardin Maffei et Ardinghelli, Marcel Cervin et Facchinetti « qui cum primum Romam venit in tuorum numero domesticorum cum summa laude versatus est » (*Matthaeii Devarii liber de graecae linguae particulis. Ad Alexandrum Farnesium Cardinalem S. R. E. Vice cancellarium.* Romae, ap. Fr. Zannettum, 1588).

Digitized by Google

pléiade de poètes, Bembo, della Casa, Benedetto Varchi, Lorenzo Gambara, Giovanni Francesco Leone, Molza, Bernardo Capello... Plus loin, il compare la demeure du cardinal à un cheval de Troie, des entrailles duquel sortirent tant d'évêques ou de cardinaux, lumières de la République chrétienne, et deux pontifes, Marcel Cervin et Antoine Facchinetti, Marcel II et Innocent IX.

A côté de lettrés, la cour du cardinal Farnèse comptait tous ceux dont les exigences princières cherchaient la société, des banquiers, les frères Nasi, israélites florentins attachés à la banque Gadagne [1], et chargés des affaires financières du cardinal en France ; des compositeurs de musique, parmi lesquels il est intéressant de noter la présence d'un élève du maître flamand Willaert, le limousin Léonard Barré (*M. Leonardo*) [2], qui avait été chanteur à la chapelle pontificale de 1537 à 1552 et qui semble à cette date avoir quitté le service du pape ; enfin des artistes, tels le miniaturiste Clovio (*M. Giulio miniatore*), Alexandre Cesati (*Alexandro greco*) [3], et peut-être le Primatice (*Il Bologna*) [4], que l'on ne s'étonnerait point d'y voir, lui qui a si justement été défini « le peintre des humanistes » [5].

Les fonctions plus humbles de la maison et de la table sont largement représentées par les *scopatori*, *scalci et sottoscalci*, *bottiglieri*, *cuoci*, le *trinciante* et le *credenziero* etc., qui voisinent avec les officiers employés à la cour de France et à la légation d'Avignon. Parmi ceux-ci notons le capitaine Ugolin et le capitaine de Mornas, dont on retrouve souvent le nom dans la correspondance politique du cardinal, M. de la Barthelasse et Antoine de Gouges

[1] Voir sur eux L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion*. I. *Henri II et l'Italie*, p. 144.

[2] J. Combarieu, *Histoire de la musique*, t. I, p. 513.

[3] Sur Clovio et Cesati voir *supra* I, *La bibl. grecque du cardinal.*

[4] Plusieurs personnages furent désignés sous ce nom, par exemple, un charpentier, Girolamo en 1545 (Rodocanachi, *Le château Saint-Ange*, p. 147) ; il semble qu'il faille voir ici le Primatice, qu'on appelait communément ainsi.

[5] L. Dimier, *Le Primatice*, p. 106.

Digitized by Google

(*M. di Gugia*), et ses lieutenants dans le comtat Venaissin, Jacques-Marie Sala, représentant du légat en Avignon, puis vice-légat, Antonio Jacomello, Gio. Francesco Leone, et le bolonais Gio. Ant. Facchinetti, le futur Innocent IX, que la confiance du cardinal avait investi par deux fois du vicariat général de son archevêché d'Avignon [1].

Rôle de la maison du cardinal en 1554.

I. *Rotolo de' familiari presenti dell'Ill^mo et R^mo Car^le Farnese, fatto questo di primo d'agosto 1554.*

Il R^mo	Bocche 1	M. Thomaso Thomasi	B. 2
Mons. di Pola	B. 4	M. Pietro Filippo	B. 2
Mons. del Giglio	B. 3	M. Francesco Calvi	B. 2
M. Curtio, maggiordomo	B. 4	Rodomonte	B. 2
S.^r abbate Bufalino	B. 3	M. Battista Arrivaben	B. 2
S.^r Germanico	B. 3	M. Posthumo	B. 2
S.^r Sforza della Torre	B. 4	(M. Silvio Lolli) [2]	(B. 2)
Secretaria		*Auditori*	
M. Giuliano Ardinghelli	B. 3	M. Gio. Antonio Facchinetto	B. 3
Mons.^r le Recevidor	B. 3	M. Melchior de Valerii	B. 2
Mons.^r di Gugia	B. 2	*Medici*	
M. Mario Leone	B. 1	M. Gio. Vincentio	B. 3
(M. Francesco Gerardini) [2]	(B. 3)	*Capellani*	
Camerieri		M. Bellisario Maris	B. 2
M. Ascanio Celso	B. 3	M. Antonio Jacomelli	B. 2
S.^r Fabio Orsino	B. 2		
M. Lorenzo Amadeis	B. 2		

[1] En 1535-6, et en 1548-1550. Il fut dans la suite évêque de Bologne, avant d'être élu pape en 1591. Voir sur lui la préface de P. Devaris, citée *supra*.

[2] Il est porté dans la liste II.

Digitized by Google

M. Michele da Como B. 2
M. Antonio Cerruto B. 2

Portieri

....

Gentilhuomini

Il S. Rodrigo Raglion B. 2
Mons.r della Bertolaccia B. 2
Mons.r Prevosto di San Pol B. 2
M. Giulio della Croce B. 2
M. Faudosio Malnipote B. 2
M. Vincentio Marcone B. 1
M. Giulio Speranzini B. 1
M. Giuliano Celio B. 1
M. Antico B. 1
M. Pietro Pauolo da Piperno B. 1
M. Pauolo Lilio B. 1
Cap.n Bartholomeo B. 4
M. Benigno Cacciati B. 2
M. Alfonso Alveres Portughese B. 1
M. Giacovo, gia credenziero B. 2
La Valle, forriero B. 2

Virtuosi

M. Gio. Battista Siciliano[1] B. 2

Ufficiali

M. Agolante, scalco B. 3
Cap.n di Mornàs B. 3
M. Vincentio, trinciante B. 2
M. Hieronimo, compotista B. 3
M. Aurelio, guardarobba B. 2
M. Scipione Bassanello, sottoscalco B. 2
M. Pietro, spenditore B. 2
M. Giovanni Schertinio, soprastante B. 2
M. Marcantonio, armaruolo B. 1
M. Galeazzo et M. Bernardino } barbieri B. 2
M. Berardino da Canino, portinaro B. 1
Il Venetiano, scopator secreto B. 1
Matteo, scopator comune ajutante B. 2
M. Vittoria B. 1
Lavandara comune B. 1
Gio. Canathieri B. 1
(M. Marcello Impo)[2] (B. 2)
(Olivero Brachieri)[3] (B. 1)

Stalla

Il s.r Prospero, cavallerizzo B. 3
Gian, baccalaro B. 1
Gian de Lilla, Girardo, Marino, Provenzale, Gian Gianni } famigli di stalla B. 6

Giardinieri

Bertino, Don Guido } giardinieri B. 2

[1] *A la suite* M. Leonardo musico *barré* (il est porté au § II).
[2] Il est porté dans la liste II (Marcello Impio?).
[3] Même observation que ci-dessus.

Digitized by Google

Giacomino dalle Spalliere el prete B. 1

Credenza

Bologna et Jecco } credentieri B. 2

Agiutanti di credenza B. 2

Despensa

Claudio, despensiero B. 1

Francesco, agiutante di dispensa B. 1

Bottiglieria

Gallina et Menico da Graduli } bottiglieri B. 2

Agiutante B. 1

Cantina

Valentino Canavaro B. 1

Falzina B. 1

Agiutante B. 1

Tinello

Don Claudio, scalco B. 1

Vincentio, trinciante B. 1

Fantasia, Pietro Stagnieri } agiutanti B. 2

(Savoia)[1] ....

Cucina

M.° Francesco, cuoco secreto B. 1

Pottaggieri B. 2

Barbon della cucina B. 1

M. Profilio, cuoco comune B. 2

Guattari di cucina B. 4

Pasticcieri B. 1

Paggi

Gio. Battista Piacentino B. 1

Marco Parmigiano B. 1

Francesco Reale Spoletino B. 1

Carlo B. 1

Baroncino B. 1[2]

Lacchè

Turs B. 1

Normando B. 1

Gianni B. 1

Vaschi tre B. 3

Parafrenieri

Bernardo B. 1

Alessandro B. 1

Nicco B. 1

Gian da Nivella B. 1

Baldassaro B. 1

Pauolo, cocchiero B. 1

Pitigian B. 1

(Carlino) (B. 1)[3]

Antonio Franzesi B. 1

Mulattieri

Stefano, Matteo } mulattieri B. 2

L'acquaruolo B. 1

Gianni, carrattiero B. 1

[1] Même observation que ci-dessus.

[2] *A la suite* Vitale Camori B. 1 *barré.*

[3] Porté dans le § II.

Digitized by Google

II. *Rotolo de' familiari dell'Ill.mo et R.mo Farnese che sono in viaggio.*

Mons. di Caserta	B. 4	M. Angelo Perozzi	B. 2
S. Fulvio Orsino	B. 4	M. Gio. Greco, scrittore	B. 2
Conte Paulo Vogadro	B. 3	M. Leonardo, musico	B. 2
S. Eucherio	B. 4	M. Alessandro Greco	B. 2
M. Annibal Caro	B. 2	M. Giulio, miniatore	B. 2
M. Francesco Girardini	B. 2	M. Ettore, organista	B. 1
M. Fabio Beninbene	B. 2	M. Angelo Voglia	B. 2
M. Estor Paliotti	B. 2	Oliviero Bracchiero	B. 1
M. Marcello Impio	B. 2	M. Guglielmo, maestro di	
M. Marcello Gargano	B. 2	stalla	B. 2
M. Silvio Lolli	B. 2	Giovanni da Savoia	B. 1
M. Giacomo da Perugia	B. 2	Carlino	B. 1
M. Gio. Maria da Milano	B. 1	M. Fabricio, dentici	B. 2

III. *Rotolo de' familiari absenti che possono venir' volendo.*

Mons. Tholomei	B. 4	M. Antonio Amidano	B. 2
Mons. di Bitonto	B. 4	M. Andrea Portughese	B. 1
Mons. di Sala	B. 4	M. Gio. Andrea da Sutri	B. 2
M. Bernardo Cappello	B. 3	M. Oratio Baglione	B. 1
M. Gio. Francesco Leoni	B. 2	M. Antonio Piaden	B. 1
M. Alessandro Guarnelli	B. 1	M. Remigio, medico	B. 3
M. Marcello Alfano	B. 2	M. Gio. Battista Vitale	B. 2
M. Scipione Bozzuto	B. 2	M. Cesare Villano	B. 2
Conte Oliviero	B. 2	M. Francesco Frabaccio	B. 2
M. Baccio Nasi	B. 2	M. Pasquino, guardarobba	B. 1
M. Francesco Nasi	B. 2	M. Hieronimo, despensiero	B. 1
M. Gio. Battista Rotolo,		M. Giannes, bottigliero	B. 1
capellano	B. 2	Il cavalier Gambaro	B. 2
M. Pietro Cania	B. 2	Il S.r Thoarre	B. 2
M. Francesco Davila	B. 2	Agostino	B. 1
M. Nicolo Seghizza	B. 2	Il Bologna	B. 1
M. Lorenso Bologna	B. 2	Nicolo, scopator secreto	B. 1

Digitized by Google

Medrano	B. 1	M. Guido Lolli, segretario	B. 2
Corsetto	B. 1	M. Francesco Cappello	B. 1
M. Matteo Greco	B. 2		
M. Pietro Greco, suo nipote	B. 1	*Molossi*	n.° 4
		Brachi	n.° 4

IV. *Familiari dell'Ill.mo et R.mo Farnese gia morti doppo la morte della felice mem. di Pauolo PP. III*[1] *sino a questo dì primo d'agosto MDLIIII.*

Mons. Jovio		M. Spadaccino	
Romolo Amaseo		Giannino da Castro	
Conte Campeggio		Simon Cavadaro	
Cavalier Ugolino		M.° Negrino et	cuochi
S.r Gio. Antonio Carrafa		M.° Cecchino	
Don Camillo		Gio. Maria	
Il provosto Boiardo		Bassano	
M. Ottaviano Secchio		Moretto Camellaro	
M. Gandolfo da Modena		Romi	
M. Perino, sonatore		Lopes	
M. Gio. Antonio Pelliccia			

V. M. Titio, maestro di casa Bocche 3.

(Archive d'état de Naples, *Parma et Roma*, fascio 400).

(*A suivre*).

FERNAND BENOIT.

[1] Paul III mourut le 10 novembre 1550.

Digitized by Google

CORRECTION
À *EPHEMERIS EPIGRAPHICA*, VIII, N. 632

Dans le Musée Municipal de Terracine figure une dédicace isiaque dont la lecture peut donner lieu à quelques restitutions. Il s'agit d'un autel en marbre de 0^{m},88 de hauteur et de 0^{m},43 de largeur. La forme en est très banale: le cippe proprement dit repose sur une base moulurée et supporte une tablette également ornée de moulures. Sur les faces latérales sont représentés: à droite, une *patera*, à gauche, un *urceus*. Sur la face antérieure figure une inscription qui a été publiée déjà dans l'*Ephemeris Epigraphica* [1] sous la forme suivante:

ISI RESTIT$^{V}_{TRI}$
L · TERENTIVS
STEPHANVS
AVG ARAS ET
ORO//VM · PEC^{u}
*n*IA·SVA·D·D·ET
/////// EX · P ·
// D

Isi(di) restitutri(ci) | *L(ucius) Terentius* | *Stephanus* | *Aug(ustalis) aras et* | *Oro*[*logi*]*um pec(u)* | *(n)ia sua d(onum) d(edit) et...* | *ex p(?)...* | *d.*

[1] *Eph. Epigr.*, VIII, p. 156, n. 632.

Digitized by Google

La lecture *orologium* à la cinquième ligne de l'inscription est une restitution de Mommsen. De prime abord elle paraît difficilement acceptable, sinon pour le sens, du moins à cause de l'impossibilité de faire tenir les deux syllabes *logi* que Mommsen rétablit, dans l'intervalle laissé en blanc par les éditeurs de l'*Ephemeris Epigraphica* entre *oro* et *um*.

Un examen attentif de l'inscription, examen fait sur l'autel lui-même et, à cause des conditions défectueuses où il se trouve placé, poursuivi sur un estempage, permet de lire à la ligne 5 : DRO au lieu de ORO et de rétablir un M dans la lacune, ce qui donne DROMVM.

La ligne 7 de l'inscription dans l'*Ephemeris* ne correspond en aucune façon à la réalité. Une ligne entière a été supprimée que nous essaierons, dans la mesure où le texte nous le permettra, de rétablir.

Les lignes 7 et 8 dans l'*Ephemeris* donnent des fragments très incomplets de la ligne 8 de l'original et celui-ci offre en outre une ligne 9 qui a disparu complètement dans l'édition.

Les quatre premières lignes de l'inscription, très nettement conservées sur l'autel et de fort bonne gravure d'ailleurs, en lettres de 44 mm. de haut, ne présentent aucune difficulté et il faut bien lire :

Isi(di) restitutri(ci) | *L(ucius) Terentius* | *Stephanus* | *Aug(ustalis) aras et...* |

La cinquième ligne toute mutilée permet de lire néanmoins le mot: *dromum*. Nous reviendrons tout à l'heure sur l'interprétation de notre texte. Pour le moment, il nous suffit de l'établir.

La cinquième ligne se termine par : *pecu*... et il n'est pas besoin comme le font les éditeurs de l'*Ephemeris* de rétablir l'*u*, qui figure sur l'inscription, mais de dimension réduite et à l'intérieur du C.

La sixième ligne donne la fin du mot précédent... *nia*. L'*n* peut se lire bien que fort endommagé, puis on lit: *sua. d. d. et*...

Digitized by Google

La septième ligne qui disparaît dans l'*Ephemeris* et la huitième mal reproduite sont cependant fort suggestives. Les voici telles qu'elles peuvent être lues sur l'inscription :

AI \G ıı S ITAP
SER EX D · D ·

Le mauvais état de la pierre qui est profondément engravée ne permet pas d'en lire davantage. Une restitution n'est possible que par une interprétation du texte. POSER est mis évidemment pour *posuer(unt)*, la chute de l'*u* voyelle devant une autre voyelle étant un phénomène assez courant pour qu'il n'y ait pas lieu de supposer une erreur du lapicide. Ce pluriel (*posuerunt*) nous oblige à chercher dans la ligne 7 la mention d'un sujet autre que L. Terentius Stephanus et qui, au pluriel lui-même, ou bien se joignant à Terentius puisse justifier le pluriel du verbe. Nous avons été conduits ainsi à lire sous les lettres et fragments de la ligne 7 : AI \G ı ı S le mot ANXORATES qui nous évoque la population d'Anxur recevant le don de Terentius et en prenant possession par un acte officiel, car la ligne 8 se termine par : EX · D · D · *ex d(ecreto) d(ecurionum)*.

L'inscription pourrait s'arrêter là et ce fut sans doute l'avis des éditeurs de l'*Ephemeris* qui ne donnent à leur huitième ligne qu'un D emprunté sans aucun doute à la ligne précédente. En réalité sur l'autel figure une neuvième ligne, très mutilée, de gravure mauvaise au surplus, et dont la lecture est conjecturale. La voici telle qu'elle se présente à l'examen :

ET POS⁻/// VM

POS est certain par une lecture directe. L'espace qui suit et qui peut renfermer trois lettres est, malheureusement, très abîmé. Après

Digitized by Google

l'8, il subsiste une barre horizontale, reste d'un T (?). VM est sûr. Nous proposons de compléter comme ceci le mot mutilé : POSTICVM, et l'inscription se présenterait ainsi :

ISI · RESTIT$^{V}_{TRI}$
L · TERENTIVS
STEPHANVS
AVG · ARAS ET
DROMVM PEC
NIA SVA D · D · ET
ANXOratES ITAP$_{O}$
SER EX D · D ·
ET POSTicVM

Isi(di) Restitutri(ci) | *L(ucius) Terentius* | *Stephanus* | *Aug(ustalis) aras et* | *dromum pecu* | *nia sua d(onum) d(edit) et* | *Anxorates ita po* | *s[u]er(unt) ex d(ecreto) d(ecurionum)* | *et pos[tic]um.*

Le sens général du texte est clair : il s'agit du don fait à Isis Restitutrix de différents objets ou édifices, don accompli par un particulier et dont toute la cité doit profiter. Il n'est donc pas impossible de voir là, étant donné le titre d'Augustalis que porte le donateur, une de ces générosités auxquelles étaient soumis les personnages nommés Augustales. En plus de la somme honoraire fixée d'avance et que payait le nouveau membre de la corporation, il n'était pas rare, que par une générosité spontanée, ou, au besoin, provoquée par ses concitoyens, *petente populo* [1], il ne fit construire des édifices d'utilité publique ou d'agrément, ou bien ne fit procéder à des distributions de vin, de gâteaux, à des jeux. Comme la plupart des Augustales, L. Terentius Stephanus est un affranchi et il est

[1] *C. I. L.*, II, 2100.

Digitized by Google

possible de voir en lui un de ces affranchis grecs qui, sous l'empire, s'étaient enrichis dans le commerce ou l'industrie. Sous la forme latine du *cognomen* Stephanus se dissimule mal un nom grec et c'est, sans doute, par un affranchissement que ce Stephanos est entré dans la gens Terentia. Le fait même qu'il est Augustalis est une preuve de plus de sa qualité d'affranchi. Ces fonctions n'étaient-elles pas recherchées surtout par cette catégorie de gens actifs, entreprenants, laborieux qui, écartés des honneurs municipaux, pouvaient grâce à elles, effacer dans une certaine mesure le déshonneur d'être sortir des rangs des esclaves? L'accès au collège des Augustales ne représentait-il pas, selon une inscription d'Espagne, les plus hauts honneurs auxquels peut atteindre un affranchi? [1] Et il n'est pas sans intérêt de remarquer que L. Terentius est sans doute un grec d'origine, car dans une certaine mesure, cela nous éclaircira sur la nature du don qu'il a fait à ses concitoyens. L. Terentius, est-il dit, sur l'inscription, fait don à Isis d'autels et d'un *dromus*. Le mot ne se rencontre pas en latin et parait bien transcrit directement du grec δρόμος. Epigraphiquement on rencontre *dromi*, mais dans une inscription de Tibur que Mommsen, à très juste titre semble-t-il, range parmi ses apocryphes. Il y est fait mention d'un *procurator dromi*. Mais si dromus n'existe pas, *hypodromus* se trouve chez Pline [2] et chez Sidoine [3] où le sens n'est pas douteux de promenade couverte. Le sens du mot grec δρόμος peut d'ailleurs nous éclairer. Etymologiquement δρόμος signifie: lieu où l'on court, et il est pris fréquemment dans ce sens chez les poètes [4]. C'est la piste où s'élancent les chars, où s'entraînent les coureurs et, d'après Tite-Live [5], il y avait à Sparte un *dromos* qui était une sorte de

[1] *C. I. L.*, II. 1944. « Omnibus honoribus quos libertini gerere potuerunt honoratus ».

[2] Pline, 5, ep. 6.

[3] Sidoine, 2, ep. 2.

[4] Homère, *Odyssée*, IV, 605. — Sophocle, *Electre*, 713.

[5] Tite-Live, XXXIV, 27.

Digitized by Google

terrain de manœuvres. Chez les prosateurs, et en particulier chez Platon [1], δρόμος signifie simplement lieu de promenade et, pour désigner une promenade couverte, c'est-à-dire un *hypodromus*, Platon emploie l'expression κατάστεγον δρόμον [2]. Mais il y a mieux : décrivant les anciens temples de l'Egypte, Strabon écrit : « A l'entrée de l'enceinte sacrée se trouve une avenue pavée en pierre, large d'un plèthre environ et plutôt moins que plus, et trois ou quatre fois plus longue et même quelquefois davantage. On appelle cette avenue le « dromos ». Comme dit Callimaque : « C'est le dromos sacré d'Anubis ». Avec des dimensions variables, ce dromos, dit encore Strabon, se retrouve dans tous les temples égyptiens » [3]. Qu'y a-t-il donc de surprenant à ce qu'un édifice consacré à Isis conserve le nom sous lequel il était connu dans le pays d'origine de la divinité ? Parlant grec en latin Stephanus a offert à la divinité égyptienne un *dromus*, c'est-à-dire une avenue, peut-être pavée, qui, de même que le dromos d'Hiéropolis était bordé de sphinx [4], était peut-être bordée d'autels (*aras et dromum*), et sur laquelle un des rites principaux du culte isiaque, les processions, pouvait se dérouler : C'était le 5 mars, la procession du *navigium Isidis* dont Apulée nous donne une si jolie description dans le XI[e] livre des Métamorphoses [5] et qui fêtait solennellement l'ouverture de la mer. C'étaient aussi du 12 au 14 novembre les fêtes de la Passion et de l'Invention d'Osiris,

[1] Platon, *Theetete*, p. 144. C.

[2] Platon, *Euthydème*, 273. A. « Εἰσελθόντες δὲ περιεπατείτην ἐν τῷ καταστέγῳ δρόμῳ, καὶ οὔπω τούτω δὺ' ἢ τρεῖς δρόμους περιεληλυθότε ἦστην ».

[3] Strabon, XVIII, C. 805. Les dimensions indiquées ici représentent 30 mètres de largeur environ et 90 mètres de longueur. « Κατὰ τὴν εἰσβολὴν τὴν εἰς τὸ τέμενος λιθόστρωτόν ἐστιν ἔδαφος, πλάτος μὲν ὅσον πλεθριαῖον ἢ καὶ ἔλαττον, μῆκος δὲ καὶ τριπλάσιον καὶ τετραπλάσιον, ἔστιν ὅπου καὶ μεῖζον· καλεῖται δὲ τοῦτο δρόμος, καθάπερ Καλλίμαχος εἴρηκεν « ὁ δρόμος ἱερὸς οὗτος Ἀνοὺβιδος ». Le *dromos* du Sérapeion de Délos a été décrit par Pierre Roussel, *Les cultes égyptiens à Délos*, Nancy, 1916, p. 51. Cf. les mentions du *dromos* dans l'épigraphie délienne, *ibid.*, p. 222.

[4] Strabon, *loc. cit.*

[5] Apulée, *Metam.*, XI, 1-7 et 18-30.

Digitized by Google

où, de nouveau, les isiaques se livraient à des manifestations d'abord funèbres, puis éclatantes d'allégresse [1]. Quoi qu'il en soit, que nous adoptions le sens de promenade publique ou d'espace en quelque sorte consacré, entourant des autels ou bordé par eux, il nous est bien difficile, par la simple lecture de cette inscription de nous faire une idée de la magnificence du don fait à la ville de Terracine par Terentius Stephanus. Ce présent devait avoir cependant une certaine importance si, du moins, nous en jugeons par les mots qui marquent la prise de possession par la ville: « Les Anxorates les ont établis ainsi (les autels et le dromus) par décret des décurions ».

Mais plus encore que la formule qui, somme toute, est banale et qui n'a d'autre intérêt que de nous prouver que la générosité du donateur s'adresse à l'ensemble de ses concitoyens et que l'*ordo decurionum* a accepté le don après délibération, ce qui est digne de remarque, c'est le nom sous lequel sont désignés les habitants: Anxorates, les habitants d'Anxur. C'est la première fois que se rencontre sur un document épigraphique ou dans un texte historique le nom d'Anxorates pour désigner les habitants de Terracine, de l'antique cité des Volsques, Anxur, de la Colonia Anxurnas de la République [2]. Anxurnas, chez Tite-Live [3], Anxurus, chez Virgile [4], qui est l'épithète de Jupiter, Axoranus (Ti. Claudius Axoranus) sur l'inscription des colons de Terracine [5], telles sont les formes connues. L'ethnique Anxoras est cependant formé très régulièrement sur Anxur, ou mieux sur Ἄγξωρ, le nom grec de Terracine [6], si

[1] Pour tout ce qui concerne le culte d'Isis, je me suis inspiré de l'ouvrage de M. Lafaye sur le *Culte des divinités Alexandrines hors de l'Egypte* et de l'excellent article donné par le même auteur dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio, v. Isis.

[2] La Blanchère, *Terracine. Essai d'histoire locale*, ch. IV, p. 45.

[3] Tite-Live, XXVII, 38, 4.

[4] Virgile, *Eneide*, 7, 799.

[5] *C. I. L.*, X, 6331.

[6] Diodore de Sicile, 14, 16, 5.

Digitized by Google

plus simplement encore on ne veut pas admettre une confusion si fréquente en épigraphie entre O et V, qui de Saturnina fait Satornina et Canoleius de Canuleius. Et les deux hypothèses se présentent ou d'un nom formé à la grecque, ce qui confirmerait ce que nous disions précédemment à propos de *dromus*, ou bien d'une affectation d'archaïsme qui redonnait aux Terraciniens de l'époque impériale le nom de leurs ancêtres Volsques. Quelle que soit l'hypothèse adoptée, il est intéressant de rencontrer l'existence d'une forme d'ethnique en *as*, *atis*, formée directement sur le radical Anxur, comme Ardeas était formé sur Ardée, Antias, sur Antium, et cela pourrait confirmer une leçon de Madwig dans le texte de Tite-Live où il est question du peuple d'Anxur [1]. Les éditions de Tite-Live donnent pour la plupart: « Ea die ad Senatum hi populi venerunt, Ostiensis, Alsiensis, Antias, Anxurnas, etc.... ». Madwig adopte Anxuras en signalant que Anxurnas est la leçon des manuscrits les plus récents. Notre exemple épigraphique pourrait lui donner raison. C'est en tout cas, la première inscription de l'époque impériale où figure le nom d'Anxur, qui partout ailleurs a disparu remplacé par Tarracina ou mieux Tarricina [2].

Notre texte, une fois rétabli, n'offrait pas jusqu'ici de difficultés insurmontables, et permettait des interprétations somme toute peu aventureuses. Nous n'oserions pas en dire autant de la fin de l'inscription et c'est sous toutes réserves que nous proposons une interprétation du mot que nous avons cru pouvoir rétablir.

Nous voulons parler de la neuvième ligne de l'inscription où nous lisons: *et pos*[*tic*]*um*.

Il semble tout d'abord que cela ait été ajouté après coup, la formule *ex decreto decurionum* terminant très normalement la donation et l'installation des *aras* et du *dromus*. Il semble que la gravure soit moins bonne que dans le reste de l'inscription et les

[1] Tite-Live, *loc. cit.*
[2] La Blanchère, *op. cit.*

Digitized by Google

lettres en tout cas sont plus petites. Mais en supposant que ce soit une mention ajoutée après coup, de quoi peut-il s'agir? *Posticum* [1] signifie: ce qui est en retrait, dans la partie postérieure d'un édifice. De là, chez Horace [2] le sens de porte de derrière. Par extension, *posticum* a signifié les chambres situées en retrait dans la maison, à l'écart, et enfin, chez Lucilius [3], il a pris le sens de latrines, comme nous voyons chez Montaigne [4] le mot « retrait » prendre cette signification et en italien le mot « cesso ». Pourrait-on supposer alors que dans le voisinage du *dromus*, Terentius a fait construire des latrines publiques?

Si étrange que cela puisse paraître au premier abord nous irions même jusqu'à dire que dans l'inscription elle-même se trouve une indication en faveur de cette hypothèse. Elle nous est fournie par la divinité à qui Terentius fait sa dédicace: Isis Restitutrix.

Isis est par excellence la divinité bienfaisante qui écarte des hommes, lorsqu'ils mettent en elle leur confiance, le mal physique et le mal moral. Pour cette raison elle est la Déesse de la Santé, et reçoit en grec les épithètes de σώτειρα, ἐπήκοος, en latin *sospitatrix*, *restitutrix salutis*, ou comme dans l'inscription qui nous occupe *restitutrix* tout court, c'est-à-dire, Isis qui redonne la santé, qui rétablit le malade [5]. Or, il se trouve que cette épithète de *restitutrix* a été jointe aussi à la Fortune [6], avec qui Isis, surtout sous l'Empire, a été très souvent identifiée, lorsque la Fortune, souveraine dispensatrice des biens de ce monde est devenue l'objet d'un culte universel. L'identification fut si étroite qu'il se créa une

[1] Vitruve, 3, 1.

[2] Horace, *Ep.* I, 5, 31. Atria servantem postico falle clientem.

[3] Lucilius, *Satir. reliquia*, ed. Müller, liv. VIII, frag. IX.

[4] Montaigne, *Essais*, I, 249. III, 289.

[5] Cf. en particulier *Eph. ep.*, VII, 1194. A Ostie, une dédicace à Isis « reginae restitutrici salutis meae ».

[6] *Notizie degli Scavi*, 1888, p. 391. *Deae Fortunae restitutrici...*

Digitized by Google

sorte de divinité mixte, ayant les attributs de l'une et de l'autre et appelée Isis-Tyche, ou mieux Isi-Tyche [1].

La Fortune, comme Isis, a, entre autres rôles, celui de rendre la santé ou du moins de veiller au bien-être physique de ses adorateurs. Aussi bien la voyons-nous parfois honorée sous des formes et en des places qui ne sont pas sans nous surprendre. Nous voulons faire allusion ici à la dédicace à la Fortune qui se trouve à Ostie dans le... *posticum* de la caserne des Vigiles. M. J. Carcopino, dans un article du *Journal des Savants* (année 1911, p. 456) relatant la découverte de cet ex-voto à la Fortune Sainte a montré que le passage de Clément d'Alexandrie où il est dit que « les Romains placent la Fortune, qu'il considèrent comme une déesse très puissante, dans les latrines, qu'ils consacrent à la déesse comme un temple digne d'elle » [2], doit être interprété de la façon la plus littérale. Le même fait semble se dissimuler sous la phrase de Pline l'Ancien: « toto quippe mundo et omnibus locis... Fortuna invocatur » [3]. Qu'y a-t-il donc d'étrange à voir placer sous l'invocation d'une Isis ayant les attributs, les épithètes, les prérogatives de la Fortune et dans le voisinage de ses autels, un édifice lui aussi consacré à cette divinité et qui ne paraissait pas indigne d'elle? [4]

[1] *C. I. L.*, XIV, 2864. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1882, p. 339, n. 43.

[2] Clément d'Alexandrie, *Protrepticus*, IV, 51, 1: Ῥωμαῖοι δὲ τὰ μέγιστα καταρθώματα τῇ Τύχῃ ἀνατιθέντες καὶ ταύτην μεγίστην οἰόμενοι θεὸν, φέροντες εἰς τὸν κοπρῶνα ἀνέθηκαν αὐτὴν, ἄξιον νεὼν τὸν ἀφεδρῶνα νείμαντες τῇ θεῷ.

[3] Pline, *H. N.*, II, 22.

[4] La place du mot *posticum* dans l'inscription, où il figure comme ajouté après coup, ainsi que la gravure plus mauvaise, les lettres plus petites et irrégulières pourraient faire interpréter *posticum* comme une inscription injurieuse gravée par un contempteur d'Isis. Sorte de graffito écrit dans les mêmes sentiments qui inspiraient Clément d'Alexandrie. Ce serait alors une insulte à la divinité à qui l'on offrirait à coté d'autels et d'édifices en quelque sorte liturgiques, un autel d'un autre genre, mais qui répondait à ses prérogatives... Nous ne croyons pas qu'il convienne de s'arrêter à cette solution, mais encore avons-nous jugé nécessaire de l'envisager.

Digitized by Google

« A Isis qui redonne la santé, Lucius Terentius Stephanus, Augustalis, a fait don, à ses frais, d'autels et d'un dromus et les Anxorates les ont ainsi établis par un décret des décurions — et aussi des latrines ».

Telle est la traduction que nous proposons de l'inscription que nous venons d'étudier. On peut la dater approximativement de la fin du I^er^ siècle ou du début du II^e^, c'est-à-dire d'une époque où, d'une part, le culte d'Isis se répand dans l'Empire et où Isis joue à elle seule le rôle des principales déesses du paganisme, où d'autre part, Terracine est dans sa plus belle période. C'est l'époque, à Terracine, des grands travaux, des embellissements et des constructions utiles: à côté des temples, des basiliques, des théâtres, on construit le Port. C'est, sans doute, à ce moment que L. Terentius offre à sa ville l'ensemble d'édifices dont le souvenir épigraphique seul nous est parvenu. Peut-être un jour, s'il est possible de repérer l'emplacement où a été trouvée cette dédicace, des archéologues exhumeront-ils des vestiges du dromos d'Isis. Qu'il nous suffise de l'avoir rétablie dans sa forme primitive et d'avoir essayé de montrer l'intérêt qu'elle présente et qui, par les particularités qu'elle renferme, m'a paru dépasser celui d'un banal ex-voto.

Louis Leschi.

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES ITALIENS D'AVIGNON
AU XIVe SIÈCLE

II.

Naddino de Prato médecin de la cour pontificale.

Maître Naddino di Aldobrandino Bovattieri n'est pas tout à fait inconnu, car Marini, dans son ouvrage sur les médecins de la cour pontificale, le cite au nombre de ceux dont s'entourait Clément VII [1]. Les archives de Datini conservent de lui une quarantaine de lettres qui permettent d'esquisser sa biographie [2]. En 1385 il exerçait déjà la médecine à Prato [3]; il était marié et père de jeunes enfants. Sa femme, Donna Antonia tenait une boutique, mais nous ne savons ce qu'elle vendait; en tous cas, ce devait être une source de revenus précieuse pour le ménage dont la situation ne paraît pas avoir été florissante [4]. C'est sans doute ce qui le détermina à

[1] « Oltre il Tornamira, ed il Pozoli stipendio Clemente VII altri medici cioe Pietro Folquete negli anni 1393, e Nandino, o Nadino da Prato (che piu sotto sentirem chiamarsi Nardino da Firenze) cui alli 16 di agosto di quest'anno furono dati 100 fiorini, 50 agli 11 di marzo 1394 *in deductionem 300 florenor. auri pro stipendio annuo pro anno presenti incepto die prima martii, e aldi 20 di luglio, altri 20* », Marini, *Degli archiatri pontificii*, Roma, 1784, t. I, p. 103.

[2] *Carteggio familiare e privato di Francesco di Marco Datini, cartella* VI. Déjà signalées par G. Livi, *Dall'archivio di F. Datini...*, Florence, 1910.

[3] Lettre du 9 juin 1385 adressée à Datini qui lui a demandé son avis sur un bain qu'un certain messer Piero lui a conseillé.

[4] Naddino était d'une famille de commerçants, son frère Baldello était marchand; nous le voyons passer à Avignon, avec ses compagnons

Digitized by Google

tenter fortune à l'étranger. Avignon était, à ce moment, un centre d'attraction très puissant, mais combien surtout pour les gens de Prato qui avaient vu leur compatriote Francesco Datini y acquérir si rapidement richesse et considération. Une occasion se présenta pour notre médecin de faire le voyage dans d'excellentes conditions. La commune de Florence avait décidé d'envoyer en France une ambassade pour négocier un mariage entre la fille de la reine Marguerite, veuve de Charles de Duras, et le jeune Louis d'Anjou[1]; Philippe Corsini[2], célèbre jurisconsulte, ami de Francesco, était au nombre des ambassadeurs[3], c'est vraisemblablement lui qui promit a Naddino une recommandation pour son frère, le cardinal de Florence[4], résidant alors à Avignon. Il partit donc laissant à Prato femme et enfants.

L'ambassade quitta Florence le 26 septembre; le 5 octobre elle entrait à Pavie:

« Venimoci Venardi sera a di cinque d'Otobre, sani e salvi tutti, lodato Idio, e qui stemo tre o quatro di; non siamo passati ne passeremo a Melano inperò lae v'e un poco di mortallita... »[5].

Le voyage se faisait dans de bonnes conditions:

« in peró faciamo buona vita e ordinata, el caminare faciamo adagio ».

au début de l'année 1389 — Son beau frère, Piero del maestro Jacopo était également « buon ragioniere e buono scriptore »; il avait fait son apprentissage chez Piero di Filippo à Gênes, puis, dans cette même ville, chez Ginciozzo de Ricci. Dans une lettre du 15 mai 1386, Naddino le recommande à Datini qui cherchait un employé.

[1] Voy. Minerbetti, dans Tartini, *Rer. Ital. Scriptores*, t. II, col. 113.

[2] Negri, *Scritt. Fiorent.* (1722), p. 171.

[3] *Diario d'anonimo fiorentino*, dans les *Documenti di storia italiana*, vol. VI, p. 466-7.

[4] Pierre Corsini, de Florence, évêque de Florence, cardinal du titre de Porto et Ste Rufine (Baluze, *Vit. pap. aven.*, t. I, col. 1040-1052).

[5] Lettre du 8 oct. 1386.

Digitized by Google

Notre médecin il est vrai n'avait qu'à se louer de sa monture : « el ronzino insino a qui m'a fatto buon servigio... in tutta la brigata nonn'e ronzino che meglio passeggi ch'el mio... » [1].

Dans cet équipage, Naddino arriva à Avignon le mercredi 24 octobre 1386. Son premier soin fut d'aller voir le cardinal de Florence qui le reçut avec bienveillance :

« L'altra di vicitai nostro singnore messer lo papa e videmi molto volentieri, e cosi messer di Cosenza [2] e messer di Napoli [3] tuo; non credo aquesti di andare a Santo Antonio [4] perche astetto in prima aconciare certe mie cose e vestirmi al modo e all'usanza di qua ch'e tucta strana dalla nostra [5] ».

Naddino n'était pas encore installé et logeait dans la boutique de Jacopo di Nero. L'exercice de son art le conduisit à Sorgues où se trouvaient les ambassadeurs florentins :

« Questa mattina di Santa Lucia [6] fanno questi ambascidori da Firenze um bel desinare al capitano e al castellano di questo castello e altri assai, e io sono stato qui con loro per certi bisongni duo di... Iscritta in fretta al ponte a Sorga [7] fa matina di Santa Lucia... ».

Naddino faisait de rapides progrès dans les bonnes grâces de ses bienfaiteurs et sa clientèle augmentait de jour en jour :

« Sono da poi ocorsi casi d'infermità lequali auti alle mani, lodato ne sia sempre Idio, di tutti n'abbiamo auti honore : et gio-

[1] Lettre du 8 oct. 1386.

[2] Nicolas Brancaccio, archevêque de Cosenza, cardinal évêque du titre d'Albano (Baluze, t. I, col. 1256-60).

[3] Thomas Ammanati, de Pistoie, archevêque de Naples, cardinal du titre de Ste Praxède (Baluze, t. I, col. 1337-9) — C'était un ami de Datini ainsi que son frère Boniface dont les archives de Prato conservent quelques lettres (*Carteg. fam. e privato, cartella* V).

[4] Saint-Antoine, commune de l'Isle-Sur-La-Sorgue (Vaucluse).

[5] Lettre du 26 oct. 1386.

[6] 13 décembre.

[7] Sorgues, Vaucluse, arrond.t d'Avignon.

Digitized by Google

vedi mattina mangiai con cardinale d'Amiense [1], con certi altri medici, e fu in sua presenza certa collatione della quale assai piacqui al cardinale, in tanto che mi chiamo da parte anzi io partissi, e pregommi io il vicitasse due volte la septimana e fosse suo medico: egli e potente e savio e riccho e spero dallui avere assai utile e honore » [2].

Tous ces succès l'encourageaient à s'établir à Avignon, aussi dès le début de l'année 1387 demande-t-il qu'on lui envoie diverses affaires en deux paquets, dans l'un on mettra certaines étoffes:

« cioe la mia cioppa scarlatta el mio mantello mescolato, cioe tabario, e quelli panni lini l'Antonia vuole mandare, e tovaglie e lenzuola pichole, come ad voi pare »;

dans l'autre, tous ses livres:

« e fatti dare al maestro Giovanni di Banduccio [3] uno libro chessi chiama il viatico e le chiose di Gherardo cremonese [4] sopresso, e certi quaderni di libri picholi di Galieno ch'egli a di mia mano. Apresso dilli che faccia rendere quelli libri ch'io prestai a maestro Matteo...

Io mandai a l'Antonia per Guido i bottoni de mei panni e cosi uno scampoletto [5] di panno per uno capuccio... » [6].

Mais ce ne sont pas seulement des vêtements et des livres qu'il réclame, ce sont aussi des nouvelles. Tous ceux qui l'entourent,

[1] Jean de la Grange, bénédictin, évêque d'Amiens, cardinal évêque de Frascati (Baluze, t. I, col. 1154-70 et col. 1458-60).

[2] Lettre du 7 janvier 1387.

[3] Médecin de Prato ainsi que son fils Bandino (*Cart. fam. e priv., cartella* VIII, lettres de 1390 à 1401).

[4] Gérard de Crémone, né près de cette ville en 1114, traducteur d'ouvrages arabes. Voy. Boncompagni, *Della vita e delle opere di Gherardo cremonese...* dans *Atti nuovi Lincei* (1850-1), t. IV.

[5] Diminutif de scampolo, coupon.

[6] Un peu plus tard il se plaint de n'avoir rien reçu « e avendo auti i libri are fatto alcuno bell'atto scientifico che m'arebbe fatto honore... » (Lettre du 30 mai 1387).

Digitized by Google

les prélats, les seigneurs de la cour pontificale sont friands de savoir ce qui se passe à Florence et il recommande à ses correspondants de l'en informer:

« E perche uso assai con monsingnore e con altri singnori di qua e vegio molto si dilictono d'udire novelle di costa, arei charo quando mi scrivi ne scrivessi alcuna volta delle cose che ocorrono in nostro paese, specialmente a Firenze, come di tracte di priori, o eleccione d'ambasciate, o di quelli cherici da Genova o da Luca sieno, o gente d'armi vi sia, o d'altra novita vi fosse, con que modi honesti che saprai; son cose non costano e viensi in lor magior gracia per lo piacere ne prendono » [1].

D'ailleurs, par réciprocité, notre médecin s'efforce d'envoyer, lui aussi, les nouvelles du jour mais par un souci professionnel assez compréhensible, il s'intéresse surtout à l'état sanitaire de la ville et aux répercussions possibles sur son métier; tels sont les détails qu'il donne sur l'épidémie qui sévit à Avignon au printemps de 1387:

« Apresso monsingnore e stato infreddato molto, e con febre continua molti di., XIIII. o. XV., ora e ben guarito e cosi chiaro come fosse mai; in somma tutti i cardinali qui infermarono, e per la septimana santa il papa si trovo all'uficio con pochi acompagnato. In nostra casa qua tutti sono stati bene, excepto, un fanciullo ch'a nome Salimbene... ».

Les bonnes nouvelles que le médecin envoyait à ses amis donnèrent envie à un de ses confrères de venir le rejoindre. Aussitôt Naddino envoya une lettre tout à fait décourageante; il n'y avait plus d'emploi disponible, la vie était hors de prix, les clients éxigeaient des chirurgiens ou pour le moins des docteurs en physique. Lui même se tuait de travail pour pouvoir lutter honorablement avec tous les savants qui l'entouraient. Le tableau est amusant,

[1] Lettre du 21 janvier 1387 adressée à Monte d'Andrea à Prato.

Digitized by Google

encore que la crainte de la concurrence ne soit pas étrangère à son inspiration :

« Al maestro Giovanni [1] dirai per mia parte che qui ora per l'arte sua i guadangni son picholi, el più del arte della cirugia si fa per barbieri, e acci alcuno cerusico ben sufficiente in scientia o in pratica, e non fanno niente e quell'onore o pagamento si fa allui che a uno barbiere. Apresso le spese ora ci sono charissime ; o pensato sopra suoi fatti, e non so vedere, che venguendo a sue spese, e stando assu spese, eve riescha essere qua aconcio in casa per meno di fior. cc. sollo per me che l'o provato. Con questi singnori, non vegio modo aconciarlo in però che que che sono potenti son forniti ; e apresso vogliono dottori in fisica ; tutto giorno prengono questioni, o in medicina o in filosofia, e so ben com'el fatto va, che io ch'o pur vedute delle cose, se non fosse il grande studio chio fo di di e di notte, non mi potre scharmire [2] dalloro. Non dimeno, egli e savio, e da me ara quello aiuto che dee fare l'un fratello a l'altro ».

Naddino cependant songeait à revenir faire un séjour à Prato ; il avait reçu la nouvelle de la mort de sa mère [3] et désirait régler une succession assez embrouillée, mais ses affaires prenaient à Avignon une tournure si favorable qu'il craignait, en s'absentant, d'en compromettre les résultats. Un à un les cardinaux influents le prenaient à leur service avec d'autres médecins du pape :

« Mon singnor d'Amiense l'altro giorno mi mando fior. 30. Messer di Ravenna [4] m'a preso per suo medico e null'altro vuole, come ch'ora sia ito a Pavia, al conte, insieme col conte di Ginevra ; messer di Cosenza, ch'e un singnore da molto, e que sti qui m'a preso per suo medico per alchuno caso ch'adivenne a Baf-

[1] Giovanni Banduccio, de Prato. Voy. p. 222, note 3.

[2] Schermire, terme d'escrime.

[3] Lettre du 30 mai 1387.

[4] Pileo de Prata, archevêque de Ravenne, cardinal prêtre de Sainte Prisque (Baluze, t. I, col. 1359-63).

Digitized by Google

filo [1] suo fratello. Il cardinale di Pietramala [2], s'aspetta aquesti di, e credo governare l'ostallo suo, come il suo camarlingo m'a detto per sua parte. Credo far bene a tempo...

« O grande voglia di venire di costa non per stare, ma per vedere i parenti e gli amici e ordinare i miei fatti, e poi menarne di qua l'Antonia e le fanciulle. Or del venire ora sono da tucti amici sconsiglato per lo sviamento [3] de l'arte mia, e pella spesa del venire, e per la donna che in questo tempo non guadagnerebbe niente, ma perderebbensi due, tre o quatro mesi più utili dellanno; et per tanto se per te costa si potesse satisfare aquello e di bisongno ne miei facti, non passerei a costa questo anno.

Come tu sai i' sono stato duo verni sanza la donna e la famiglia... in però io sto male e malcontento sanza lei, e ella sanza me, non tanto per aver figliuoli, de quali o pocha voglia » [4].

Pendant ce temps sa femme était dans la gêne la plus complète et ne songeait qu'à venir le rejoindre. Peut-être aussi prêtait-elle l'oreille aux bruits que faisaient courir maître Giovanni Banduccio qui, mécontent du peu d'encouragement reçu de son confrère avignonnais, se vengeait en prêtant au mari absent une conduite moins que recommandable :

« Da poi la sera di Sabato Santo essendo a conlatione con monsingnore ricevi una tua lettera e un altra del maestro Giovanni e fu quella del maestro Giovanni tanto disonèsta, e turbomi si forte ch'io credetti la mattina della Pascha non comunicarmi come aveva deliberato, poi pur mi vinsi e comunicami, lodato ne sia sempre Idio!... Io mi meraviglio che tu monstri dubitare della favola chetti disse il maestro Giovanni, non sia vera, che tu mi scrivi, se fosse cosi voi fareste male. Io non credo che fosse mai alcuno

[1] Il fut sous Benoit XIII maréchal de l'église romaine. Voy. Baluze, t. I, col. 1260.

[2] Galeotto Tarlati de Pietramala, créé cardinal de St Georges *in Velabro* par Urbain VI en 1378; ayant quitté son parti, il fut nommé cardinal du même titre par Clément VII en 1387 (Baluze, t. I, col. 1363-4).

[3] Interruption, dérangement.

[4] Lettre du 21 mars 1388.

Digitized by Google

sanza la donna sua, che vivesse più honestamente di me e più casto, così porebbe essere ma più no; non femina teni ne tengo, ne fo cosa d'avere figliuoli ne ebbi mai ne aro figliuoli senon della mia donna, se Dio ci dea tanta gratia che noi possiamo vivere insieme; or di questo non curo in però chella buona vita fa bugiardo chi parla male ».

Ce qui diminuait la valeur de ces protestations indignées c'est que dans la même lettre, le mari insistait pour démontrer combien le moment était mal choisi pour voyager; sur mer, la piraterie, l'insécurité absolue [1], sur les chemins de terre, les incursions d'hommes d'armes, la guerre encore [2]. Décidément il valait mieux attendre des jours plus paisibles. Ses lettres ne nous apportent désormais que des protestations du désir de revoir sa patrie et sa famille, mais de plus en plus ses intérêts le retiennent en Provence, ses protecteurs lui laissent même espérer sa prochaine nomination comme médecin du pape:

« Questi di e venuto il cardinale di Valentia [3], il qual' e gran signore e di sangue reale, però che l'avolo fu re di Raona [4] e la madre fu serochia del re Roberto e di Santo Lodovico [5] ed a di rendita più di quaranta milia fiorini, ed e stato e anchora e questo di in casa di monsignore, perch'anno insieme particulare amicitia, e non li e anchora assegnata livrea. Egli m'a preso per suo

[1] « E pare ch'el mare da qui a Pisa sia ora mal sicuro; aquesti di una galea da Niza, si dice di Madama Margherita, venne insin dentro al Rodano... » (Lettre du 3 avril 1388).

[2] C'est l'époque du passage des bandes de Bernard de la Salle en Toscane (Minerbetti, dans *R. I. S.*, t. II, col. 158). — Naddino lui-même signale que la guerre sévit dans le Piémont entre Jean Galéas Visconti et le seigneur de Padoue.

[3] Jacques d'Aragon, évêque de Valence, cardinal du titre de Saint Clément (Voy. Antonio, *Bibl. Hisp. Vet.*, t. II, p. 177).

[4] Jacques II roi d'Aragon.

[5] Il y a ici une étrange confusion, c'est la femme de Jacques II, Blanche, qui fut sœur de Saint Louis évêque de Toulose et de Robert, roi de Naples.

Digitized by Google

medico, ed e infermo di gotte, ne 'l posso con mio honore lasciare, potrebbomi fare assai di bene, non m'a anchora deputato salaro ».

« Adpresso il cardinale di Spagna aquesti di m'a assai comfortato io faccia venire la donna, e s'ella viene, dicie io non dubiti delle spese, in però che vuole fornirmi in casa di provisione di pane e vino e lengna, or tucto questo cercho mectere in saldo e prendere licenzia dalloro per tre mesi...

Lodato Idio jo mi veggio tucto giorno procedere inanzi, ed e stata fatta al papa buona relacione di me per aquesti signori e per altri prelati assai, in modo ch'io spero, se chaso interviene alcuno, essere chiamato tra suoi medici » [1].

« ... Ieri in sulla terza mori il buon singnore del cardinale d'Albano [2], il quale era molto anticho, fu vicitato da me e due medici del papa. Vise infermo octo di, e co tanta patiencia e divocione mori, ch'io non dubito ch'ell'e santo in paradiso. Tucto Vignone gli corre a casa per divotione e non si possono guardare i panni che ave in dosso per ch'ongni persona n'en vuole qualche poco per reliqua; e dicesi ch'ier' sera inlumino subito uno ch'era stato X anni ciecho; e stamane si fa la sepultura cun tanta devotione del populo che non vedesti mai simile » [3].

Notre médecin obtint enfin de ses protecteurs l'autorisation de s'absenter, ce fut pour accompagner en Italie le cardinal de Ravenne que Clément VII avait nommé légat le 4 mai 1389 [4]. Le 17 juillet il arrivait à Prato mais il n'y fit qu'un séjour de quelques mois et ne jugea pas utile, cette fois encore, d'emmener sa femme ni ses enfants. Fidèle à ses habitudes il chercha le moyen de ne pas faire seul le chemin du retour. Une ligue venait précisément d'être conclue à Pise entre Jean Galéas et un certain

[1] Lettre du 24 janvier 1389.

[2] Anglic de Grimoard, né à Grizac (Lozère) en 1320, frère d'Urbain V, cardinal évêque d'Albano (Voy. Albanès, *Famille de Grimoard*; et Baluze, t. I, col. 982 et 993-5).

[3] Lettre du 16 avril 1389.

[4] Baluze, t. I, col. 1363.

Digitized by Google

nombre de villes italiennes [1]; les Florentins, ayant appris que le comte de Vertu s'apprêtait à rompre ses engagements, envoyèrent au roi de France, pour lui demander du secours, une ambassade dans laquelle figuraient Philippe Corsini [2] et Matteo di Jacopo Arrighi. Une partie des ambassadeurs s'embarquèrent à Gênes, les autres, suivis de Naddino, continuèrent par la voie de terre [3]; ils ne tardèrent pas à tomber entre les mains d'un allié de Jean Galéas, le marquis Lazaro de Finale [4]:

« Fratello karissimo [5], come credo abbi sentito della mia presura a Finale [6] insieme cholli ambasciadori nella quale fu robato di cavali, denari e panni, tanto che porto danno di piu di fior. CCC. or chome piaque addio, per bonta di Matteo di Jacopo Arrigi, col quale solo ero rimaso in prigione, per mezo d'uno ambasciadore del conte, il qual'era venuto per liberare lui, fui liberato dalloro a di X di questo, sano ma povero e in farsetto [7], per singulare gratia di Dio; dico cosi perche liberati eli altri, solo me, erano diliberati far rimedire, e per tanto mi partirono dagli altri faciendomi dire ch'io mi ponesse la taglia, e mandarommi di sopra a guardare in una torre; e per tanto, vi prego ringratiate Matteo per mia parte, perche dallui congnosco essere liberato.

Da poi fui in Genova a di XI, et credendo avere grande allegrezza per la mia liberagione, come fui giunto senti la maladetta novella della morte del mio caro fratello, la quale m'a tanto dolore dato che molto m'era meglio stare nell'aspra prigione in ch'io

[1] Roncioni, *Istorie Pisane*, dans *Arch. stor. ital.*, I, 6, part. II, p. 946.

[2] « Dottore di lege ». Voy. plus haut, p. 220.

[3] Lettre datée de Pise, le 20 décembre 1389.

[4] « Et duo istorum oratorum fuerunt capti a Marchione Lazaro amico dicti comitis Virtutum, qui per iter terrenum ibant ex Genua... ». *Specimen historiae Sozomeni Pistoriensis* (Muratori, t. XVI, col. 1141). « A sua petizione prese li detti due ambasciadori, e li loro compagni, e rubogli, e misegli in pregione, e quivi li tiene molti mesi... (Chron. de Minerbetti, dans Tartini, *Rer. Ital. Script.*, t. II, col. 191).

[5] Lettre adressée à Francesco Datini, de Gênes, le 13 avril 1390.

[6] Aujourd'hui Finale Pia (Province de Gênes).

[7] Farsetto, veste courte.

Digitized by Google

era che questo. Et sono si adolorato chell'animo non mi ci sente ne patiscie di scrivere alla Lorita ne a suor Lena [1], ne alla mia donna. Et però non posso ricorrere senon ad voi, che stete nostro padre e fratello, e pregovi che queste donne vicitiate per mia parte, e dite loro quel che vi pare, e monstrate questa lectera, in pero chel-l'Antonia mi scripxe non crederebbe mai jo fossi fuori di prigione se non vedisse lectera di mia mano. Or queste donne vi racomando quanto posso ».

Naddino ne se laissa pas abattre par tous ces malheurs, le 16 avril il s'embarquait pour Nice [2]. Pendant deux ans nous perdons sa trace; nous le retrouvons à Avignon, au mois de mai 1392 et bien décidé, semble-t-il, à y recevoir sa famille [3], malheureusement les évènements politiques vinrent, encore une fois, entraver ses bonnes dispositions:

« Da poi si ruppe una pace s'era fatta tra l' papa e messer Ramondo di Torena [4] nipote di papa Gregorio, e perche esso era ben fornito di gente d'arme e noi iffornitì, e teneva quasi assediato Vignone, e senon fosse il Rodano, saremo stati molto male. e certo questi signori isbigotirono perch'elli aveva qui nel Vinesi ben mille lancie di buona gente e nessuno usava gia tre mesi passare i portali, salvo il ponte, ora per la gratia di Dio e per bonta del duca di Beri, la pace e fatta, il quale per questo estato a Vignone la gente d'arme comincia a sgomberare, et credo ci riposeremo bene, e per questo non vi risollicitava della venuta della donna, però che se guerra fosse, qui si farebbe poco e piu tosto vorrei la famiglia di costa » [5].

[1] Parentes de Naddino demeurant à Prato.

[2] « Or questo di cioe a di XVI mi parto da Genova insu uno lento che mi dee porre a Niza » (Lettre du 16 avril 1390).

[3] « Et Dio sa si o grande desiderio d'avere di qua la mia famiglia » (Lettre du 1 mai 1392).

[4] C'est le traité conclu le 5 mai 1392 à Saint-Rémy. — Sur les évènements auxquels cette lettre fait allusion, consultez Valois (Noël), *La France et le grand schisme d'occident*, t. II, p. 347-50.

[5] Lettre du 19 octobre 1392.

Digitized by Google

Le but vers lequel tendait Naddino depuis son arrivée à Avignon fut enfin atteint; au début de l'année 1393, et probablement le 1er mars, Clément VII le nomma au nombre de ses médecins avec un traitement annuel de 300 florins [1]. Naddino s'empressa d'annoncer la nouvelle à sa famille [2], et peu de temps après, vers la fin de mai, sa femme profita du départ d'amis de Prato pour s'embarquer à Pise avec ses enfants, un tout jeune garçon et deux filles de 7 à 8 ans [3].

Mais le sort s'acharnait sur notre homme, et comme pour donner raison à toutes les résistances qu'il avait opposées à ce voyage, le bateau abordait aux côtes de Provence, lorqu'il fut assailli par des corsaires et dépouillé de tout ce qu'il contenait. Les pirates firent aux femmes tous les honneurs imaginables, mais leur prirent argent, bijoux et trousseau. Les pauvres voyageurs arrivèrent à Arles à pied, misérables; il fallut que Matteo Benini, correspondant de Datini dans cette ville leur prêtât argent et chevaux pour arriver à Avignon :

« ... Il panfio [4] di Steve Micheli e la destriera di Peretto Micheli giunseno a salvamento in Bocholi [5] a dì XVI di questo, e a dì XVIII vogliando intrare in Rodano al grado di Pascion [6] furono asaliti da due galee e I brighantino armate di Gienovesi [7], e anogli rubato IIII balle di panni e d'altra merchatantia asai e levato loro tutto l'arnese e fornimento delle fuste, e Steve e Pe-

[1] Voy. p. 219, note 1.

[2] « Aquesti di il papa nostro singnore m'a eletto per suo medico, e grandi promesse mi fa di farmi bene, e piu volte m'a detto. Io mando presto per la mia famigla. Anchora non m'a asingnata alcuna provisione comel fara te n'avisero, e mandero per la mia famiglia... » (Lettre du 18 mai 1393).

[3] Voy. plus loin, p. 231, note 4.

[4] A rapprocher de panfano, sorte de navire de guerre.

[5] Port de Bouc (B. du Rhône, arrond. d'Aix).

[6] Le grau de Passon, embouchure du Rhône au moyen-âge (voy. Desjardins, *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, Paris, 1867).

[7] Partisans du pape Boniface IX.

Digitized by Google

retto Micheli dispogliati e lasciatogli in giuppone, e simile anno levato danari e altre gioie alla mogliera di maestro Naddino e alla mogliera di Tieri [1], e sta notte il panfio del detto Isteve e la destriera di Peretto son giunti presso di qui a II leghe, e questo di XVIIII sono venute qui per terra le dette donne e Tieri e tutta l'altra lor famigla e qui rimarano ista notte e lo mattino se n'andrano a Vingnone... » [2].

Naddino s'occupa aussitôt d'installer sa famille, c'est à cette occasion que son ami Boninsegna [3] chercha une jeune esclave pour tenir sa maison [4].

Peu de temps après Clément VII mourut subitement, mais cette mort ne changea en rien la situation du médecin; le nouvel élu, Pierre de Luna, était favorable aux italiens, il le maintint dans sa charge avec le même traitement:

« Come arete saputo qui fu eletto in papa, di concordia di tutti cardinali, il cardinale ch'era della luna [5], il qual'e per certo un santo huomo e di grande scienza et operatione, ed e disposto a procurare l'unione di santa chiesa con ongni ragionevole modo, ed

[1] Tieri di Benci, associé de Datini dans la « *ragione* » d'Avignon.

[2] Pise, *Carteggio*, *cartella* I, lettre du 17 juin 1393 envoyée par Matteo Benini d'Arles.

[3] Associé de Datini à Avignon.

[4] Lettre de Boninsegna, du 25 janvier 1394, adressée à Simone d'Andrea a Barcelone « qui e il maestro Nadino da Prato il quall'ee grande amicho di Franciescho di Marcho ed ee grande amico nostro chello reputiamo padre e fratello ed egli e qui e medicho di papa e da suoi cardinalli, e però noi lo voremo servire chome facimo Franciescho di Marcho e melglio se fare si potese. Elgli v'e qui e la dona ed ee I faciullo maschio e II faciulle femine d'etta VIII in VIIII anni... e perche ora si trova malle serviciali vorebe per la donna e per la familglia una ischiava picoletta d'etta di XII in XIIII anni che fose seria... » (Barcelone, *carteggio*, *cartella* 2). Les archives de Datini ont fourni de nombreux renseignements sur le commerce des esclaves au moyen-âge. (R. Livi, *La schiavitù medievale e la sua influenza sui caratteri antropologici degli Italiani*, dans *Rivista it. di Sociologia*, an. XI, p. 537).

[5] Elu le 28 septembre, il prit le nom de Benoît XIII (voy. Valois Noël), *op. cit.*, t. III, p. 15 et suiv.)

Digitized by Google

in questo metere tutta sua solicitudine, Idio ci dia gratia di vederla unita. A Fiorentini porta grande amore e sono qui poi che fu papa ben veduti. Et me a ordinato suo medico con quello salario che dava l'altro.

Qui si spera avere tosto pace con messer Ramondo di Torena però checci sono due maliscalchi di Francia a tractarla ed e rimesa di volonta delle parti in certi cardinali. Idio ci conceda questa pace e l'altra, che mestier n'abiamo » [1].

Les soucis d'ailleurs n'allaient pas manquer de fondre sur la famille du médecin. C'est d'abord la santé de son fils et de sa femme qui lui donne de sérieuses inquétudes [2]. En Provence, la guerre contre Raymond de Turenne a repris avec une nouvelle violence, le schisme se prolonge en dépit des assurances données par le nouveau pape. Avignon se vide et l'activité du commerce ralentit. Ce sont des plaintes continuelles sur le marasme des affaires; les lettres de Naddino nous en apportent un écho:

« A messer Nicolo di messer Lapo da Prato [3], fu risposto per Bonisegna gia piu tempo fa... (lacune) fui con questi signori et maximamente con messer Bonifacio [4], e per nulla il consigliono che del presente si parta per venir qua, però che qui nulla si fa, ma tutti siamo in commotione, che come avete sentito, a Parigi sono raunati di mandamento del re tucti i prelati di Francia e di sua jurisditione [5], apresso vi sono ambasciadori de prencipi della Magna, del re di Spagna e del re d'Aragono, e dicesi che vi s'aspetano quelli d'Inghilterra, et tucto e per unire lo scissma di santa chiesa, che Dio il permetta ora mai per sua misericordia, accio che nel populo cristiano sia uno ovile e uno pastore; e per certo

[1] Lettre du 28 octobre 1394.

[2] Lettre du 15 août 1395.

[3] Niccolo di Ser Lapo Migliorati (*Cart. fam. e priv., cartella* XII, lettres de 1389 à 1408).

[4] Probablement Boniface Ammanati, de Pistoie, nommé en 1397 cardinal du titre de St Adrien.

[5] Assemblée du clergé de France convoquée pour le 2 février (Valois, *op. cit.*, t. III, p. 27).

Digitized by Google

si dicie, e vedesi assai, ch'el re di Francia vuole mettere tucta sua possa a ranconciare la chiesa santa. Idio gli consigli di quello sia bene de cristiani » [1].

« A Parigi sono ritornati i signori duchi [2] che venno qui. Apresso v'e con loro honorevole ambasciata del re d'Inghilterra, per prendere moglie per lo re d'Inghilterra [3], chi dicie la figliuola del re di Francia ch'e di VII anni, e chi dicie della figliuola del conte di Lanzone [4], la quale si dicie essere una bella creatura, e questo pui si credo. Apresso tractono de unione della chiesa insiemo chol duca di Bavieri e con ambasciadori del re de Romani [5], che piu di fa furono a Parigi. Idio dia loro gratia di mettere il mondo in pacie, che mestier ciene. Qua si fa poco, di qualunche arte, le merchatantia, e tucto, ci paiono morte [6]... ».

« Credeti chella chiesa di Dio venisse a unita piu tosto non viene. Idio lo conceda chel mondò non puo stare bene sanza quella. Qui e uno grande abate con XXV cavalli, ambasciadore del re d'Inghilterra [7], per procurare questa unione; di qua si fa poco ed ecci mal sicura la terra, e meno il mare. I vostri di qua e noi stiamo tutti bene » [8].

« Au moment où elles devenaient si intéressantes pour l'histoire, les lettres de Naddino s'interrompent, et désormais, pour le suivre, nous n'avons plus que les brèves nouvelles des associés de Datini.

[1] Lettre du 11 février 1395.

[2] Les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans étaient arrivés à Avignon le 22 mai 1395, avec les délégués de l'université de Paris. Ils repartirent vers le 10 juillet sans avoir rien obtenu de Benoît XIII. (Voy. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 133).

[3] Richard II qui épousa, l'année suivante, Isabelle, fille de Charles VI, âgée de 8 ans.

[4] Pierre II, comte d'Alençon; voy. le P. Anselme, *Hist. généal. de la Maison de France*, t. I, p. 271.

[5] L'archevêque de Magdebourg, chancelier de Wenceslas, roi des Romains.

[6] Lettre du 15 août 1395.

[7] Sans doute l'abbé de Westminster, chargé par Richard II d'une ambassade auprès des deux papes.

[8] Lettre du 31 septembre 1396.

Digitized by Google

D'ailleurs les tribulations n'étaient pas terminées pour notre médecin ; à la fin de l'année 1397, à un moment où la peste sévissait dans le Comtat, le fléau emporta une de ses filles. Aussitôt il alla chercher à Carpentras un air plus sain, mais quelques jours après sa femme succomba à la contagion :

« Arete sentito chome mori una di quelle fanculle di maestro Nadino e chome ella fue morta, subito maestro Nadino se n'andoe a Carpretrasso chon tutta la famiglia sua, di che, quando fue istato XV die, Mona Tonia levene malle una domenica sera, di che i due di mori e n'e istato uno grande danno, Idio le perdoni ! E Dio sae chome maestro Nadino e rimaso ischonsolato ! » [1].

Inconsolable, il ne faudrait pas prendre ce mot à la lettre, car une petite note trouvée dans la correspondance de Tieri di Benci nous apprend que le dimanche 30 octobre 1401, maître Naddino se remariait avec une avignonnaise de 30 ans, une veuve célèbre par sa beauté, qu'on appelait « la bella teliera » [2].

Les deux dernières lettres que nous ayons de lui sont de 1407. Elles nous montrent un père de famille soucieux de l'avenir de son fils. Avignon ne lui paraissant pas une ville propre à former d'honnêtes jeunes gens, il demande à son ami Cristofano da Barberino [3], établi à Barcelone, de prendre le jeune Francesco dans sa maison de commerce. Dès le mois d'août, c'était une chose faite, et le père se félicitait de sa décision :

« Fratel charissimo per Tommaso [4] ebbi tua lectera laqual viddi volentieri molto, e non dubito puncto che per bonta da te, e si per la memoria di Caroccio, che fu ad te e ad me padre, tu ai fatto e farai di Francescho mio figlio come di tuo nipote e figliuolo

[1] Florence, *carteggio*, lettres d'Avignon.

[2] Id.

[3] Cristofano di Bartolo Carocci da Barberino. Voy. lettres de lui à Datini dans *Carteg. fam. e priv., cartella* VII.

[4] Tommaso di Ser Giovanni da Vicchio, employé dans la « *ragione* » d'Avignon.

Digitized by Google

e cosi ti pregho. Questa villa di Vignone e molto disposta male a far buoni giovani per molti casi e disposicioni checci ocorrano in fare cadere chi non e ben savio in vicii e mali costumi ; et per tanto, diliberai insieme con Tommaso mandarlo di costa, dove si viva più honesto che qui...

Qui sono oggi novelle certe come Domenicha passata d'ora in Marsilia, il papa ando a san Francescho [1] cun tucti i cardinali, e uidi la messa e fuesi un sermone, dove fe legiere una bolla, la quale a fatta, che contiene com'e disposto e obligasi a unire sancta chiesa per resignatione e cessione del papato sanza niuna reservatione [2]. Questa e buona novella, per ella si spera aremo in breve tempo l'unione di Sancta chiesa. Idio ti guardi sempre. Sono al tuo piacere. Scripta in Vignone a di 9 di febraio.

Per lo tuo maestro Naddino, medico, da Prato [3].

« ... Ora per questa jo ti ringratio, piu posso, di quanto bene a facto effai a Francescho mio figlio. Egli si loda di te piu che di padre. Et io era ben certo che faresti cosi per la memoria dell'amista antica col tuo buon zio Caraccio. Tucta volta ti prego tu lo coregga e reprehenda in tucte quelle cose ch'e mestieri, e nel rispiarmare di nulla, come tuo.

La mortalita e qui in Vignone, ben che pichola in risposta di quel ch'e stato del mese passato... Idio la faccia cessare per la sua misericordia. De fato della chiesa si dice molte cose, e chi dice che quel da Roma non verra a tener la giornata [4]... non so che sara; so ben ch'el papa nostro, s'aparechia a tenerla, e a mandati per tucti i cardinali che son qui che sub pena inobedientie, essi

[1] Dans l'église des Frères Mineurs, cette cérémonie eut lieu le 6 février 1407.

[2] Ce sont les lettres du 31 janvier répondant aux propositions de Grégoire XII. (Valois, *op. cit.*, t. III, p. 493).

[3] Lettre du 9 février 1407. (*Carteggi privati diversi, cartella* A). Fragment de cachet de cire rouge, avec impression d'uns ceau rond de 15 mm. de diamètre environ, portant un écu et en exergue une légende où se lit encore PRATO.

[4] L'entrevue de Savone, laborieusement négociée entre Grégoire XII et Benoît XIII.

Digitized by Google

sieno allui a Niza a XVI di di septembre [1], e cosi tucti si mettono in puncto... [2] ».

Telle fut l'existence [3] fertile en péripéties de cet humble médecin de Toscane, qu'Avignon, la ville fastueuse et brillante bien que déjà à son déclin, avait attiré et su retenir. Nombreux furent les Italiens qui, comme lui, vinrent alors s'établir en Provence, et resserrer les liens qui tout naturellement unissaient les deux pays voisins. Si la plupart ont disparu sans laisser le moindre souvenir, n'en soyons que plus attentifs à faire sortir de l'oubli ceux qui observèrent avec curiosité les événements dont ils étaient les témoins et qui viennent, de si loin, nous en apporter un écho.

ROBERT BRUN.

[1] Voy. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 544.

[2] Lettre du 26 août 1407 (même source que la précédente).

[3] Nous ne connaissons pas la date de la mort de Naddino, mais elle est certainement postérieure à celle de Datini, c'est à dire à 1410, sinon nous en aurions trouvé la mention dans la correspondance de la « *ragione* » d'Avignon.

Digitized by Google

ATTIDEIA

II.

Galles et archigalles.

On ne peut étudier l'organisation romaine du culte d'Attis sans être tout de suite frappé de la différence qui, malgré leur analogie verbale, sépare galles et archigalles [1].

Extérieurement, d'abord, et quoi qu'on en ait dit [2], ils s'opposent. Dans nos textes [3], les galles se présentent dans un accou-

[1] Graillot, *Le culte de Cybèle, Mère des Dieux à Rome et dans l'empire romain*, Paris, 1912, p. 230, a résumé, sur ce point, une opinion quasi universelle. Je ne vois guère que M. Lafaye qui ait émis un avis différent et fasse de l'archigalle le supérieur des galles (s. v. *Gallus*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Saglio et Pottier*, II, p. 1458; cf. *infra*, p. 257).

[2] On mêle d'ordinaire, comme si leur identité était établie, les textes et les monuments qui les concernent (cf. Lafaye, *op. cit., loc. cit.*, p. 1457) Cumont, s. v. *Gallos, P. W.*, VII, c. 677 et 678); et bien que Madame Strong ait récemment appuyé de son autorité l'identification avec des portraits d'archigalles de deux bas-reliefs dont l'un, découvert sans sa tête et aujourd'hui perdu, a été publié par Montfaucon (cf. S. Reinach, *Statuaire*, II, 506, 6) et l'autre, aujourd'hui au Musée des Conservateurs, par Winckelmann (*Mon.*, I, pl. VIII; cf. S. Reinach, *Reliefs*, III, 207, 1), je ne crois pas qu'il y ait lieu de la maintenir. Ni sur l'un ni sur l'autre ne se lit une inscription qui la justifie. Celui de Montfaucon n'est peut-être pas authentique (pour l'authenticité s'est prononcé, en dernier lieu, J. Keil, dans les *Jahreshefte des österr. Institutes*, 1915, p. 75). L'autre ne cadre nullement avec la description de l'archigalle que nous lisons chez Prudence (voir ci-après). Son aspect coïncide au contraire, avec celle que les auteurs nous ont laissée des galles; et il convient de l'attribuer à un simple *religiosus* de la Grande Mère par comparaison avec le *cistifer* de Bellone qu'il a été réservé à Madame Strong de nous faire si bien connaître (*Papers of the British School of Rome*, IX, 1920, p. 205-213 et pl. XXVI).

[3] Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 298-300.

Digitized by Google

trement équivoque et criard, avec les tresses tirebouchonnées de leur chevelure retombant sur leurs épaules [1], des boucles aux oreilles [2], des médaillons et des colliers sur la poitrine [3], le visage glabre et fardé [4], le corps enveloppé d'une robe de couleur rappelant, par sa forme, la *stola* des femmes [5]. Au contraire, chez l'archigalle, même dépeint par un Chrétien comme Prudence, subsiste un air de majesté : c'est un homme qui n'a point les cheveux plus longs que les autres hommes [6], qui porte toute sa barbe [7], se coiffe d'une mitre qu'entoure une couronne dorée [8], mais, pour le surplus, s'habille comme les magistrats devant l'autel où ils officient, d'une toge drapée à la mode gabienne [9]. A l'aspect, les galles restent des Phrygiens, des barbares, des étrangers. L'archigalle, au contraire, s'est civilisé.

De fait, tandis que les galles semblent se recruter dans la foule des pauvres gens et des esclaves, l'archigalle, obligatoirement, possède la cité romaine [10]. Si l'on admet que les galles ont toujours compté parmi eux des castrats dont la mutilation, proscrite en principe [11], comme un crime capital, dès la fin du I^er^ siècle [12] dans toutes les classes de l'Empire, a pu continuer d'être partout to-

[1] *C. I. L.*, VI, 2262 : *religiosus capillatus*. Cf. Cumont, s. v. *Gallos*, *P. W.*, V, c. 675.

[2] Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 299.

[3] Arnobe, II, 41 : *ut innecterent catenis colla*. Suidas, s. v. προστηθίδια.

[4] Aug., *Civ. Dei*, VII, 26 : *facie dealbata*.

[5] Cf. les textes réunis par Graillot, *op. cit.*, p. 298, n. 3 et 5-6.

[6] Prud., *Perist.*, 1013 : *festa vittis tempora ; ibid.*, 1044 : *ostendat udum verticem*.

[7] *Ibid.*, 1044 : *barbam gravem*.

[8] *Ibid.*, 1014 : *corona tum resperus aurea*.

[9] *Ibid.*, 1015 : *cinctu Gabino sericam fultus togam* (cf. le bas-relief précité de Montfaucon).

[10] C'est ce qu'a fortement établi Cumont, s. v. *Archigallus*, *P. W.*, II, c. 484.

[11] Sur la législation antérieure aux Flaviens, cf. Mommsen, *Droit Pénal*, trad. Duquesne, II, p. 354 et suiv. Sur la législation flavienne, cf. Gsell, *Essai sur la vie et le règne de Domitien*, Paris, 1894, p. 84.

[12] Cf. *Dig.*, XLVIII, 8, 4, 2 ; *Cod. Iust.*, XLII, 1 et *infra*, p. 245.

Digitized by Google

lérée [1], il est certain que l'archigalle n'apparaît jamais comme un *semivir* [2] et qu'au cœur de la Pisidie [3], comme à Tusculum [4], il est capable de vivre dans les liens du mariage. Enfin, tandis que les galles, bien loin de se grouper en une corporation légitime, comme les cannophores [5], ou les dendrophores « *quibus ex senatus consulto coire licet* » [6], ne forment, chez les auteurs qui nous en parlent, que des troupes assemblées par hasard, sans cohésion ni statut, et n'interviennent au drame sacré du *Sanguis* que comme des figurants de rencontre, et non comme ses acteurs obligés [7], l'archigalle apparaît comme le chef authentique de la religion métroaque dans chacune des églises locales auxquelles elle avait donné naissance [8]. Il y est préposé, pour sa vie entière [9], par la double

[1] Je résume ici l'opinion courante, mais je ne la partage pas, cf. *infra*, p. 309 et suiv.

[2] Sa qualité de citoyen romain suffit à exclure jusqu'à la possibilité d'une castration sur laquelle les Chrétiens, pour les besoins de leur polémique, ont trop complaisamment insisté. Le *summus sacerdos* de Prudence, identique au *maximus Phryx sacerdos* de *C. I. L.*, VI, 508, n'a rien d'un castrat (cf. *supra*, p. 238, n. 7).

[3] Cf. l'inscription de Saghir, en Pisidie, publiée par Sterret, puis par Ramsay, *Studies... of the eastern Provinces of the Roman Empire*, Aberdeen, 1906, p. 343, n. 22 : Αὐρηλία | Οὐενούστα | Ζευξιδος | Κλευστιανι[δ] | ἀρχιγάλλου ; cf. *infra*, p. 256.

[4] *C. I. L.*, VI, 32466 : *coniu(gi) be[ne merenti]* | *cum quo vi[xit...]* | *archigallo Tusc[ulano]* | *et sibi* ; cf. *infra*, p. 253.

[5] Sur ces confréries que l'épigraphie nous fait connaître à Ostie (*C. I. L.*, XIV, 34, 35, 36, 37, 40, 116, 117, 118, 119, 284, 285) à Locri, à Saepinum et à Milan, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 262-264.

[6] *C. I. L.*, VI, 29691.

[7] Je résume ici l'opinion courante, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 127 et 304. Mais je ne la partage même point : les galles, comme tels, n'apparaissent point dans les inscriptions ; cf. *infra*, p. 257 et suiv.

[8] Cf. Cumont, s. v. *Archigallus*, *P. W.*, II, c. 484 ; Graillot, *op. cit.*, p. 234, croit que plusieurs églises pouvaient dépendre du même archigalle ; mais n'est-ce point prendre pour une conséquence de leur organisation un silence épigraphique dû au hasard de nos découvertes ?

[9] Voir l'archigalle de Lyon qui est resté en fonctions au moins de 184 à 190 (*C. I. L.*, XII, 1782, XIII, 1752) ; et celui de Salone qui mourut archigalle après dix-sept ans d'exercice (*C. I. L.*, III, 2920 a).

Digitized by Google

autorité du sénat de la cité dont le vote l'avait élu et des quindécemvirs qui l'assistent à Rome [1] et dont il tient, partout, son investiture [2]. Alors que les galles ont l'air de comparses auxquels la liturgie métroaque ne laisse aucun rôle défini [3], il est le grand prêtre de Cybèle et d'Attis, *summus sacerdos* [4]; et, dans la pratique de leur culte, il s'égale à la dignité d'un véritable pontife [5]: en les priant, en leur offrant le sacrifice prescrit par leurs rites, il remplit une fonction que l'Etat juge nécessaire à sa propre stabilité et couvre de sa protection. L'archigalle de la Ville, dont parle Tertullien, appelle solennellement sur Marc-Aurèle les bénédictions des divinités phrygiennes et les vœux de leurs fidèles épars à travers le monde [6]; et les ordres prophétiques de l'archigalle d'Ostie, pareillement émis pour le salut de l'empereur, sont sanctionnés par les privilèges que la loi concède à qui sut convenablement y déférer [7]. En sorte que si l'individualité des galles se perd dans l'ombre des ruelles où, par vague tolérance plus que par droit explicite, ils circulent en mendiants, l'archigalle émerge dans l'éclat des cérémonies publiques comme l'un des soutiens de l'Empire. En vérité, la différence est radicale et nous n'avons qu'à rechercher l'origine et la forme, la date et les raisons d'une discrimination qui n'est pas contestable.

[1] Les quindécemvirs assistent l'archigalle de Rome, non seulement dans les processions de la *lavatio*, mais dans la célébration des tauroboles (*C. I. L.*, VI, 508; cf. *infra*, p. 252).

[2] Ce qui vaut pour les simples *sacerdotes* vaut *a fortiori* pour l'archigalle: cf. la fameuse inscription de Cumes (*C. I. L.*, X, 3698).

[3] Cf. *infra*, les listes dressées, p. 257.

[4] Prudence, *Perist.*, 1011.

[5] *Ibid.*, 1043: *procedit inde pontifex.*

[6] Tertullien, *Apol.*, 25: *archigallus ille sanctissimus, die... quo sanguinem impurum lacertos quoque castrando libabat, pro salute imperatoris Marci iam intercepti solita aeque imperia mandavit.*

[7] *Fragm. Vatic.*, 148.

Digitized by Google

I. — L'ARCHIGALLAT, INSTITUTION DE CLAUDE ?

Si, comme je crois l'avoir établi [1], le paragraphe des *Fragments du Vatican* qui donne force de loi aux oracles de l'archigalle a été emprunté par leur compilateur à une constitution de Claude, ou à un sénatus-consulte rendu sous le règne de Claude, il n'y a pas de doute [2] que cette distinction si tranchée ne soit l'œuvre de cet empereur, et n'ait accompagné l'ensemble des dispositions par lesquelles il a réorganisé la religion métroaque. Mais sur ce point particulier, en quoi donc a consisté, au juste, l'initiative de Claude ?

Les plus récents historiens du culte métroaque s'entendent pour la définir par un simple emprunt. Dans l'organisation phrygienne qu'il s'agissait de transférer sans heurt au peuple romain, Claude aurait trouvé un archigalle et des galles. Sans molester les galles ni les poursuivre, il aurait renoncé à faire appel à leur concours et admis, en revanche, l'archigalle au sommet de sa réforme. Mais l'archigalle aurait toujours gardé la marque de son origine étrangère. Au dire de M. Cumont, la forme, non latine, de son nom suffirait à la prouver [3] ; et M. Graillot, de renchérir encore et d'af-

[1] Voir mon article précédent sur *la date de l'introduction officielle, à Rome, du culte d'Attis*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1923, p. 154 et suiv.

[2] C'est la conviction de M. Lafaye (*op. cit.*, *loc. cit.*, p. 1457), et celle de M. Cumont (s. v. *Gallos*, *P. W.*, c. 676). M. Graillot (*op. cit.*, p. 230-231) ajourne la distinction jusqu'à l'époque flavienne où furent aggravées les sanctions contre l'eunuchisme. Mais il se fonde uniquement sur l'idée, sûrement erronée, que Juvénal aurait encore connu un archigalle de Rome auquel le satirique accole la qualification ignominieuse de *semivir*. D'abord, on aurait tort de prendre au sérieux toutes les injures de Juvénal. Ensuite et surtout, on chercherait vainement dans le texte invoqué (*Sat.*, VI, 511-521) la mention d'un archigalle. Quant à l'*antistes* de la *Sat.*, II, 113, il ne peut être un archigalle (cf. Graillot, *op. cit.*, p. 236, n. 1).

[3] Cumont, s. v. *Archigallus*, *P. W.*, II, c. 484 : beweist schon die Form dieses Namens seinen orientalischen Ursprung.

Digitized by Google

firmer : « l'archigalle est un pur produit de l'Orient » [1]. Je crois, pour ma part, que nos textes, au lieu de justifier ce point de vue, suggèrent une interprétation toute différente. Par leur répartition chronologique, ils nous apportent l'attestation réciproque que l'Empire a cherché à éliminer les galles et qu'en revanche l'archigallat ne doit à l'Orient que son nom grec et qu'il est une création de Claude. Avant ce prince, en effet, nous rencontrons souvent des prêtres de Cybèle et d'Attis qui s'appellent des galles ; mais nous ne connaissons pas d'archigalles ; après Claude, c'est le contraire qui nous échoit et qui est la vérité.

* * *

Examinons d'abord les documents de l'époque impériale. Ils révèlent des contradictions qui sont autant de surprises. D'abord, l'opposition est frappante entre la statistique des passages empruntés aux auteurs et celle des inscriptions. Nous avons, sur les galles, une multitude de mentions litteraires ; et il n'a été, jusqu'à présent, découvert qu'une seule inscription où figure un galle, dans des conditions d'ailleurs suspectes et sur lesquelles nous aurons à revenir. Par contre, si à Rome et dans la campagne romaine, en Italie, en Dalmatie, en Espagne, en Afrique et en Asie ont surgi des épitaphes ou des dédicaces consacrées à des archigalles ou par leurs soins [2], nous sommes forcés d'avouer qu'abstraction faite des passages déjà cités [3] de Prudence, où l'archigalle est désigné sans être nommé [4], de Tertullien [5] et des *Fragments du Vatican* [6] qui se réfèrent expressément à sa fonction sacerdotale, il n'existe nulle

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 230.
[2] Cf. *infra*, p. 252 et suiv.
[3] Cf. *supra*, p. 238.
[4] Prudence, *Peristeph.*, X, 1006 et suiv.
[5] Tertullien, *Apol.*, 25.
[6] *Fragments du Vatican*, § 148.

Digitized by Google

part chez aucun autre écrivain ancien, une allusion, si fugitive qu'elle soit, à un archigalle authentique. Les seules qui aient été relevées [1] sont au nombre de quatre, toutes postérieures à la diffusion du Christianisme, et visiblement destinées à englober les archigalles dans la réprobation de l'eunuchisme. Or, ce reproche ne saurait leur être imputé [2] : il s'applique, en réalité, aux simples galles et tend évidemment, pour les besoins de la polémique, ou sous son influence, à assimiler purement et simplement le pontife par excellence du culte de Cybèle aux misérables dont la flétrissure est devenue un de ses lieux communs [3]. Ce déséquilibre entre l'épigraphie et la tradition, entre l'épigraphie qui retient ce que la tradition néglige et la tradition qui ne perd pas une occasion d'étaler ce que l'épigraphie nous dérobe, suffirait, par lui même, à éveiller nos soupçons. Si galles et archigalles avaient été doués également d'une existence officielle, il n'y aurait aucune raison pour qu'il se fût produit; et le seul fait que nous le constations

[1] Cf. *Thesaurus Linguae Latinae*, s. v. *archigallus*, II, c. 461.

[2] Cf. *supra*, p. 239.

[3] Les textes sont les suivants: 1° Tert., *De resurr. carnis*, 16: *Et tamen calicem non dico venenarium, in quem mors aliqua ructarit, sed frictricis vel archigalli vel gladiatoris aut carnificis spiritu infectum, quaero an minus damnes quam oscula ipsorum.* En pareille compagnie, l'archigalle souillé dont parle ici Tertullien est, évidemment, un eunuque. 2° Schol. ad Juv., II, 116: *archigalli cinaedi quem magulum conspurcatum dicimus, qui publica impudicitiam professus est.* Le texte parle de soi. 3° Servius [2], *ad Aen.*, IX, 115: *Mater Magna instituit ut quotannis in sacris suis* [*Attis*] *plangeretur et effecit ut cultores sui viriles sibi partes amputarent qui archigalli appellantur.* Il n'y a aucun doute sur l'équivalence *archigalli* = *galli*. 4° *Firmicus Maternus, Adv. Math.*, III, 5, 24: *archigallos facient et (qui) virilia propriis sibi amputant manibus; ibid.*, III, 6, 22: *faciat (genitura) eunuchos aut abscisos archigallos aut hermaphroditos; ibid.*, IV, 13, 5: *aut steriles aut eunuchos aut archigallos aut hermaphroditos faciet.* Clairs en eux mêmes, ces passages de Firmicus Maternus s'élucident encore mieux par comparaison; cf. *ibid.*, VI, 30, 3: *facient steriles effeminatos et abscisos gallos*; VI, 31, 5 : *publicos cinaedos haec genitura aut certe abscisos gallos efficiet*; et VII, 25, 4 et VII, 25, 10 et 13.

Digitized by Google

nous indique déjà que les galles restaient, sans aucun doute, en dehors d'une légalité qui n'a voulu connaître que l'archigalle.

Mais il y a plus : quand nous regardons de près les textes des quatre premiers siècles de notre ère qui, postérieurement au principat de Claude, concernent les galles, nous ne pouvons pas ne pas être frappés de leur aspect, soit archaïque ou local, soit irréel. Qu'on en parcoure la collection si complète réunie par M. Graillot [1] : ou bien les citations alléguées viennent d'historiens et de scholiastes qui ont la prétention de nous renseigner sur le sacerdoce des galles, mais alors ils reportent au passé ou confinent, comme une exception, à l'extrémité des provinces, la description qu'ils nous en laissent; ou bien elles sont tirées, soit des satiriques païens, comme Perse, Juvénal et Martial, soit des apologistes chrétiens, qui se dressent en face d'un Paganisme moribond comme les plus mordants des satiriques ; et, dans les deux cas, elles valent tout juste ce que vaut la convention d'un invariable pamphlet.

Dans le galle, satiriques et Chrétiens insultent l'eunuque, le *vir abscisus* livré, par sa mutilation volontaire, aux plus dégoûtantes débauches. Pour les uns comme pour les autres, le *gallus* et l'*eunuchus*, l'*eunuchus* et le *cinaedus* sont synonymes et pareillement voués au mépris que méritent une vie dégradée et des mœurs abominables. Les galles se châtrent par vice, dit Saint Jérôme : *libidine truncatus* [2]. Ce sont des fous et des invertis — *Galli abscinderentur, molles consecrarentur* [3] — dont Saint Augustin ne sait ce qu'il faut le plus haïr, leur insanité ou leur turpitude : *insana perstrepit turpitudo* [4]. Ils n'ont plus rien d'humain — *nec viros se nec feminas faciunt* — renchérit Lactance [5] ; et Minucius Felix d'ajouter qu'ils insul-

[1] Graillot, *op. cit.*, ch. VIII, p. 287-319.
[2] S. Jérôme, *In Hoseam*, I, 4. 14.
[3] S. Aug., *Civ. Dei*, II, 7.
[4] *Ibid.*, VII, 28.
[5] Lact., *Div. Inst.*, I, 21, 16.

Digitized by Google

tent à la providence divine, « *cum si eunuchos deus vellet, posset procreare, non facere* » [1]. Quant à Saint Justin, il ne s'en laisse pas non plus accroire et note d'infamie leur prétendue piété : εἰς κιναιδίαν ἀποκόπτονται [2]. Or, si on laisse de côté l'argument métaphysique invoqué contre eux par Minucius Felix, on s'aperçoit que l'impitoyable censure des Chrétiens a ramassé les traits dont, pour s'amuser, la satire païenne avait déjà criblé les galles. Le mot de Lactance reproduit, en le généralisant, le motif de la sentence railleuse que le préteur de 78 av. notre ère avait portée contre un galle du nom de Genucius, exclu des libéralités testamentaires qu'il prétendait recueillir par la raison que « *Genucium neque virorum partibus interponi posse neque mulierum* » [3]. Saint Augustin reprend à son compte les expressions même de Juvénal :

Hic turpis Cybeles ... [4]

La sorte de *libido* frénétique dont Saint Jérôme les inculpe est reprochée par Lucien aux eunuques d'Atargatis [5], et elle éclate dans l'épigramme où Martial raconte l'irréparable mésaventure survenue à Misitius sur la route de Ravenne :

Semiviro Cybeles cum grege junxit iter [6].

Cette scabreuse anecdote, dont les lecteurs des *Epigrammes* ne pouvaient rire que parce qu'ils la savaient imaginaire ou lointaine, relève de la fantaisie ; à une époque où Domitien venait de châtier la castration comme un crime [7], elle constitue un anachronisme

[1] Minucius Felix, *Octavius*, 24, 4.
[2] Justin, *Apol.*, I, 27, p. 70 E Otto.
[3] Val. Max., VII, 7, 6.
[4] Juvénal, *Sat.*, II, 111.
[5] Lucien, *De Dea Syria*, 22 ; γυναιξὶ γάλλοι ἐπιμαίνονται. Cf. Martial, VI, 2, 6 : *Et spado moechus erat.*
[6] Martial, III, 91, 2.
[7] Cf. *supra*, p. 238.

Digitized by Google

évident et concerté ; elle trahit chez l'auteur le parti-pris de traiter à sa façon un thème déjà fixé et populaire ; et ses variations rejoignent celles des apologistes. Les galles qu'il nous présente sont, par définition, des *cinaedi* [1], comme chez Saint Justin ; et ses eunuques, en général, sont esclaves des plus basses passions :

At prius o mores et spado moechus erat [2].

Aussi bien voyons nous naître chez lui une confusion, qui, avec le temps, va s'épaissir toujours davantage, entre le galle consacré à Cybèle et Attis et le castrat dont l'éviration n'a pas la piété pour excuse. Plusieurs fois, dans son œuvre, le mot *gallus* est en quelque sorte, sécularisé, employé comme un synonyme, adéquat et commode, d'*eunuchus* ou de *spado* [3]. Dans la deuxième moitié du second siècle, cette évolution verbale sera achevée. Le terme *gallus* dépouille alors toute signification mystique ; il n'indique plus que la tare physique dont les galles de Cybèle étaient autrefois affligés ; et, par exemple, sous Marc-Aurèle [4], au plein d'une période à laquelle on assigne d'ordinaire la définitive expansion dans l'Empire, des cultes métroaques [5], un document juridique dont le modèle a été élaboré dans les bureaux du procureur général du

[1] Martial, *Ep.*, IX, 2, 13 : *nunc et miseros, Cybele, praecide cinaedos.*

[2] *Ibid.*, VI, 2, 6.

[3] Les développements littéraires n'observent pas la différence juridique, indiquée plus bas, p. 247, n. 2, de l'*eunuchus* et du *spado*. Sur cet emploi du mot *gallus*, cf. *ibid.*, I, 36, 15 ; II, 45, 2 ; XI, 72, 2 et 74, 2. M. Graillot, obsédé par sa recherche des galles de Cybèle, en a reconnu un dans le vers II, 45, 2 : *Demens, cum ferro quid tibi ? Gallus erat* ; et s'est étonné de voir substituer ici le fer à la pierre dans le rite de l'éviration métroaque (Graillot, *op. cit.*, p. 296, n. 8). Mais Martial n'a commis aucun solécisme liturgique pour la simple raison qu'en composant cette épigramme il ne songeait nullement à la religion de la Grande Mère.

[4] Cf. sur cette chronologie, J. Carcopino, *Revue des Etudes Anciennes*, 1922, p. 219 et suiv.

[5] Cf. Graillot, *op. cit.*, ch. V.

Digitized by Google

fisc en Egypte, le « gnomon de l'idiologue » use du mot *gallus* pour désigner, en dehors de toute considération religieuse, tous les *castrati* — quelle qu'en soit l'origine — rendus inaptes par leur infirmité, naturelle ou acquise, à disposer, par testament de plus du tiers de leur fortune: « Si un « galle » ou un impuissant meurt intestat, sa fortune est confisquée; s'il a rédigé un testament, on ne confisque que les deux tiers et le restant est délivré aux personnes de sa catégorie en faveur desquelles il a testé »[1]. — « γάλλων καὶ σαθρῶν... μετὰ τελευτὴν, ἐὰ[ν ἀδ]ιάθετοι ἀποθανῶσιν τὰ [ὑπάρχοντα ἀ]να[λα]μβάνεται, ἐὰν δὲ διαθῶνται... τὸ δὲ τρίτον οἷς ἐὰν διαταξῶνται ομοφύλοις »[2]. Si, entre 169 et 172, date vraisemblable de la compilation du gnomon[3], le mot *gallus* a perdu sa signification première, s'il est devenu un simple nom commun[4], indifférent a toute idée religieuse, applicable à tous les *castrati* sans exception, c'est qu'il avait, depuis longtemps déjà, cessé de désigner, dans l'Empire, les tenants d'une fonction cultuelle déterminée.

Si, en effet, nous relisons maintenant les auteurs qui, postérieurement au milieu du I^er^ siècle ap. J. C., et sans intention polémique, nous ont voulu renseigner sur les galles de la religion métroaque, nous verrons, ou bien qu'ils les reléguent aux confins de lointaines provinces, en des contrées demeurées étrangères aux

[1] J'adopte, à un ou deux mots près, l'excellente traduction de M. Théodore Reinach.

[2] Art. 112 du gnomon, l. 244 et suiv. Pour le commentaire, voir la remarquable édition de M. Théodore Reinach, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1920, p. 49 et suiv. M. Th. Reinach a démontré que cet article vise à la fois les γάλλοι, c'est à dire les *castrati*, et les σαθροί, littéralement les pourris, c'est à dire, certainement, les *spadones*, ou impuissants. Juridiquement, en effet, ces deux catégories d'anormaux, que les littérateurs confondent habituellement, étaient distinctes.

[3] Cf. J. Carcopino, *loc. cit.*, p. 228.

[4] Cf. Et. de Byz., s. v. Γάλλος: ἀπὸ ἐκείνου γὰρ τοὺς τεμνομένους τὰ αἰδοῖα γάλλους καλοῦσι. — Hésychius, s. v.: Γάλλος ὁ ἀπόκοπος ἤτοι ὁ εὐνοῦχος. — Suidas, s. v.: Γάλλοι, οἱ ἀπόκοποι.

Digitized by Google

mœurs de l'Empire qui, pour des raisons de défense, les avait absorbées sans les assimiler, ou bien qu'ils les considèrent comme une espèce disparue.

Non seulement les lexicographes byzantins [1] dont le langage ne prouverait pas grand chose, mais Servius, au IV^e^ siècle [2], et Lactantius Placidus [3], au VI^e^, décrivent à l'imparfait ou au plus-que-parfait les processions des galles comme leur barbare mutilation. Lucien, parlant sérieusement, ne nous les montre organisés qu'à la frontière de l'Euphrate, dans le sanctuaire que possédait la Déesse syrienne [4] à Hiérapolis Bambycè [5]. Hérodien ne s'intéresse à eux qu'à propos du transport de la pierre noire en 204 av. J. C. et les rattache au temple de Pessinonte [6]. Quant à Pline l'Ancien, si, consultant ses fiches, il écrit à propos d'eux : *nec non aliqua gentium quoque in hoc discrimina et sacrorum etiam, citra perniciem amputantibus Matris deum gallis* [7], on aurait tort de faire fond sur le participe présent qu'il emploie ; car, d'une part, dans un autre passage de son *Histoire Naturelle*, où il reprend les termes du précédent, il se sert aussi du présent, mais nomme l'auteur dont il transcrit les observations et qui, probablement né sous le consulat de Marius et de Carbon [8], était vieux de plus d'un siècle : M. Caelius : *Samia testa Matris deum sacerdotes, qui Galli vocantur, virilitatem amputare nec aliter citra perniciem, M. Caelio creda-*

[1] Voir notamment, *Etymologicum magnum*, s. v. Γάλλος, p. 220 Gaisford : ἐξετέμνοντο γὰρ οἱ τελούμενοι τῇ θεῷ.

[2] Serv., *ad Aen.*, X, 220 : *Galli futura praenuntiabant.*

[3] Lact. Plac., *ad Theb.*, XII, 224 : *Se galli abscidere consueverant.*

[4] Je ne cherche pas à éluder ce témoignage, bien qu'il ne concerne pas le culte métroaque, parce qu'on pourrait toujours m'opposer l'intimité des rapports qui semblent avoir uni les deux religions, phrygienne et syrienne.

[5] Luc., *De Dea Syria*, 26-27 et 50-51. Il n'y a rien à tirer de *Chronosolon*, 12, ni de *Lucius*, 35.

[6] Hérod., I, 11. Il n'y a rien à tirer de Plut., *Adv. Colot.*, 33.

[7] Pline, *N. H.*, XI, 261.

[8] Cf. Pline, *N. H.*, VII, 165.

Digitized by Google

mus [1]; et d'autre part, dans sa description de la Phrygie, il note au passé le souvenir des prêtres de Cybèle et le nom qu'ils tirèrent du fleuve Gallos [2].

Les concordances de ces textes, les pénalités portées par Domitien, et aggravées par ses successeurs du II[e] siècle, contre l'eunuchisme [3] laissent si peu de place à la présence des galles dans la refonte romaine de la religion de Cybèle et d'Attis, que M. Graillot ne paraît l'admettre qu'à la fin de l'Empire, dans la décadence de la législation, lorsque les galles se mirent à « envahir les temples » [4]. Mais je doute que, même restreinte de la sorte, la thèse qu'il a soutenue puisse être acceptée. Je crois, pour ma part, que cette invasion apparente de l'eunuchisme dans les cultes métroaques procéda uniquement de l'irruption simultanée de la polémique chrétienne dans leur histoire. Que, dans l'effondrement matériel et le désarroi moral du III[e] siècle ap. J. C., l'Etat n'ait plus détenu ni la force ni l'autorité nécessaires pour proscrire et châtier l'eunuchisme, comme autrefois, passe encore; mais qu'il l'ait consacré publiquement, en conférant aux *semiviri* une place d'honneur dans la hiérarchie de l'une de ses religions, voilà qui heurte la vraisemblance, et est contredit par nos documents. Par exemple, Lactance se garde bien d'affirmer que la Grande Mère en est venue à exiger l'éviration de ses prêtres; tout au contraire, il écrit que même de son temps, de son temps encore, elle ose se réjouir de leur mutilation: *ideo etiam nunc gallis sacerdotibus gaudet* [5]. Il n'at-

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 165.

[2] Pline, *N. H.*, V, 147. Martianus Capella, VI, 687, est un décalque de Pline. A noter aussi, que dans l'*Agamennon* de Senèque, les sectateurs de Cybèle et d'Attis sont des *viri*, et non des *semiviri* (686).

[3] Cf. *Dig.*, XLVIII, 8, 6; 8, 4, 2; 8, 5.

[4] Graillot, *op. cit.*, p. 289, n. 1.

[5] Lact., *Epit.*, 8. Cf. Paulin de Nole, XXXII, 88: *Nunc quoque semiviri mysteria turpia plangunt.* Il est à noter, d'ailleurs, que les invectives de Saint Augustin sont également rétrospectives. (Cf. *Civ. Dei*, VII, 26: *usque in hesternum diem*...).

Digitized by Google

teste donc pas une innovation ou une reviviscence ; il témoignerait, au plus, d'une survivance, si nous n'avions la preuve qu'aux siècles antérieurs les pratiques métroaques étaient toutes différentes de celles qu'il imagine. De même, il n'y a rien à tirer de la dédicace à la Grande Mère, découverte à Lectoure et datée de 239, où il est rappelé qu'au jour du sang, le 24 mars, de cette année-là, « *Valeria Gemina vires excepit Eutychetis* »[1]. M. Graillot se figure qu'on peut y discerner le souvenir d'une mutilation sacerdotale, celle d'Eutychès qui venait d'entrer dans l'ordre[2]. Cet étalage sur le forum, cette vanterie inscrite sur la pierre d'une coutume réputée criminelle serait, en vérité, une énormité juridique. Mais il est possible d'interpréter tout autrement un texte qui ne l'a point commise. Les *vires*, dont la dédicace gauloise commémore la transfusion à Valeria Gemina par la vertu du sacrifice métroaque et l'intermédiaire de l'officiant, s'identifient aux forces surnaturelles qui sont censées s'échapper à flots de la castration suivie d'égorgement des victimes obligées, bélier ou taureau : et l'inscription de Lectoure, si importante pour l'histoire du criobole et du taurobole, n'a rien à voir avec l'éviration des galles. Enfin, vers le même temps où Saint Augustin invectivait contre les Païens : « Votre Grande Mère des dieux a introduit des castrats dans les temples romains et conservé la cruauté de leurs rites »[3], un autre de leurs adversaires, que nous désignons, faute de mieux, sous le nom de l'Ambrosiaster[4], avouait, malgré qu'il en eût, que les vocations à l'eunuchisme ne se déterminaient qu'à grand' peine, à

[1] *C. I. L.*, XIII, 510.

[2] Graillot, *op. cit.*, p. 317.

[3] Aug., *Civ. Dei*, VII, 26 : *At vero ista Magna deorum Mater etiam Romanis templis castratos intulit adque istam saevitiam moremque servavit.* Sur la portée rétrospective du passage, cf. *supra*, p. 249, n. 5.

[4] Sur l'Ambrosiaster, dont le pamphlet aurait été composé entre 374 et 382, cf. Cumont, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, VIII, 1904, p. 417.

Digitized by Google

force de promesses et de menaces [1], et dressait, sans y penser, contre leur persistance une invincible objection, en affirmant le maintien de la loi en vertu de laquelle « *eunuchos in regno Romano fieri non licet* » [2]. Or, à prendre à la lettre les accusations des Chrétiens, non seulement, au IV^e^ siècle, les galles seraient devenus les prêtres de Cybèle et d'Attis, mais ces faux dieux du Panthéon romain ne connaitraient pas d'autres ministres : *sacra* [*eorum*] *a gallis sacerdotibus celebrantur* [3]. Dans cette phrase de Lactance, le mot *galli* est pris dans son acception usuelle. Ce n'est pas un titre, c'est une épithète de nature. Accolée à tous les servants de la religion métroaque, ce nom d'eunuque révèle l'idée préconçue qui anime la polémique chrétienne, et qui poussait déjà, contrairement à toute raison, Tertullien, Firmicus Maternus et le scholiaste de Juvénal à châtrer jusqu'aux archigalles, sans exception [4]. Dans l'enthousiasme de la foi nouvelle, le Chrétien prend tous les métroaques pour des eunuques, tous les prêtres païens pour des monstres contre nature : *tantum castitatem exsecrantur* [*Pagani*] *ut etiam cinaedis delectentur, magisterio eorum subiecti* [5]. Mais par son outrance même, cette conception révèle sa fausseté ; et le scholiaste de Lucien est le premier à ramener les accusations à la mesure d'une plaisanterie consacrée par l'usage [6]. Il ne faut pas se laisser duper par les artifices d'une rhétorique stéréotypée. Et au

[1] Ambrosiaster, ap. Migne, XXXV, c. 2349 *c* : *abscisi in mulieres transformantur, quos constat minis circumveniri et promissis praemiis ad hunc dolorem et dedecus cogi.*

[2] *Ibid.*, c. 2349 *c*. Cf. Amm. Marc., XVIII, 4, 5.

[3] Lact., *Div. Inst.*, I, 17, 7.

[4] Cf. les textes cités *supra*, p. 243, n. 3.

[5] Ambrosiaster, ap. Migne, XXXV, c. 2342 *c*.

[6] Schol. Luc., ad *Supp. trag.*, 8, IV, p. 173 Jacobitz, cité par Hepding, *Attis, seine Mythen u. sein Kult*, Giessen, 1903, p. 28 : διὰ ταῦτα καὶ νῦν παίζεται τοῦτο κατὰ πάντων τῶν εὐνούχων ὡς τῷ Ἀττιδι ἐπιτηδείων ἀνακεῖσθαι. Ἀρμοδιώτεροι δέ, εἰ κιναιδεύουσιν, καθότι καὶ αὐτὸς Ἄττις τοιοῦτος ἐπ' ἀμφοτέρῳ τῷ μύσει ἐξεταζόμενος.

Digitized by Google

lieu de confondre une prévention avec la vérité, et de transformer un poncif littéraire en institution d'état, il convient, sur le caractère exceptionnel et extralégal des galles, sur le véritable sens de la réforme Claudienne qui les a exclus de l'organisation métroaque, de s'en fier au témoignage écrasant de l'épigraphie.

* * *

Celle-ci, à l'époque impériale, nous permet de compter un nombre relativement élevé d'archigalles.

En voici la liste, dont les éléments ont été groupés d'abord par Goehler [1], puis par M. Graillot [2].

1. — Rome. *C. I. L.*, VI, 2183 :

C(aius) Camerius | Crescens, | archigallus Matris | Deum Magnae Ideae et | Attis populi Romani, | vivus sibi fecit et | Camerio Eucratiano lib(erto) | suo ceteris autem libertis utri|usque sexus loca singula | sepulturae causa. H(oc) m(onumentum) h(eredem) e(xterum) n(on) s(equetur).

Non datée ; III[e] siècle ?

2. — Rome. *C. I. L.*, VI, 508 :

Potentiss(imis) diis [M(agnae) D(eorum) M(atri et At]|ti Menotyranno, | Serapias h(onesta) f(emina), sac(e)r(dos) [deum] | Matris et Proserpinae, | taurobolium criobol(ium) cerno | perceptum per Fl(avium) Antoni|um Eustochium, sac(erdotem) Phryg(a) | max(imum), praesentib(us) et tradentib(us) | c(larissimis) v(iris) ex ampliss(imo) et sanctiss(imo) | coll(egio) XV vir(orum) s(acris) f(aciundis), die XIII Kal(endas) | Maias, Cerealibus, d(ominis) n(ostris) Constantino | Maximo Aug(usto) (quintum) et | Licinio Iun(iore) Caes(are) co(n)s(ulibus).

[1] Goehler, *De Matris Magnae apud Romanos cultu*, Meiszen, 1886, p. 40.

[2] Graillot, *op. cit.*, p. 234, n. 2. Il convient d'enlever de la liste dressée par Graillot l'archigalle de Lanuvium dont l'existence est liée à l'interprétation certainement erronée du bas-relief capitolin (cf. *supra*, p. 237, n. 2).

Digitized by Google

Datée de 319 ap. J. C. Eustochius est désigné par le titre, probablement réservé alors à l'archigalle de Rome, de *Sacerdos Phryx maximus.*

3. — Tusculum. *C. I. L.*, VI, 32466 :

... coniu(gi) be[nemerenti] | cum quo vi[xit annis...] | archigallo Tusc[ulano] | et sibi.

Non datée : II^e^-III^e^ siècles ?

4. — Ostie. *C. I L.*, XIV, 34 :

P[ro salute imp(eratoris)... | ... F]elicis Q(uintus) Caecilius | Fuscus archigal|lus coloniae Osten|sis imaginem | Matris Deum ar|genteam p(ondo) I cum | signo Nemesem | kannophoris | Ostiensibus d(onum) d(edit).

Sous Marc-Aurèle seul empereur (169-176).

5. — Ostie. *C. I. L.*, XIV, 35 :

Q(uintus) Caecilius | Fuscus archigal|lus c(oloniae) O(stiensis) | imaginem At|tis argent[e]am | p(ondo) I cum sigillo | Frugem aereo ca|nnophoris Ostien|sibus donum dedit.

Même date.

6. — Ostie. *C. I. L.*, XIV, 385 :

M(arcus) Modius | Maxximus (sic) | archigallus | coloniae | Ostiens(is).

Pas de date : fin du II^e^ siècle ?

7. — Capoue. *C. I. L.*, X, 3810 :

Virianus Ampliatus archigallus M(atris) D(eorum).

D'après le nom, sans prénom, l'inscription serait du IV^e^ siècle. Voir, toutefois, nos numéros 11 et 12.

Digitized by Google

8. — Tergeste (Trieste)? *C. I. L.*, V, 488 :

L(ucius) Publicius | Syntropus | archigallus | v(ivus) f(ecit) sibi et | [suis]. H(oc) m(onumentum) h(eredem) n(on) s(equetur).

Pas de date. III^e^ siècle ?

9. — Merita (Lérida). *C. I. L.*, II, 5260 :

M(atri) d(eorum) s(acrum) | Val(erius) Avita | aram tauriboli | sui natalici red diti d(edit) d(edicavit), sacerdo te Dcyrico Va- le riano, arc[h]igallo Publicio Mystico.

Pas de date; voir *supra*, n. 6.

10. — Milev (Mila). *C. I. L.*, VIII, 19981 :

M(agnae) D(eorum) M(atri) | Sanctae | sacrum factum | pro salute | [i]mp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli(i) Se[veri Alexandri] Pii Fel(icis) Aug(usti)... | Qu[inti] Claudii Basilicus | nap (?) et Mnetius criobo[li]um fecerunt et ipsi susc[e]perunt per C. Aemilium Satur|ninum sacerdotem ex va|ticinatione archigalli.

Datée : 222-235.

11. — Lugdunum (Lyon). *C. I. L.*, XII, 1782 :

... ex vaticinatione Pusoni Iuliani archi galli, inchoatum XII kal(endas) Mai(as), consum matum VIII kal(endas) Mai(as) L(ucio) Eggio Marullo | Cn(aeo) Papirio Aeliano co(n)s(ulibus), praeeunte Aelio | C[astren]s[i] sacerdote, tibicine Albio Verino.

Datée : 184 ap. J. C.

12. — Lugdunum (Lyon). *C. I. L.*, XIII, 1751 :

... Tauribolium fece runt dendrophori | Lugduni consistentes, | XV kal(endas) Iulias, | Imp(eratore) [Caes(are) M(arco) Aurel(io) Commodo Aug(usto)] | Marco Sura Septimiano) co(n)s(ulibus) ex vaticinatione | Pusoni Iuliani archi galli...

Daté : 190 ap. J. C.

Digitized by Google

13. — Salonae (Salone). Inscription trouvée à Iader (Zara). *C. I. L.*, III, 12920 *a*:

D(is) M(anibus). | L(ucio) Barbunteio | Demetrio archig(allo) | Salonitano, qui | annis XVII usq(ue) ad ann(os) | LXXV integr(e) | sacra confecit, | Barbunteia Thallu|sa Clistera patrono | pientis-s(imo) posuit.

Pas de date, probablement fin II^e^ siècle.

14. — Savatra de Lycaonie (aujourd'hui, Ak-Oren). Anderson, *Journal of Hellenic Studies*, XIX, p. 280, n. 163.

Δάδα Ἀττάλου ἀρχιγάλ||λ]ου θρεπτὴ Μητρὶ θεῶν | Ζιζιμμηνῇ εὐχήν.

Pas de date. Les noms pourraient aussi bien remonter à la période hellénistique qu'à la période romaine. Mais la paléographie de l'inscription où les Ε et Ω lunaires voisinent avec les formes carrées de ces lettres nous contraint à descendre jusqu'à l'Empire plus probablement à l'époque des Antonins au plus tôt [1]. Cf. d'ailleurs les *Aurelii* de Savatra, mentionnés aux numéros suivants de l'article d'Anderson.

15. — Hiérapolis de Phrygie. Cf. Iudeich, *Die Alterthümer von Hierapolis (Inschriften)*, Supplementband au *Jahrbuch des kais. deutschen arch. Instituts*, IV, 1898, p. 83, n. 33 :

Ἡ β]ουλὴ κα[ὶ] ὁ δ[ῆ|μ]ος ἐτίμησαν | [Μᾶ(ρκον)] Αὐρ(ήλιον) Εὐτυχιανόν, | ἀρχίγαλλον | ἀνδρειάντος ἀνα|[σ]τάσει πα[ρ]ε-| [δρ]εύοντ[α] κοσ|[μί]ως καὶ ὑπηρε|[το]ῦ[ν]τα τοῖς θε|[οῖς ἀξ]ιοπ[ρε-πῶς].

Est placée, par le prénom et le gentilice de cet archigalle, vers le dernier tiers du second siècle ou la première moitié du III^e^.

[1] Cf. Le Bas-Waddington, commentaire au n. 1034.

Digitized by Google

16. — Enfin nous ajouterons à cette liste un archigalle qui, sans appartenir peut-être au culte métroaque de stricte obédience, intéresse néanmoins son histoire, à une époque où les différences qui avaient séparé les diverses religions orientales tendent à se fondre au creuset du syncrétisme.

A Saghir, en Pisidie. Cf. Ramsay, après Sterret, dans les *Studies... of the eastern Provinces of the Roman Empire*, Aberdeen, 1906, p. 343, n. 22.

Αὐρηλίᾳ | Οὐενούστᾳ | Ζευσξίδος | Κλευστιανο[ῦ] | ἀρχιγάλλου | τῆς θε]ᾶς Ἀ[ρτέ|μιδο]ς τὸν ἀνδριάντα ἐ[κ | τῶν] ἰδίων | ἀναλωμά-|ων ἀνέστη|σεν Ἀρτέ|μιδι Σατιπ[ρ|ειζηνῇ εὐχ|ήν.

Remonte à la même époque que la précédente, et pour les mêmes raisons (cf. Aurelia Venusta à la l. 1).

Au total, seize inscriptions nous font connaitre quatorze archigalles parmi lesquels douze sont appelés par leurs noms.

Ce premier résultat n'est pas négligeable.

D'abord, cette statistique épuise la totalité de nos documents épigraphiques ; et comme aucun des exemples sur lesquels elle porte n'est probablement plus ancien que la seconde moitié du IIe siècle ap. J. C., comme tous, à coup sûr, appartiennent à l'époque impériale, elle présume déjà, dans l'archigallat, une institution de l'Empire. Ensuite, elle se répartit entre douze textes rédigés en latin et découverts dans les parties occidentales de l'Empire, et deux textes, seulement, rédigés en grec et exhumés de cet Orient d'où l'on fait ordinairement venir les archigalles ; et par là elle dément la conviction commune, et nous invite à chercher en Occident, et plus précisément en Italie, d'où proviennent huit de nos exemples, l'origine d'un sacerdoce dont les traces en Asie sont clairsemées et insignifiantes. Enfin, elle oppose sa richesse à l'indigence de l'épigraphie relative aux simples galles en un si violent contraste que nous allons être tenus de les bannir d'une terminologie que l'archigalle a seul envahie.

Digitized by Google

Ce n'est point, je le sais, l'opinion courante ; mais celle-ci ne subsiste que par une secrète inconséquence. « Si l'archigalle est bien un grand prêtre, écrit M. Lafaye, il est naturel de penser que les prêtres placés sous ses ordres doivent porter le nom de galles, qu'ils soient ou non Phrygiens et eunuques. Cependant il est probable que dans le nombreux personnel catalogué..., il faut refuser ce titre aux assistants de tout genre : chantres, musiciens, appariteurs et aux membres des confréries, tels que les dendrophores et les cannophores. Il reste encore dans la liste une quarantaine de prêtres proprement dits qui peuvent être qualifiés de galles »[1]. Encore qu'il y eût quelque étrangeté à grouper sous un titre identique des personnes aussi dissemblables que des Phrygiens et des *cives romani*, des hommes et des *semiviri*, le raisonnement serait plausible, si réellement les inventaires dressés par Goehler, puis par M. Graillot, contenaient la quarantaine d'exemples qu'il nous annonce comme sa propre vérification. Mais, en fait, ces individus « qui peuvent être qualifiés de galles » ont omis d'user de la latitude qu'on leur accorde. En dehors des dendrophores et des cannophores dont les corporations sont, par nature, étrangères aux différents degrés de la prêtrise, l'épigraphie de l'époque impériale nous déroule une infinité de grades et de fonctions dans le culte métroaque : 2 cernophores [2], 2 hymnologues [3], 3 *tibicines* [4], 2 *cymbalistriae* [5], 2 *tympanistriae* [6], 3 *apparatores* [7], 2 *aeditui* [8], au moins 7 *religiosi* [9], et, pour finir, non pas une quarantaine de prêtres, mais bel et bien

[1] Lafaye, s. v. *Gallus*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Saglio et Pottier*, II, p. 1458.
[2] Graillot, *op. cit.*, p. 253, n. 5.
[3] *Ibid.*, p. 255, n. 2 et 3.
[4] *Ibid.*, p. 257, n. 3.
[5] *Ibid.*, p. 258, n. 5.
[6] *Ibid.*, p. 259, n. 4 et 5.
[7] *Ibid.*, p. 260, n. 3.
[8] *Ibid.*, p. 261, n. 2 et 3.
[9] *Ibid.*, p. 283, n. 7.

Digitized by Google

108 *sacerdotes* [1]. M. Lafaye n'a entendu se prévaloir que de cette dernière catégorie. Mais ne lui échappe-t-elle pas, comme les autres ? Les *sacerdotes* qui la composent ne s'appellent pas plus galles sur les inscriptions qui nous ont transmis leur souvenir, que les *aeditui*, que les *tibicines*, ou même que les hymnologues, ces chantres des chapelles métroaques, que M. Graillot, entraîné sans doute par la séduction d'un rapprochement qu'il suggère sans l'énoncer, mais que le silence des documents anciens n'autorise même pas à amorcer, voudrait changer en castrats [2]. Ira-t-on prétendre que ces *sacerdotes* sont des galles honteux ? Des galles qui cachent leur condition et rougissent de leur vrai nom ? Il faudrait déjà retenir de cette explication que l'Empire a discrédité le nom de galles, l'a rendu inavouable. Mais cette explication même ne vaut rien ; car, sur 108 *sacerdotes*, on compte 75 prêtres auxquels elle pourrait à la rigueur s'appliquer, mais aussi 33 prêtresses [3] qui auraient dû, en ce cas, revendiquer le nom de *gallae*, absent de la tradition littéraire [4], et qu'il y aurait, au surplus, criante absurdité à métamorphoser, pour les besoins de la cause, en autant de *semiviri* de fait ou d'intention. Alors, une seule constatation s'impose ; c'est que, contre 14 archigalles et 141 desservants de tout ordre du culte métroaque, l'épigraphie ne nous a encore révélé que deux galles dont l'un est un galle authentique, mais vécut bien avant l'Empire, et dont l'autre est un Romain du III[e] siècle mais n'a rien de ce qui caractérise le galle métroaque.

Le premier nous est présenté par une inscription de Cyzique, exactement datée de l'année 46 avant notre ère, c'est à dire antérieure de quatre-vingts ans à la réforme Claudienne [5]. Nous au-

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 239, n. 3 (75) et 268, n. 1 (33).

[2] *Ibid.*, p. 255.

[3] Cf. la liste dressée par Graillot, *op. cit.*, p. 248, n. 1.

[4] Forcellini, s. v. *Galla*, III, p. 182, ne l'indique que comme s'appliquant par dérision à des *galli* (Catull., 63, 12 et 34).

[5] Cf. *C. I. G.*, 3668; et Dittenberger, *Sylloge*[3], 763. C'est la seule inscription qu'ait encore connue M. Lafaye, *loc. cit.*, p. 1458, n. 8.

Digitized by Google

rons à faire état de ce cas particulier lorsque nous nous efforcerons tout à l'heure de ressaisir, en ses traits les plus généraux, la situation que cette réforme a eu pour but de modifier; mais il est clair qu'on n'en saurait rien conclure pour la définir elle-même. Le second est mort à Rome, où fut trouvée son épitaphe en 1880 [1], à la fin du II[e] siècle ou plus probablement dans le courant du III[e]; mais il suffira de citer en entier l'inscription où il est mentionné, et de tenir soigneusement compte des particularités de gravure que les éditeurs successifs ont à l'envi enregistrées pour écarter, à son tour, ce témoignage inconsistant.

C. I. L., VI, 32462:

D(is) M(anibus). | Terentia Matron(a) | C(aio) Iulio Abdederae (sic) | fecit fratri pientissimo benemerti (sic) GALLO | DIASURIAES | ab Isis et Serapis.

Inde a v. 5 verba *Gallo*... alia manu perscripta sunt; v. 6, litterae inclinatae in litura repositae.

Ce texte fût-il assuré, qu'il serait tout de même inopérant puisque le seul galle que connaisse l'épigraphie de l'époque impériale n'a pas appartenu au culte phrygien de Cybèle et d'Attis, mais relève de la religion sémitique de la *Dea Syria*. Mais il est loin de nous offrir toutes garanties de correction. Le mot *gallo* et tous ceux qui le suivent ont été tracés après coup, et les premières lettres du mot *Diasuriaes* furent inscrites en surcharge, à la place d'autres caractères préalablement martelés. Or, si la main du lapicide a tremblé, la langue dut lui fourcher également [2]. *Gallo* pourrait bien résulter d'une de ses méprises; et son galle ressemble à un archigalle [3].

[1] Aujourd'hui au Musée des Conservateurs. Sur cette inscription cf. Lanciani, *Bull. Com.*, 1880, p. 10; *Eph. Ep.*, IV, 873; Dessau, *Inscriptiones selectae*, 4280.

[2] A la ligne 3, *Abdederae* est peut-être pour *Abderae*; à la l. 5 *benemerti* (le groupe *ne* a été suscrit) est sûrement pour *benemerenti*.

[3] *Archi* aurait-il sauté par haplographie au contact du groupe final du mot précédent *erti*?

Digitized by Google

Au lieu d'être embrigadé dans l'une de ces bandes vagabondes dont les auteurs anciens, de Juvénal [1] à Saint Augustin [2], promènent le tintamarre à travers les rues et les carrefours, il est attaché à un sanctuaire déterminé, et dessert le temple que la *Dea Syria* possédait dans la troisième région dite *Isis et Serapis*. Ensuite et surtout, ce prétendu galle n'est pas un eunuque; et la cité romaine dont il est investi, et que proclament ses *tria nomina*, nous interdit absolument de supposer qu'il ait subi l'éviration rituelle. S'obstinera-t-on, néanmoins, à alléguer un exemple aussi douteux? Comme il ne nous fournit toujours qu'1 galle contre 14 archigalles et 141 prêtres ou acolytes, il n'aboutit qu'à contredire la tradition littéraire qu'on chercherait à en étayer; et, quoi qu'on fasse, on se heurtera aux deux cornes du dilemme: ou admettre que dans le clergé métroaque, comme dans certaine armée noire de comique réputation, il y avait quatorze généraux pour un simple soldat, ce qu'est déraisonnable et démenti par les auteurs anciens, ou renoncer à faire de l'archigalle le chef de galles organisés sous son autorité, ce qui revient à le rejeter hors de la hiérarchie qu'il domine. Préfère-t-on, au contraire, ainsi que le suggère le simple bon sens, abandonner à son sort cet ἅπαξ épigraphique, nous n'avons plus un seul galle à opposer à la masse des *cultores* de tout genre que les inscriptions des temps impériaux répartissent dans les cadres du culte public de Cybèle et d'Attis. Autant alors convenir, comme je l'affirmais en commençant, que, sous l'Empire au moins, ils en furent délibérément exclus.

* * *

Avant l'Empire, en effet, il en allait de tout autre manière; et l'on peut soutenir, sans chance d'erreur, que les rôles, alors, étaient renversés.

[1] Juvénal, *Sat.*, VI, 511 et suiv.
[2] Aug., *Civ. Dei*, VII, 26.

Digitized by Google

Malgré sa pauvreté à l'époque républicaine, l'épigraphie nous a conservé la mention d'un galle tout pareil à ceux dont nous entretiennent les auteurs de cette période. Il s'agit du Sotéridès qui a payé les frais de l'*ex-voto* de Cyzique, auquel j'ai déjà fait allusion, et qui est consacré à la Μήτηρ locale, dite Kotianè. Un de ses amis, M(arcus) Stlaccius, fils de Marcus, avait été compris dans le détachement que la cité libre de Cyzique recruta, en 46 av. J. C., pour secourir César engagé dans sa lutte contre les Pompéiens d'Afrique, et il s'était embarqué sur la galère *Soteira* avec ce renfort. Sotéridès fut averti par la Déesse au service de qui il s'était consacré, et du malheur qui serait survenu à Stlaccius tombé captif aux mains de l'ennemi, et de la délivrance du prisonnier ; il remercia alors Cybèle par la longue dédicace qui est aujourd'hui exposée au Musée du Louvre [1]. Il est certain que Sotéridès n'était pas le premier venu, puisqu'il fut capable de couvrir la dépense de ce monument, et qu'il s'était lié à Cyzique avec un homme dont les *nomina* et la filiation font un citoyen romain. Or, ce Sotéridès est un galle ; il ne dissimule nullement sa condition, et affiche les révélations que son état plus encore que son zèle lui attirent de la divinité. Il qualifie exactement M. Stlaccius de compagnon — ὑπὲρ τοῦ ἰδίου συμβίου — expression dont il n'y a pas lieu d'inférer que M. Stlaccius était un galle lui aussi, puisque l'inscription ne lui confère pas ce titre, mais qui prouve, à mon avis, que ce Romain s'était affilié à la secte de Sotéridès, en partageait les pratiques et les espérances. Si bien que cette dédicace nous apprend du même coup, et la place que le culte de la Mère des Dieux occupait à Cyzique [2],

[1] *C. I. G.*, 3668. Cf. Dittenberger, *Sylloge*[2], 348 (= *Sylloge*[3], 763), l. 2 : Σωτηριὸς γάλλος εὐξάμενος Μητρὶ Κ[οτιανῇ]... le surnom n'est pas sûr. La lecture, à la l. 5, ἐν νηὶ τετρήρει Σω[τείρᾳ, est de M. Wilhelm, *Arch.-Epigr. Mittheilungen aus Oesterreich*, XX, 1897, p. 74. Cf. sur la même inscr., Wilhelm, *Gött. gel. Anzeig.*, 1903, p. 797.

[2] Vraisemblablement, le navire qui portait Stlaccius était lui-même consacré à la Grande Mère et s'appelait *Soteira* (ou *Sotèria*) comme celui qui amena à Ostie la pierre noire de Pessinonte (cf. Graillot, *op. cit.*, p. 67).

Digitized by Google

et le rang qu'un galle comme Sotéridès y tenait à son tour : dans Cyzique où régnait la Dame, les galles, comme lui, encore en 46 av. J. C., faisaient figure de personnages.

Or une impression semblable se dégage des textes historiques où interviennent des galles avant le principat de Claude. Ecoutons, par exemple, ce que nous conte Strabon des galles de Hiérapolis de Phrygie. Il soupçonne bien les subterfuges auxquels ils recoururent pour renforcer leur prestige ; mais il le constate et n'ose pas encore les dénoncer formellement. Ces galles possédaient le pouvoir prodigieux de pénétrer impunément dans l'antre méphitique qu'on montrait aux abords de leur ville, et que, comme s'il ouvrait sur les profondeurs infernales, on dénommait le Plutonium, et d'en ressortir sans avoir ressenti l'asphyxie dont bêtes et gens tombaient ordinairement victimes. Il se demande d'où leur vient cette étonnante immunité ; si elle leur est commune avec tous les eunuques, ou si les eunuques voués à la Mère sont seuls à la mériter ; s'ils ont absorbé à l'avance quelque antidote, ou si vraiment ils sont couverts par la providence divine [1]. C'est cette explication que les intéressés se complaisaient à fournir, et le fait que Strabon l'ait répétée, sans rire ni s'indigner, prouve qu'elle équivalait sur place à une vérité de foi. Aux yeux de leurs compatriotes, les galles de Hiérapolis, aux premiers temps de notre ère, étaient enveloppés de la présence des dieux [2].

Ailleurs, et auparavant, nous les voyons conduire les affaires des hommes.

Lors de la campagne de Cn. Manlius Vulso en Galatie, en 189 av. J. C., se place un épisode où les récits concordants de Po-

[1] Strabon, XIII, 4, 14, p. 630 C. : εἴτε πάντων [τῶν] οὕτω πεπηρωμένων τοῦτο, εἴτε μόνον τῶν περὶ τὸ ἱερόν, καὶ εἴτε θείᾳ προνοίᾳ..., εἴτε ἀντιδότοις τισὶ δυνάμεσι τούτου συμβαίνοντος.

[2] Sur l'impossibité d'avancer plus tôt que 18 ap. J. C. l'édition définitive de la géographie de Strabon, cf. Ettore Pais, *Italia antica*, Bologne, 1923, I, p. 294-295.

Digitized by Google

lybe [1] et de Tite-Live [2] nous montrent en belle posture les galles de Pessinonte. Le consul venait d'arriver au fleuve Sangarios; il était en train d'y construire un pont, quand on lui annonça leur visite. Ils se présentèrent à lui, en grande pompe, revêtus de tous leurs insignes, et lui annoncèrent solennellement que leur Déesse lui promettait victoire et conquête. Tite-Live enregistre leur prophétie sans commentaire, mais Polybe ajoute que Cn. Manlius Vulso, apparemment ravi du présage, réserva aux ambassadeurs de Cybèle le plus bienveillant accueil [3]. On objectera peut-être à cette narration qu'à Pessinonte, où devait subsister jusque sous Julien l'Apostat la métropole de la religion métroaque, les galles constituèrent jusqu'en 25 av. J. C. un gouvernement théocratique, d'abord indépendant, puis vassal de Pergame [4], et que cet exemple manque de portée générale. Mais l'année qui précéda l'expédition de Cn. Manlius chez les Galates, Polybe [5] et Tite-Live [6], toujours d'accord, nous font assister à une scène qui n'eut point la Phrygie pour théâtre, et où, néanmoins, les galles de la Mère des Dieux jouent un rôle identique. Quand, en 190 av. J. C., les Romains entreprirent de porter en Asie la guerre contre Antiochus, C. Livius Salinator projeta de s'emparer de Sestos, pour, de là, franchir le détroit des Dardanelles. Aussitôt les galles de se présenter aux portes de leur cité, et de demander aux Romains, au nom de Cy-

[1] Polybe, XXI, 37, 4-7 : παραγίνονται γάλλοι ἐκ Πεσσινοῦντος... ἔχοντες προστηθίδια καὶ τύπους, φάσκοντες προσαγγέλλειν τὴν θεὸν νίκην καὶ κράτος.

[2] Liv., XXXVIII, 18, 9: ... *Galli Matris Magnae a Pessinunte occurrere cum insignibus suis, vaticinantes fanatico carmine deam Romanis viam belli et victoriam dare imperiumque eius regionis.*

[3] Pol., *ibid.*: οὓς [Γάλλους] ὁ Γναῖος φιλανθρώπως ὑπεδέξατο.

[4] Sur le séjour — j'allais écrire le pélerinage — de Julien à Pessinonte, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 354. Sur l'histoire des rapports de Pessinonte et de Pergame, cf. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 1906, p. 106; et Stähelin. *Gesch. der kleinas. Galater* [2], p. 39, n. 1.

[5] Polybe, XXI, 6, 7.

[6] Liv., XXXVII, 9, 9-10.

Digitized by Google

bèle dont ils sont les serviteurs et se prétendent les inspirés, d'épargner leurs murs et leur ville. Livius les écouta jusqu'au bout et respecta leur inviolabilité : *nemo eorum violatus est* [1]. Leur succès enhardit les magistrats de Sestos et les négociations commencèrent [2].

Que, maintenant, l'on rapproche ces divers récits entre eux et avec l'inscription de Cyzique; il est impossible qu'on n'en retire point une idée favorable à la situation dont bénéficiaient alors les galles. Sur les côtes grecques, comme au cœur des montagnes phrygiennes, en 46 av. J. C. comme au début du II[e] siècle avant notre ère, là où se dresse un sanctuaire de la Mère et d'Attis, le service en est assuré par des galles, et ceux-ci, dans la Cité, jouissent du prestige et de l'influence qui n'appartiennent qu'aux représentants les plus hautement qualifiés des sacerdoces publics.

Or, du milieu de ces galles, aucun archigalle ne se détache encore. En vain chercherait-on le nom de l'ἀρχίγαλλος dans un dictionnaire grec. Il ne figure ni au *Thesaurus*, ni dans les lexiques de Sophoklès et de Van Herwerden, composés avant la récente publication des trois inscriptions de l'époque impériale, que nous avons citées plus haut [3] et qui le renferment. On le trouvera bien dans le livre de Weise sur les mots passés du grec en latin [4], mais comme sous-entendu et non attesté sous la forme grecque que l'auteur dérive, par voie d'hypothèse, de quelques-uns des exemples que nous avons déjà relevés [5]. En sorte que ce terme auquel on attribue une origine orientale parce qu'il revêt une forme grecque, ne se rencontre pas en Orient aux temps hellénistiques, et n'y apparaît en grec qu'au cours d'une période où il avait déjà été latinisé. L'*argumentum ex silentio* fut-il jamais plus éloquent?

[1] Liv., XXXVII, 9, 9-10.
[2] *Ibid.*
[3] Cf. *supra*, p. 252 et suiv.
[4] Weise, *Die griechische Wörter im Latein*, Leipzig, 1882, p. 348.
[5] Cf. *supra*, p. 240 et 252 et suiv.

Digitized by Google

On arguera peut-être contre lui de l'état de notre documentation par trop ruineuse et fragmentaire, et il est possible qu'en raison de ces lacunes, on le juge plus spécieux que convaincant. Ce qui, à mon avis le rend absolument décisif, c'est que les textes peu nombreux, il est vrai, mais explicites, dont nous disposons avant l'Empire, ne se bornent point à observer le silence sur l'archigalle, ce qui, après tout, nous laisserait la faculté d'en appeler, sur son compte, aux découvertes à venir. Ils sont, en outre, rédigés de telle sorte que la place que nous pourrions, le cas échéant, réserver à cette intervention problématique d'un ἀρχίγαλλος est déjà prise. Ils donnent des chefs aux galles qu'ils promènent en corps et nous montrent en action; et ces chefs ne sont pas des archigalles.

A la tête des galles que nous avons vus saluer Cn. Manlius venaient un Attis et un Battakès: παραγίνονται γάλλοι παρ' Ἄττιδος καὶ Βαττάκου [1]. L'Attis présidait la prêtrise de Pessinonte, et le Battakès — si toutefois il s'en distinguait [2] — lui servait de second. C'est à l'Attis, comme à un autre souverain, que les dynastes de Pergame, à partir de 163 av. J. C., adressèrent les lettres protocolaires inscrites sur les trois tables de marbre que Mordtmann découvrit en 1859 dans le cimitière arménien de Sivri-Hissar, sur l'emplacement de l'ancienne Pessinonte: Ἄτταλος Ἄττιδι ἱερεῖ χαίρειν [3]. Et c'est le Battakès qui, en 103 av. J. C., parut sur le Forum aux heures critiques de l'invasion cimbrique et promit aux Romains, anxieux de l'avenir, l'infaillible protection de ses dieux:

[1] Polybe, XXI, 37, 4.

[2] Il paraît s'en distinguer dans le passage précité de Polybe. Mais il n'est question que de l'*Attis* dans les lettres des Attalides, et que du Battakès chez Diodore et Plutarque (voir ci-après), comme si les deux noms eussent pu alternativement servir pour ne désigner qu'une seule et même fonction. Jusqu'à l'an dernier, les titres de Sultan et de Calife traduisaient, dans un seul homme, les deux aspects du pouvoir du commandeur des croyants.

[3] Dittenberger, *O. G. I. S.*, 315.

Digitized by Google

περὶ τοῦτον δὲ χρόνον ἀφίκετο καὶ Βατάκης [1]. Ce galle, dont l'aspect scandalisa les vieux romains et lui attira quelques injures [2], Plutarque l'appelle ὁ τῆς μεγάλης μητρὸς ἱερεύς, comme s'il était le grand prêtre de Pessinonte [2]. Diodore le représente drapé dans une robe à ramages qui indique sa dignité royale [3] et ceint de cette énorme couronne d'or [4] que Prudence, cinq siècles plus tard, verra luire encore au front de l'archigalle [5]. Mais si celui-ci a hérité ses emblèmes et le remplaça, il lui a succédé sous un nom qu'antérieurement à la réforme romaine aucun des chefs de la religion métroaque n'a jamais porté.

Ainsi, en quelque direction que s'orientent nos recherches, elles aboutissent toujours au même résultat. Avant que les Romains n'eussent adopté Attis, la prêtrise métroaque était peuplée de galles qui, sans disparaître après, ont néanmoins cessé à ce moment d'en faire partie. Et, inversement, l'archigalle, qu'elle ignorait avant l'Empire, apparaît pour la première fois dans le texte des *Fragments du Vatican* qui remonte au principat de Claude, et semble contemporain de la réforme métroaque opérée par cet empereur. Tout se passe, en dernière analyse, comme si cette réforme avait consisté, en un double travail d'épuration et de concentration; épuration, en ce qui concerne les galles, qu'elle raye des cadres de la religion officielle; concentration en ce qui concerne l'archigalle, qui, sans être un castrat comme les galles, absorbe leurs pouvoirs et les dépasse: unique dépositaire de l'esprit de Cybèle et d'Attis qui planait jadis au dessus d'eux, il devient en chaque église métroaque le chef qui, personnellement inspiré des dieux — *ex vaticinatione*

[1] Plut., *Mar.*, 17.

[2] *Ibid.*

[3] Diod., XXXVI, 13, 1: στολὴν ἀνθινὴν διάχρυσον, βασιλικὴν ἀξίαν ἐπιφαινομένην.

[4] *Ibid.*: χρυσοῦν...γὰρ στέφανον εἶχεν ὑπερμεγέθη.

[5] Prud., *Peristeph.*, 1014: ... *corona tum reparus aurea.*

Digitized by Google

archigalli [1] —, commande au reste du sacerdoce et à l'entière communauté des fidèles [2].

Et sans doute cette conclusion, d'où vont découler de grandes conséquences, et qui résulte, avec une force en quelque sorte nécessaire du simple jeu de nos textes, aurait été formulée depuis longtemps, si un témoignage, un seul [3], ne paraissait faire obstacle à leur enseignement et en bouleverser l'ordonnance chronologique. Nous ne pourrons la développer et recueillir toutes les leçons qu'elle comporte qu'après l'avoir définitivement écarté de notre route.

II. — L'archigalle de Parrhasios.

Il s'agit du passage de l'*Histoire Naturelle* où Pline, énumérant les principales œuvres du peintre Parrhasios, lui attribue un « archigalle » entré plus tard dans la collection de l'empereur Tibère. Le voici, tel qu'il figure dans l'édition Mayhoff et que l'a rendu fidèlement la traduction d'Adolphe Reinach :

« [*Parrhasius*] *pinxit et Archigallum; quam picturam amavit* » *Tiberius princeps atque ut auctor est Deculo, HS* ⌈*LX*⌉ *aesti-* » *matam cubiculo suo inclusit* » (Pline, *N. H.*, XXXV, 70).

« Parrhasius peignit aussi un archigalle, peinture qu'aima l'em- » pereur Tibère et que, selon le témoignage de Deculo, estimée » qu'elle était à six millions de sesterces, il plaça dans sa chambre » à coucher » (Ad. Reinach, *Recueil Milliet*, I, Paris, 1921, p. 233).

[1] Cf. les inscriptions n. 10, 11, et 12 et le texte des *Fragments du Vatican*.

[2] Cf. le texte de Tertullien cité plus haut, p. 240, n. 6.

[3] Je ne vois pas où M. Graillot aurait trouvé dans Varron une allusion à un archigalle (Graillot, *op. cit.*, p. 104). Les lignes de Varron qu'il a citées à ce propos (*ibid.*, n. 6) ne nomment point l'archigalle ; et dans les fragments des *Euménides* n'interviennent que les *galli* et les *gallantes* (cf. Hepding, *op. cit.*, p. 12).

Digitized by Google

Sous cette forme, la phrase de Pline ne prête à aucune ambiguité. Parmi les œuvres de Parrhasios, les anciens comptaient un portrait, plus ou moins libre, d'archigalle ; et comme le *floruit* de ce peintre se place entre la fin de la guerre du Péloponnèse [1] et les environs de l'année 370 av. J. C. [2], il résulte de cette identification du tableau du maître que l'institution des archigalles devrait remonter à la seconde moitié du V^e^ siècle avant notre ère, au plus tard ; et il semblerait, en conséquence, que les historiens qui tiennent pour l'origine orientale et reculée de l'archigallat dussent s'en prévaloir victorieusement.

* * *

Or, c'est à peine s'ils osent en tirer parti. Goelher passe la phrase sous silence [3]. M. Lafaye écrit à l'improviste : « Pline l'Ancien est le premier qui parle d'un archigalle ; il est probable que ce titre s'introduisit sous Claude » [4] et invoque brusquement au secours de la vérité le seul texte qui la dément expressément, comme si, en son for intérieur, il frappait l'information de Pline d'anachronisme rédhibitoire. M. Hepding, qui la transcrit, se borne à nous renvoyer à un commentaire de Zoëga qui en conteste le fondement [5]. Non seulement, M. Graillot n'en fait point état, mais il exprime l'avis que le nom de galle, dont dérive celui d'archigalle, n'entre en usage, dans la langue grecque, qu'à « l'époque macédonienne » [6], soit un demi-siècle environ après la mort de Parrhasios. Enfin M. Cumont, si favorable qu'elle soit à sa thèse, renonce à l'exploiter. Il la cite

[1] Cf. Paul Girard, *La Peinture antique*, Paris, *s. d.*, p. 210.
[2] Cf. Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 221, n. 261 et p. 226, n. 1.
[3] Goelher, *op. cit.*, p. 40.
[4] Lafaye, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 1457.
[5] Hepding, *op. cit.*, p. 22. Sur le raisonnement de Zoëga, cf. *infra*, p. 270.
[6] Graillot, *op. cit.*, p. 292.

Digitized by Google

dans son article *Archigallus,* mais en remarquant que les auteurs grecs ne fournissent point d'autre exemple du mot ἀρχίγαλλος [1]. Dans son article *gallos,* il la mentionne à nouveau, mais c'est pour l'écarter: à l'entendre cette fois, la notice de Pline repose sur quelque quiproquo; et la peinture que possédait Tibère peut bien avoir été un faux [2]. Ainsi le texte de l'*Histoire Naturelle* embarrasse ceux mêmes aux mains desquels il met la seule arme capable de défendre leur théorie. Pourquoi celui qui ne partage point leur opinion s'inclinerait-il devant l'autorité qu'explicitement ou non ils rejettent à l'envi?

L'hypothèse du « faux Parrhasios » serait, en vérité, aussi commode que spirituelle. Mais, difficilement compatible avec l'éducation et le sens artistiques dont Tibère semble avoir été doté [3], elle déplace les données du problème, sans le résoudre ni les changer. Car un faussaire doit commencer par mettre les vraisemblances de son côté; et pour attribuer un archigalle à Parrhasios avec quelques chances de succès et faire recevoir le tableau comme tel au temps de Tibère, il fallait que tout le monde fût alors persuadé que les archigalles existaient déjà, lorsque peignait Parrhasios, ce qui ne nous oblige pas strictement à en reporter l'origine jusqu'au V^e^ siècle av. J. C., mais nous contraint tout de même à la rechercher, non seulement plus haut que le principat de Claude, mais au delà de la conquête romaine, en pleine période hellénistique. Reste la confusion dont M. Cumont a aussi parlé; mais nous ne sommes en droit de la supposer qu'à la condition d'en rendre compte.

C'est bien à quoi se sont attachés les modernes qui, indifférents à l'histoire de la religion métroaque mais passionnés pour celle de l'art antique, cherchèrent à reconstituer les « sujets » d'un des

[1] Cumont, *P. W.*, II, c. 484.
[2] *Ibid.*, VII, c. 676.
[3] Cf. *infra*, p. 282, 283.

Digitized by Google

plus grands peintres de l'Hellénisme. Toutefois la diversité de leurs tentatives est signe qu'elles n'ont point pleinement réussi ; et, de fait, elles se réfugient en des à-peu-près dont une critique tant soit peu exigente ne saurait se contenter.

Adolphe Reinach a d'abord songé à identifier l'archigalle de Parrhasios avec le tableau du mégabyze que Ttetzès attribue à cet artiste [1]. Les mégabyses ont posé d'autres fois, et devant les plus grands, Zeuxis [2] et Apelle [3] ; et ils avaient fini par atteindre, du fait de leur physionomie spéciale et de leur costume extraordinaire, à la généralité d'un type pictural [4]. Il ne serait donc pas impossible *a priori* qu'une érudition superficielle eût brouillé les hiérarchies, et pris pour un grand eunuque du culte métroaque le grand prêtre eunuque de la Diane d'Ephèse [5]. Mais à relire Ttetzès, on se convainc qu'exécuté à Ephèse « le mégabyse » de Parrhasios n'avait pas quitté cette ville. Ce n'est donc pas lui qui vint échouer dans le « *cubiculum* » impérial, et, avec une clairvoyante loyauté, Adolphe Reinach a tout de suite abandonné son explication.

Autrefois, Zoëga avait émis l'idée que « l'archigalle » de Parrhasios représentait, en leur mollesse équivoque, les formes nues de l'archigalle idéal, du servant divin de Cybèle que fut le bel Attis [6]. Et Adolphe Reinach qui, finalement, s'est rallié à une opinion voisine, conclut, de son côté, que l'archigalle de Parrhasios était « un jeune prêtre de Cybèle que la perte de la virilité a efféminé » [7]. Mais on se demande alors pourquoi ni Pline ni l'auteur

[1] Ttetzès, *Chil.*, VIII, 398-404 ; cf. A. Reinach, *op. cit.*, n. 281, p. 234, et p. 233, n. 3. Cf. Pfuhl, *Malerei und Zeichnung der Griechen*, Munich, 1923, II, p. 693.

[2] Elien, *Hist. Var.*, II, 2 ; cf. A. Reinach, *op. cit.*, n. 210, p. 192-193.

[3] Pline, *N. H.*, XXXV, 93. Cf. A. Reinach, *op. cit.*, n. 469, p. 352.

[4] Cf. Quintilien, *Inst. Or.*, V, 12, 21, cité par A. Reinach, *op, cit.*, p. 234, n. 1.

[5] Cf. Ch. Picard, *Ephèse et Claros*, Paris, 1922, p. 163 et suiv.

[6] Zoëga, *Bassirilievi antichi*, Rome, 1808, p. 98, n. 85.

[7] Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 233, n. 3.

Digitized by Google

de Pline n'ont désigné le modèle par son nom, pourquoi, l'un après l'autre, ils auraient recouru à une dénomination, dans les deux cas, aussi gravement inexacte. Si Parrhasios avait jeté son dévolu sur un galle adolescent, pourquoi la voix publique aurait-elle promu ce modèle, en dépit de sa jeunesse, au rang suprême et tardif de la hiérarchie métroaque? Et si c'est Attis même que Parrhasios avait représenté, Attis dans l'éclat de sa nudité, pourquoi lui imposa-t-elle le nom d'un de ces prêtres du Dieu, que l'on ne conçoit et qui ne figurent ailleurs qu'empêtrés en de longues robes de femmes et surchargés de colliers, de bracelets et d'innombrables pendeloques?

Au fond, tout le monde voit la difficulté qu'eût éprouvée Parrhasios à aller peindre à Pessinonte un galle authentique [1] et le peu d'intérêt qu'il y aurait pris. Tout le monde sent l'absurdité qui consiste à accepter, sur la foi des copistes de Pline, que Tibère, l'ennemi des superstitions étrangères, le persécuteur des cultes égyptiens et sémitiques, le prince qui, sans pitié, chassa de la Ville les mages et les astrologues [2] ait poussé l'inconséquence jusqu'à s'éprendre d'un vieux castrat d'archigalle, et la dépravation jusqu'à en accrocher l'image dans sa chambre à coucher [3]. Alors on garde la phrase de Pline, puis on s'empresse de la tourner, pour éviter le ridicule d'une interprétation insoutenable. Mais ce n'est pas respecter les textes que de modifier aussitôt et sans droit la signification consacrée des mots qu'ils renferment; et, plutôt que de conserver la leçon *archigallum*, que les manuscrits nous transmettent, mais qui, correctement comprise, nous mène droit à une

[1] Cf. A. Reinach, *op. cit.*, p. 233, n. 3:... c'est à Ephèse que Parrhasios a pu avoir des galles pour modèles.

[2] Sur l'attitude de Tibère à l'égard des religions orientales, cf. Suét., *Tib.*, 36; Tac., *Ann.*, II, 32 et 85.

[3] Cf. Zoëga, *op. cit.*, *loc. cit.*: Non so immaginarmi come un vecchio eunuco, quali essere doveano i sommi sacerdoti di Cibele, per l'arte un grato oggetto essere poteva.

Digitized by Google

impasse, il est préférable d'en proposer une correction qui restituera sa vraie forme à la phrase de Pline, et du même coup, lui rendra le sens commun.

* * *

Rarement, il faut l'avouer, le besoin de l'*emendatio critica* se fit aussi cruellement sentir qu'en ces quelques lignes dont les données accessoires, plus ou moins défigurées par la tradition manuscrite, ont depuis longtemps exigé, pour devenir intelligibles, l'intervention des éditeurs; et nous n'hésiterons plus à retoucher le sujet de la peinture de Parrhasios quand nous aurons dû, au préalable, rétablir le prix auquel elle était estimée [1].

Tous les manuscrits, à l'exception du plus ancien, portent: *HS LX aestimatum.* Seul, le *Bambergensis* (X^e^ siècle) donne *HS* $\overline{LX}$ *aestimatum.* Il est, incontestablement, meilleur. Une estimation à 60 sesterces, soit à 15 deniers qui feraient environ 16 francs-or, d'une œuvre de Parrhasios, implique une telle sottise qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter: le chiffre du *Bambergensis* constitue un minimum au dessous duquel le bon sens nous interdit de descendre. Mais ce minimum est-il le chiffre exact? Jahn, le premier, ne l'a pas pensé. Il a jugé à bon droit que soixante mille sesterces (= 15000 deniers = 16100 francs-or) représentaient une somme notoirement inférieure à celle que devait valoir, au temps de Tibère, un original grec du 1^er^ tiers du IV^e^ siècle av. J. C. Aussi bien, puisque Pline s'est obligé à inscrire en face de la peinture de Parrhasios l'évaluation à laquelle elle avait été taxée, c'est que la valeur en était considérable et appelait, par son énormité, une mention particulière. Jahn a donc corrigé LX en $\boxed{LX}$ et sa correction est

[1] Je crois qu'il faut retoucher aussi le nom de l'*auctor* qui a renseigné Pline et revenir à la lecture des anciens éditeurs: *D. Epulo.* Je me propose de revenir bientôt ailleurs sur ce point.

Digitized by Google

généralement admise aujourd'hui. Mayhoff l'a insérée dans son texte ; et Adolphe Reinach n'a pas manqué de la prendre pour base de la traduction que nous avons reproduite. Ainsi d'*emendatio* en *emendatio*, l'archigalle de Parrhasios a passé de soixante mille sesterces (= 16100 francs or) à soixante fois cent mille sesterces (= 1.610.000 francs-or). Mais j'ai la conviction que les éditeurs sont tombés d'une exagération dans l'excès contraire, et que si les manuscrits ont déprécié l'œuvre du peintre d'Ephèse, la leçon — 6 millions de sesterces — qu'ils y rétablissent maintenant la surestime avec autant d'invraisemblance.

Les prix d'œuvres d'art célèbres abondent au livre de Pline ; et d'autres auteurs anciens nous ont procuré des indications de même ordre. Si l'on fait abstraction de celles qui concernent les « colosses », aucune ne s'élève à la hauteur vertigineuse où culmine ce tableau de chevalet. Pour seulement en approcher, il faut s'évader de l'époque sur laquelle Pline est le mieux informé, remonter jusqu'aux temps légendaires du roi Candaule qui payait les ouvrages des peintres au poids de l'or : « *repensam auro* » [1]. Les Attalides, malgré leur opulence, n'ont payé le Dionysos d'Aristide que 600.000 deniers, soit 2.400.000 sesterces [2] ; et ils n'offrirent de la Nekyomanteia de l'Athénien Nicias que 60 talents, soit 1.440.000 sesterces [3]. Alexandre lui même, dans l'ivresse de son triomphe, n'a versé à Apelle, son peintre-lauréat, pour le grand Zeus fulminant qu'il destina au temple d'Ephèse que vingt talents, soit 480.000 sesterces, s'il s'agit de talents d'argent, et, au plus, 4.880.000 sesterces, s'il s'agit, ainsi que Pline le prétend, de talents d'or [4]. Quant aux Romains, ils se montrèrent, dans leurs achats, beaucoup moins pro-

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 55.

[2] *Ibid.*, 24.

[3] *Ibid.*, 132. Pline à pris soin, d'après Varron, d'établir pour nous le rapport du denier, et partant du sesterce, qui est un quart de denier, au talent attique : *Talentum Atticum* ⋊ *VI taxat M. Varro* (*Ibid.*, 136).

[4] *Ibid.*, 92.

Digitized by Google

digues que les rois hellénistiques. Mummius jugeait plus expéditif de confisquer que d'acquérir des peintures dont les prétentions de leurs auteurs lui faisaient soupçonner le pouvoir magique [1]. Plutôt que de faire les frais de l'original, Lucullus acheta 2 talents, c'est à dire moins de 50.000 sesterces, une copie de la Stéphanopolis de Pamphile [2]. Hortensius obtint pour 144.000 sesterces les Argonautes de Cydias, dont la célébrité durait encore au IV^e^ siècle de notre ère, quand les Régionnaires désignaient par leur nom le portique où cette peinture fut exposée [3]. Agrippa négocia, avec les magistrats de Cyzique, l'acquisition de deux œuvres de maîtres, un Ajax et une Aphrodite, pour 1.200.000 sesterces les deux [4]; et Jules César décida Timomachos de Byzance à lui céder un Ajax et une Médée pour la somme globale de 80 talents, ce qui ne fait point tout à fait 1 million de sesterces par ouvrage [5]; enfin Strabon nous a gardé le souvenir de la libéralité dont Auguste fit preuve à l'égard des gens de Cos à qui il venait d'enlever l'Anadyomène d'Apelle: 100 talents, soit, au total 2.400.000 sesterces [6]. Si de la peinture nous passons à la sculpture, le soi-disant archigalle de Parrhasios, évalué selon les calculs de Jahn et de Mayhoff, continuerait à battre tous les records. Le Diadumène de Polyclète, bien que ce chiffre fit partie de sa gloire, ne valait que 100 talents, 2.400.000 sesterces: *Polyclitus Sicyonius Diadumenum fecit molliter iuvenem centum talentis nobilitatum* [7]. Les ouvrages des ciseleurs d'or les plus recherchés coûtaient un demi-million de sesterces au maximum [8]. Arcésilaos, dont les statues faisaient prime sur le marché

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 24.
[2] *Ibid.*, 125.
[3] *Ibid.*, 130.
[4] *Ibid.*, 26.
[5] *Ibid.*, 136.
[6] Strabon, XIV, 2, 19, p. 657 C.
[7] Pline, *N. H.*, XXXIV, 55.
[8] *Ibid.*, XXXIII, 186.

Digitized by Google

de la sculpture, avait promis de livrer à son ami Lucullus, pour un million de sesterces, une *Felicitas* qui aurait fait pendant à la *Venus Genitrix* érigée, plus tard, sur le Forum de César: mais la mort survint avant qu'il ne l'eût exécutée, et la grosse somme convenue ne fut jamais payée [1]. Seuls les divers « colosses », dont Pline a établi le prix de revient avec la même minutie qu'il en a mesuré les dimensions gigantesques, atteignent ou dépassent les proportions pécuniaires de la petite peinture de Parrhasios qui tenait, avec bien d'autres meubles, dans la chambre à coucher de Tibère: le Mercure du Puy de Dôme qui exigea dix ans d'efforts et une dépense de 4 millions de sesterces [2], le Colosse de Rhodes que Charès de Lindos avait dressé à 70 coudées de hauteur pour 300 talents ou 7.200.000 sesterces [3]. La correction de Jahn reste écrasée sous le poids de telles comparaisons, et nous devons demander à un examen plus attentif des manuscrits d'en dégager le texte qu'elle compromet.

Elle part, en effet, d'une observation juste mais incomplète. Elle s'appuie sur la simplification fautive, par les copistes, des indications numérales, mais elle n'en a pas suffisamment pénétré le mécanisme.

Les Romains ne disposaient pas, en général, de signes spéciaux pour les chiffres. Ils devaient jusqu'à mille, employer des lettres de leur alphabet, et, pour les milliers, ces mêmes lettre surmontées d'un trait. Mais ces procédés rudimentaires étaient gros de méprises. En effet, les copistes avaient pris l'habitude, lorsque des lettres affectées d'une signification numérique intervenaient au milieu des autres, de les en distinguer, non seulement en les flanquant de points séparatifs, mais en leur superposant une barre horizontale. Si bien que dans tout manuscrit littéraire, soigneusement calligraphié, le

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 156.
[2] *Ibid.*, XXXIV, 40.
[3] *Ibid.*, 41.

Digitized by Google

groupe $\overline{\text{LX}}$ du *Bambergensis* peut aussi bien s'interpréter 60 que 60000 et que sa véritable valeur est à déduire du contexte. Cette indétermination intrinsèque rendait superflues, dans la plupart des cas, les précautions des copistes : et ils ont dû, de très bonne heure, s'en dispenser. Dans la majorité des manuscrits de Pline, elles n'ont été prises que par exception ; et quand elles y figurent, elles sont capables, comme pour le *Bambergensis*, d'en accroître l'autorité : mais elles ne nous permettent pas pour si peu d'opter entre les milliers ou les simples unités ; et elles ne nous interdisent pas non plus, si le contexte nous y engage, de monter jusqu'aux centaines de mille.

Pour dénombrer les centaines de mille, les Romains avaient bien adopté un signe plus développé, un cadre entourant les lettres qui les comptaient d'une barre horizontale au dessus d'elles, et de deux hastes à droite et à gauche, et formant comme un trapèze sous lequel elles s'alignaient. En théorie, rien n'était plus caractéristique que ce rectangle incomplet : ⌈ ⌉ et qui dût plus facilement éviter les erreurs. Mais, en pratique, cette distinction supplémentaire ne servait pas à grand chose, sinon peut-être à faire jaillir de nouvelles sources de confusion. Nous savons, en effet, par les inscriptions, qu'au second siècle de notre ère les graveurs y recouraient pour signifier les mille [1], concurrement avec l'autre procédé ; et il est probable que les copistes, dès le même temps, partagèrent ces errements : dans le vain espoir d'écarter un malentendu, ils en créaient un autre, et précipitèrent, sans aucun doute, un discrédit qui n'avait pas attendu, pour se manifester, leur initiative malheureuse.

Dès le premier siècle, il était devenu très difficile de distinguer entre les milliers et les centaines de mille. Suétone nous conte une anecdote qui en dit long à cet égard. Livie avait laissé à celui qui devait être l'empereur Galba un legs particulier de 50 millions de sesterces : HS ⌈$\overline{\text{CCCCC}}$⌉. Mais l'avarice de son fils veillait : sous

[1] Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie* [4], p. 32.

Digitized by Google

le prétexte que le legs avait été attribué en chiffres et non en lettres, il ramena la libéralité de sa mère à 500.000 sesterces : HS $\overline{\text{CCCCC}}$, et eut la satisfaction de voir Galba la décliner [1]. Sous Tibère, par conséquent, on déjà l'habitude était contractée d'encadrer les milliers des barres réservées, en principe, aux centaines de mille, ou les barres étaient souvent si faiblement marquées que la valeur des chiffres qu'elles encadraient continuait de flotter, incertaine, entre les mille et les centaines de mille.

L'épigraphie nous permet, en effet, de suivre toute la série de dégradations par laquelle les deux notations finissaient par se rejoindre. Les inscriptions nous fournissent assurément nombre d'exemplaires du type défini plus haut :

$\lceil\overline{\text{XV}}\rceil$, à Rome (*C. I. L.*, VI, 10050).
$\lceil\overline{\text{XVIII}}\rceil$, à Milan (*C. I. L.*, V, 5262).
$\lceil\overline{\text{X}}\rceil$, à Veleia (*C. I. L.*, XI, 1147, XIII et XVII).
$\lceil\overline{\text{XIII}}\rceil$, à Sicca (*C. I. L.*, VIII, 1641).

Mais elles en contiennent, aussi, des variantes de plus en plus fantaisistes et négligées :

1. $)\overline{\text{XX}}($, à Ostie (*C. I. L.*, XIV, 98).
2. $)\overline{\text{X}}($, à Capoue (*C. I. L.*, X, 3851 et 3852).
3. $\lceil\overline{\text{XX}}\rceil$, à Nimes (*C. I. L.*, XII, 3313).
4. $\lceil\overline{\text{XI}}\lceil$, à Bénévent (*C. I. L.*, IX, 6072).
5. $\lceil\overline{\text{XI}}\rceil$, à Bénévent (*C. I. L.*, IX, 6075).
6. $\lceil\overline{\text{XV}}\rceil$, près Bénévent (*Notizie degli Scavi*, 1897, p. 160).

Or ces différents dispositifs sont loin d'avoir la netteté du modèle. La figure 4 conduit tout droit à la suppression pure et simple des

[1] Suétone, *Galba*, 5 : *Sestertium namque quingenties cum praecipuum inter legatarios habuisset, quia notata non perscripta erat summa, herede Tiberio legatum ad quingenta revocante, ne haec quidem accepit.*

Digitized by Google

barres verticales et à la réduction conséquente des centaines de mille aux milliers. La figure 3 y mène indirectement en multipliant les possibilités d'une des confusions les plus habituelles aux copistes : celle du point séparatif et de la haste droite [1]. Les figures 6 et 7 sont également périlleuses, par l'inégalité éventuelle de leurs branches verticales et par la présence irrégulière des points séparatifs qui les encadrent [2]. La haste plus courte, ou la haste que n'accoste aucune ponctuation doit être vue fatalement par un œil distrait comme un point séparatif ; l'autre haste, isolée par cette première mélecture, tend alors à se fondre en celles des lettres qui, tout en se rapprochant d'elle-même par leur forme, comportent une signification numérique compatible avec le contexte, soit l'unité exprimée par une ligne verticale que rien ne distingue d'une haste d'encadrement, soit le chiffre 50, rendu par un L dont la confusion avec l'I est perpétuelle dans les manuscrits [2]. Toutes ces causes d'erreur ont joué tour à tour dans le texte de Pline pour le fausser ; et, pour peu que nous nous arrêtions aux données de centaines de mille qu'il comporte, nous constaterons qu'elles ont indifféremment subi ces diverses déformations.

A). *Omission.*

1. Pline, *H. N.*, XXXIII, 137 :

Xerxis copias hoc est $\overline{|VII|}$ *LXXXVIII hominum.*

La présence initiale de l'encadrement n'est pas douteuse, puisque, précédant l'indication des simples milliers, le chiffre VII ne peut désigner que les centaines de mille. Or, sauf le *Bambergensis*, tous les manuscrits ont omis l'encadrement.

[1] L. Havet, *op. cit.*, § 735.

[2] *Ibid.*, § 607, 637, etc. Il est à noter, par exemple, que sur l'inscription des *Notizie*, le point séparatif, gravé à gauche, fait défaut à droite.

Digitized by Google

2. Pline, *H. N.*, XXXIII, 156 :

Zopyrus qui Areopagitas et iudicium Orestis in duobus syphis HS ⌈*XII*⌉ *aestimatis fecit.*

Les centaines de mille, postulées par le sens sont correctement exprimées par le Bambergensis ⌈XII⌉ ; mais les trois barres entre lesquelles il les a inscrites manquent à tous les autres manuscrits.

B). *Transformations.*

1. *Transformation de la haste de droite en l'unité.*

Pline raconte qu'en 8 av. J. C., sous le consulat de C. Asinius Gallus et de C. Marcius Censorinus, C. Caecilius Isidorus, dont le patrimoine avait pourtant gravement souffert des guerres civiles, publia un testament qui dénombrait ses immenses richesses et disposait qu'une somme de 1 million de sesterces en serait distraite pour couvrir, le moment venu, les frais de ses funérailles :

H. N., XXXIII, 135 : *funerari se iussit HS* ⌈*X*⌉.

Le texte n'est pas douteux ; et s'il a négligé la barre horizontale supérieure, le *Bambergensis* n'a en garde d'oublier les hastes latérales : | X |. Or les autres manuscrits ont transformé cette indication de 10 centaines de mille en 11 mille : $\overline{\text{XI}}$. Visiblement, comme ils avaient commencé, soit par omettre la barre de gauche trop brièvement indiquée sur leur modèle, soit par l'assimiler à un point de séparation, ils ont, par une conséquence toute naturelle, converti la barre de droite en la lettre I qui signifie l'unité.

2. *Transformation de la haste de gauche en L.*

Le passage de l'*Histoire Naturelle*, cité plus haut, où Pline nous met au courant du marché intervenu entre Lucullus et Arcésilaos se termine par la phrase suivante (XXXV, 156) : *eidem a Lucullo HS* ⌈*X*⌉ *signum Felicitatis locatum cui mors utriusque inviderit.*

Digitized by Google

Le chiffre des centaines de mille est attesté dans le *Bambergensis* par un dessin identique au précédent : | X |; mais les autres manuscrits donnent LX. Leur faute est inverse de la précédente, et procède des mêmes raisons, retournées.

De ces deux transformations, quelle était la plus fréquente. *A priori*, il semble que l'insertion erronée du chiffre L doive avoir été plus répandue que l'autre [1] ; mais pour le problème qui se pose à nous, cet élément ne présente pas d'intérêt, puisque le passage en discussion ne comporte pas une indication de l'unité. Si donc il est vrai, comme tout le monde en tombe aujourd'hui d'accord, que nous ne puissions faire autrement que de restituer des centaines de mille sous la leçon HS $\overline{\text{LX}}$ du *Bambergensis*, nous n'avons que deux moyens à notre disposition : la corriger en 6 millions de sesterces, en supposant avec Jahn, Mayoff et Adolphe Reinach, qu'elle a laissé tomber les barres verticales qui marquaient primitivement la somme : $\overline{|\text{LX}|}$, ou la rétablir en 1 million de sesterces : $\overline{|\text{X}|}$, en supposant qu'elle n'a laissé tomber que la seconde et converti la première en L, par la méprise qui a aveuglé tous les copistes moins un sur les conditions réelles du contrat passé entre Lucullus et le sculpteur Arcésilaos. De ces deux termes, le premier est exclu en fait par l'échelle des prix que nous avons dressée tout à l'heure. C'est donc le second que nous sommes forcés d'adopter. Et le membre de phrase où Pline évalue la peinture de Parrhasios, que Tibère avait placée dans sa chambre à coucher, doit être lu, sans aucun doute :

HS $\overline{|\text{X}|}$ *aestimatam cubiculo suo inclusit* [*Tiberius*].

[1] Voici une contre-épreuve empruntée à Suétone, *Caes.*, 42 : « *Ut exhaustae quoque urbis frequentia suppeteret, sanxit, ne quis civis maior annis viginti minorve decem qui sacramento non teneretur, plus triennio continuo Italia abesset* ». *Decem* est impossible. Le sens requiert LX qu'a en effet restitué Casaubon. Le chiffre L a été confondu avec un point séparatif et LX est devenu X.

Digitized by Google

* * *

Mais il y a une catégorie de signes qui donne lieu, dans les manuscrits latins, à plus de fautes encore que les chiffres romains, ce sont les mots tirés du grec et, comme tels, estropiés deux fois pour une [1]. L'accusatif *archigallum,* dans le passage controversé, est certainement l'un d'entre eux. Comme tous les vocables à forme grecque ou dérivée du grec dont Pline affuble les peintures et les statues des artistes grecs, il procède du titre que la critique d'art et l'opinion hellénistiques attribuèrent avant lui à l'œuvre de Parrhasios. Ses manuscrits nous l'ont transmis sous une forme entièrement latine, mais elle ne doit pas nous faire illusion. Ils contiennent encore trop de mots écrits en caractères grecs, et les fautes dont leurs transcriptions de mots grecs en caractères latins sont émaillées sont trop nombreuses [2], pour que nous ne soyons pas invités à admettre que l'archigalle de Parrhasios figurait en grec dans l'archétype. *Archigallum* est la transposition obligée d'*archigallon* [3], et *archigallon* la transposition normale d'ΑΡΧΙΓΑΛΛΟΝ [4]. Neuf siècles se sont écoulés entre la leçon primitive et celle du plus ancien de nos manuscrits. Il n'est point surprenant que l'étude des faits nous ait déjà contraints à supposer une méprise sous le texte que ces manuscrits nous ont transmis ; et il était, en quelque sorte, fatal que, dans un intervalle aussi long, et au cours des transformations multiples subies par le texte original pour passer d'une forme grecque écrite en caractères grecs à une forme grecque écrite en caractères latins et de là à une forme pliée aux lois de la déclinaison latine, des fautes vinssent s'y glisser : nous en ressaisirons la genèse, pour

[1] L. Havet, *op. cit.*, § 873-875.

[2] Cf. Pline, *N. H.*, *praef.*, 24, 25, 33, et VII, 210.

[3] Cf. Pline, *N. H.*, XXXIV, 59 : *Pythagoras... Apollinem fecit qui Dicaeus appellatus est* (*Dicaeus* — Δίκαιος).

[4] L. Havet, *op. cit.*, § 788 : Un éditeur est fondé à admettre les caractères grecs quand il y en aura des traces directes dans les mss.

Digitized by Google

peu qu'à l'aide des observations de bon sens que le contexte et la situation nous imposent nous essayons de remonter, de proche en proche, jusqu'à la graphie grecque que nos manuscrits ont finalement défigurée.

La peinture de Parrhasios que désigne le terme à rétablir plaisait infiniment à l'empereur Tibère : il l'aimait — *amavit* —; et séduit par elle, il l'avait renfermée, comme un précieux trésor, en sa chambre à coucher : *cubiculo suo inclusit*. Ne saurions-nous déjà être guidés par sa prédilection et la vogue de son temps ? par les goûts de sa caste et ses idées personnelles en art ?

Comme les princes de sa maison, comme les grands seigneurs de vieille roche parmi lesquels il était fier de compter [1], il se flattait d'être un connaisseur, et il ne l'était pas autrement que les autres. Après lui, Néron s'éprendra de l'Amazone de Strongylion, celle que la beauté de ses cuisses avait fait surnommer l'Eucnèmos, au point de ne jamais s'en séparer, de l'emmener en ses voyages et de la loger avec lui sous sa tente [2]; et Caligula s'enflammera pour l'Hélène et l'Atalante de Lanuvium d'une si grande passion qu'il les eût emportées dans son palais s'il avait pu les détacher du mur où elles étaient peintes à la fresque [3]. Avant lui, Auguste avait subi le charme du grand peintre de femmes qu'avait été Nicias, et il s'était empressé d'enlever aux Alexandrins son Hyacinthe [4], brillant portrait d'un bel adolescent « aux jambes bien droites, aux bras déjà vigoureux, aux rondeurs charnues » [5]. Tibère, comme Auguste, Caligula et Néron, est friand des jolies études de nu. N'est-ce pas Pline qui nous raconte, en un autre passage de l'*Histoire Naturelle*, qu'il s'était follement engoué de l'Apoxyomenos de Ly-

[1] Sur ce caractère de Tibère, cf. Gelzer, s. v., *P. W.*, X. p. 520 et suiv.

[2] Pline, *N. H.*, XXXIV, 82.

[3] *Ibid.*, XXXV, 17.

[4] *Ibid.*, XXXV, 121.

[5] Philostr. l'Anc., XXXIII, trad. Bougot, p. 319-320.

Digitized by Google

sippe et qu'il avait remplacé l'original par une copie à l'entrée des Thermes où Agrippa l'avait fixé, et emporté, comme un voleur, dans sa chambre à coucher [1], cette vivante représentation d'un éphèbe svelte et robuste qui sort du bain après la palestre [2] ? Avec son temps, Tibère aimait la force, mais en sa fleur, et le charme féminin, même en des figures viriles. Son goût, comme celui de l'époque, recherchait les formes caressantes et s'imprégnait de sensualité. Une secrète affinité le rapprochait, en dépit des siècles révolus, de Parrhasios, l'artiste ami du luxe et du plaisir, qui se vêtait de pourpre et se chaussait de sandales nouées de courroies d'or [3], le peintre des délicatesses charnelles, qui, disaient ses adversaires, nourrissait ses créations, non de viande, mais de roses [4], et qui se délassait de ses grandes compositions par de petits sujets libertins [5]. Ces préférences sont si marquées que, pour y adapter la leçon des mss. de Pline, les modernes, de Zoëga à Ad. Reinach, n'ont pas hésité à bousculer le sens usuel des mots latins et à affirmer que le Parrhasios qui voisina avec l'Apoxyomenos dans le *cubiculum* impérial consistait en un Attis ou en un jeune prêtre nu ; forcé de renoncer à cet expédient par la signification de l'accusatif *archigallum*, je ne puis lui substituer qu'un vocable qui les respecte, un titre qui convienne à ce tableau de boudoir, à cette peinture d'alcôve, quelque chose comme ce « *Couché de la mariée* » que la gravure de Moreau le Jeune, au XVIII[e] siècle français, a popularisée.

Considérons un instant, le problème comme résolu ; et puisqu'aussi bien la « nouvelle mariée » se dit, en grec, ἀρτίγαμος, supposons que c'est ce nom grec, à l'accusatif, que Pline avait copié sur ses

[1] Pline, *N. H.*, XXXIV, 62.
[2] M. Collignon, *Lysippe*, p. 35.
[3] Athénée, XII, p. 543 C.
[4] Plut., *De gloria Athen.*, 2.
[5] Pline, *N. H.*, XXXV, 72: *Pinxit et minoribus tabellis libidines, eo genere petulantis ioci se reficiens.*

Digitized by Google

auteurs. La transition sera aussi aisée, nous l'allons voir, d'ΑΡΤΙΓΑΜΟΝ à ΑΡΧΙΓΑΛΛΟΝ que celle d'ἀρχίγαλλον à *archigallum*.

Il n'est pas de méprise plus banale que celle de deux Λ pour un M, et réciproquement. Le mot ΓΑΜΟϹ et le mot ΓΑΛΛΟϹ, bien que de sens irréconciliables, étaient faits pour se confondre à chaque instant; le style du copiste, amené à les tracer machinalement, allait plus vite que sa réflexion, et, par exemple, le fonctionnaire subalterne du service de l'Idiologue, arrivant à la règle par laquelle ce haut fonctionnaire prescrivait à tous ses subordonnés de confisquer une part des hérédités testamentaires laissées par des castrats ou des impuissants n'a pas manqué de brouiller les lettres, et, là où le sens requiert « les eunuques », ΓΑΛΛΩΝ, de copier tranquillement « les mariages », ΓΑΜΩΝ [1]. Inversement, si le texte de Pline portait ΑΡΤΙΓΑΜΟΝ, un copiste étourdi a pu lire et transcrire ΑΡΤΙΓΑΛΛΟΝ.

Mais cette première mélecture doit en déclencher aussitôt une autre, corrélative, simultanée. ΑΡΤΙΓΑΛΛΟΝ ne donnant aucun sens, il était inévitable que le Τ qui s'écrit ϒ dans les *papyri* en curiale du Ier et du IIe siècles se transformât en un Χ, qui, dans les *papyri* de la même époque, s'écrit par deux barres s'interceptant plus près de leur sommet que de leur base [2]. Les deux lettres étaient paléographiquement interchangeables [3], et le passage d'ΑΡΤΙΓΑΛΛΟΝ à ΑΡΧΙΓΑΛΛΟΝ s'effectue par un processus qu'on peut qualifier d'automatique.

Du point de vue de la psychologie, la faute n'est ni moins logique ni moins compréhensible, et procède de ce principe de banalité croissante si bien mis en relief par M. L. Havet [4]. Le mot

[1] *Gnomon de Idiologue*, l. 244. Cf. l'apparat critique de M. Th. Reinach, et, *supra*, p. 247.

[2] Gardthausen, *Griech. Palaeographie*, Leipzig, 1913, pl. I.

[3] Voir les trois premières colonnes du tableau dressé par Thompson, *Introduction to greek... Palaeography*, Oxford, 1912, p. 192.

[4] L. Havet, *op. cit.*, § 851.

Digitized by Google

ἀρτίγαμος était le mot juste, mais c'était un mot relativement rare, sans analogie avec le latin, et où les copistes ignorants étaient condamnés à trébucher. Les Grecs de l'époque classique avaient un terme quasi technique pour désigner la nouvelle mariée : νύμφη [1] qui se trouve déjà dans Homère avec cette acception et dont les Romains ont tiré *nympha* [2]. Mais il comportait, dans les deux langues, d'autres significations, et entre autres, celle de nymphe, divinité des eaux. A défaut de contexte, on ne pouvait choisir entre elles, et cette incertitude le rendait impropre à servir isolément de titre aux œuvres des artistes. Pour parer à toute ambiguité, ceux-ci devaient recourir à des noms composés sur la valeur desquels ne subsistait aucune indécision : Eschyle, Euripide, Hérodote, Xénophon emploient νεόγαμος ; à l'époque hellénistique, prévaut la forme ἀρτίγαμος, [3], commune aux tardives *Dionysiaques* de Nonnos [4], aux *Halieutiques* d'Oppien [5], aux poètes de l'Anthologie [6] et aux épitaphes de Rome [7] ; c'est ce vocable plutôt que le précédent, que Pline a traduit quand, délaissant à son tour le terme amphibologique de *nympha*, il a cité, dans ses énumérations d'œuvres d'art, d'autres nouvelles mariées : *nova nupta* [8] ; et à tout prendre il était au moins aussi répandu et régulier que la plupart des titres que les historiens romains avaient reçus des Grecs, et que nous reconnaissons, tant bien que mal, sous le travestissement latin dont ils les avaient revêtus. Les noms de l'εὔκνημος de Strongylion [9], de la στεφανόπλοκος de Pausias [10],

[1] Cf. *Thesaurus grec*, s. v.
[2] Forcellini-De Vit, s. v.
[3] *Thesaurus grec*, s. v.
[4] Nonnos, *Dionys.*, VIII, 190.
[5] Oppien, *Hal.*, IV, 178.
[6] *Anth. Pal.*, XIV, 125, 4.
[7] *I. G.*, XIV, 1835.
[8] Pline, *N. H.*, XXXV, 78 ; cf. Plaute, *Cas.*, 1, 30 ; Varron, ap. Non., II, 340 ; Juvénal, *Sat.*, II, 117.
[9] Pline, *N. H.*, XXXIV, 82.
[10] *Ibid.*, XXXV, 123.

Digitized by Google

de la ψελιουμένη de Praxitèle [1], du περιοξυόμενος d'Antignotos [2] et de Daippos [3] ne sont attestés, comme lui, que postérieurement à l'époque classique; et, moins heureux que lui, les noms du ῥιλήσιος de Canachos [4], du σαυροκτόνος de Praxitèle [5], du σπλαγχνόπτης de Styppax [6] ne sont attestés nulle part en dehors des citations latines qui nous les ont transmis [7]. Bien entendu, l'appareil critique de Pline est bourré de toutes les fautes qui les ont écorchés; et les bévues dont ils furent victimes remontent souvent, au delà du moyen âge, à l'inintelligence des premiers copistes. Le mot ἀρτίγαμος a partagé leur sort. Si approprié qu'il fût à son objet, il exigeait, pour être apprécié, la connaissance du grec, et ne disait plus rien à qui ignorait la langue ou la savait fort mal, et en était réduit à chercher — ou à trouver d'instinct —, à ce vocable irréductible à l'analyse, un substitut moins insolite et inaccessible. Une des défaites où se réfugiait le plus volontiers en pareil cas la demi-science des copistes d'Occident consistait dans le remplacement du nom commun qui les embarrassait dans le nom propre ou le pseudo nom propre qui, par le son, s'en rapprochait davantage. Ainsi dans un manuscrit de Phèdre, σοφός a été, tout naturellement, transformé en *Aesopus* [8]; et, si l'ingénieuse conjecture de M. Six est fondée, l'ἀλγουμένη — la Douloureuse — que Pline attribue à Calamis et dont la Pénélope du Vatican nous offrirait la réplique, s'est pareillement métamorphosée en Alcmène [9].

[1] Pline, *N. H.*, XXXIV, 70.
[2] *Ibid.*, XXXVI, 86.
[3] *Ibid.*, XXXIV, 87.
[4] *Ibid.*, 75.
[5] *Ibid.*, 70.
[6] *Ibid.*, 81.
[7] Par Pline lui-même, ou, pour φιλήσιος, par Macrobe (*Sat.*, I, 17, 49). Pour les exemples, voir le *Thesaurus* grec.
[8] L. Havet, *op. cit.*, § 874, a allégué cet exemple d'après Phèdre, III, 14, 12.
[9] Cf. *C. R. Ac. Inscr.*, 1914, p. 217 et Pline, *N. H.*, XXXIV, 71.

Digitized by Google

Peut-être même des raisons plus intimes, jaillies de la conscience du copiste, ont elle conduit sa main sans même qu'il s'en doutât ? Un des chapitres les plus suggestifs du manuel de M. L.Havet dénombre les fautes introduites dans les mss. par la religion : « les auteurs classiques sont païens; or leurs copistes à l'époque byzantine sont, en général, des Chrétiens; et, à l'époque caroline, ce sont des moines. De là, un désaccord entre les préoccupations des auteurs et celles des copistes; par suite, des fautes qui christianisent, soit les idées mêmes du texte, soit l'apparence du texte, soit l'apparence individuelle des mots » [1]. Ici le pluriel *dii*, entaché de polythéisme, est recouvert par le singulier *deus*; là, *amen*, qui ne fournit aucun sens en ces divers passages, vient évincer *tamen*, *agmen*, ou *amnem* [2], comme l'idée de sainteté change *Xanthum* en *sanctum* [3], ou la peur de l'enfer chasse *infirmos* devant *infernos* [4]. Mais pourquoi réserver au Christianisme ce privilège d'erreurs ? Dès la fin du I^er^ siècle, en tout cas, dans le courant du II^e^, il devait exister à Rome des dévots de Cybèle, obsédés de ses mystères et révérents de ses prêtres au point de les rencontrer un peu partout. En sorte que préparée par les similitudes de la paléographie, déterminée par les difficultés du grec, la conversion d'ΑΡΤΙΓΑΜΟΝ en ΑΡΧΙΓΑΛΛΟΝ aurait été, en outre, facilitée par la popularité du culte d'Attis et la ferveur de ses fidèles. Si cette dernière conjecture est plausible, non seulement elle confirme la théorie de M. L. Havet par un exemple emprunté pour la première fois au Paganisme, mais elle resserre l'enchaînement des causes qui ont entraîné le copiste de la leçon de l'archétype à celle des mss.; et leur logique est un indice de plus de la justesse de notre correction.

[1] L. Havet, *op. cit.*, § 1093.
[2] *Ibid.*, § 1094.
[3] *Ibid.*, § 1095.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

Mais de ce que notre *emendatio* est conséquente, il suit seulement qu'elle est possible et probable. Voici qui la certifie.

Dans sa *Vie de Tibère*, Suétone a copieusement décrit les débauches séniles auxquelles l'empereur se serait livré dans sa solitude de Caprée [1]. Non content de violenter les femmes et de souiller de jeunes garçons, le Prince se serait entouré de livres pornographiques et d'images obscènes [2]. Parmi celles-ci figurait une œuvre de Parrhasios qu'il avait acquise en vertu d'un singulier testament. Le défunt lui avait donné à choisir entre cette peinture et un million de sesterces: comme le tableau représentait Atalante s'attardant complaisamment aux baisers de Méléagre, Tibère, bien loin de s'en offenser, ne put résister à la tentation de le posséder, le préféra au million et le mit dans sa chambre [3]. Confrontons avec cette page de Suétone le texte de Pline en discussion. Si nous le lisons tel qu'il est édité, il faut admettre que Tibère possédait deux tableaux de Parrhasios dans son *cubiculum*, celui dont Pline nous a parlé, celui que Suétone rappelle comme un opprobre. Le Parrhasios de Pline aurait représenté un archigalle et valu six millions de sesterces. Le Parrhasios de Suétone aurait figuré les amours d'Atalante et ne se fût évalué qu'à un million. Nonobstant ces différences, la vérité est si forte que les modernes ont rapproché autant qu'elles le leur permettaient les tableaux qu'elles séparent; et Ad. Reinach [4] et Klein [5] ont supposé que, sorties du même atelier, celui de Parrhasios, les deux peintures avaient par surcroît été dévolues à Tibère en vertu du même testament et selon deux clauses

[1] Suét., *Tib.*, 43.
[2] *Ibid.*, 44.
[3] *Ibid.*; voir ci-après p. 289.
[4] Ad. Reinach, *Revue de Philologie*, 1914, p. 248.
[5] Klein, *Gesch. der griech. Kuenstler*, Leipzig. 1905, p. 178 et 181. En cette dernière page, Klein fait même allusion à la possibilité d'identifier le Méléagre et l'archigalle. Mais comment, si l'on n'adopte pas la correction ici proposée?

Digitized by Google

de rédaction analogue. En réalité, il n'y a pas lieu de les comparer par ce qu'elles se confondent ; et il suffira de mettre en regard du texte de Suétone qui concerne l'une, le texte de Pline, qui semble concerner l'autre, tel que je propose de le rétablir, pour se convaincre de leur identité.

Pline, *N. H.*, XXXV, 70 :

[*Parrhasius*] *pinxit et Artigamon, quam picturam amavit Tiberius princeps atque, ut auctor est Deculo, HS* ⌈X⌉ *aestimatam cubiculo suo inclusit.*

Suétone, *Tiber.*, 44 :

Quare Parrasi quoque tabulam in qua Meleagro Atalanta ore morigeratur, legatam sibi conditione ut, si argumento offenderetur, decies pro ea sestertium acciperet, non modo praetulit, sed in cubiculo dedicavit.

Même auteur : Parrhasios ; même emplacement : le *cubiculum* de Tibère ; même estimation : dix fois cent mille sesterces ; même sujet : celui et celle que Suétone appelle Méléagre et Atalante unissent longuement leurs lèvres, comme de jeunes époux ; et l'Artigamos dont parle Pline s'avérait sans doute nouvelle mariée par la présence et l'attitude de son mari. Evidemment, les deux tableaux n'en font qu'un et les titres différents qu'il porte chez Pline et chez Suétone proviennent des appellations concurrentes que la critique d'art des anciens a souvent appliquées à une seule et unique réalité.

* * *

Il y aurait, en effet, tout un chapitre à composer sur les noms de tableaux et de statues que Pline nous a transmis ; et nous nous tromperions en enfermant les œuvres de l'art antique, à partir du jour de leur apparition, en un état-civil rigide et désormais immuable. Tout au contraire, les créations des maitres, reflétaient

Digitized by Google

dans leur dernier état de conservation, soit les perfections de leur beauté, soit la faveur charmante du public. Une Athéna de Pélias parut si belle aux généraux qui l'eurent saisie qu'ils l'appelèrent la Beauté: *Minervam tam eximiae pulchritudinis ut Formae nomen acceperit*[1]. Alexandre, originaire de l'Antique et Agoracrite, de Paros, avaient exposé devant le *Jupiter* pour une statue d'Aphrodite. Les Athéniens favorisèrent leur compatriote: et Agoracrite, battu et méconnu, ne consentit à vendre son œuvre qu'à la condition qu'elle ne resterait pas à Athènes et qu'on la nommât Némésis[2]. Pythagoras de Rhegium avait sculpté un Apollon citharède qu'Alexandre annexa au butin qu'il avait récolté dans Thèbes vaincue: comme à l'intérieur du bronze on retrouva l'or que les Thébains fugitifs y avaient déposé, cet Apollon fut désormais désigné par l'épithète du Juste: *qui Dikaeus appellatus est*[3]. De même la majesté que respirait le Périclès de Crésilas lui valut l'appellation d'Olympien[4]. Plus tard, les Romains, sur ce chapitre, imitèrent les Grecs. Parce qu'il avait appartenu à Brutus, l'enfant de Strongylion devint le Philippien[5]: et lorsque les couleurs de la fameuse Anadyomène, d'Apelle, eurent pâli, et qu'au temps de Néron, toute une partie du bas de la peinture se fût effacée, elle changea d'étiquette et fut couramment la Μονόζωνος, l'unijambiste[6].

[1] Pline, *N. H.*, XXXIV, 54: *Minervam tam eximiae pulchritudinis ut Formae nomen acceperit.*

[2] *Ibid.*, XXXVI, 17: *Quam Agoracritus ea lege signum suum vendidisse traditur ne Athenis esset et appellasse Nemesin.*

[3] *Ibid.*, XXXIV, 59.

[4] *Ibid.*, 74.

[5] *Ibid.*, 82: *Idem Strongylion fecit puerum, quem amando Brutus Philippensis cognomine suo inlustravit.*

[6] Cf. Pétrone, *Sat.*, 83. Le texte porte *monocremon*. La correction est de Studniczka. Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 333, préfère restituer *monochromon*: mais ce dernier terme qui convient à une technique en général a difficilement désigné un tableau en particulier.

Digitized by Google

Mais il y a plus. Au sortir de l'atelier, les œuvres d'art n'étaient pas toujours identifiées. La maîtresse de Pausias, dont ce peintre avait voulu immortaliser les traits, s'appela indifféremment la Glycère, du nom qu'elle portait à la ville — ou la tresseuse de couronnes — Stephanoplokos —, ou la marchande de couronnes — Stephanopolis [1] —; et en dépit de leur ingéniosité, les critiques d'art n'étaient point parvenus à s'entendre sur la personnalité de l'homme que Céphisodote avait sculpté la main levée, en train de haranguer un invisible auditoire: *fecit et contionantem manu elata: persona in incerto est* [2].

Enfin nous avons la preuve, décisive pour résoudre l'apparente contradiction où Pline et Suétone ont l'air d'être tombés à propos du Parrhasios cher à Tibère, que, d'une génération à l'autre, les points de vue et les conceptions esthétiques changeaient notablement, et que cette mobilité de l'opinion entraîna avec elle les titres des chefs d'œuvre que les hommes ne cessaient d'aimer, tout en renouvelant sans cesse les raisons de leur dilection.

* * *

De ces curieuses modifications, je me limiterai à citer deux exemples.

Une fresque célèbre de Protogène de Caunos, étendue aux murailles des Propylées, glorifiait les galères de l'Etat athénien, la Paralienne et l'Hammonias. Quelle que soit la manière dont le peintre ait traité son sujet, qu'il ait symbolisé l'Hammonias par une femme dressée sur le rivage, ou qu'il l'ait représentée réellement sur rade, en vue d'une côte peuplée de figurantes, c'est un fait que, par la suite, on l'interpréta comme un épisode des poèmes

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 125; cf. *ibid.*, XXI, 4.
[2] *Ibid.*, XXXIV, 87.

Digitized by Google

homériques et que l'Hammonias est devenue, dans l'imagination de ses admirateurs, une Nausicaa [1].

Le second exemple est plus frappant encore et nous ramène au centre de notre discussion, puisqu'il va démontrer qu'une « Nouvelle mariée », celle d'Aétion a subi, sous l'influence de semblables variations psychologiques, une métamorphose analogue à celle qui, dans l'esprit des Romains, a transformé la peinture de Parrhasios.

Le tableau le plus célèbre d'Aétion représentait une scène de noces que Lucien nous a décrites comme étant celles d'Alexandre et de Roxane [2]. Or Pline, qui a dressé la liste des œuvres de ce peintre, ne fait aucune allusion à ce mariage et se borne à comprendre dans son énumération « une nouvelle mariée remarquable par sa pudeur » — « *et nova nupta verecundia notabilis* » [3]. Le silence de Pline sur les noces d'Alexandre et de Roxane est d'autant plus surprenant que cette peinture d'Aétion, non seulement avait fait en Grèce la réputation du peintre qui, étant venu le montrer à Olympie, y avait remporté un tel succès qu'un des Hellanodices, Proxénidas, lui avait fait épouser sa fille incontinent [4], mais l'avait consacrée en Italie où le tableau avait été transporté et où Lucien le dépeint encore. Aussi, plutôt que de prêter à Pline un incroyable oubli, Adolphe Reinach a-t-il déjà proposé, avec une clairvoyante pénétration, d'identifier le chef d'œuvre d'Aétion, selon Lucien, avec la *nova nupta* mentionnée dans l'*Histoire Naturelle* [5];

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 101 : *Quidam et naves pinxisse usque ad quinquagensimum annum : argumentum esse, quod cum Athenis celeberrimo loco Minervae delubri propylon pingeret, ubi fecit nobilem Paralum et Hammoniada, quam quidam Nausicaan vocant...*

[2] Lucien, *Herod.*, 4-6. L'orthographe *Aétion*, plus fréquemment attestée, est la meilleure. On trouve aussi la forme *Eétion*.

[3] Pline, *N. H.*, XXXV, 78.

[4] Cf. Lucien, *Herod.*, 4.

[5] Ad. Reinach, p. 377, n. 4 : Ce tableau (n. 506) est sans doute identique au suivant (n. 507).

Digitized by Google

et cette interprétation est d'autant plus plausible que certaines phrases de Lucien sur Roxane « vierge d'une beauté accomplie » qui « baisse les yeux », toute confuse, devant Alexandre debout à ses côtés viennent à point nommé confirmer, en le motivant, le jugement de Pline sur cette peinture « *verecundia notabilis* »:

Seulement Adolphe Reinach s'est arrêté trop tôt sur la voie qu'il gardera le mérite de nous avoir enseignée. A tort, il est resté persuadé de l'historicité du tableau où il se figure qu'Aétion avait inscrit la date de sa victoire olympique et les noms de ses personnages [1]; et il a implicitement reproché à Pline d'avoir frustré cette œuvre fameuse de ses caractères propres, pour la signaler d'un mot banal, et en perdre le sujet dans la foule des noces anonymes. Or, s'il est un résultat auquel nous conduit l'examen attentif de toutes les données du problème, c'est bien le contraire.

Relisons le chapitre de Lucien. Sur le tableau d'Aétion, Lucien a reconnu, non seulement Roxane et Alexandre, mais Héphaestion qui les assiste en qualité de paranymphe. Un admirable adolescent, sur lequel Héphaestion s'appuie, lui a paru une personnification de l'Hyménée; mais il n'ose affirmer: οὐ γὰρ ἐπεγέγραπτο τοὔνομα [2]. Ad. Reinach a déduit de cette négation que le nom, seul, de ce personnage avait été omis. Mais elle peut aussi bien s'appliquer à tous les acteurs de la scène. L'inscription de noms au dessus ou à côté des personnages n'est pas une garantie, car elle n'est peut être intervenue qu'après coup, non seulement après la mort du peintre, mais entre la composition de l'*Histoire Naturelle* et celle du traité de Lucien, alors que s'était depuis longtemps évaporé le souvenir des intentions de l'artiste. Selon l'interprétation d'Ad. Reinach, la nomenclature d'Aétion aurait été incomplète, indice qu'elle n'était pas authentique. Et suivant l'interprétation que je préfère, elle aurait été absente du tout au

[1] Ad. Reinach, p. 377, n. 5.
[2] Lucien, *Herod.*, 5.

Digitized by Google

tout. Dans les deux cas, le champ s'ouvre largement aux fantaisies des exégèses ultérieures. Nous n'avons pas à prendre parti pour Lucien contre Pline. Pline a prosaïquement défini le sujet qu'il renonçait à individualiser. Pour embellir son exposé, Lucien, au contraire, a mis un nom sur chacun des acteurs de la scène qu'il a si brillamment illustrée.

Au surplus, en poursuivant jusqu'à la dernière ligne la lecture de ce morceau de bravoure, on ne peut se défendre de l'impression que l'auteur n'était point dupe de son assurance. Après nous avoir montré, à chacune des extrémités du tableau, des amours qui s'ébattent parmi des armes, motif qui reparait dans un grand nombre de fresques pompéiennes, dont les unes représentent Mars et Vénus, d'autres Ariane et Dionysos, d'autres enfin l'amant et l'amante, mais aucune Alexandre et Roxane [1], Lucien dégage, en termes curieusement ambigus, le symbole de ces détails. Ils signifient la passion d'Alexandre pour Roxane, unie à la passion de la guerre, que son amour n'a pas eu le pouvoir d'abolir dans le cœur du roi [2]. Et d'un autre point de vue, ajoute Lucien, ce tableau était réellement nuptial puisque Aétion lui a dû son propre mariage avec la fille de l'Hellanodice Proxénidas : πλὴν ἀλλ' ἥ γε εἰκὼν αὐτὴ καὶ ἄλλως γαμηλιόν τι ἐπὶ τῇ ἀληθείᾳ διεράνη ἔρουσα προμνησαμένη τῷ Ἀετίωνι τὴν τοῦ Προξενίδου θυγατέρα [3]. Sous ce rapprochement final, perce une explication, toute différente de celle qu'a préférée Lucien, et destinée à faire choir le tableau des hautes cimes de l'histoire héroïque dans la calme vallée de l'existence journalière. Ces dernières lignes s'accordent étrangement à la définition de Pline — *nova nupta* — ; et que l'auteur de l'*Histoire Naturelle* ait justement saisi le vrai caractère de cette simple peinture de genre, c'est ce que Lucien nous suggère lui même —

[1] Cf. Reinach, *op. cit.*, p. 378, n. 4.
[2] Lucien, *Herod.*, 5.
[3] *Ibid.*, 6.

Digitized by Google

γαμηλιόν τι ἐπὶ τῇ ἀληθείᾳ —, et ce qui ressortira avec certitude des limites chronologiques où nous sommes tenus d'enfermer l'activité d'Aétion.

Réfléchissons un instant sur les dates. Alexandre a épousé Roxane en 327 av. J. C., s'est remarié en 324, et Héphaestion est mort en 323 [1]. Si Lucien avait dit vrai, nous serions obligés de placer la composition des Noces de Roxane et d'Alexandre où figurait Héphaestion entre 327 et 324, soit, au plus tôt dans la 2e année de la 113e olympiade, et, au plus tard, dans la 1e année de la 114e olympiade. Or Pline place dans la 107e olympiade, par conséquent entre 352 et 349 av. J. C., le *floruit* d'Aétion [2] et partant la production de son chef d'œuvre à Olympie [3]. D'où cette alternative : ou Pline s'est trompé de six ou sept olympiades dans sa chronologie, ou l'attribution de Lucien est fausse.

Convaincu de la véracité de Lucien, Adolphe Reinach a été naturellement amené à modifier les chiffres de Pline et à convertir CVII en CXIII ou CXIIII. Carl Robert et Rossbach les ont corrigés de leur côté ; mais l'opération qu'ils osèrent y pratiquer est beaucoup plus radicale [4]. Comme Adolphe Reinach, ils prennent comme point de départ de la carrière d'Aétion sa composition des noces d'Alexandre et de Roxane ; puis, constatant qu'un autre Aétion, qu'ils lui assimilent, figure au nombre des amis de Théocrite [5] et, sans doute aussi de Callimaque, puisqu'une épigramme du poète alexandrin semble lui rapporter une statuette du Héros thrace qu'on

[1] Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 377, n. 5.

[2] Pline, *N. H.*, XXXV, 78: *Clari et* CVII *Olympiade exstitere Aetion ac Therimachus.*

[3] Cf. Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 377, n. 5: « Si le *floruit* d'Aétion était rattaché à une Olympiade il y a tout lieu de croire que ce fut celle où il fit admirer son chef d'œuvre à Olympie ».

[4] C. Robert et Rossbach, s. v. *Aetion*, *P. W.*, I, c. 700; suivis par Pfuhl, *op. cit.*, p. II, 771.

[5] *Anth. Pal.*, VI, 337.

Digitized by Google

voyait dans une maison d'Amphipolis [1], ils reculent jusqu'à la CXXX[e] olympiade, aux approches du milieu du III[e] siècle avant notre ère la période de son plein épanouissement.

A vrai dire, on est un peu embarrassé pour opposer une argumentation en forme à la marche imprévue de raisonnements aussi arbitraires. L'ami de Théocrite n'est pas un peintre, mais un sculpteur; et, si Aétion a cultivé la statuaire comme la peinture [2], l'homonymie avec lui de l'ami de Théocrite ne prouve rien en faveur de leur identité : Aétion ou Étion était un ὄνομα fort répandu au IV[e] siècle [3], et l'Aétion cité par Callimaque n'a rien à voir avec le ou les artistes de ce nom, puisqu'il n'est pas l'auteur de la statuette à laquelle l'épigramme est consacrée, mais bien, ainsi que Pierre Roussel l'a lumineusement établi, le propriétaire de la maison où le Héros thrace, tel un garnisaire en billet de logement — ἐπίσταθμος —, avait reçu l'hospitalité [4]. Enfin, la correction au prix de laquelle on se flatte de maintenir uni ce vigoureux faisceau de faibles présomptions, paléographiquement indéfendable, est, en outre, condamnée sans appel, par la répétition, en un autre passage de l'*Histoire Naturelle*, du même chiffre des olympiades pour le *floruit* d'Aétion — *olympiade CVII* ou *olympiade centesima septima* — et l'exactitude nous en est, cette fois, garantie, mieux encore que par l'unanimité des manuscrits, par la place intermédiaire qu'il occupe après l'olympiade CIIII, assignée à Praxitèle et Euphranor et avant l'olympiade CXIII, réservée en toute vérité à Lysippe, le sculpteur favori d'Alexandre le Grand [5]. De ce chapitre de Pline,

[1] Callim., *Ep.*, 24.

[2] Cf. *infra*, p. 297.

[3] Cf. Kirchner, *Pros. Attica*, I, p. 356.

[4] Pierre Roussel, *Revue des Études Grecques*, 1921, p. 266 et suiv.: cf. L. Havet, *Revue de Philologie*, 1922, p. 154.

[5] Pline, *N. H.*, XXXIV, 50-51: LXXXXV *Olympiade floruere Naucydes... Patroclus...*, CIIII *Praxiteles, Euphranor;* CVII *Aetion, Therimachus;* CXIII *Lysippus fuit.*

Digitized by Google

il est permis d'inférer qu'Aétion fut sculpteur et peintre à la fois, comme tant d'autres artistes grecs dont la richesse de dons et d'aptitudes annonçait les génies universels de la Renaissance. Mais il en ressort aussi que, peintre et sculpteur, Aétion connut la gloire vingt-cinq ans avant la conquête macédonienne et ne saurait l'avoir acquise par un tableau des noces d'Alexandre le Grand avec la Princesse sogdienne. La vérité du chiffre de Pline implique celle de son attribution ; et Lucien n'a changé ce titre de la « nouvelle mariée » que Pline donne à la peinture d'Aétion que par un anachronisme, moins fort, évidemment, que celui que commettaient certains historiens de l'art rapportant à Polyclète une statue d'Héphaestion [1], mais inspiré des mêmes raisons esthétiques pour lesquelles, un peu plus tôt, au temps de Suétone, le titre de Méléagre et d'Atalante avait été imposé à l'Artigamos de Parrhasios.

Toujours, semble-t-il, les peintres se sont moins souciés de nommer les formes auxquelles ils insufflaient la vie que de les jeter, harmonieuses et pareilles à leur vision ou à leur rêve, sur le bois ou la toile ou le mur qu'ils décoraient à la fresque. Au temps de la jeunesse du Titien, le *Concert champêtre* ne se distinguait pas de ses autres *Nude*, et dans les admirables figures où la postérité a cherché tour à tour Vénus, Médée, une allégorie de l'amour profane et de l'amour sacré, le grand Vénitien a voulu exprimer la beauté de la fille de Palma, et la force de sa tendresse pour elle [2]. Même quand il emprunte son sujet à la vie, et s'efforce de traduire la réalité, l'artiste l'interprète au travers de lui-même, l'accorde au rythme de ses aspirations profondes, l'éclaire des reflets de son âme. Ce que M. Heuzey a dit des plus déli-

[1] Pline, *N. H.*, XXXIV, 64 : *Idem (Lysippus) fecit Hephaestionem, Alexandri amicum, quem quidam Polyclito adscribunt, cum is centum prope annis ante fuerit.*

[2] Voir le beau livre de Louis Hourticq, *La Jeunesse du Titien*, Paris, 1919.

Digitized by Google

cieuses parmi les terres cuites grecques, qu' « elles sont suspendues entre le monde réel et le monde idéal..., dans une indécision qui fait une partie de leur grâce » [1], pourrait bien être la formule définitive de la plupart des créations de l'art grec, et s'applique sans effort à ces peintures du IV^e^ siècle que les coroplastes de Myrina ont imitées [2]. Dans son admiration pour ces radieuses images qui planent au dessus d'elle, entre ciel et terre, la postérité ne se résigne point au charme de leur flottement, et les rattache, tantôt à la patrie des hommes, tantôt à celle des héros et des dieux. Parmi les scènes nuptiales qui égayaient de leurs riantes couleurs les maisons de Pompéi et de Rome, la plupart, encore aujourd'hui, sont susceptibles de deux explications, l'une réaliste et l'autre mythologique [3]. Dans l'antiquité, les critiques ont alternativement passé de l'une à l'autre, selon leurs tempéraments personnels, ou mieux suivant la tendance dominante de leur époque. A partir d'Hadrien, le monde romain assiste comme à une renaissance de l'idéalisme hellénique [4] : il s'ingénie à le retrouver dans les chefs d'œuvre consacrés ; la légende ou l'histoire quasi fabuleuse lui paraissent seules dignes de les avoir inspirés. Sous les Flaviens, au contraire, la mode était au réalisme [5] : les vieux maîtres passèrent alors pour avoir uniquement fixé, en traits immortels, la vie de tous les jours. Les tableaux qu'il avaient conçus pour se satisfaire eux mêmes du-

[1] Cité par E. Pottier et Salomon Reinach, *La nécropole de Myrina*, p. 447.

[2] *Ibid.*, p. 448.

[3] Que de points d'interrogation aux identifications signalées par S. Reinach dans son *Répertoire des peintures grecques et romaines*, Paris. 1922 : p. 55, 4 (Pompéi) : Artémis et Hippolyte ?; — p. 64, 6 (Pompéi) : Aphrodite et Adonis ?; — p. 66, 7 (Pompéi) : Mars et Vénus ou scène intime entre mortels ?; — p. 114, 7 (Pompéi) : intimité de Dionysos et d'Ariane ? — p. 330, 1 (Rome) : scène intime ? Dionysos et Ariane ? — p. 402, 5 (Esquilin) : Dionysos et Ariane ?; etc.

[4] Cf. Mrs. Strong, *Roman sculpture*, Londres, 1907, p. 362.

[5] *Ibid.*, p. 254.

Digitized by Google

rent répondre aux vœux secrets et divers des générations qui les suivirent. Les engouements se succédèrent, mais sans se ressembler ; et c'est seulement à la réflexion que se révèle, sous les admirations contradictoires, l'identité incontestable de leur objet. Ainsi Lucien et Pline ont vanté le même tableau d'Aétion ; mais Pline n'avait vu qu'une *nova nupta* là où Lucien songera à Roxane ; de même Pline et Suétone nous ont parlé du même tableau nuptial de Parrhasios ; mais Suétone a voulu qu'Atalante y donnât à Méléagre le long baiser [1] qu'aux yeux de Pline le jeune mari venait y recevoir de la nouvelle mariée : *Pinxit* [*Parrhasios*] *et Artigamon* ...

III. — Les conséquences d'une correction.

A peine rétabli dans sa véritable teneur, le texte de Pline nous ouvre en tous sens de nouveaux horizons. Il aide les archéologues dans leur poursuite des originaux grecs à travers les libres copies du monde hellénistique et du monde romain. Il éclaire d'un jour favorable la figure de Tibère à Caprée. Il concourt à mettre en pleine lumière la réforme, par Claude, de la religion métroaque. Et chacun de ces conséquences vaut la peine d'être suivie par un examen particulier.

* * *

Depuis Winckelmann, on a souvent rattaché à l'influence du tableau d'Aétion l'admirable fresque du siècle d'Auguste connue sous le nom des *Noces Aldobrandines* ; et ce n'est qu'en ces der-

[1] Suétone, *Tib.*, 44 : *Meleagro Atalanta ore morigeratur* (Sur le sens, cf. *infra*, p. 301, n. 2). La scène se comprendrait mieux, d'ailleurs, si au lieu de Méléagre, Suétone avait désigné Mélanion ou Hippoménès (cf. Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 236, n. 1). Sur les fresques de Pompéi, comme sur les peintures de vases, où Méléagre et Atalante sont en tête à tête, ils observent une attitude des plus réservées (Helbig, *Wandgemälde Campaniens*, n. 1165 ; S. Reinach, *Répertoire des Vases*, 251).

Digitized by Google

nières années qu'une réaction s'est produite contre la légitimité du rapprochement. Forster, d'abord, qui le premier soumit les *Noces Aldobrandines* à une étude minutieuse et approfondie; Carl Robert, qui y a décelé la manière de Polygnote par l'art avec lequel cette composition sait, sans rompre son unité, répartir les personnages qui la remplissent sur deux théâtres à la fois, au dehors et dans la maison; enfin M. Nogara, qui a édité de cette œuvre une publication digne d'elle [1], ont soutenu qu'elle dérivait d'un original préhellénistique, antérieur à Apelle et au milieu du IV[e] siècle. Mais leur chronologie ne prouve plus rien contre Aétion, du moment que le témoignage de Pline nous a permis d'écarter l'identification faite par Lucien du chef d'œuvre d'Aétion avec le mariage d'Alexandre et de Roxane, et que l'on conserve pour l'*akmè* de cet artiste la 107[e] olympiade indiquée par Pline, soit la période comprise entre 352 et 349, vingt ans avant l'*akmè* d'Apelle (332-329) [2]. Quant à l'antagonisme qu'on a cru apercevoir entre la magnifique sérénité des *Noces Aldobrandines* et le mouvement qui ressort de la description de Lucien, ce n'est sans doute qu'une illusion, si le tableau d'Aétion était surtout remarquable, comme l'écrit Pline, par sa dignité et sa pudeur: *et nova nupta verecundia notabilis.* Du reste, M. Nogara lui-même, lorsqu'il cherche à résumer en une brève formule le caractère des *Noces Aldobrandines*, les considère comme « la représentation d'un mariage humain idéalisé par l'art » [3]. Il se sert à peu près textuellement des termes où MM. S. Reinach et E. Pottier apprécient les gracieuses figurines de terre cuite où

[1] Cf. Nogara, *Antichi affreschi del Vaticano e del Laterano,* Rome, 1907, p. 24-25. On trouvera là les références et les analyses des travaux antérieurs. Il n'y a que quelques années d'intervalle entre Polygnote mort peu avant 430 et Parrhasios dont la production a commencé aussitôt après. (Sur Polygnote, voir Fornari, *Ausonia*, 1919, p. 722).

[2] Cf. Pline, *N. H.*, XXXV, 79: *Apelles Cous olympiade centesima duodecima.*

[3] Nogara, *op. cit.*, p. 19: matrimonio umano artisticamente idealizzato.

Digitized by Google

ils ont cru saisir comme un reflet du chef d'œuvre d'Aétion [1] ; et l'on persistera, sans doute, à penser avec eux que ce tableau célèbre, non seulement était présent à l'esprit des coroplastes de Myrina, mais qu'il a plus ou moins librement influencé ces *Noces Aldobrandines* qui nous en ont transmis, à défaut du détail, l'inspiration maîtresse et la tonalité générale d'harmonieuse décence et de grave tendresse.

Même si la technique en était semblable, la note dominante du tableau où Parrhasios a traité le sujet devait rendre un son très différent. L'appréciation de Pline sur celui d'Aétion ne se comprend bien que si, jadis, on le comparait déjà à une autre peinture du même genre mais d'un tout autre esprit. Or, dans le temps, la *nova nupta* d'Aétion a suivi immédiatement l'*Artigamos* de Parrhasios ; et c'est entre elles, sans doute, que le parallèle s'était institué. Aussi bien, la description que, sous le nom d'Atalante, Suétone a esquissé de cette dernière — [*marito nova nupta*] *ore morigeratur* — nous montre que la « nouvelle mariée » de Parrhasios se distinguait plus par son ardente passion que par une chaste réserve [2].

Des scènes aussi animées sont fréquemment reproduites dans les fresques de l'époque romaine. Mais elles ne mettent ordinairement en présence que l'amant et l'amante ; et l'*Artigamos* ne pou-

[1] E. Pottier et S. Reinach, *op. cit.*, p. 446 et suiv.

[2] Cf. Suétone, *Tib.*, 44. Je ne comprends pas qu'A. Reinach ait pu traduire qu'« [Atalante] rendait à [Méléagre] un service qui n'est pas fort honnête » (*op. cit.*, p. 237) et commenter ensuite : « La nature exacte du sujet figuré par Parrhasios est difficile à déterminer » (*ibid.*). Il a été mieux inspiré quand il a écrit (*Rev. de Phil.*, 1914, p. 248, n. 1) : « On a souvent cité le texte en latin avec l'air de s'en effaroucher », mais « pris en lui même, [il] pourrait s'entendre sans grivoiserie ». Comme le prouve le texte correspondant de Pline, cette interprétation est la seule acceptable ; et à moins de taxer d'obscénité le baiser d'une femme à son mari, rien, dans le passage incriminé, n'autorise à y voir les obscénités graveleuses que le contexte y fait sous-entendre. Dans le sens contraire (cf. encore Pfuhl, *op. cit.*, p. 690), le nom d'*Artigamos* eût été attribué au tableau par dérision, hypothèse que paraissent exclure le sérieux et la brièveté de Pline.

Digitized by Google

vait répondre ostensiblement à son titre que si elle était accompagnée des paranymphes et de la suite obligée des noces, qui lui font également cortège, et dans les *Noces Aldobrandines*, et dans la description que Lucien nous a laissée de la *nova nupta* d'Aétion. D'autre part, les peintures nuptiales recueillies dans les fouilles de Pompéi ou sur les murs des anciennes maisons de Rome sont séparées par plusieurs siècles du *floruit* de Parrhasios; et plutôt que de descendre jusqu'à elles, une enquête méthodique poursuivie sur les traces de son influence devra s'arrêter de préférence aux scènes développées sur les vases apuliens, dont la fabrication, s'échelonnant entre 350 et 250 av. J. C., a commencé au lendemain de la mort de cet artiste [1]. Précisément parmi les vases dont la provenance semble la mieux établie, et dont l'apparition remonte à la deuxième moitié du IV[e] siècle av. J. C., M. Bendinelli en a récemment compté 18, aujourd'hui disséminés parmi les divers musées d'Europe, dont les flancs sont ornés de « peintures nuptiales » unissant, en une combinaison originale, l'idéalisation héroïque ou divine à un réalisme voluptueux [2]. Sur six d'entre eux, une *pélikè* de Tarente, un *stamnos* de Ruvo, une *pélikè* de Bari, un *skyphos* de Naples, un cratère de la Bibliothèque Nationale, et un lécythe de Munich, le couple s'étreint avec amour. Sur le *stamnos* de Ruvo, au dessous de l'Eros qui la couronne de myrte et d'une femme qui lui jette une ceinture, au milieu d'un vol de colombes, entre le paranymphe qui la regarde de loin et des servantes qui accourent, l'épouse que l'époux tient sur ses genoux est suspendue à ses lèvres [3]. La peinture de ce vase procède-t-elle de l'*Artigamos*

[1] Cf. l'article de Ch. Picard, *Bull. Corr. Holl.*, 1911, p. 205. — Sur les peintures romaines cf. surtout *Monumenti*, XII, pl. VIII; et Mau, *Annali dell'Inst.*, 1884, p. 322 et suiv.

[2] Bendinelli, *Ausonia*, 1919, p. 205 et suiv.

[3] C'est le n. 5 du catalogue de Bendinelli. Il avait été publié, avec une bonne reproduction, par Jatta, *Annali dell'Instituto*, 1870, pl. S et p. 325.

Digitized by Google

de Parrhasios ? Les thèmes sur lesquels les autres vases apuliens « à représentations nuptiales » déroulent leurs variations se rattachent-ils à son Ecole, à l'art léger et voluptueux qu'il mit à la mode, si tant est qu'il ne l'ait pas inventé [1] ? Je laisse aux archéologues le soin d'en décider, et j'ai hâte d'arriver aux conséquences historiques qu'entraine en sa résurrection le véritable texte de Pline sur la « nouvelle mariée » de Parrhasios.

* * *

Pour Tacite, pour Suétone, Tibère vieillissant tombe dans les pires aberrations de sensualité, et il ne s'est retiré dans l'ile de Caprée que pour s'y livrer, sans gêne ni témoins, à ses vices abominables.

Tacite l'affirme brièvement à trois reprises. Au début du Livre I des *Annales*, il nous montre le futur empereur dans son exil volontaire à Rhodes, méditant de secrètes débauches : *et secretas libidines meditatum* [2], sans qu'on puisse discerner s'il s'y abandonnait déjà ou si sa nature hypocrite et perverse se contentait d'en caresser l'idée pour le jour où un pouvoir sans frein lui permettrait de tout oser [3]. De toute façon, c'est, rétrospectivement, l'ombre de Caprée qui s'allonge sur le séjour de Rhodes. A la fin du livre VI, Tacite raconte que Tibère, déjà malade et ne tenant plus à la vie que par un fil, consumait ses dernières forces dans l'assouvissement de ses viles passions : *nihil a libidinibus omittebat* [4]. Enfin et surtout, au début de ce même livre des *Annales*, Tacite exprime l'avis

[1] Ad. Reinach, *op. cit.*, p. 236, n. 1, note que la première mention de tableaux licencieux se trouve dans l'*Hippolyte* d'Euripide (V. 1005) joué en 428, c'est à dire bien près de la date à laquelle on fait commencer la production de Parrhasios.

[2] Tac., *Ann.*, I, 4.

[3] Voir sur le sens douteux du passage, la note de Jacob, dans son édition des *Annales*, I, p. 14, n. 1.

[4] Tac., *Ann.*, IV, 46.

Digitized by Google

que, dans le choix qu'il avait fait de Caprée pour demeure, l'empereur avait été guidé par son intention de cacher, dans la solitude des rochers et de la mer, des crimes et des dissolutions dont il était honteux. Alors furent inventés les noms, auparavant inconnus, de *sellarii* et de *spintriae*, qui rappelaient les raffinements et les lieux de sa lubricité : *tumque primum ignota ante vocabula reperta sunt sellariorum et spintriarum ex foeditate loci ac multiplici patientia* [1].

Ces deux noms infâmes [2] ne se retrouvent, et l'un à côté de l'autre, que dans les deux chapitres tristement célèbres de Suétone, où le biographe, friand de scandaleux commérages, s'est étendu, avec une lamentable complaisance, sur les débordements de Tibère à Caprée [6]. Il suffit de placer en regard des allusions de Tacite les développements de Suétone pour acquérir la conviction que les unes comme les autres dérivent d'une même source, que Suétone n'a pas plus citée que Tacite, mais qui leur est commune, et dont la restitution de Pline, XXXV, 70, va nous déceler les mensonges.

Car ou Pline n'a pas connu leur auteur, ou, s'il l'a connu, il l'a traité, comme s'il ne le connaissait pas, par le mépris, et a jugé inconsistante une tradition que tous les détails de Suétone ne parviennent pas à étayer.

Quelles preuves, en effet, Suétone et l'auteur de Suétone apportent-t-ils de leurs allégations ? D'abord, un calembour, que répétait la voix publique, sur cette villa de Caprée transformée à peu de frais en *Caprineum*, la villa du bouc [3]. Ensuite et surtout, la dé-

[1] Tac., *Ann.*, VI, 1.

[2] L'étymologie de *spintrias* (*spintrias*, seul, se retrouve chez Suét., *Cal.* 16, et *Vit.*, 3 en rapport exprimé ou tacite avec Tibère), n'est pas établie, écrit Jacob, I, p. 371, n. 11. Il me semble qu'elle peut être déduite du grec σπινθήρ; cf. Forcellini, V, 598.

[3] Suét., *Tib.*, 43 : *et vulgo, nomine insulae abutentes, Caprineum dictitabant.* Je me demande, d'ailleurs, si la facilité du jeu de mots auquel prêtaient les *tria nomina* de Tibère n'a pas plus fait pour sa réputation d'ivrognerie que celle-ci, pour la popularité du jeu de mots (cf. Suét., *ibid.*, 42 : *Biberius Caldius Mero*).

Digitized by Google

coration qui en déshonorait les murs et les jardins, statues libidineuses, tableaux obscènes, images pornographiques; et Suétone, se décidant à préciser ses accusations, nomme, entre autres, les illustrations des livres attribués à Elephantis et le tableau de Parrhasios. En ce qui concerne les premiers, produit peu recommandable de la corruption alexandrine, Pline, qui les cite [1], ne dit rien de la curiosité que Tibère aurait eue pour eux, et qu'il eût partagée avec nombre de ses contemporains, car, d'Ovide à Martial, la poésie légère du Haut-Empire paraît leur avoir fait plus d'un scabreux emprunt [2]. Quant à la peinture de Parrhasios, Pline nous apprend bien, comme Suétone, qu'elle valait un million de sesterces et que Tibère l'avait enfermée dans sa chambre à coucher, mais il en écarte, non seulement par son silence, mais par le titre qu'il lui donne, l'*Artigamos*, le reproche d'épouvantable lubricité dont la chargent les insinuations de Suétone [3]. Par conséquent, ou les racontars recueillis par Tacite et Suétone n'ont pris corps qu'après la publication de l'*Histoire Naturelle* et seraient d'apparition trop tardive pour mériter créance, ou bien ils circulaient déjà dans les pamphlets contemporains de Tibère, que Tacite a dû consulter [4], et dont Suétone, à son tour, alimenta sa chronique scandaleuse [5], mais Pline, meilleur juge des faits qui s'étaient passés de son vivant, n'a pas daigné ajouter foi à leurs grossières calomnies.

Si, outre Rhin, la version répugnante que Tacite et Suétone s'efforcèrent d'accréditer sur le honteux séjour de Tibère à Caprée, paraît aujourd'hui abandonnée [6]; si, en France, de Voltaire à Victor

[1] Pline, *N. H.*, XXVIII, 81.

[2] Cf. Crusius, s. v. *Elephantis*, *P. W.*, V, c. 2325.

[3] Je laisse de côté l'imputation d'adultère formulée par Dion Cassius, LVIII, 22, 1 et démentie par Tacite, *Ann.*, VI, 19.

[4] Plus, sans doute, que ne le croit Ph. Fabia, *Les sources de Tacite*, Paris, 1893, p. 341.

[5] Source évidente, encore que Macé, *Essai sur Suétone*, Paris, 1900, p. 357 et suiv., n'y fasse pas allusion.

[6] Cf. Gelzer, s. v. *Iulius (Tiberius)*, *P. W.*, X, c. 517.

Digitized by Google

Duruy [1], elle a suscité de vives contradictions, le virus n'en est pas encore éliminé définitivement [2]; et il ne sera pas superflu de montrer par quels artifices elle s'est élaborée.

Il est avéré que Pline n'en a pas su ou n'en a pas cru le premier mot. Pour lui, la célébrité de Caprée tient à la résidence de Tibère; mais l'empereur lui paraît, non pas s'être réfugié là comme en un mauvais lieu, mais s'y être retranché comme dans une citadelle, et l'île, désormais fameuse, est grandie, non souillée, par ce souvenir: *mox a Surrento VIII distantes, Tiberi principis arce nobiles Capreae* [3]. Ces quelques lignes détruisent l'odieuse légende; et celles où Pline, sans commentaire, mentionne l'*Artigamos* de Parrhasios, chère à Tibère, recèlent peut-être les seuls éléments de réalité qu'elle implique et autour desquels elle se cristallisa. Ce tableau avait toute une histoire. On l'estimait un million de sesterces [4], et c'est exactement cette somme que Tibère eût touchée en récompense, s'il avait renoncé à la revendiquer dans la succession qui lui était échue [5]. Or ce tableau représentait une nouvelle mariée dans une abandon plus libre qu'à l'ordinaire en ces peintures de genre. Il n'en fallait pas plus pour le suspecter d'obscénité et conclure de l'option de Tibère que le vieil empereur était en proie aux plus basses concupiscences et hanté d'inavouables désirs. De tout temps, la médisance contre les puissants de ce monde s'est contentée d'apparences grossies et défigurées, et elle s'est toujours répandue d'autant plus largement que l'opinion du vulgaire envisage avant tout les jouissances matérielles du pouvoir et la satisfaction

[1] Duruy, *Histoire des Romains*, édition illustrée, IV, p. 356, n. 1.

[2] Voir, par exemple, Gaston Boissier, *L'opposition sous les Césars*, Paris, 1875, p. 182: « Sa raison resta ferme au milieu des plus grands excès »; — Fabia, *op. cit.*, p. 342: « le roc mystérieux et terrible où le tyran se souilla de tant d'infamies ».

[3] Pline, *N. H.*, III, 82.

[4] *Ibid.*, XXXV, 70.

[5] Suétone, *Tib.*, 44.

Digitized by Google

illimitée qu'il est censé procurer à tous les appétits et à tous les caprices. Tibère n'a pas échappé à cette misère des grands ; et c'est ainsi que par un défi à la vraisemblance, par la férocité exaspérée de ses adversaires et par le soupçon envieux de la foule, le moins enjoué des empereurs — *Tiberius Caesar minime comis imperator* [1] —, l'homme dont Tacite a convenu, en un moment de sincérité, qu'il paraissait insensible au plaisir — *nullis voluptatibus avocatus* [2] —, que Pline appelle, au vu et au su de tous ceux qui l'approchèrent, le plus triste des mortels — *tristissimus, ut constat, hominum* [3] — et chez qui la sombre sévérité du caractère n'avait fait que se roidir avec l'âge — *in senecta iam severo* [4] —, s'est transformé, dans l'éloignement de Caprée et sur la vague rumeur de ses goûts artistiques, en une sorte de monstre lubrique dont les hideuses turpitudes confondent l'imagination. Mais l'histoire ne doit pas être dupe ; et, pas plus qu'on ne saurait accuser d'inconduite un amateur de Fragonard, ou de mauvaises mœurs les fermiers généraux qui ont donné leur nom à l'édition des *Contes* de La Fontaine, nous ne devons prêter l'oreille aux pamphlétaires dont Tacite s'est fait l'écho, et auxquels Suétone accorda la publicité quasi officielle de ses biographies, pour la seule raison que Tibère, collectionneur, eut la faiblesse d'aimer des statues ou des peintures plus ou moins dévêtues, et qu'il a mis chez lui, à la place d'honneur, dût cette fantaisie lui coûter un million de sesterces, la « nouvelle mariée » du galant Parrhasios.

* * *

Mais la vraie leçon de Pline ne contribue pas seulement à laver la mémoire de Tibère de ses pires souillures : en débarrassant notre tradition du seul exemple d'archigalle qu'on ait jamais rencontré

[1] Pline, *N. H.*, XXXV, 28.
[2] Tac., *Ann.*, III, 37.
[3] Pline, *N. H.*, XXXVIII, 23.
[4] *Ibid.*, XIV, 144.

Digitized by Google

dans les textes, antérieurement au règne de Claude, elle affermit, en les complétant, les résultats auxquels nous étions déjà arrivés dans nos recherches sur la réforme religieuse à laquelle le neveu de Tibère mérite d'attacher son nom.

Celle-ci revêt un double aspect, selon qu'on considère l'organisation du culte métroaque en son pays d'origine ou qu'on envisage son extension aux autres parties de l'Empire, provinces, Italie, Rome. Car la politique de Claude a été systématique, et en même temps qu'il introduisait Attis dans le Panthéon de l'Empire, en créant le sacerdoce approprié au nouveau dieu romain, il a réorganisé le sacerdoce qui, depuis des siècles, en la métropole pessinontéenne, en personnifiait, tout en la servant, l'antique et omnipotente divinité.

Avant Claude, le culte était exercé à Pessinonte par les galles, appelés aussi bakèles [1], les eunuques de la Grande Mère, sous l'autorité de l'Attis et du Battakès, ou mieux de l'Attis-Battakès, s'il convient de réunir sur la même dignité ces deux titres [2] qu'aurait portés, suivant les circonstances, leur chef suprême, grand prêtre de leur religion. Certes Claude ne s'est point senti capable de supprimer l'eunuchisme local : pendant toute la durée de l'Empire, nous continuerons à nous heurter, dans les sanctuaires de Phrygie, à la troupe des castrats de Cybèle et d'Attis, comme au temps lointain où ils venaient saluer processionnellement les généraux de la République victorieuse [3], et comme dans la période plus rapprochée, où Strabon s'enquérait des causes de l'incroyable immunité dont il semblaient jouir au milieu des mortelles exhalaisons du *Plutonium* d'Hiérapolis [4]. Pline enregistre le miracle dans son *Histoire Naturelle* [5] ;

[1] Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 292.

[2] Comme précisément les galles et les bakèles (Graillot, *op. cit.*, p. 292, n. 7). Cf. *supra*, p. 263.

[3] Cf. *supra*, p. 265.

[4] Cf. *supra*, p. 262.

[5] Pline, *N. H.*, II, 208.

Digitized by Google

et, deux siècles après le règne de Claude, Dion Cassius s'en émerveillait encore [1]. La règle par laquelle l'éviration était impitoyablement proscrite du territoire de l'Empire souffrait donc une exception ; mais si nous ne trouvons plus de galles attachés à des sanctuaires métroaques qu'en Phrygie, force nous est de conclure que l'exception valait pour la Phrygie et ne valait que pour elle. Et, d'ailleurs, la législation impériale a été combinée de telle sorte qu'il devint impossible à l'eunuchisme de s'étendre à d'autres territoires et qu'en Phrygie même il n'occupe plus qu'une position subordonnée.

Sans doute, il serait illégitime de récuser le témoignage indirect des lieux communs que nous avons relevés à l'encontre des castrats de Cybèle et d'Attis chez les satyriques païens, comme dans les apologies chrétiennes, et de nier que des castrats ambulants ont parcouru les provinces, les municipes italiens et jusque les rues de Rome, en faisant sonner bien haut les noms des divinités dont ils se prétendaient possédés et en provoquant, selon les circonstances et les lieux, les sympathies et les aumônes ou le mépris et les huées [2].

Mais, d'abord, il semble que leurs exhibitions n'aient pas été libres de se produire en tout temps. La triste bande, dont Apulée, en des passages sur lesquels on revient toujours pour en affirmer la fréquence, nous a narré tous les tours aux livres VIII et IX de ses *Métamorphoses*, se cachait des autorités, et, copieusement rossée par les cavaliers lancés à ses trousses, s'en va finir, menottes aux mains, au « violon » municipal : *eos retrorsum abducunt pagani statimque vinctos in Tullianum compingunt* [3] ; et, à prendre à la lettre les vitupérations d'Arnobe et de Saint Augustin, les galles n'auraient

[1] Cass. Dio, LXVIII, 27, 4, p. 266 Boissevain. Le *Plutonium* et sans doute aussi les galles avaient disparu au temps de Julien (cf. Amm. Marc., XXIII, 6, 18), indice, entre plusieurs, de la régression de l'eunuchisme au IV^e^ siècle.

[2] Cf. *supra*, p. 239.

[3] Ap., *Mét.*, IX, 10.

Digitized by Google

affronté le grand jour que dans la célébration périodique des mystères métroaques [1]. Ensuite et surtout, ils n'ont pu se recruter qu'en Phrygie. Aucun texte ne nous l'affirme expressément ; et néanmoins le fait parait constant, non pas tout à cause du nombre des exemples où l'ethnique Phryx intervient comme un simple synonyme de *gallus* [2] qu'en raison des dispositions spéciales sous le coup desquelles les galles avaient été placés. Héphaestion d'Alexandrie, dont la production littéraire date du second siècle de notre ère, nous apprend, en effet, que les Romains frappaient les galles, coupables à leurs yeux d'avoir contracté une infirmité avilissante, d'une taxe personnelle : οἱ γάλλοι διαβάλλονται ὡς θήλειαν νόσον ἔχοντες· διὸ καὶ σώματα φόρον ἐτέλουν Ῥωμαίοις εἰς τοῦτο [3]. Il ne saurait être question de soumettre à cet impôt d'autres galles que les Phrygiens, car, en général, la castration était châtiée d'une sanction bien autrement terrible qu'une amende, puisqu'elle vouait ses victimes à la peine capitale [4]. Mais on aperçoit tout de suite l'intérêt que poursuivait le législateur en y assujettissant les galles phrygiens. En Phrygie même, il entravait la propagande de l'eunuchisme par l'astreinte de ces taxes punitives ; hors de Phrygie, il acquérait, par le contrôle fiscal [5], le moyen de repérer à tout moment et en tout lieu les Phrygiens en déplacement, et de limiter aux individus de leur race, surtout quand ils s'expatriaient, une pratique dont leur religion atténuait, sans l'effacer, la tare criminelle. Ainsi il réduisait sur place les foyers de l'infection, et l'empêchait de devenir contagieuse au dehors.

[1] Arnobe, V, 17 : *evirati quos interesse vobiscum in istius numinis ridemus sacris*. Cf. Aug., *Civ. Dei*, VI, 7.

[2] Cf. Georges, *Lat. Wörterbuch*, II, p. 1509.

[3] Heph. Al., p. 68 Gaisford, p. 194 Westphal, cité par Graillot, *op. cit.*, p. 288.

[4] Cf. *supra*, p. 238 et 245. Au Bas-Empire, l'importation d'eunuques des terres barbares dans l'*orbis Romanus* est restée permise (*Cod. Iust.*, IV, 32, 2, 1).

[5] La taxe implique un rôle et des reçus périodiques.

Digitized by Google

En soi, ce texte si précieux d'Héphaestion ne décide point de la période où fut prise une aussi habile mesure. Mais ce ne sera point s'aventurer trop loin dans la voie de l'hypothèse que de la rapporter au gouvernement de l'empereur Claude. Elle ne se coordonne avec tant de précision aux autres parties de sa réforme que parce qu'elle en fit primitivement partie [1] ; et, en tout cas, la portée n'en est pas contestable. Par la restriction des jours où l'activité des galles pouvaient impunément se déployer, le Prince ne faisait que rendre vigueur à la prescription énoncée par Cicéron dans le *De legibus: praeter Ideae Matris famulos, eosque iustis diebus, ne quis stipem cogito* [2] *... stipem sustulimus nisi eam quam ad paucos dies propriam Ideae Matris excepimus ; implet enim superstitione animos et exhaurit domos* [3]. En restreignant à un peuple la tolérance de l'éviration sacerdotale, il s'inspirait peut-être de l'exemple qu'avaient donné en 102 av. J. C. les magistrats de la République, lorsqu'un esclave de Servilius Caepio s'étant châtré en l'honneur de Cybèle, ils le déportèrent outre mer, avec défense de rentrer jamais dans la Ville, et laissèrent entendre qu'une telle mutilation ne pouvait se perpétrer qu'hors de la présence du peuple romain [4]. Mais si, par là, l'empereur revenait à la sévérité des vieilles mœurs, et ressuscitait les rigueurs du passé, il posait pour la première fois ce principe *cuius regio eius religio*, auquel une si grande fortune était promise, et ouvrait les voies à l'avenir immédiat, en fournissant aux Flaviens le modèle qu'ils n'auront qu'à suivre, pour essayer, par l'imposition du didrachme aux circoncis [5], de contenir, sinon

[1] On ne peut choisir, d'ailleurs, entre les Princes antérieurs à Vespasien (voir ci-après) qu'entre Auguste sous qui la Galatie fut érigée en province, et Claude.

[2] Cic., *De Leg.*, II, 9, 22.

[3] *Ibid.*, 16, 40.

[4] Obsequens, 104: *servus Servilii Caepionis Matri Ideae se praecidit et trans mare exportatus ne unquam Romae reverteretur.*

[5] Sur l'institution du didrachme par Vespasien, cf. Cass. Dio, LXVI, 6, et Gsell, *Essai sur la vie et le règne de Domitien*, p. 289-290.

Digitized by Google

dans les limites territoriales de la Judée, du moins dans les frontières ethniques du peuple juif, la diffusion de sa religion nationale.

Mais en même temps qu'elle s'efforçait de tarir les sources du recrutement des galles, la législation Claudienne abaissait leur condition, et jusqu'en Phrygie, les rejetait en marge de la hiérarchie régulière dont les chefs n'étaient pas, ne pouvaient pas être eunuques. Nous sommes renseignés de première main sur l'organisation impériale du sacerdoce pessinontéen par deux inscriptions de Sivri-Hissar, publiées par A. Koerte [1], et attribuées par lui à l'époque des Flaviens, d'abord à cause de leur paléographie, ensuite en raison des étapes de la carrière militaire de l'un des deux personnages auxquels elles sont respectivement consacrées, le plus ancien des deux, qui semble avoir pris part à la guerre de Judée en 70 [2]. Ces dédicaces honorent, l'une, l'Attis Hèras et l'autre, l'Attis Dèiotaros; elles émanent toutes les deux de la collectivité des mystes des mystères de Cybèle: οἱ τῶν τῆς θεοῦ μυστηρίων μύσ[ται [3] — οἱ... συνμύσται [4]. Si vraiment aux galles de cette époque s'appliquait la définition de M. Graillot — les galles sont les mystes qu'ont reçu l'initiation majeure, les mystes qu'ont atteint le plus haut degré de l'échelle mystique [5] —, il n'y a aucun doute que leur nom n'eût figuré en toutes lettres dans ces inscriptions. Or il en est absent, et ils se parent d'un titre rituel dont il n'existe pas d'autre attestation et qui l'élimine. Ces μύσται ou συνμύσται s'appellent οἱ Ἀττα[β]οκκοί [6]. Ainsi, à la fin du Ier siècle de notre

[1] A. Koerte, dans les *Att. Mitteilungen*, XXII, 1897, p. 37 et suiv., et XXV, 1900, p. 437 et suiv. On les trouvera dans Dittenberger *O. G. I. S.*, n. 540 et 541, et c'est d'après ce recueil que je les cite.

[2] A. Koerte, *Att. Mitteilungen*, 1897, p. 40.

[3] *O. G. I. S.*, 540, 21.

[4] *Ibid.*, 541, 9.

[5] Graillot, *op. cit.*, p. 293.

[6] *O. G. I. S.*, 540, 20 et 541, 6.

Digitized by Google

ère, il n'y avait plus à Pessinonte, dans les cadres du sacerdoce, que des galles inavoués, si même il y avait encore place, dans la prêtrise officielle, pour des galles authentiques, ayant obtenu, par leur mutilation sexuelle, cette consécration suprême dont M. Graillot n'hésite point à faire « le véritable sacrement de l'ordre » [1]. J'en doute tout à fait, pour ma part, quand celui d'entre eux que les mystes de Pessinonte ont chargé d'élever le monument dont leur assemblée avait décrété l'érection à l'Attis Dèiotaros, M(arcus) Magius Nicephorus, porte les *tria nomina* qui impliquent sa qualité de citoyen romain et excluent, par là même, la réalité de son éviration [2].

Tous ces mystes, qu'ils eussent ou non compris des eunuques dans leurs rangs, obéissaient au collège sacerdotal suprême dont leurs dédicaces dessinent les grandes lignes constitutionnelles. Hèras y est dit le dixième prêtre Attis après l'archiprêtre et le cinquième des Galates — δέκατον μετὰ τ]ὸν ἀρχιερέα, πέμπτον δὲ Γαλατῶν [3]; et Dèiotaros le neuvième prêtre Attis après l'archiprêtre et le quatrième des Galates — ἔνατον μετὰ τὸν ἀρχιερέα, τέταρτον δὲ Γαλατῶν [4]. Le libellé concernant Hèras, beaucoup plus long, ajoute que la dignité dont il était revêtu lui avait été conférée à vie — διὰ βίου ἱερέα [5]; — et nous serions d'autant moins fondés à inférer de la rédaction plus brève concernant Dèiotaros, que les fonctions de ce dernier, lesquelles, préséances à part, sont identiques aux précédentes, n'avaient pas eu la même durée, que, pour lui, comme pour Hèras, comme, à Rome, pour l'*imperator*, l'énoncé de son titre s'incorpore à son état-civil : Ἄττις ἱερεὺς Δηιόταρος [6]. Evidemment, le gouvernement de l'église métroaque de Pessinonte re-

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 293.
[2] Cf. *O. G. I. S.*, 541, 12 et 13.
[3] *Ibid.*, 540, 1-2.
[4] *Ibid.*, 541, 2-4.
[5] *Ibid.*, 540, 5.
[6] *Ibid.*, 541, 1-2.

Digitized by Google

pose sur un conseil des Onze que préside l'ἀρχιερεύς et dont les dix membres, se répartissant, par moitié, entre les deux races qui coexistaient dans la cité, la phrygienne et la galate, ne se distinguaient plus, à l'intérieur de la catégorie ethnique où leur naissance les avait prédestinés que par l'ancienneté de leur accession au sacerdoce. Comment y étaient-ils parvenus? M. Graillot ne se prononce pas nettement à cet égard [1]; mais je crois que les inscriptions parlent assez clair. Dèiotaros est le fils de Hèras; la prêtrise est devenue héréditaire dans les grandes familles du terroir; si Dèiotaros n'occupe pas, dans la section à laquelle il est inscrit, le même rang que son père, cela tient sans doute, simplement, au fait que la dédicace du second a suivi à plus long intervalle son entrée dans le collège; et le roulement familial auquel le conseil des Attis doit son renouvellement perpétuel suffirait à en écarter brutalement les galles eunuques, si nous n'étions pas assurés, d'autre part, de leur incapacité à y jamais pénétrer, par l'éminente condition de ceux que nous y voyons siéger. Hèras et Dèiotaros sont des citoyens romains. Ils appartiennent à l'ordre équestre. Tous deux ont exercé le flaminat provincial de la religion des Augustes, Dèiotaros deux fois [2], Hèras, six fois [3]; et celui-ci, avant de rentrer dans sa patrie, avait obtenu aux armées les commandements les plus importants, dans la cohorte des Ituréens dont il fut préfet, dans les légions XII Fulminata et III Cyrenaica où il avait été tribun [4]. On n'imagine pas cet ancien officier des armées victorieuses de Vespasien et de Titus se résignant au contact des castrats d'Attis en ce collège où il n'est assis qu'à la dernière place; et son rang dans la hiérarchie sacerdotale nous garantit que le conseil tout entier, de l'ἀρχιερεύς au dixième des ἱερεῖς, se composait né-

[1] Graillot, *op. cit.*, p. 352.
[2] Cf. *O. G. I. S.*, 541, 4.
[3] *Ibid.*, 540, 8.
[4] *Ibid.*, 540, 14-17.

Digitized by Google

cessairement de prêtres romanisés, en dehors de toute participation éventuelle, possible, des galles orientaux. Cette organisation de la ville sacrée de Pessinonte, « antique et sainte entre toutes » [1], « séjour et domicile de la Mère des Dieux » [2], est certainement l'œuvre de l'Empire. Entre elle et celle que nous devinons au travers des recits des époques antérieures, s'étend un fossé trop large pour n'avoir pas été creusé volontairement. M. Graillot opine que cette transformation profonde fut opérée par Auguste, mais il ne motive son avis que par la rédaction, en 25 av. J. C., de la Galatie en province romaine [3]. Les inscriptions précitées me semblent, au contraire, démontrer que ce bouleversement concerté d'une théocratie plusieurs fois séculaire se rattache à la réforme Claudienne. Les deux Attis père et fils, dont les inscriptions de Sivri-Hissar nous ont révélé l'existence à l'époque des Flaviens s'appellent Ti. Claudius, comme l'empereur, et sont inscrits à sa tribu, la *Quirina* [4]. Leur état-civil est celui du Prince qui fit citoyen romain le premier membre de leur famille; et l'institution d'un sacerdoce transmissible aux membres de la nouvelle *gens*, n'ayant pu la précéder, en a forcément suivi ou plutôt accompagné la naturalisation. A Pessinonte, comme ailleurs, la refonte organique du culte métroaque porte, en quelque sorte, la signature de Claude; et pour mesurer l'importance des résultats qu'il y a obtenus, il suffira de comparer la situation qu'il y avait trouvée à celle qu'il y laissa.

Au dernier siècle de la République, le sacerdoce pessinontéen détient un pouvoir temporel et se concentre aux mains d'un grand prêtre; et celui-ci, qu'il s'agisse du Battakès venu à Rome en 103,

[1] Cic., *Pro Sestio*, 26: *fanum sanctissimarum atque antiquissimarum religionum.*

[2] Cic., *De har. resp.*, XIII, 28: *Pessinuntem... sedem domiciliumque Matris Deorum.*

[3] Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 353.

[4] Cf. Kubitschek, *De romanarum tribuum origine ac propagatione* Vienne, 1882, p. 200.

Digitized by Google

ou du triste sire — scélérat et impur — auquel, quarante cinq ans plus tard, Clodius, tribun de la plèbe, a vendu la prêtrise aux enchères [1], est un castrat [2]. Après Claude, comme dans nos inscriptions Flaviennes, la prêtrise est dissociée du gouvernement ; et ses titulaires n'interviennent dans la conduite des affaires de la Galatie que pour autant qu'ils ont été délégués par les suffrages de leur cité au κοινόν de la province. En outre, elle est divisée entre onze ἱερεῖς et le président de leur conseil, l'ἀρχιερεύς n'est qu'un *primus inter pares* : il porte le nom du dieu, comme autrefois ; c'est un Ἄττις comme ceux de ses prédécesseurs auxquels écrivaient les Attales [3] ; mais c'est un Ἄττις ἱερεύς et ce titre qu'il partage avec ses dix collègues s'humanise encore davantage en s'ajoutant à son nom de famille au lieu d'en tenir lieu. Enfin, non seulement le sacerdoce est inaccessible aux castrats de la Grande Mère, mais tout retour offensif de l'eunuchisme au sommet de sa hiérarchie est désormais prévenu par la loi héréditaire de sa transmission parmi les familles de Pessinonte les plus illustres et les plus profondément loyalistes et romanisées. Même au cœur de la Phrygie, là où l'on doit admettre, à cause du régime d'exception qui lui est concédé, qu'elle s'incorpore toujours à une église nationale, la religion de Cybèle et d'Attis s'est, au fond, sécularisée.

A plus forte raison, l'est elle dans le reste de l'Empire.

[1] Sur cet incident, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 53. Le tribunat de Clodius se place en 58 av. J. C. Cf. *P. W.*, IV, p. 84.

[2] Pour l'Attis du temps de Clodius, le fait ressort des termes mêmes de la diatribe de Cicéron, *De har. resp.*, XIII, 28 : *Brogitaro gallograeco* IMPURO HOMINI... Pour le Battakès de 103 av. J. C., il résulte des attaques et injures dont l'immunité diplomatique n'arriva point à le couvrir (cf. Graillot, *op. cit.*, p. 97). Je ne sais pourquoi M. Graillot l'a contesté, sous le prétexte que le nom d'eunuque ne figure pas expressément parmi les grossièretés équivalentes qui furent prodiguées à cet ambassadeur déconcertant (*ibid.*, p. 231), puisque ailleurs M. Graillot semble avoir rattaché à cette ambassade les cas d'éviration qui se produisirent à Rome l'année d'après (*ibid.*, p. 98).

Digitized by Google

En Phrygie, les efforts assimilateurs du Prince se heurtaient aux organisations préexistantes. Dans les autres provinces et en Italie où la divinité d'Attis venait, pour la première fois, de se faire reconnaître par l'Etat, ils étaient plus nécessaires encore et purent se déployer en toute liberté. En Phrygie, le recrutement des galles était contrarié, non prohibé, et si leur rôle était passé à l'arrière plan des temples qu'ils avaient autrefois peuplés et régis, ils continuaient d'y être admis. Ailleurs, leur prosélytisme est interdit, et parmi tous les sanctuaires métroaques que les découvertes modernes ont remis au jour en dehors de la Phrygie, il n'y en a pas un qui ait fait ouvertement appel à leur méprisable concours. A la condition qu'ils se montrent capables d'établir à toute réquisition de l'autorité leur origine phrygienne, ils peuvent bénéficier d'une tolérance individuelle ; mais leurs rites, qui se survivent en Phrygie, sont proscrits ailleurs du culte que l'Empereur entend propager à sa façon. Dans chaque cité où il l'installe, le sacerdoce métroaque est confié, non à une sorte de conseil, comme à Pessinonte, mais à un prêtre unique, dont le titre rappelle, en le dominant, le souvenir des galles, et qui, sans avoir le droit de leur ressembler, devient cependant, en nom, le galle suprême, le galle par excellence : *archigallus*. Au premier abord on est tenté de dénoncer une contradiction entre les tendances de la réforme Claudienne à Pessinonte, où la prêtrise est démembrée, et dans la Ville, les colonies et les municipes de l'Empire où son unité se reconstitue aux mains d'un seul sous le vocable oriental qui a disparu du langage employé par les inscriptions de Sivri-Issar. Mais le désaccord n'est qu'apparent, et souligne, en fin de compte, l'ingéniosité dont le gouvernement de Claude a fait preuve pour varier les moyens d'une immuable politique.

En Phrygie où l'empereur avait pu laisser subsister des galles, avec l'évidente intention d'en provoquer à la longue l'amoindrissement, il eût été inopportun et contraire au but visé d'accorder

Digitized by Google

au Président du collège sacerdotal un titre qui les eût rapprochés de lui et relevés aux yeux du vulgaire. Le premier des Attis, au lieu de s'intituler ἀρχίγαλλος, assume le titre d'ἀρχιερεύς, qui l'hellénise et élargit encore la distance qui sépare sa haute personnalité de la foule des galles, simples mystes indignes de la prêtrise proprement dite. Au contraire, dans tous les pays où les galles ne pouvaient entrer dans les cadres du culte officiel, il n'y avait point d'inconvénient à imposer à son chef un nom qui n'intégrait le leur, en le majorant, que rapporté à ses lointaines origines phrygiennes. En entrant sous une forme latine dans le nom composé de l'*archigallus*, le vieux mot pessinontéen dépouillait la honte de sa signification initiale, et, elle était si bien oubliée dès le second siècle, que l'archigalle d'Ostie, M. Modius Maximus, ayant à faire choix d'armes parlantes, a dressé un coq (*gallus*) sur sa ciste votive [1]. Pour des orientaux, l'archigalle dispensait de recourir aux galles, et, par la force, toujours victorieuse sur l'esprit populaire, des analogies verbales, pouvait, tout en répudiant leurs pratiques abominables, communiquer sans intermédiaire avec leurs dieux.

Et par là s'affirme la grande préoccupation de Claude qui s'efforça, en même temps qu'il étendait à l'Empire entier la religion de Cybèle et d'Attis, d'en rénover l'âme et, si l'on peut dire, d'en déplacer l'axe spirituel des rives du Sangarios à celles du Tibre. Parce qu'il redoutait l'indépendance et l'hégémonie éventuelle du sacerdoce métroaque, il l'avait, à Pessinonte, brisé, monnayé en onze prêtres-Attis égaux en pouvoir sinon en dignité ; et, pour la même raison, il le centralisa dans chaque cité où la religion métroaque, fut publiquement pratiquée, aux mains d'un prêtre supérieur que son titre d'*archigallus* soustrayait par avance à toute tentative de subordination et d'embrigadement. Dépendant, à l'ex-

[1] Cf. l'excellente photographie de cette ciste, aujourd'hui au Musée du Latran (cf. *C. I. L.*, XIV, 385), publiée par Vaglieri, *Ostia*, Rome, 1914, p. 111, fig. 18.

Digitized by Google

clusion de toute autre autorité, du sénat local et du collège romain des quindécemvirs qui l'avaient élu et investi, chacun de ces *archigalli* était souverain en son domaine municipal, ce qui consacrait son autorité sur tous les autres prêtres ou desservants de son sanctuaire, et assurait son autonomie à l'égard des autres archigalles et de la métropole phrygienne ; et ce n'est qu'à Rome, en la personne de César, le *pontifex maximus*, grand maître du collège quindécemviral, auquel toutes étaient soumises, que venaient se rejoindre les églises métroaques disséminées à la surface de l'Empire, divisées par leur égalité théorique, unies par leur obédience et leur fidélité à l'empereur.

Claude, en effet, a su lier plus ou moins étroitement le culte de la Grande Mère, réorganisé par ses soins, au culte impérial. Ce n'est point l'effet du hasard si les deux Attis prêtres que nous connaissons à Pessinonte, vers la fin du I^er^ siècle ap. J. C., ont été, l'un après l'autre, et plusieurs fois chacun, flamines provinciaux des Augustes ; et c'est une conséquence directe des mesures édictées par Claude que l'habitude, bientôt contractée par les archigalles, de prescrire l'accomplissement des rites les plus caractéristiques de leur religion « pour le salut de l'empereur ». Les privilèges dévolus par Claude aux tauroboliés du Port dont le sacrifice avait été offert dans cette intention, sur l'ordre prophétique de l'archigalle d'Ostie, ont accrû l'importance de ce dernier ; et, parce que, nulle part plus qu'à Rome, où ils étaient encouragés par sa présence et l'appareil de sa souveraineté, les sacrifices métroaques consacrés à l'empereur, n'acquéraient efficace et solennité, l'archigalle de Rome — *archigallus populi romani* — finit par obtenir une primauté sur les autres, et s'arroger l'honneur, dont Tertullien se gausse, d'expédier par diplômes cachetés et courriers exprès des mandements à tous ses corréligionnaires du monde : *solita aeque imperia mandavit... o nuntios tardos, o somniculosa diplomata* ![4].

[4] Tertullien, *Apol.*, 25.

Digitized by Google

Ainsi de toutes celles qui ont accompagné la réforme de Claude, l'institution de l'archigalle est sans doute la plus originale et la plus féconde. Par elle, le Prince, a opéré une révolution conservatrice. Il a sauvegardé les formes, mais changé le fond de la religion métroaque qu'il intronisait définitivement dans l'Empire. Il en conservait les noms, pour se débarrasser plus sûrement de ses réalités inassimilables; il voulut fortifier la cohésion de l'Etat par les nouveautés qu'on aurait jugées les plus propres à l'ébranler, et il se servit, pour diffuser le nouvel idéal romain, de l'adaptation du vieux culte barbare d'Asie-Mineure.

* * *

Si, en effet, on rapproche ces conclusions des résultats obtenus dans l'étude précédente [1], on ne peut pas ne pas être frappé de la logique volontaire de sa réforme. Elle n'a pas été l'épisode anecdotique qu'on pourrait croire en relisant la brève incidente de Lydus, qui est seule, aujourd'hui, à l'attester positivement. La variété, la souplesse des multiples combinaisons qu'elle implique, et dont l'étude de ses témoignages indirects nous a révélé le jeu et l'agencement, prouvent l'importance qu'y attachait le Prince, et traduisent en divers modes l'unité profonde du plan qu'il avait conçu et dont les fins lui parurent sans doute essentielles au maintien et à la grandeur de l'Etat.

Claude est parvenu au pouvoir suprême en un moment critique de la vie morale de l'Empire, dans le désarroi des consciences et le choc des croyances qui de toutes parts venaient s'en disputer la possession. Si la dévotion à Rome et à Auguste s'inspirait d'un sentiment vivace de foi patriotique, le stérile formalisme auquel était réduite la vieille religion des ancêtres ne suffisait plus à remplir le vide des intelligences et des cœurs. En vain, Tibère

[1] Cf. *Mélanges*, 1923, p. 135-159.

Digitized by Google

avait-il pourchassé les novateurs, exilé les astrologues, proscrit les isiaques, déporté en masse quatre mille juifs ou judaïsants [1]. Les hommes continuaient à demander à la religion autre chose et plus que des recettes verbales et des habitudes, et il apparaissait déjà que le mouvement qui les entraînait vers ces divinités étrangères, dont les *numina* gouvernaient l'univers, et les mystères procuraient à la fois une explication du monde, des règles pour la conduite de l'existence et un espoir d'immortalité, n'était plus de ceux qui s'arrêtent à coups d'édits et par des opérations de police. La sagesse consistait à y céder dans toute la mesure compatible avec l'intérêt fondamental de l'Etat, à le diriger s'il était possible, et, comme on dit vulgairement, à faire la part du feu. Caligula avait rouvert la Cité aux cultes égyptiens dont il était l'adepte [2]. Claude inaugura son règne par une proclamation de tolérance [3]; et ce n'est qu'en 49, selon Paul Orose [4], qu'il se décida à sévir contre les Juifs et les Chrétiens, dont les dissensions, nous rapporte Suétone, excitaient des troubles continuels [5]. Mais en même temps qu'il renon-

[1] Suétone, *Tib.*, 36: *Externas caerimonias, Aegyptos, Iudaicosque compescuit... Expulit et mathematicos;* Tac., *Ann.*, II, 85 (en 19 ap. J. C.): *Actum et de sacris Aegyptiis Iudaicisque pellendis, factumque patrum consultum ut quattuor milia libertini generis, ea superstitione infecta... in insulam Sardiniam veherentur.*

[2] Suét., *Cal.*, 57.

[3] Josèphe, *Ant.*, XIX, 5, 3. De la tolérance de Claude à l'égard des Isiaques nous possédons une preuve, entre autres, dans la dédicace de Velletri à Isis et Sérapis, datée de 51 et publiée par O. Marucchi, *Atti dell'Accademia pontificia*, 1921, p. 279. C'est, je crois, au début du règne de Claude que fut construite la basilique orphico-pythagoricienne de la *Porta Maggiore*.

[4] Orose, VII, 6, 15. Le procès de magie intenté par Claude à T. Statilius Taurus ne date que de 52 ap. J. C. (Tac., *Ann.*, XII, 59).

[5] Suét., *Claud.*, 25: *Iudaeos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit.* Cf. *Acta Ap.*, XVIII, 2: διὰ τὸ διατεταχέναι Κλαύδιον χωρίζεσθαι πάντας τοὺς Ἰουδαίους ἀπὸ τῆς Ῥώμης. Cass. Dio, LX, 6, atténue encore la rigueur qu'aurait déployée le gouvernement de Claude en affirmant qu'il se borna à interdire aux Juifs turbulents le droit de réunion (μὴ συναθροίζεσθαι).

Digitized by Google

çait à la persécution, il entreprit d'absorber dans la religion de l'Etat, en conformité avec elle, et en soutien de la piété envers l'Empire, des tendances qu'il se sentait impuissant à maîtriser; et, si l'on peut ainsi parler, il monta la concurrence.

Son intention première, nous apprend Suétone, avait été d'universaliser cette religion d'Eleusis dont l'élévation doctrinale devait arrêter Néron sur le seuil de son « telestèrion » [1]. Mais Démèter et Iakkhos ne se laissèrent pas déraciner; et Claude dut se rabattre sur la Grande Mère et Attis, dont le culte, en Attique, s'était purifié à leur contact [2]. La ressemblance des deux Déesses-Mères fut une raison probable [3] de son choix définitif [4]. L'ancienneté et

[1] Suét., *Nero*, 34.

[2] Sur les rapports très lointains de l'orphisme et de la religion phrygienne, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 21. L'Eumolpide Timothée, à la fin du III^e^ siècle avant notre ère, s'était dédié à l'étude des mythes métroaques (cf. Arnobe, V, 5). Sur la pénétration progressive de la religion métroaque par la religion éleusinienne, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 504-505. Au V^e^ siècle, Euripide les confond (*Hélène*, 1301-1307); le Mètrôon d'Athènes servait primitivement au culte de Démèter; c'est au Mètrôon d'Agrai que se célébraient les petits mystères d'Eleusis; sur les monuments éphébiques du II^e^ et du I^er^ siècles av. J. C., Démèter, Korè et Mèter Théon forment une triade sacrée, etc.

[3] Sur les mobiles auxquels Claude aurait obéi, cf. Graillot, *op. cit.*, p. 116. Claude avait trouvé associés, dans la tradition de sa famille, la vénération des mystères d'Eleusis, que ses ancêtres, avaient protégés (*C. I. L.*, III, 547), et le respect de cette religion métroaque, au Dieu de qui les Appii Claudii, descendants d'Attus (= Attis) Clausus pouvaient se rattacher, et la Déesse, l'an 204 av. J. C., avait été accueillie en terre latine par Claudia Quinta. Sur son inclination personnelle au syncrétisme orphique, cf. les ingénieuses remarques suggérées à M. Leopold par la succession des dédicaces à Démèter dans le sanctuaire de Pergame (*Mélanges*, 1922, p. 192).

[4] Sur les attitudes, pareillement expectantes des Romains et des Athéniens à l'égard de la religion métroaque, cf. P. Foucart, *Les associations religieuses chez les grecs*, Paris, 1873, p. 90. L'analogie peut être poussée loin dans le détail, s'il est vrai que Claude ait pensé d'abord restreindre au Port l'usage du taurobole, comme les rites d'Attis n'avaient été admis par les Athéniens que dans le Mètrôon du Pirée (Foucart, *op. cit.*, p. 97).

Digitized by Google

la forme de l'adoption de Cybèle l'ont sûrement déterminé. En développant et protégeant le culte de la *Magna Mater*, Claude garantissait ses innovations par l'autorité des ancêtres qui l'avaient introduite dans la Ville ; en remaniant les rites d'Attis qu'il y introduisait à son tour, il ne faisait que renouer la tradition des aïeux, achever, en l'amplifiant, leur œuvre d'accommodation, et il se flattait de l'espoir de refouler l'invasion des superstitions étrangères par celle des religions orientales qu'il lui était le plus facile de décanter, d'assagir et de romaniser.

En cela, il devait échouer, puisque le Christianisme détruira cette religion là comme les autres. Mais si elle a tenu si longtemps, c'est grâce à Claude, à l'esprit qu'il lui a communiqué, à la solidité de l'organisation rationnelle dont il la dota. Certains auteurs, scandalisés des ressemblances que les historiens ont cru découvrir entre le culte métroaque et le culte chrétien, les ont niées en bloc, se refusant à admettre le moindre point de contact entre eux, et ils n'ont vu dans la religion de Cybèle et d'Attis qu'un cloaque d'impudicités et d'erreurs où montent seulement « des relents d'abattoir et de mauvais lieu » [1]. Sur les pages des apologistes, ne passent, en effet, que ces effluves empoisonnés ; mais entre leurs descriptions des rites obscènes ou sauvages qu'ils abominent à juste titre, et la réalité des temps impériaux, s'interpose la réforme de Claude, par qui les vieux mystères, redressés et rajeunis, s'imprégnèrent de la spiritualité qui affleure dans nombre d'inscriptions païennes du II[e] et du IV[e] siècles [2], et concourent, par les vaticinations des archigalles,

[1] R. P. Lagrange, *Revue Biblique*, 1919, p. 480. Les analogies, par contre, ont été marquées avec force par Ch. Guignebert, *Revue Historique*, 1915, 2 (CXIX), p. 163.

[2] Pour le II[e] siècle, voir à Arles le sarcophage et l'inscription funéraire de Iulia Tyranna (Espérandieu, I, p. 146, n. 181) ; pour le IV[e] siècle, cf. l'inscription du Vatican publiée par O. Marucchi (*Atti dell'Accademia Pontificia*, 1921, p. 272-273 et *Notizie*, 1912, p. 81-87), et si élégamment élucidée par Pierre Fabre (*Mélanges*, 1923, p. 1-18).

Digitized by Google

à maintenir l'unité de l'Empire. Plutôt donc que de masquer ou récuser des analogies incontestables, il convient de les rapporter à la source commune où puisèrent le sacerdoce réformé des dieux Phrygiens et celui du Christianisme vainqueur, et de remonter jusqu'à la discipline souveraine dont Rome les a pareillement marqués, de son pli ineffaçable.

Rome, 10 juillet 1923.

JÉRÔME CARCOPINO.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Georges Digard

Georges Digard naquit à Versailles le 1er juillet 1856. Il était le fils d'un homme très-cultivé, qui s'intéressait vivement aux choses italiennes, et qui fut le traducteur de l'*Histoire universelle* de César Cantù. Docteur en droit et archiviste paléographe, il avait été nommé membre de l'Ecole de Rome à la fin de l'année 1882 ; il y passa deux années sous la direction de M. Le Blant. C'est là qu'il apprit à connaître et à apprécier le très-regretté Paul Fabre, avec lequel il se lia d'une étroite et inaltérable amitié [1].

Digard fut un professeur de l'enseignement supérieur ; pendant plus de trente cinq ans, il enseigna, à divers titres, l'histoire du moyen-âge aux étudiants de l'Institut Catholique de Paris. Il y a laissé le souvenir d'un maître admirablement informé, très-consciencieux, très-dévoué ; à la logique et la rigueur d'un plan étroitement observé, il préférait la liberté de l'exposition, qui lui permettait, à la vérité au prix de digressions, d'ouvrir à ses auditeurs de larges percées à droite et à gauche de la route qu'ils étaient appelés à suivre. C'est une méthode éminemment suggestive, encore qu'elle ne puisse être recommandée à tous.

Grâce à ses études juridiques, qui s'alliaient fort bien avec son goût pour l'histoire, Digard eût pu cultiver avec succès le champ

[1] Il a laissé un témoignage de cette amitié dans la belle et savante notice qui forme la préface des *Mélanges Paul Fabre* (1902).

Digitized by Google

fécond de l'histoire du droit. Il en donna la preuve en publiant, sous ce titre : *La Papauté et l'étude du droit romain au XIII^e siècle*, un mémoire qui est demeuré un excellent chapitre d'histoire juridique. Mais son séjour à l'Ecole de Rome devait le conduire à d'autres travaux. Il fut un vrai Romain ; tout en gardant à la terre natale un indéfectible amour, il vit en Rome la *communis patria* ; c'était une grande joie pour lui que d'y retourner souvent et d'en faire goûter par ceux qu'il aimait le charme pénétrant. Aussi c'est avec allégresse qu'il se voua à l'histoire de la Rome pontificale. Chargé par M. Le Blant de continuer la publication des registres de Boniface VIII commencée par MM. Maurice Faucon et Antoine Thomas, il ne crut point que sa tâche consistât uniquement à publier in extenso ou à résumer des textes, encore que mieux que personne il fût à même d'en comprendre le très-grand intérêt. Non content de donner au public la portion de beaucoup la plus considérable du Registre (il reste bien peu de chose à faire pour que la publication soit achevée), il avait de bonne heure formé le projet d'écrire, en manière d'introduction, un ouvrage qui devait être une large et grande histoire du pontificat du pape Caetani [1]. Il ne se borna pas à caresser ce projet comme un beau rêve, il y travailla pendant près de quarante années, et Dieu sait quelle somme de labeur il y a dépensée. Cependant il est mort sans avoir mené à bien sa rude tâche. Cela tient à la fois à la nature du sujet et à certains traits fort honorables du caractère de l'auteur.

Le sujet était extrêmement étendu. Il ne s'agissait de rien moins que d'écrire l'histoire de la Papauté pendant une période critique. Il fallait dépeindre son action législative et administrative sur la vie intérieure de l'Eglise, menacée par l'hérésie, singuliè-

[1] Cet ouvrage devait, d'après la première pensée de l'auteur, être une thèse de doctorat ès lettres. Il comptait consacrer la seconde thèse à Jean de Procida. L'étude de la transformation politique marquée par les Vêpres Siciliennes semblait à Digard le prologue naturel d'une histoire de Boniface VIII.

Digitized by Google

rement alourdie dans son œuvre spirituelle par l'exagération de ses richesses temporelles, enfin déchirée par les rivalités de l'ancien clergé et des ordres nouveaux, espoir de l'avenir, qui attiraient à eux les hommes les plus fervents et les plus éclairés. Il fallait en outre raconter l'histoire des rapports de la Papauté avec les puissances séculières, ce qui ne se pouvait faire sans une connaissance exacte de l'ensemble de la politique européenne ; il incombait à l'auteur de démêler l'écheveau très compliqué des fils qui s'entrecroisaient de toutes parts, si bien que le moindre incident qui venait à se produire où que ce fût, en Sicile ou en Aragon, en Arménie ou en Ecosse, ne manquait point de réagir sur les relations du Saint-Siège avec les divers souverains. De ces difficultés Digard se rendait fort bien compte ; cependant, tant le sujet le captivait, il passa outre et se mit résolument à l'ouvrage.

Surtout l'évolution de la politique des Etats européens le passionnait. Il avait fait comme son domaine propre de l'époque de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel ; tous les personnages, même secondaires, lui étaient familiers ; il savait leurs tendances, leurs ambitions, leurs intrigues ; mais il n'était pas de ceux que la vue des arbres empêche d'apercevoir la forêt. Que de fois, au cours des conversations auxquelles il se livrait volontiers, ses amis ont trouvé plaisir et profit à le voir, fouetté par les interrogations ou les objections, s'élever au-dessus des faits particuliers pour dégager, avec une puissante originalité, les grandes lignes et les figures maîtresses de l'histoire politique telles qu'elles lui apparaissaient ! Nous retrouvions dans ses appréciations l'indépendance du jugement et la haute conscience qui le caractérisaient en toutes choses ; nous sentions d'ailleurs que sa préparation était complète, et ceux qui le connaissaient moins bien s'imaginaient qu'ils n'auraient pas à attendre longtemps l'ouvrage annoncé.

Malheureusement Digard, en érudition, était un scrupuleux. Assez perspicace pour apercevoir toutes les difficultés du sujet, il

Digitized by Google

ne se sentait jamais assuré de les avoir surmontées. Avait-il composé un chapitre, il croyait en voir les défauts et le jetait au panier, pour le recommencer et le recommencer encore; pendant ce temps, la bibliographie s'enrichissait d'ouvrages nouveaux, publiés en France ou à l'étranger, et la tâche se compliquait. Il imprima plusieurs centaines de pages et les fit mettre au pilon. L'ouvrage, qu'il remettait sans cesse sur le métier, finit par y rester; c'est ainsi que nous n'avons pas l'histoire de Boniface VIII attendue depuis si longtemps. Tant il est vrai que, dans le domaine des travaux de l'esprit comme ailleurs, la recherche du mieux est souvent l'ennemie du bien!

Quelques rares fragments nous restent, qui nous font regretter ce que l'auteur ne nous a pas donné. Dès l'Ecole de Rome, Digard avait entrepris, aux Archives du Vatican, des études diplomatiques qui, adressées en manuscrit à la commission des Ecoles d'Athènes et de Rome, avaient été jugées très-favorablement; elles fournirent un mémoire intitulé *Nouvelles observations sur la diplomatique pontificale*, auquel se rattachent deux articles publiés en 1886 et en 1887 dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes:* l'un sur la série de registres pontificaux du XIII^e^ siècle, où, contre un érudit allemand, l'auteur défend, avec l'opinion commune, le caractère officiel et original des registres, et l'autre où il fait connaître *Un groupe de « Littere notate » du temps de Boniface VIII.* Enfin il n'est que juste de rappeler le mémoire publié en cette Revue en 1883, sous ce titre: *Boniface VIII et les recteurs de Bretagne* [1].

Si, par la faute d'une conscience trop délicate, Digard n'a point permis aux historiens de bénéficier de ses recherches et d'apprécier, comme il eût convenu, ses hautes qualités intellectuelles, il a laissé à ceux qui l'ont connu l'exemple d'une très belle vie morale. Chef de famille, propriétaire foncier, mêlé aux affaires de sa commune

[1] En 1885, Digard donnait encore à nos Mélanges *Deux documents sur l'église de S^t^ Maximin en Provence.*.

Digitized by Google

artésienne, associé à une foule d'œuvres charitables pour lesquelles il payait généreusement de sa personne et de sa bourse, il fut avant tout un homme de bien ; ceux qui l'ont connu intimement seront unanimes à ajouter qu'il fut un ami parfait. Il trouva dans la fermeté de sa foi chrétienne la force de supporter le deuil cruel qui l'atteignit en septembre 1914, lorsqu'en Champagne son fils fut frappé à mort par une balle allemande. Malgré sa douleur il se remit au travail et par son exemple rendit le courage à tous les siens. Lui-même travailla jusqu'à son dernier jour : c'est au moment où il quittait sa villa de Versailles pour aller faire son cours à l'Institut Catholique qu'une maladie insidieuse et implacable le foudroya.

PAUL FOURNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLES DES MATIÈRES

PAGES

Un autel du culte phrygien au Musée du Latran, par P. FABRE . 3

Hercule funéraire (*suite et fin*), par J. BAYET 19

Quelques italiens d'Avignon au XIV^e^ siècle, par R. BRUN:

I. Les archives de Datini à Prato 103

II. Naddino de Prato, médecin de la cour pontificale . . 219

Elpénor à Antium? par L. BAYARD 115

Lettres émanant de la Cour Pontificale à l'époque du Conclave de Viterbe (1270-1272), par J. PORCHER 123

Attideia, par J. CARCOPINO:

I. Sur la date de l'introduction officielle à Rome du culte d'Attis 135

II. Galles et archigalles 237

Farnesiana, par F. BENOIT:

I. La bibliothèque grecque du cardinal Farnèse, suivie d'un choix de Lettres d'Antoine Eparque, Mathieu Devaris et Fulvio Orsini 167

II. La maison du cardinal Farnèse en 1554 198

Correction à *Ephemeris Epigraphica*, VIII, n. 632, par L. LESCHI 207

Gaston Etchegoyen. Nécrologie, par C. TERRASSE 161

Georges Digard. Nécrologie, par P. FOURNIER 325

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY OVERDUE.

RETURN TO ⟶ CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

REC. CIR. APR 1 1 1979		
FEB 09 1993		
REC. CIR. NOV 12 '92		
FEB 23 1994		
AUTO DISC CIRC	MAR 15 '93	

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6, 40m, 3/78 BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY

B000310177

798784 D111
E4
v.39-41

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google